

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

COMPTE RENDU INTEGRAL — 37^e SEANCE

Séance du Lundi 1^{er} Décembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 5546).

2. — Loi de finances pour 1981. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5546).

Départements et territoires d'outre-mer.

Section commune et départements d'outre-mer (p. 5546).

MM. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances; Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan; Louis Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois; Marcel Gargar, Marcel Henry, Albert Pen, Edmond Valcin, Roger Lise, Gilbert Belin, Georges Dagonia, Georges Repiquet.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer); Bernard Parmantier.

Sur les crédits: Mme Rolande Perlican, MM. Georges Dagonia, Edmond Valcin, Bernard Parmantier, le secrétaire d'Etat, Louis Virapoullé. — Adoption des crédits.

Territoires d'outre-mer (p. 5568).

MM. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances; Jacques Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Lionel Cherrier, rapporteur pour avis de la commission des lois; Michel Miroudot, Daniel Millaud, Sosefo Makape Papilio, Mme Rolande Perlican, MM. le président, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer); Jacques Habert.

Adoption des crédits.

Radiodiffusion-télévision française (p. 5575).

MM. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Charles Pasqua, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Félix Ciccolini, Pierre Ribes, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion; Michel Miroudot, Henri Caillavet.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. James Marson, Maurice Schumann, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication; Félix Ciccolini, Henri Caillavet, Charles de Cuttoli.

Article 37. — Adoption (p. 5591).

Ligne 74 de l'état E. — Adoption (p. 5592).

Economie et budget (suite).

Commerce extérieur (p. 5592).

MM. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, Maurice Prévotau, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; André Jouany, Maurice Schumann, Frédéric Wirth, Gérard Ehlers, Alfred Gérin, Philippe Machefer, Michel Cointat, ministre du commerce extérieur.

Sur les crédits du titre III.

M. Maurice Schumann.

Adoption des crédits.

Titres IV et V. — Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 5604).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER.

La séance est ouverte à neuf heures cinquante minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du samedi 29 novembre 1980 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ? ...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1981

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 97 et 98 (1980-1981).]

Départements et territoires d'outre-mer.

I. — SECTION COMMUNE ET II. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les départements et territoires d'outre-mer : I. — Section commune et II. — Section départements d'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, rompant avec la coutume des années passées, ce n'est plus un samedi ou un dimanche que le marathon budgétaire nous rassemble, mais un lundi. Nous procédons donc en début de semaine à l'ouverture des débats, avec la sérénité qui convient après un week-end qui nous aura permis de réfléchir, voire de prendre quelque repos.

Je ne vous abreuverai pas de chiffres inutiles, et cela pour plusieurs raisons.

L'ensemble du budget progresse de 4,1 p. 100 et les crédits de fonctionnement de 3,9 p. 100. La commission des finances, qui en a longuement délibéré, a jugé que votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, n'était apparemment pas un bon budget, tant en ce qui concerne les crédits de fonctionnement proprement dits que les crédits d'investissements du F. I. D. O. M. — fonds d'investissement des départements d'outre-mer — et du F. I. D. E. S. — fonds d'investissements pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer — qui sont en stagnation ou en légère régression ; mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

Nous n'avons pas voulu répéter le mouvement d'humeur justifié de la commission des finances de l'Assemblée nationale renvoyant à une seconde délibération sa décision parce que manquaient les éléments d'appréciation du document récapitulatif. Celui-ci nous est parvenu à temps, mais, dois-je le confesser, sa lecture faite à la loupe m'a, sans doute un peu comme vous, monsieur le secrétaire d'Etat, profondément déçu. Non seulement, en effet, les indications chiffrées pour la plupart des interventions des ministères techniques m'ont paru imprécises, mais elles sont souvent également très éloignées de la réalité.

Dès lors, nous demandons que, désormais, cet état récapitulatif soit produit en temps utile et qu'il reflète l'ampleur et l'exactitude des interventions des divers ministères, pour autant que faire se peut. Il serait bon, par exemple, que le document retrace, pour chaque ministère, les principales opérations réalisées ou prévues dans les départements et territoires d'outre-mer et que les prévisions d'engagement faites pour l'année à venir ne soient pas trop fantaisistes.

J'ai relevé, par exemple, que les crédits de l'agriculture, prévus à hauteur de 156 millions de francs d'intervention par la loi de finances, ont été en réalité, en 1980, de l'ordre de 233 millions de francs ; ceux de l'environnement, chiffrés à 304 millions de francs, se situent, en dépenses, à 468 millions de francs.

Si donc l'on apprécie votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, à la seule lumière des données chiffrées, on est tenté de partir en tempête contre vous. Mais l'outrance verbale, qui est une forme sournoise de la violence — totalement exclue et honnie

de la Haute Assemblée — ne peut conduire qu'à des conclusions entièrement erronées et la commission des finances, suivant à l'unanimité moins une voix son rapporteur, n'a pas voulu tomber dans le piège. Pourquoi ?

En premier lieu, parce que vous avez tenu à suivre les indications, sinon les injonctions, de la politique financière du Gouvernement pour présenter un budget de rigueur et d'économie. Tous les ministères ont dû, sur les services votés, lâcher du lest en vue de réduire le déficit de l'Etat et j'éprouve quelque compassion pour ceux des hommes politiques qui, d'un côté, réclament des économies et pourfendent le Gouvernement s'il ne les réalise pas et, de l'autre, sont au premier rang pour dénoncer l'insuffisance des moyens budgétaires quand ceux-ci se trouvent resserrés, sans toucher toutefois à l'essentiel des besoins.

En deuxième lieu, le document récapitulatif étant un indicateur de « faux chemins », nous savons que, d'année en année, vos crédits de fonctionnement se resserrent dans la mesure même où les crédits des ministères techniques augmentent, et souvent sensiblement, allant dans le sens toujours accentué de la recherche d'une parité et d'une égalité de traitement entre nos compatriotes d'outre-mer et leurs compatriotes de l'hexagone : ce qu'il est convenu d'appeler la « départementalisation sociale ».

En troisième lieu, même si nous possédions la nomenclature à peu près exacte des crédits d'intervention des divers ministères, elle serait à modifier en cours d'année, l'impact de ces crédits jouant sur un terrain très souvent en hausse par rapport aux prévisions initiales.

En veut-on un exemple ? Dans les budgets 1979-1980, aucun crédit spécial n'avait été prévu pour faire face aux conséquences des cyclones David, Frédéric et Allen dans les Antilles et du cyclone Hyacinthe à la Réunion. Or, il a fallu trouver aussitôt des secours d'urgence pour les sinistrés, des crédits pour dédommager les planteurs, des crédits pour le relogement des victimes et une allocation de 700 francs pendant trois mois pour les personnes privées de leur emploi.

Vous avez su agir, monsieur le secrétaire d'Etat, avec une exceptionnelle célérité, en faisant jouer sans hésitation la solidarité nationale en faveur de nos malheureux compatriotes. Le Sénat vous devait ce « coup de chapeau ».

La novation introduite cette année dans la présentation d'un seul au lieu de deux fascicules budgétaires pour les départements et les territoires d'outre-mer conduit également votre rapporteur à une présentation commune des dépenses de fonctionnement réunies dans le titre III, de même que, je l'imagine, la discussion sera commune pour l'ensemble des problèmes relevant de votre département ministériel.

Cette nouvelle présentation a simplement pour objet de mettre les documents budgétaires en conformité avec les nouvelles structures du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Votre projet de budget des départements et territoires d'outre-mer s'éleve, monsieur le secrétaire d'Etat, à 991 millions de francs contre 952 millions en 1980 ; la progression d'une année à l'autre est de 4,1 p. 100 seulement.

Certes, si nous considérons l'ensemble des crédits des différents ministères prévus pour 1981, la situation paraît moins sombre.

Ainsi, dans les départements d'outre-mer, l'intervention des ministères techniques, qui doit s'élever en 1981 à 10 579 millions de francs, assure-t-elle une progression de 12 p. 100.

Dans les territoires d'outre-mer, l'ensemble des dépenses de l'Etat inscrites aux budgets des différents ministères devrait atteindre 3 177 millions de francs, soit une augmentation de 23 p. 100.

Pendant, monsieur le secrétaire d'Etat, je ferai deux observations pour tempérer un peu l'optimisme auquel ces chiffres pourraient nous conduire.

D'une part, comme je le disais à l'instant, il est loin d'être assuré que ces précisions correspondent à la réalité ; d'autre part, les crédits des ministères techniques sont surtout des crédits de fonctionnement et n'ont pas, de ce fait, un effet vraiment déterminant sur l'économie de notre outre-mer.

Pour clore ce chapitre et pour ne pas abuser de votre patience, mes chers collègues, je vous livre cette information, qui donne bien, à mon avis, la mesure de l'effort de l'Etat : par rapport au budget de l'Etat, la part des dépenses des D.O.M.-T.O.M. représente 2,4 p. 100, alors que la population de notre outre-mer représente 2 p. 100 du total de la population française.

J'en viens maintenant aux observations de la commission des finances concernant votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat.

La commission des finances a exprimé sa perplexité devant l'augmentation très modérée des crédits budgétaires, qui se traduit en réalité par une diminution de ces crédits en francs constants.

Certes, l'indépendance des Nouvelles-Hébrides a entraîné un transfert de 6 520 000 francs au ministère des affaires étrangères. Mais, même en tenant compte de ce transfert, la progression des crédits ne dépasse pas 4,8 p. 100. Il y a là une sorte de relâchement de l'Etat, qui, étant donné la situation assez instable de notre outre-mer, paraît pour le moins inopportun.

La commission des finances a relevé ensuite qu'aucune catégorie de dépenses ne fait l'objet d'une véritable priorité et qu'au contraire on assiste à un laminage général des crédits budgétaires, qu'il s'agisse des crédits de paiement ou des autorisations de programme. Deux exceptions toutefois à cette tendance générale : les crédits pour la recherche, qui augmentent de 30 p. 100 pour les D. O. M. et de 4,8 p. 100 pour les T. O. M. ; enfin, un effort particulier en faveur des Terres australes et antarctiques, dont le budget local s'accroît, en effet, de 7 970 000 francs.

Si une telle situation peut être admise en ce qui concerne les dépenses de personnel et de fonctionnement, elle est beaucoup moins tolérable lorsqu'elle touche les dépenses d'intervention et l'aide aux investissements.

Comment justifier, par exemple, le blocage des crédits d'aide à la jeunesse dans les D. O. M. et la maigre progression du Bumidom — 5,3 p. 100 — alors que la migration « sauvage » a tendance à s'accroître ? Votre budget prévoyait également la reconduction pure et simple des crédits du F. I. D. O. M. et du F. I. D. E. S., mesure paraissant pour le moins surprenante. Fort heureusement, le Gouvernement a accepté, lors du débat devant l'Assemblée nationale, de majorer les dotations de ces deux fonds de 17 millions de francs d'autorisations de programme. Voilà l'une des grandes lacunes de votre budget comblée et l'on ne peut que s'en réjouir.

La commission a également regretté que l'effort d'économies réalisé dans le budget soit plus apparent que réel, mais mon collègue M. Jean Francou a fait justement observer la nécessité de prendre en compte les transferts de crédits du secrétariat d'Etat vers d'autres ministères, notamment celui de la défense, pour apprécier véritablement la situation réelle du budget.

Evoquant l'importante décision sociale intervenue cette année de l'indemnisation du chômage dans les départements d'outre-mer selon les mêmes principes qu'en métropole, M. le rapporteur général s'est justement inquiété du coût de cette opération, inquiétude partagée par l'ensemble de la commission, qui souhaite qu'en la matière la délimitation et la définition de la qualité du véritable chômeur soient bien établies pour éviter l'apparition d'un « tonneau des Danaïdes ».

M. Blin a demandé — je vous le demande également, monsieur le secrétaire d'Etat — le montant prévisionnel des sommes que l'Etat sera amené à verser au territoire de la Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre de la réforme foncière. Enfin, il s'est interrogé sur le point de savoir si certains besoins financiers n'étaient pas près d'être satisfaits dans notre outre-mer, cherchant par là une explication plausible de la stagnation des crédits pour 1981.

M. Goetschy a demandé confirmation que les crédits affectés au personnel d'assistance technique et au service militaire adapté n'étaient pas sérieusement entamés et M. Moinet a fait remarquer qu'il était quelque peu abusif d'imputer aux D. O. M. et aux T. O. M. des crédits de recherche qui présentent généralement un caractère national et devraient normalement se retrouver en crédits inscrits au budget de la recherche.

La commission a siégé trop tôt pour enregistrer la nouvelle d'une importante mesure envisagée voilà une quinzaine de jours par la Communauté économique européenne, qui entendait consacrer près de 570 millions de francs sur six ans en vue de pratiquer des opérations d'irrigation, de lutte contre les inondations, le reboisement et la diversification des cultures à la Réunion, à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. Peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, avez-vous à nous apporter, à cet égard, des précisions et une communication à nous faire.

De même, récemment, a paru un catalogue d'importantes opérations que le Gouvernement entendait réaliser dans les prochains six mois et parmi lesquelles nous avons noté la programmation des mesures de lutte contre l'habitat insalubre dans les départements d'outre-mer. Sans doute s'agit-il des « horribles verrues » que vous dénonciez récemment devant nos collègues de la commission des affaires économiques et du Plan et en songeant particulièrement à la Réunion et aux Antilles, auxquelles on peut ajouter les bidonvilles qui forment une garniture insalubre autour de Papeete.

Cet aspect important de la départementalisation sociale est-il déjà ou du moins suffisamment concrétisé par des crédits budgétaires ? Car programmer, c'est fort bien, mais envisager un plan de financement accompagnant la programmation apparaît absolument indispensable.

Ce n'est ni le rôle ni l'intention du rapporteur du budget d'évoquer à cette tribune l'évolution politique qui s'est traduite cette année par des incidents aux Antilles et des manifestations en Nouvelle-Calédonie. Certains de nos collègues le feront et vous ne manquerez pas de leur répondre, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais ceux qui, depuis le début, ont suivi le déroulement de vos longues et délicates négociations bipartites en vue de conduire le territoire des Nouvelles-Hébrides, alias Vanuatu, vers l'indépendance, ont été profondément émus et choqués par les conditions dramatiques dans lesquelles la minorité francophone aura été bafouée envers et contre toutes les règles de la démocratie et du respect élémentaire des droits de l'homme.

Le Sénat tout entier réprovoque ces mœurs et ces méthodes, qui relèvent davantage d'un esprit dictatorial et raciste, que d'innocentes victimes ont payé, soit de la fuite, soit de l'exil, soit de l'emprisonnement.

C'est l'honneur de la France dans le lointain Pacifique qui aura été mis en jeu. Monsieur le secrétaire d'Etat, comment le Gouvernement aura-t-il à cœur de relever ce défi et d'obtenir réparation et justice pour nos malheureux compatriotes avant qu'il ne soit trop tard, car il est déjà tard ?

Je n'évoquerai pas, bien sûr, les problèmes économiques et sociaux des D. O. M. - T. O. M. Ils seront tout à l'heure très largement repris par mes collègues MM. Mossion, Parmentier et Virapoullé. Du moins me permettrai-je d'attirer l'attention de mes collègues sur un certain nombre de problèmes de fond, largement et soigneusement évoqués dans mon rapport qui accompagne la présentation budgétaire. J'ai tenu plus particulièrement à souligner la conjoncture maussade aux Antilles, les tentatives de développement à la Guyane, le problème de la départementalisation et de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon, les structures fragiles, l'importance de la production sucrière et les difficultés de développement économique à la Réunion, puis le statut original de Mayotte, qui est encore une île pauvre, ses problèmes de scolarisation, l'insuffisance de ses équipements portuaires et son plan de développement.

Pour la Nouvelle-Calédonie, j'ai noté une conjoncture plus favorable, le plan d'action à long terme, dont vous avez été le promoteur, monsieur le secrétaire d'Etat, les débuts de la réforme foncière, l'une des grandes batailles d'outre-mer, en attendant le projet de loi sur la réforme qui doit venir incessamment en discussion, en priorité devant le Sénat, pour consacrer officiellement la promotion mélanésienne en plein accord avec l'assemblée territoriale.

Pour la Polynésie, au redressement de la production du coprah ne correspond, en revanche, qu'une lente et difficile progression du tourisme, question que vous avez, l'an dernier, examinée sur place. Il y a le problème de l'exploitation de la mer sous toutes ses formes, qui porte en lui les promesses d'un avenir heureux, une meilleure prise en charge des besoins des collectivités locales. Mais pourquoi m'amuserais-je à vouloir demeurer dans nos perles du Pacifique, à Nouméa, à Tahiti ou à Wallis-et-Futuna, territoires qui ont envoyé au Sénat, à travers MM. Cherrier, Millaud et Papilio, des avocats et des plaideurs de talent, qui nous diront tout à l'heure ce qui va bien et ce qui ne va pas bien ?

Personne mieux que vous, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est à même de saisir la portée et les résultats de l'action gouvernementale entreprise sans relâche depuis plusieurs années dans nos départements et territoires d'outre-mer, où vous avez suscité, partout, une politique de concertation, de colloques, qui ont débouché sur des conférences inter-régionales groupant élus, socio-professionnels et fonctionnaires et abouti à la définition et à l'élaboration de nombre de « points d'appui » qui sont, pour le court, le moyen et le long terme, autant de propositions d'actions sur divers secteurs économiques.

Ces travaux et ces projets doivent normalement trouver leur prolongement dans les orientations du VIII^e Plan.

Enfin, il me plaît de rappeler qu'à l'initiative du Sénat l'article 79 de la loi de finances pour 1980 a modifié profondément le système d'aide aux investissements dans les départements d'outre-mer, désormais également bénéficiaires, selon des modalités particulières, de l'indemnisation du chômage, qui demeure pour nous comme pour vous et le Gouvernement tout entier l'un des problèmes clés de l'avenir économique et de la paix de ces départements et territoires d'outre-mer.

Mais toutes ces mesures au milieu de difficultés certaines et de divers ordres apportent sans cesse le témoignage renouvelé de l'action continue et de la confiance sans réserve de la République envers nos compatriotes lointains. Ils doivent savoir — vous êtes demeuré le meilleur messager de la France pour cela — qu'à aucun moment nos compatriotes des îles françaises de l'océan Atlantique, de l'océan Indien ou de l'océan Pacifique ne sont et ne seront oubliés dans les préoccupations constantes de la métropole. Le Sénat — j'en suis certain — ne refusera

jamais les aides dégagées annuellement par l'Etat et indispensables pour continuer sa politique de progrès social, qui répond aux véritables aspirations de nos populations d'outre-mer.

Ce sentiment, recueilli à la commission des finances, engage une nouvelle fois votre rapporteur à vous demander, mes chers collègues, un vote positif pour le budget des D. O. M. - T. O. M. soumis à vos délibérations. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Parmantier, rapporteur pour avis.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le rapport pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan sur le budget des départements d'outre-mer n'est pas destiné à examiner de façon exhaustive les crédits de ce département ministériel ; en effet, cette étude est très bien entreprise par la commission des finances, et notre collègue M. Jager vient de nous éclairer sur les positions de cette commission.

Chaque année, votre rapporteur souhaite concentrer ses réflexions sur un problème particulier. L'an dernier, nous avons examiné l'importante question de la formation et de l'emploi dans les départements d'outre-mer et nous avons notamment à deux reprises souligné le nombre exceptionnel de retards et d'échecs scolaires, leurs causes, l'effort considérable de recherche et d'adaptation des méthodes pédagogiques qui s'impose, leurs conséquences catastrophiques pour les femmes et les hommes de ces départements, pour le développement économique et l'épanouissement de leur culture et de leur société.

Ce problème de base pèse d'un tel poids sur l'avenir des départements d'outre-mer que mon exposé pourrait s'achever en cet instant, car l'essentiel vient d'être exprimé.

En effet, si aucune action sérieuse, efficace, de grande envergure n'est engagée dans ce domaine, on peut affirmer que cette grande et noble entreprise qu'est le développement économique et social des départements d'outre-mer est vouée à l'échec. Je l'ai déjà dit, je le répète et je le confirme. Je constate que nous en sommes toujours au même point.

L'évolution préoccupante du chômage dans ces départements prouve que le thème « Formation et emploi » traité l'an dernier était et reste malheureusement d'actualité.

Il nous a donc paru nécessaire cette année d'essayer de mieux comprendre pourquoi ces départements ne réussissent pas à employer leur population.

L'étude de l'appareil de production permet de répondre à cette question. L'examen a été volontairement limité à la description du secteur primaire et secondaire, en n'abordant pas les problèmes du tourisme qui sont très spécifiques.

Il faut souligner encore une fois combien il a été difficile à votre rapporteur de rassembler quelques éléments nécessaires à son rapport.

Comme on ne peut pas supposer que ces problèmes soient dus à une mauvaise volonté de l'administration, on doit constater que ces départements sont encore mal connus. Il est urgent que la mission d'information et de proposition visant à définir « les objectifs et les moyens d'une amélioration de l'appareil d'information statistique sur les départements d'outre-mer » remette son rapport au Gouvernement. On ne peut pas, en effet, mener une politique efficace et cohérente si l'on ne connaît pas la réalité.

La nécessité du développement de l'appareil productif dans les D. O. M. est reconnue par tous. Cependant, les efforts entrepris dans ce sens ont été et demeurent insuffisants, ce qui oblige les habitants d'outre-mer à quitter, dans de mauvaises conditions, leur terre natale.

A l'heure actuelle, les départements d'outre-mer présentent de nombreuses caractéristiques des pays sous-développés : fort chômage et sous-emploi endémique, insuffisance de la production agricole, déclin des cultures vivrières, grande faiblesse des industries de transformation, hypertrophie du secteur tertiaire, déficit considérable de la balance commerciale, importance des transferts publics.

Il est certain que ces départements sont soumis à des contraintes particulières. Ils ne disposent pas de ressources dans leur sous-sol et ils sont éloignés des sources d'approvisionnement et des grands marchés d'écoulement. Comme, par ailleurs, ils constituent des entités économiques exiguës — leur population est peu nombreuse et dispose d'un pouvoir d'achat limité — il n'est pas possible d'y appliquer les méthodes qui ont permis le développement des pays industriels.

Pour que ces départements connaissent un développement économique stable, il est nécessaire de tirer parti de toutes les potentialités du secteur primaire — agriculture, forêt, pêche, richesses minérales et énergies nouvelles — et de renforcer le secteur secondaire.

L'agriculture doit rester une des activités essentielles des D. O. M. Il faut donc consolider et diversifier les cultures d'exportations, accroître et varier les cultures vivrières et s'efforcer de satisfaire les besoins locaux.

La dépendance des D. O. M. vis-à-vis des importations agricoles est de plus en plus forte et il n'est pire dépendance que la dépendance alimentaire. Il faut importer, selon les départements, de 50 à 75 p. 100 de la viande bovine et de 40 à 50 p. 100 des produits vivriers et maraîchers.

La production de porcs et de volailles est insuffisante.

Je citerai, comme exemple de la dépendance totale, le fait qu'aux Antilles on aime le pain, qu'on en consomme beaucoup et qu'à ma connaissance on n'y produit pas de blé. Le même phénomène peut être constaté à la Réunion pour le riz.

L'adaptation de l'agriculture à ces besoins ne sera possible que si un certain nombre de réformes sont réalisées : l'accélération de la réforme foncière, l'irrigation des terres cultivables, l'amélioration de la desserte des départements d'outre-mer, l'organisation et la modernisation des circuits de distribution.

Mais l'agriculture n'est pas la seule ressource naturelle des départements d'outre-mer et notre rapport traite des ressources et des potentialités qu'offrent la mer, la forêt et le sous-sol, qu'il faut explorer et exploiter.

Il souligne le rôle encore très insuffisant, mais essentiel, de la recherche scientifique et technologique dans le développement de l'économie des départements d'outre-mer dans l'investigation, l'expérimentation relative aux énergies nouvelles — énergies solaire, éolienne, biomasse, géothermie.

Le secteur primaire ne peut, à lui seul, assurer l'essor des D. O. M. Il convient donc de densifier le tissu économique de ces départements en développant les activités industrielles et artisanales.

Il est donc nécessaire que l'Etat fournisse une aide importante afin de compenser ces handicaps et de permettre ainsi le démarrage d'entreprises nouvelles adaptées à la région.

Pour compenser l'étroitesse des marchés locaux, il serait souhaitable d'accroître l'influence des D. O. M. dans leur zone économique tout en protégeant les activités naissantes de la concurrence des pays à bas salaire. Il faut, en particulier, veiller à ce que les textes visant à faciliter les exportations des pays A. C. P. vers la Communauté européenne ne leur soient pas applicables. D'autre part, les industriels et les importateurs locaux devraient se regrouper afin que le volume et la nature des importations soient compatibles avec les productions locales.

Pour permettre aux D. O. M. d'avoir une structure économique moderne, il est nécessaire d'entreprendre de gigantesques efforts. Il faut malheureusement constater que la France n'a pas encore mis en action les moyens nécessaires au réel décollage de ces régions.

Dans notre rapport, après avoir procédé à l'analyse des grandes productions agricoles, examiné les progrès de la réforme foncière, observé les résultats des efforts d'aménagement, de diversification des productions, nous constatons que l'agriculture demeure encore largement mono-productrice, que les tentatives de diversification de la production n'ont encore abouti à aucun résultat réel, excepté en Guyane, seul département où, en outre, on observe des résultats positifs dans l'élevage bovin, une progression de l'exploitation de sa ressource principale, la forêt, et une satisfaisante couverture des échanges.

Il est important de signaler que l'agriculture des D. O. M. va pouvoir bénéficier — cette année au moins — d'une aide importante de la part de la Communauté économique européenne. En effet, en octobre 1978, la Cour de justice européenne a décrété que toutes les dispositions du traité de Rome étaient pleinement applicables aux D. O. M.

Le fonds européen de développement ne pouvant plus octroyer d'aides à partir de 1980, l'assemblée des Communautés européennes a approuvé, le 16 octobre 1980, une directive prévoyant une contribution financière de 96,5 millions d'unités de compte européennes au F. E. O. G. A. « orientation » à un programme dont le montant total s'élève à 211 millions d'unités de compte européennes. Ce programme, qui doit durer six ans, a pour objet le renforcement du développement de l'agriculture en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion par : des opérations collectives d'irrigation ; des améliorations des sols, des travaux de protection contre les inondations et d'autres travaux de protection ; des opérations de reboisement et l'amélioration de forêts dégradées, y compris l'établissement de brise-vents et de chemins forestiers ; des mesures favorisant l'orientation de la production vers l'élevage et la diversification des cultures.

Le développement économique des D. O. M. dépend, pour une large part, du réseau des transports.

Si, sur le plan du réseau routier intérieur, il n'y a pas de trop graves problèmes sauf en Guyane, en revanche, la desserte maritime continue à poser un certain nombre de problèmes :

coûts et qualité du service, équipements portuaires, notamment à la Réunion, en Guyane, à Saint-Pierre et à Mayotte, problèmes sociaux liés à l'entrée en activité des porte-conteneurs.

Pour pallier l'éloignement des D.O.M., il est nécessaire que le réseau des télécommunications soit fortement développé et que la tarification ne soit pas trop élevée. Or, le retard d'équipement est très important et les tarifs restent trop chers.

Nous l'avons vu, il est nécessaire que les collectivités locales et l'Etat accordent des aides pour permettre le développement des entreprises industrielles et artisanales.

Malgré les efforts entrepris, que je rappelle : la réforme du F.I.D.O.M., qui accroît la responsabilité des assemblées locales en augmentant les masses financières réparties localement et en élargissant leur champ d'intervention, incitations financières, incitations fiscales, modifiées par l'article 79 de la loi de finances pour 1980, le nombre d'entreprises nouvelles créées dans le secteur industriel qui ont bénéficié d'aides aux investissements est encore peu important, comme le montre le tableau de notre rapport, à la page 21.

Il est important d'attirer particulièrement votre attention sur l'exigence d'un minimum de cinq emplois créés, qui a pour effet d'écarter du bénéfice des aides de l'Etat les petites entreprises qui constituent pourtant l'essentiel du tissu économique de ces départements.

L'insuffisant essor de la production agricole et le non-développement du secteur industriel ont entraîné de graves conséquences sur la balance commerciale et le niveau de l'emploi.

Les exportations des D.O.M. ne couvrent que 24 p. 100 de leurs importations et le taux de couverture des échanges se dégrade d'année en année. Il est passé, en Guadeloupe, de 28 p. 100, en 1976, à 19 p. 100, en 1979. En Martinique, dans le même temps, il est passé de 30 à 20 p. 100 et, à la Réunion, de 21 à 18 p. 100.

Tout à l'heure, j'attirais l'attention sur la gravité de la dépendance alimentaire. Il est bien certain que, là, nous avons, en complément et plus globalement, une dépendance économique qui, en s'accroissant, est un excellent révélateur des insuffisances de la politique poursuivie.

Je tiens cependant à souligner qu'en Guyane le taux de couverture des échanges a légèrement augmenté ; il est passé de 5 à 7 p. 100.

Je ne reviendrai pas sur les problèmes du chômage, qui ont été abordés l'an dernier, mais je rappellerai simplement que, malgré le troisième pacte national pour l'emploi, le taux de chômage est actuellement de l'ordre de 20 à 25 p. 100.

Le décret n° 80-169 du 27 février étendant aux D.O.M. le régime métropolitain d'indemnisation du chômage a fait l'objet d'une procédure conventionnelle. Aujourd'hui, après une série de réunions, les partenaires sociaux ont signé l'ensemble des accords relatifs à l'application du nouveau régime d'indemnisation du chômage, qui a donc pu être mis en place à partir du 1^{er} septembre 1980. L'alignement complet sur le régime de la métropole devrait être réalisé avant le 1^{er} janvier 1984 au plus tard.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, votre rapporteur ne souhaite pas procéder à un examen exhaustif des crédits destinés aux D.O.M. provenant des ministères techniques, qui, d'après les indications dont nous disposons, ne conduisent pas à la diminution des dotations du secrétariat d'Etat.

Je voudrais rappeler ici les propos que M. le secrétaire d'Etat a tenus devant votre commission ainsi qu'à l'Assemblée nationale. Il disait notamment : « Au point où nous nous trouvons de la procédure budgétaire, aucun de mes collègues n'est en mesure de vous dire réellement ce que le département dont il a la charge pourra effectivement dépenser pour l'outre-mer. »

Vous ajoutiez, monsieur le secrétaire d'Etat : « En fait, entre ce que les différents ministres peuvent vous laisser espérer quant à leurs différentes actions dans l'année à venir et ce qu'ils feront réellement, il y a une différence substantielle. »

C'est une des raisons pour lesquelles je ne tenais pas à m'attarder en commentant les chiffres du tableau qui nous a été présenté. M. Jager a évoqué ce problème et vous avez vous-même émis le vœu que nous trouvions des solutions à ce type de problème, car il s'agit effectivement d'un problème de fond.

En exposant l'essentiel de ce rapport, j'ai le sentiment de me répéter, ce qui revient à dire que je m'interroge sur le rôle du rapporteur, du rapport et aussi sur cette politique conduite de manière bicéphale, c'est-à-dire un secrétaire d'Etat qui a la responsabilité de ces territoires mais qui n'a pas les moyens de la mener, et des ministères techniques, dont dépendent les moyens.

Voilà quelque temps, j'avais signalé à M. Méhaignerie cette difficulté à l'occasion d'un débat sur l'élevage. Cela me fournissait une occasion d'attirer aussi son attention sur des pro-

blèmes concernant un aspect de l'activité des départements d'outre-mer. Il ne m'a pas répondu ; par conséquent, nous n'avons pas avancé de ce côté-là.

Vous lirez, dans nos conclusions, que nous souhaitons que des rapports différents s'établissent entre la commission et le secrétariat d'Etat.

Votre rapporteur aurait souhaité vous présenter une étude complète sur le délicat problème des migrations. Cependant, les difficultés qu'il a rencontrées pour recueillir des renseignements et le caractère incomplet des réponses qu'il a obtenues ne permettent pas d'établir un véritable constat des mouvements de population entre les D.O.M. et la métropole.

Le rapport traite de cette question en deux points : migration vers les D.O.M. et émigration vers la métropole.

Je ne voudrais pas vous infliger une trop longue lecture des travaux de la commission, mais il s'agit là d'un problème vraiment très important, qui ne pourra pas être traité dans sa totalité. Je souhaite néanmoins que le plus grand intérêt soit porté aux problèmes sociaux et humains qu'il pose.

La population étrangère est variable selon les départements. Officiellement, il y a 1 747 étrangers à la Réunion, 1 525 à la Martinique, 4 263 en Guadeloupe. Il faut ajouter un certain nombre d'immigrants clandestins à ce chiffre. En Guyane, en revanche, le nombre d'étrangers est fort important. En août 1980, il était officiellement de 10 879 personnes. Compte tenu de l'immigration clandestine, on peut estimer que le chiffre réel d'étrangers est de 15 000 personnes.

Ce nombre est très important, si l'on considère que la population de la Guyane est de 62 000 personnes. Certaines personnes sur place se demandent même si l'importance de la colonie étrangère n'est pas due à des calculs politiques de la part de l'administration.

Je veux, à ce sujet, signaler que j'ai reçu récemment un télégramme d'un de nos élus de la Guyane élevant une protestation contre le projet d'implantation d'un troisième village hmong. Comme cette question peut être évoquée, pour éviter tout malentendu, je tiens à dire que les réactions de nos collègues élus de Guyane traduisent non pas des réactions racistes, mais bien des préoccupations concernant la déstabilisation des équilibres ou des rapports de force politiques existants. Cette précision me paraît importante et il fallait la donner.

Une part importante de la population non autochtone vient de métropole. Cette migration, qui pose de nombreux problèmes, est essentiellement alimentée par la fonction publique. En effet, sur les 47 000 agents de l'Etat servant dans les D.O.M., 5 443 sont originaires de métropole.

Le secrétariat d'Etat n'a pas pu nous préciser quels emplois étaient tenus par ces fonctionnaires métropolitains. Cependant, il est certain que la plupart d'entre eux ont des postes de responsabilité et d'encadrement. Le mode de rémunération de ces fonctionnaires pose un problème. Il est difficile de connaître le traitement exact, toutes primes comprises, d'un fonctionnaire affecté dans les D.O.M. Il est certain que sa rémunération est au moins augmentée de 50 p. 100, voire parfois doublée lorsqu'il accepte un emploi outre-mer.

Mais toutes les demandes que j'ai effectuées concernant ce problème sont restées vaines. Je me souviens qu'à la lecture de la première fiche de salaire qui m'a été fournie par une administration, il apparaissait que le salaire outre-mer était le même qu'en métropole. J'ai eu le sentiment qu'on n'avait pas fait beaucoup d'efforts pour m'éclairer !

La distorsion entre le niveau des traitements de la fonction publique et celui des salaires du secteur privé constitue, de toute évidence, un handicap à la diversification des activités économiques. Il est cependant bien clair que cette question doit être traitée globalement.

Il importe donc d'engager simultanément une action progressive de revalorisation des salaires du secteur privé en majorant par étapes le taux du Smic et de moduler les majorations de traitements de la fonction publique à l'écart effectif entre le coût de la vie dans les D.O.M. et celui dans la métropole.

Comme nous l'avons indiqué, les créations d'emplois dans les D.O.M. restent très insuffisantes face à l'ampleur des besoins. Au cours du VII^e Plan, de 500 à 1 000 emplois ont été créés par an alors que 3 500 postes de travail étaient supprimés chaque année dans l'agriculture et que 30 000 jeunes par an arrivaient sur le marché du travail ; une partie importante de la population a donc été contrainte d'émigrer.

A l'avenir, la situation ne se modifiera pas ; les restrictions budgétaires de l'Etat ne favoriseront pas l'emploi dans le secteur public ; les entreprises privées auront de plus en plus recours à une organisation plus productive et économe en main-d'œuvre pour maintenir une compétitivité, malgré l'évolution inéluctable des salaires. Il est donc probable que la migration des originaires des D.O.M. vers la métropole aura tendance à s'amplifier.

L'administration n'a pas pu communiquer à votre rapporteur des précisions quant à la qualification des postes occupés par les ressortissants des départements d'outre-mer qui viennent travailler en métropole, mais les documents en notre possession révèlent qu'il s'agit de travailleurs généralement peu qualifiés. Cela prouve qu'ils ne viennent en métropole que contraints par le chômage qui règne outre-mer, ce qui nous ramène à notre préoccupation première.

Par rapport aux années précédentes, le mouvement de migration contrôlée accuse un recul sans cesse croissant, passant de 11 311 en 1975 à 7 286 en 1979.

En contrepartie, la migration individuelle peut être estimée à environ 10 000 personnes par an : 8 000 au départ des Antilles, 2 000 au départ de la Réunion.

Les causes de ce fléchissement de la migration organisée sont de trois ordres. D'abord, la conjoncture économique en métropole des dernières années a rendu plus difficile le recrutement de travailleurs originaires des départements d'outre-mer. Ensuite, l'abaissement du prix du transport aérien entre les Antilles et la métropole facilite la migration individuelle. Enfin, les effets de récession sur la migration ont été observés depuis la conclusion de la convention qui a transféré, en 1975, à l'A.N.P.E. les attributions précédemment dévolues au Bumidom en matière de sélection et de placement des migrants.

L'A.N.P.E. n'obtient pas les mêmes résultats que le Bumidom sans doute parce qu'il ne s'agit pas, comme c'est le cas de la société d'Etat, d'un organisme orienté spécifiquement vers le placement des originaires des D.O.M. en métropole. La diminution de la migration aidée par les pouvoirs publics se traduit par un accroissement de la migration « sauvage » et par une progression du chômage des jeunes travailleurs candidats à un premier emploi.

Parallèlement, en métropole, le milieu migrant a sensiblement évolué. Il est très sensible aux difficultés rencontrées par la plupart des migrants « sauvages ». Endettés, sans logement, sans emploi, ces arrivants, qui sont souvent séparés de leurs familles, sont à la charge de parents ou d'amis déjà implantés en métropole. Ils finissent, dans de nombreux cas, par accepter des emplois sous-payés, non déclarés à la sécurité sociale, et constituent un sous-prolétariat.

On voit apparaître une délinquance D.O.M. inconnue voilà encore quelques années. Toute la collectivité D.O.M., estimée à 450 000 personnes, est préoccupée par cette évolution qui ternit l'image de marque d'une migration située dans une perspective de promotion sociale.

Il est donc urgent que le Gouvernement mette en place les moyens nécessaires à la bonne intégration en métropole de ces Français d'outre-mer, tout en leur permettant de conserver leur patrimoine culturel.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, l'analyse de la situation des D.O.M. ne peut que conduire à une crainte justifiée quant à l'avenir de ces départements. En effet, les réformes entreprises n'ont abouti qu'à peu de résultats et, face à la montée des multiples problèmes des D.O.M., on ne constate qu'une baisse des moyens mis en œuvre par l'Etat. Consciente que toutes les difficultés ne peuvent pas être résolues en même temps, la commission des affaires économiques souhaite que le secrétaire d'Etat chargé des D.O.M. s'engage de manière ferme sur quatre points précis.

D'abord, il serait nécessaire que le Gouvernement promette que l'ensemble des crédits budgétaires destinés aux D.O.M. connaisse à l'avenir un taux de croissance supérieur à la progression moyenne du budget de l'Etat. Cela permettrait d'éviter que l'écart entre les D.O.M. et la métropole ne s'accroisse.

En outre, la situation économique et démographique des D.O.M. va de plus en plus contraindre les autochtones à émigrer vers la métropole. Il est donc urgent de développer les moyens d'accueil de ces populations. Les dotations du Bumidom devraient croître de manière très significative afin que celui-ci puisse augmenter et diversifier ses actions en particulier envers les migrants individuels.

Par ailleurs, un outil statistique, adapté aux problèmes particuliers des D.O.M., devrait être mis en place le plus rapidement possible afin d'améliorer la connaissance de ces départements et de permettre d'établir une politique correspondant réellement à leurs problèmes.

Enfin, il serait très vivement souhaitable que les parlementaires soient mieux informés des problèmes de l'outre-mer. Il serait donc urgent d'organiser des réunions de concertation entre les rapporteurs et le secrétariat d'Etat.

Ce rapport a été examiné par la commission des affaires économiques le mercredi 29 octobre. Je tiens à préciser qu'au cours de ces débats d'autres problèmes ont été soulevés, que je ne peux évoquer ici, notamment les problèmes relatifs à la desserte maritime et aérienne de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Au cours d'une séance ultérieure, tenue le jeudi 30 octobre 1980, et à la suite de l'audition de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, la commission a examiné et approuvé les conclusions de votre rapporteur tendant à demander qu'une concertation régulière soit organisée entre le secrétariat d'Etat et les rapporteurs.

Sous réserve de cette observation, la commission des affaires économiques a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat les dispositions du projet de loi de finances pour 1981 relatives aux départements d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Virapoullé, rapporteur pour avis.

M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion budgétaire est certainement l'élément le plus important de la communication entre le Gouvernement et les représentants de la nation.

Soucieuse, à juste titre, de tous les problèmes qui préoccupent les départements d'outre-mer, la commission des lois du Sénat, en donnant son avis sur l'effort financier qui sera accompli en faveur de ces terres lointaines, dans le projet de loi de finances pour 1981, manifeste, de façon plus profonde encore, sa volonté d'inciter le Gouvernement à mettre en œuvre les vrais moyens à même d'assurer dans la dignité et la clarté, tant socialement qu'économiquement, le bonheur de l'homme de l'outre-mer français.

Ayons, les uns et les autres, le courage de faire un constat : ces terres, si fidèlement attachées à la métropole, sont en réalité encore mal connues. Elles occupent dans la vie de la nation une place bien marginale. Puisse ce modeste rapport provoquer chez tous nos responsables parisiens une prise de conscience !

Il est grand temps que l'on s'efforce de mieux comprendre les réalités économiques et humaines de ces régions qui partagent le même destin que celui de l'hexagone.

En me confiant le soin d'établir ce rapport, mes collègues de la commission des lois m'ont témoigné, il est vrai, une marque de confiance qui restera pour moi inoubliable.

En définitive, quelle belle mission pour un homme, lui-même originaire d'un département d'outre-mer, de ne pas oublier, à travers le langage des chiffres, celui de la raison, de cette raison qui doit toujours nous éclairer dans ce monde bouleversé et déchiré où la vie devient chaque jour davantage plus difficile.

En vérité, ce voyage que nous accomplirons au long de ce rapport sera, non pas celui de la passion, mais celui du dialogue et de la réflexion.

Si nous savions laisser de côté l'équanimité insipide de certaines données, nous pourrions écrire et agir en faveur de ces hommes et de ces femmes qui vivent là-bas mais dont les regards sont tournés vers ceux qui vivent ici.

Hérodote disait : « J'écris pour la gloire de ma patrie. »

Affirmons beaucoup plus modestement que nous devons travailler pour que les départements de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de la Réunion puissent bénéficier progressivement mais sûrement d'un véritable développement économique.

Il ne nous sera malheureusement pas possible de tout analyser dans ce rapport. Nous nous contenterons de l'essentiel.

Oui, la France d'Amérique comme la France de l'Océan Indien existent.

Quel est leur avenir sous l'aspect financier, social et économique ? Cet avenir dépend essentiellement de l'effort financier qui leur sera consenti. Aussi, avant d'examiner les problèmes fondamentaux qui intéressent au plus haut point les départements d'outre-mer, je voudrais, mes chers collègues, pour les besoins de la discussion, vous rappeler brièvement quelques chiffres.

Il s'agit, monsieur le secrétaire d'Etat, non pas d'une accusation que je porte contre vous, mais d'un constat que je fais au nom de la commission des lois.

Nous sommes en réalité en présence d'un budget misérable, en stagnation, pour ne pas dire en nette régression.

La démonstration est d'ailleurs facile à faire. La section commune, où sont regroupés les crédits de fonctionnement communs aux départements et territoires d'outre-mer, d'un montant de 306 millions de francs en 1980, atteindra en 1981, 318 millions de francs.

Il s'agit non pas d'une augmentation mais d'une substitution, bien mieux : d'un relèvement sur les frais de déplacement.

Le Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, estime-t-il que vous-même et vos services vous déplacez trop souvent ?

Quelle curieuse brimade ! Dois-je en déduire que votre prochain voyage à la Réunion est remis en cause ?

Les crédits F. I. D. O. M. connaissent, par ailleurs, un recul, considéré par la commission des lois comme intolérable.

Le montant des autorisations de programme, qui était de 221 millions de francs en 1980, passe à 222 millions de francs, alors que les crédits de paiement donnent l'impression d'une progression de 5,3 p. 100.

Si l'on tient compte, d'une part, de la dévaluation monétaire dont le taux annuel est de plus de 14 p. 100, et, d'autre part, du coût particulièrement élevé de l'investissement dans les départements d'outre-mer, on est contraint de reconnaître qu'une population déshéritée devra subir les conséquences de ce que certains appellent la crise et d'autres la compétition.

Les membres de la commission des lois, dont je suis le porte-parole, élèvent une énergique protestation. Il n'est pas possible d'admettre que les orientations fixées par le Parlement soient traitées avec autant de désinvolture.

Nous n'avons, en effet, cessé d'affirmer qu'un effort croissant dans l'investissement est une mesure capitale, à même de permettre aux Français d'outre-mer de rattraper leur retard.

Cette mort lente des crédits destinés au F. I. D. O. M. provoque un préjudice dont les conséquences seront difficilement réparables.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous dire si les techniciens qui ont élaboré le présent budget ont bien voulu signifier aux départements d'outre-mer que la période des vaches maigres était maintenant commencée ?

Il est vrai que l'intégration progressive mais définitive de ces régions d'outre-mer dans le cadre de la République française passe par ce que l'on peut appeler « l'assimilation budgétaire ». Mais une telle affirmation ne pourra être plausible que si elle est réaliste.

Il est alarmant de constater que, si le budget de l'Etat est en augmentation de 14 p. 100, l'effort consenti par les ministères techniques ne connaîtra qu'une augmentation moyenne de 12 p. 100.

La commission des lois, mes chers collègues, a marqué, là aussi, son étonnement face à cette disparité injustifiée.

Comment oser pratiquer une politique d'austérité à l'égard de ceux qui, dans leurs cases et leurs villages, luttent encore pour rompre les chaînes de la misère ?

Les crédits consacrés aux départements d'outre-mer devraient, pour l'avenir, faire l'objet, de la part des services compétents, de soins plus attentifs.

Il est du devoir de nos responsables de démentir Jean-Jacques Rousseau lorsqu'il affirme : « La nature fait l'homme heureux et bon ; la société le déprave et le rend misérable. »

Bien mieux, la grande et noble tâche d'une société privilégiée est de faire en sorte que la minorité pauvre qui la compose puisse bénéficier de l'aide nécessaire afin de rompre avec un passé révolu.

La lutte contre la pauvreté et le déséquilibre mérite d'être poursuivie avec énergie.

Accroître les possibilités de ceux qui veulent, dans le cadre d'une solidarité nationale sans faille, échapper définitivement aux séquelles d'un régime archaïque, il n'y a pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de mission plus exaltante.

Examinons maintenant le domaine social. Personne ne pourra contester que la route parcourue dans le cadre de la fraternité, de la solidarité nationale entre la métropole et les départements d'outre-mer a été longue et fructueuse. Comment ne pas reconnaître les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation, de la santé, des infrastructures ?

Il est vrai que des problèmes importants et urgents se posent. Ayons, cependant, les uns et les autres, la volonté d'affirmer que l'effort accompli afin d'assurer une meilleure protection sociale de l'homme reste remarquable.

Tous nos enfants sont maintenant scolarisés. Nos malades reçoivent des soins dans des hôpitaux modernes et de mieux en mieux équipés. Les personnes du troisième âge, dont il convient d'augmenter les ressources, sont bien considérées et traitées avec dignité.

La départementalisation sociale promise par le chef de l'Etat se met en place, mais, il faut bien le reconnaître, parfois avec trop de lenteur. Des différences flagrantes, inadmissibles, existent encore.

Il est du devoir du Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire en sorte que l'indemnisation du chômage n'ait pas le caractère d'un tranquillisant, qui sera en définitive décevant, car nous avons comme l'impression qu'il y aura beaucoup d'appelés et peu d'élus.

Quant à l'allocation de logement à caractère social, il est regrettable de constater qu'en dépit de la volonté unanime du Parlement le Gouvernement ait attendu vingt-huit mois pour publier enfin une circulaire qui rendra applicable cette mesure sociale tant souhaitée.

Voulez-vous nous donner toutes précisions utiles sur ce point ?

D'autres situations, toujours dans le domaine social, doivent trouver une solution dans les meilleurs délais.

Il convient de rendre applicables dans les départements d'outre-mer : premièrement, les mesures permettant de garantir les accidents du travail dont peuvent être victimes les exploitants agricoles ; deuxièmement, l'allocation compensatrice — loi n° 75-534 du 30 juin 1975 — accordée aux handicapés adultes dont l'état de santé nécessite l'aide constante d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie ; troisièmement, l'allocation spéciale de vieillesse, accordée par la caisse des dépôts et consignations aux personnes non salariées ou assimilées.

Examinons maintenant le bilan économique.

La priorité des priorités, on vous l'a dit tout à l'heure, c'est de garantir aux agriculteurs de tous les départements d'outre-mer des ressources nécessaires, car l'agriculture est et restera encore pendant longtemps la principale ressource de ces contrées lointaines.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous indiquer si, lors de la conférence agricole qui se tiendra le 5 décembre prochain à Maignon, vous ferez en sorte que la voix de tous nos agriculteurs soit entendue ?

Il s'agit d'hommes et de femmes qui ont connu, tant aux Antilles, à la suite des cyclones David, Frédéric et Allen, qu'à la Réunion, à la suite du cyclone Hyacinthe, de durs moments d'épreuve.

Comment ne pas vous rappeler, en ce qui concerne le département que je représente, que les dégâts causés au géranium par ce cataclysme dont vous avez été le témoin sont considérables ? Plus de 2 000 hectares — soit plus de 70 p. 100 des superficies — ont été détruits. Les replantations sont lentes et la production ne reprendra pleinement qu'après 1981. Elle ne dépassera guère vingt tonnes en 1980.

Aussi, je me permets de pousser un nouveau cri d'alarme en faveur des 4 000 planteurs de géranium de la Réunion. Je vous demande avec insistance de ne pas les abandonner, et ce d'autant plus qu'ils auront à faire face non seulement à de lourdes charges, mais encore à une concurrence très sévère, de l'Egypte et de la Chine en particulier.

En vérité, il ne suffit pas, lorsque les départements d'outre-mer sont défigurés par des cataclysmes aussi redoutables, d'annoncer des mesures financières substantielles. Il faut définir immédiatement la mise en place pratique de ces mesures. C'est ce que la commission des lois préconise. Ses membres, qui se sont rendus récemment à la Réunion, ont enregistré sur place que des agriculteurs ont obtenu notamment, dans certains cas avec retard, des bons d'engrais dérisoires.

Tout doit être mis en œuvre pour que, sur la base d'une procédure simplifiée, l'indemnisation des planteurs de canne à sucre devienne effective au moment du deuxième acompte, soit au plus tard à la fin de janvier 1981.

Votre commission des lois, mes chers collègues, a cru bon, par ailleurs, de rappeler que le moment était venu de doter les départements d'outre-mer d'une agriculture moderne, d'abord en assurant aux jeunes agriculteurs qui ont reçu une formation professionnelle et qui arrivent sur le marché du travail la possibilité d'accéder à la propriété de leur outil de production, c'est-à-dire des terres de bonne rentabilité ; ensuite, afin d'assurer le succès de cette politique d'accession à la propriété, nous avons estimé que le montant du plafond des prêts fonciers dans les départements d'outre-mer était devenu parfaitement dérisoire et qu'il devait être porté dans les plus brefs délais à un chiffre comparable à celui de la métropole, c'est-à-dire 350 000 francs.

Voulez-vous, sur ce point aussi, me donner une réponse, monsieur le secrétaire d'Etat ?

C'est dans cette optique, et dans cette optique seulement, que l'action déployée de façon remarquable par la caisse de crédit agricole, notamment de la Réunion, permettra à une réforme foncière de se faire avec équité, et ce, au mieux de l'intérêt général.

Enfin, nous nous sommes longuement interrogés sur le problème de la mise en valeur des Hauts de la Réunion. Cette entreprise de longue haleine permettra de rééquilibrer l'économie départementale entre la zone basse et les Hauts.

L'effort financier est remarquable, mais il n'est pas la condition suffisante.

Aussi, nous permettrons-nous de conseiller au Gouvernement de lancer dès maintenant un appel en faveur de ceux qui voudraient s'installer dans ces régions qui seront bientôt désenclavées, afin de leur donner, pendant un laps de temps nécessaire, la formation utile à laquelle a droit tout agriculteur qui se veut moderne.

L'industrie sous toutes ses formes — pêche, hôtellerie, bâtiment — et les entreprises artisanales doivent être encouragées de façon constante, car elles représentent un noyau novateur, à fort potentiel de développement économique et constituent de ce fait, pour l'ensemble de la jeunesse des départements d'outre-mer, une source d'espérance.

Je voudrais faire remarquer à la Haute Assemblée que, dans le département de la Réunion, à force de volonté, de ténacité et de dévouement, des hommes audacieux, en dépit du coût élevé des matières premières et des difficultés d'approvisionnement, ont réussi à faire de la petite et moyenne industrie un secteur de pointe.

Alors, je dis que nous n'avons pas le droit de capituler.

Il convient, pour réussir, d'accorder les avantages fiscaux prévus à l'article 79 de la loi de finances à tous les secteurs créateurs d'emplois, notamment à l'agriculture et au bâtiment.

En vérité, pour donner à l'investissement un sang nouveau dans les départements d'outre-mer, il ne suffit pas, comme nous l'avons d'ailleurs décidé au Sénat, de supprimer, pour l'exonération de l'impôt sur les sommes investies, l'agrément préalable, la nécessité de la création d'emplois, ainsi que tout minimum ou maximum d'investissement. Il faut encore permettre aux investisseurs, dans le plus grand nombre possible de secteurs productifs, de déduire du revenu imposable le montant total des investissements, et non la moitié de ceux-ci.

Cette amélioration devra être complétée par une deuxième mesure, non moins importante, à savoir la création d'une prime à l'exportation — hors Communauté, bien entendu — qui aura pour but de rendre nos produits compétitifs dans différents pays du tiers monde, qui connaissent des bas salaires et ignorent encore les règles élémentaires de la législation sociale.

Les mesures au compte-gouttes, les hésitations inutiles paralysent l'initiative et découragent les meilleures volontés.

Il est temps que l'on prenne conscience de l'existence du potentiel économique et spécifique de chaque département d'outre-mer.

La réussite est conditionnée par le respect des accords conclus.

Dois-je vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, les deux faits suivants ?

Comment expliquer que, dans cette crise énergétique que traverse le monde, le Gouvernement refuse de mettre en place les moyens financiers permettant d'utiliser la bagasse afin d'obtenir la production combinée de chaleur et d'électricité ? Au nom de la commission des lois, je vous demande des précisions sur ce point.

Comment expliquer également que le Gouvernement n'ait pas pris l'initiative de prévoir dès maintenant la création d'une industrie agro-alimentaire dans les départements d'outre-mer ? Un récent conseil des ministres a annoncé qu'il devenait nécessaire de donner à l'aquaculture l'essor qu'elle mérite.

Une société, la S. E. I. C., vient d'effectuer dans la région de Sainte-Rose, à la Réunion, une étude complète dont le but est de permettre l'implantation d'une ferme d'élevage de crevettes géantes. Cette étude a été réalisée sur la base du financement suivant : 30 p. 100 du coût global de l'étude à la charge des promoteurs, 70 p. 100 à la charge de l'administration. Jusqu'à maintenant, ce dossier reste bloqué pour on ne sait quelles raisons.

Il n'est pas possible d'admettre que de telles situations se renouvellent indéfiniment au détriment du développement économique des départements d'outre-mer, dont les trois grands fléaux — retenez-le bien, monsieur le secrétaire d'Etat — sont le blocage, le « copinage » et la fuite des capitaux.

Nous avons par ailleurs constaté avec tristesse que la situation de l'emploi est particulièrement grave dans ces régions lointaines.

Nous devons non pas faire plaisir, mais agir. Il faut tourner les pages d'un passé révolu. Il convient de mener dans les départements d'outre-mer une véritable croisade contre le chômage.

En définitive, qu'a-t-on fait de façon objective au profit de cette jeunesse si belle ? Oui, elle est maintenant mieux nourrie, plus instruite, mieux éduquée. Mais quel sera son avenir ?

Plus de 64 p. 100 de la population a moins de vingt-cinq ans à la Réunion, où le taux de chômage, qui dépasse 30 p. 100, s'est accru de 36 p. 100 en un an.

Mettre en place des mesures pour améliorer la mobilité de l'emploi, nous le voulons bien. Mais soyons réalistes : dans la conjoncture difficile que connaissent la métropole et l'Europe tout entière, il faut avoir le courage de reconnaître, pour rester crédibles, que ce moyen est insuffisant.

Nous estimons qu'il serait souhaitable de créer dans les départements d'outre-mer des banques d'emplois dont la mission serait : d'être une agence de travail, notamment de travail temporaire, au service des entreprises qui n'ont pas les possibilités ou l'optimisme suffisant pour créer des emplois permanents ; de fournir une main-d'œuvre aux opérations socio-économiques, tels que les chantiers de développement local ; d'assurer la gestion des personnels saisonniers ; d'assurer la « couverture administrative » des personnels bénéficiant des mesures actuelles d'incitation à l'emploi.

Les demandeurs d'emploi ne s'inscriraient donc pas comme chômeurs mais comme candidats à un travail temporaire plus ou moins long. Des primes pourraient être prévues pour les entreprises transformant l'emploi temporaire en emploi définitif.

La « banque de l'emploi » serait dirigée par une instance regroupant tous les partenaires sociaux. Elle pourrait canaliser les divers crédits d'assistance au profit d'opérations d'amélioration du cadre de vie individuel ou collectif et serait un élément de moralisation des pratiques de certaines entreprises en garantissant le respect de la politique salariale et sociale du Gouvernement. Les garanties données aux travailleurs — sécurité sociale, retraites, salaires payés intégralement sans retard, etc. — devraient permettre de réduire considérablement le travail noir.

Le moment est venu pour moi de conclure.

La commission des lois a estimé qu'il convenait d'adopter à l'égard de Mayotte une attitude plus claire, plus logique, plus conforme aux intérêts de cette population, qui, à plusieurs reprises, a manifesté son intention de rester au sein de la République française.

Nous venons de sacrifier une communauté française, qui était pourtant heureuse de vivre sous la protection du drapeau tricolore, aux Nouvelles-Hébrides.

Nous n'avons pas le droit d'agir de la sorte à l'égard de ces 50 000 Mahorais qui nous observent avec angoisse.

Ce n'est pas une bureaucratie parisienne qui doit décider du sort de cette population. Nous devons être fiers de voir ces gens si pauvres aimer la France avec tant de cœur. Ce que l'histoire a fait, l'égoïsme ou l'indifférence ne peuvent le détruire.

En permettant à la collectivité territoriale de Mayotte de bénéficier de la dotation globale de fonctionnement, le Sénat vient d'accomplir un geste de solidarité nationale que le Gouvernement devra respecter.

En ce qui concerne, d'une façon plus générale, les départements d'outre-mer, nous devons mener notre action pour consolider l'acquis du passé et forger l'avenir.

Mieux « responsabiliser » la jeunesse de ces départements par le travail, par une participation effective à la vie politique et économique, reste l'élément de base d'une confiance plus solide et plus profonde, car tous ces jeunes si patients, auxquels je viens de faire allusion, nous observent.

Ils savent que leur plus grande chance, c'est d'être des Français à part entière, à même de mettre leur courage et leur volonté au service de leur terre natale. Ils savent aussi qu'ils ont des devoirs envers la République, comme la République en a envers eux.

Au nom de la France, monsieur le secrétaire d'Etat, vous qui les connaissez, je vous demande de tout mettre en œuvre pour qu'ils puissent jouer un rôle effectif dans l'épanouissement économique, social et humain de leurs terres natales.

C'est là notre grand combat, mais c'est aussi le vôtre. Nous remporterons cette grande victoire au nom du bon sens si nous savons rester logiques avec nous-mêmes. (Applaudissements.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1980 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste : 33 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 32 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : 26 minutes ;

Groupe communiste : 21 minutes.

La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'occasion de la discussion générale de la première partie du projet de budget pour 1981, notre collègue et ami Anicet Le Pors, dans un saisissant raccourci, a indiqué la désastreuse situation de déclin économique des départements et territoires d'outre-mer, frappés plus que tout autre par la désindustrialisation programmée par les multinationales et le Gouvernement Giscard-Barre.

Le groupe Empain-Schneider n'a-t-il pas reçu du Gouvernement plus de cent millions de francs pour fermer deux des plus importantes fabriques de sucre, la S. I. S., et la plus importante exploitation agricole, la S. A. G., de la Guadeloupe ?

Ce même groupe de latifundistes accapareurs des quatre cinquièmes des meilleures terres n'a-t-il pas rendu moribonde l'agriculture par la pratique prolongée de la monoculture de la canne à sucre ou de la banane et aussi par la multiplication de lotissements où foisonne le béton ?

Traduisant les légitimes aspirations des peuples colonisés de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Nouvelle-Calédonie et autres territoires, nos principales préoccupations portent sur l'agricul-

ture, l'emploi, l'industrialisation, l'investissement, la suppression des nombreuses inégalités économiques, sociales, politiques et juridiques.

Or, le projet de budget pour 1981 des départements et territoires d'outre-mer, comme celui de l'hexagone d'ailleurs, est marqué du « signe moins », compte tenu du fort taux d'inflation, de la libération des prix déjà affolante, de notre éloignement et de notre insularité.

Si l'agriculture française marque un recul et si cela se traduit par une réduction du revenu des paysans, que dire et penser de ce secteur primaire dans les départements d'outre-mer, particulièrement à la Guadeloupe ? D'année en année, notre agriculture axée principalement sur la production de canne et de banane ne cesse de décliner.

Une rapide énumération tirée des statistiques met en évidence la dégradation des activités agricoles de la Guadeloupe : 1 127 000 tonnes de cannes broyées en 1979, 973 000 tonnes en 1980, soit une diminution de 14 p. 100 ; 104 737 tonnes de sucre produit en 1979, 92 344 tonnes en 1980, soit une baisse de 12 p. 100.

Les autres productions agricoles suivent la même tendance en baisse. La production de la banane diminue de 58 p. 100. Il s'agit d'une culture inadéquate à cause des aléas dus à notre zone cyclonique. L'aubergine voisine la stagnation avec une production de 3 107 tonnes en 1979 contre 3 194 tonnes en 1980.

En ce qui concerne les fruits et légumes, la diminution est de 65 p. 100 ; pour la culture florale, elle est de 25 p. 100. La culture tabacole est en plein effondrement. Le café, le meilleur du monde, est en voie de disparition. La vanille, production se vendant cher, est délaissée.

N'est-ce pas un étrange paradoxe que de constater qu'à la Guadeloupe, pays à vocation agricole, l'agriculture ne participe que pour 8 p. 100 de son produit intérieur brut ? On ne peut justifier ce sous-développement par la seule fréquence des cyclones.

La vérité, c'est que, depuis des siècles, les colonialistes et esclavagistes, s'étant appropriés la quasi-totalité des meilleures terres pour ne s'adonner qu'à la production cannière, ont pratiqué une politique de monoculture très dommageable pour notre économie et pour un nécessaire assolement des surfaces cultivées, ignorant la production vivrière.

La « restructuration » de l'industrie sucrière, la fausse « réforme foncière » qui en découle, négociées secrètement entre les pouvoirs publics — le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles — le groupe Empain-Schneider et la Compagnie de navigation mixte, ne constituent qu'un « bide » destiné à camoufler la brutale destruction de la production cannière pour accélérer la réduction de la production sucrière selon les injonctions de la Communauté économique européenne, soucieuse de protéger le sucre de betterave et de faciliter l'insertion de 1 330 000 tonnes de sucre de canne en provenance des pays Afrique Caraïbes Pacifique au regard desquels l'Europe des Neuf, y compris la France, accorde des privilèges refusés aux départements d'outre-mer aussi, sinon plus, sous-développés. Le prix du sucre sur le marché mondial est supérieur à celui qui est pratiqué dans la Communauté économique européenne.

Les responsabilités subitement confiées à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural — S. A. F. E. R. — et aux sociétés d'intérêt collectif agricole — S. I. C. A. — improvisées à la Guadeloupe ne peuvent calmer nos inquiétudes, quant à une baisse aggravée de la production et à un prix insuffisant de la tonne de canne.

Il n'est que d'observer les réserves des nouveaux responsables de la S. A. F. E. R. et des S. I. C. A. sur le contenu du protocole du 8 juillet 1980, négocié et signé en dehors d'eux, pour en déduire que l'Etat et les trois propriétaires des trois usines maintenues, dont deux font figure de « canard boiteux », vont procéder à court terme à la liquidation de l'industrie sucrière, pour l'abaisser au niveau le plus bas, nous obligeant ainsi à importer du sucre de betterave comme l'île voisine, la Martinique.

Cette « casse » délibérée de Darboussier, l'usine la plus moderne de l'archipel et ayant la plus forte capacité de broyage, 3 000 tonnes par jour, a pour conséquences néfastes la mise en chômage de 2 500 travailleurs permanents ou saisonniers et l'amputation du tiers de notre potentiel industriel, contrairement à votre réponse à la question posée par notre ami Maxime Kalinsky, député communiste, concernant la fermeture de Darboussier.

C'est encore avec la complicité du Gouvernement en dépit des assurances renouvelées que les activités portuaires et l'économie de Basse-Terre ont été sacrifiées sur l'autel de la Compagnie générale maritime.

L'industrialisation à la Guadeloupe est au plus bas après « la casse » de l'industrie sucrière. Dans le bulletin de conjoncture, il n'en est guère fait mention. Elle représentait 8 p. 100 du produit intérieur brut. Il faut craindre qu'elle ne soit bientôt que 3 ou 4 p. 100.

Pourtant, il ne tient qu'à l'Etat de promouvoir une industrie rentable pour lui et pour l'archipel, celle de la production du papier dont le marché mondial est demandeur. Aux Antilles en général, à la Guadeloupe en particulier, la matière première, la bagasse, tirée de la canne broyée, abonde sans être utilisée autrement que comme combustible.

Tout en approuvant les accords passés entre l'Etat socialiste de Cuba et l'entreprise Creusot-Loire pour transformer à Cuba le bagasse en papier à raison de 200 tonnes par jour, nous sommes scandalisés de constater le dédain, le refus du Gouvernement et des organismes financiers d'utiliser leur technique et leurs finances pour doter notre pays d'une industrie d'avenir, capable de résorber en tout ou partie la masse de chômeurs de l'archipel et l'amélioration de notre déséquilibre commercial.

Nos propositions de transformation des sociétés privées en sociétés d'économie mixte méritent donc réexamen et approfondissement à la lumière des perspectives qu'offrent les sous-produits tirés de la canne : pâte à papier, combustible-carburant, levures, matière plastique, panneaux, sans parler de produits issus de sucrero-chimie.

Ces importantes possibilités d'utilisation de la canne peuvent être mises à profit sans plus attendre, mais le gouvernement giscardien nous voulant sous sa totale dépendance n'en fera rien.

Le gouvernement cubain ne vient-il pas d'appeler son pays à une plus grande intensification de la production de la canne à sucre ?

L'exploitation rationnelle de l'énergie géothermique en plusieurs points de la Guadeloupe et pouvant nous assurer notre autonomie énergétique est un atout majeur indispensable à notre développement.

Notre production rhumière est en « garde à vue » malgré une timide et partielle tentative d'ennoblissement. Il demeure que des dispositions tarifaires discriminatoires leur sont appliquées pour obéir aux règles communautaires.

Ne devons-nous pas signaler que l'aide de la Communauté économique européenne pour le développement des départements d'outre-mer est sélective, inégale et, à la limite, discriminatoire ?

Un veto allemand du 11 novembre dernier n'a-t-il pas bloqué le projet d'aide européenne aux départements d'outre-mer. La première tranche de cette aide — 6,5 millions d'unités de compte européennes ou 38,4 millions de francs — ne sera pas inscrite, sauf imprévu, au budget européen pour 1981.

La dépêche, qui donne cette nouvelle indique que l'aide a été également refusée pour le département de la Lozère, aide de 15 millions d'unités de compte européennes, soit 88 millions de francs comme le soulignait M. Icart. Mais comparaison n'est pas raison, pourra-t-on nous objecter.

Cette aide attribuée aux départements d'outre-mer n'est-elle pas souvent détournée de sa destination ? L'angoissant problème de l'emploi est aggravé par les nombreuses fermetures d'usines. Plus de 25 p. 100 de la population active des jeunes de vingt-cinq ans sont demandeurs d'emploi ou chômeurs effectifs.

La formation professionnelle est un leurre dès l'instant qu'il n'existe que très peu d'entreprises génératrices d'emplois dans ces pays marginalisés à outrance.

Le dumping pratiqué par les industriels français interdit toutes productions locales. Un peuple qui ne produit rien comme un peuple sans histoire, n'est-ce pas un peuple sans lendemain ?

Face à cette aberrante situation de chômage des jeunes, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle solution propose votre Gouvernement ? Le départ massif et continu de notre jeunesse pour la France se fait sous la conduite du Bumidom dont les compétences et les attributions de crédits sont élargies.

Cette sorte de déportation des jeunes vers la France n'est pas sans inconvénient et pour ses victimes et pour le pays d'accueil, car les « Domiens » à la recherche d'un emploi qui leur avait été promis s'aperçoivent qu'ils ont été trompés. Leurs conditions de vie se sont aggravées. Ils sont mal logés par les marchands de sommeil, mal nourris, mal acceptés par un environnement sinon hostile, mais tout à fait étranger.

Le seuil de tolérance des émigrés en provenance des départements d'outre-mer et d'ailleurs est, semble-t-il, atteint. Il est écrit dans une revue parisienne qu'aujourd'hui la plus grande ville antillaise ne s'appelle plus Fort-de-France ou Pointe-à-Pitre, mais Paris. Ce phénomène explique le développement d'un certain racisme de la police de plus en plus allergique aux immigrés.

Persistez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, à proclamer « que la seule chance des jeunes des départements d'outre-mer est de venir en France » ?

Renoncez à cette sorte de traite des « Domiens » et affectez les crédits à des actions productives, à la rationnelle formation professionnelle et aussi au développement de l'artisanat.

Il semble que l'Institut de développement industriel dispose de dotations spéciales outre-mer : les fonds spéciaux d'adaptation industrielle, les fonds interministériels d'aménagement rural. Pourquoi les départements d'outre-mer en sont-ils exclus ?

Un proverbe chinois dit « Plutôt que de donner un poisson à un ami, apprends-lui à pêcher », le proverbe vaut tant pour la pêche, elle-même sous-développée, que pour d'autres activités locales nous permettant de pourvoir à un grand nombre de nos besoins prioritaires.

Autrement, le secteur tertiaire continuera sa progression vertigineuse ; il atteint déjà 80 p. 100 du produit intérieur brut en y incluant les revenus de la fonction publique.

En clair, tout ce que gagnent les salariés, les membres des professions libérales et les artisans est collecté, drainé au profit de l'import-export et des grandes surfaces qui prolifèrent malgré les avis défavorables des élus locaux.

S'agissant des inégalités en matière sociale, la liste est trop longue à établir ; c'est pourquoi une mission d'information de la commission des affaires sociales est vivement souhaitée.

Citons, par exemple, les allocations familiales qui sont inférieures de 40 p. 100 ; l'indemnisation du chômage qui, après quinze ans d'attente et de lutte, est entrée partiellement en application, mais avec des différences négatives puisque la garantie de ressources est, en métropole, de 70 p. 100 et, à la Guadeloupe, de 39 p. 100 seulement ; le Smic, inférieur de 25 p. 100 ; l'inflation qui est de plus de 18 p. 100.

Rappelons encore que le revenu moyen du Français est trois fois supérieur à celui du « Domien » : 36 000 francs contre 12 000 francs.

Dans le domaine politique, le Gouvernement refuse de reconnaître le fait national guadeloupéen et persiste dans son attitude paternaliste qui consiste à considérer les « Domiens » comme des mineurs incapables de s'autogérer, d'assumer leurs responsabilités dans tous les domaines de l'activité humaine. Le malheur, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que vous ne prenez pas en compte notre environnement géopolitique, nos spécificités, notre droit à la différence.

Une logique impériale devait vous conduire à adopter les solutions souhaitées et débouchant sur l'autonomie de ces territoires qui sont bien différents de ceux de l'hexagone. D'ailleurs, les dispositions constitutionnelles le permettent.

L'intégration, l'assimilation et la fusion d'ethnies, de races et d'éthiques différentes sont impossibles, même sous la menace de l'arme atomique !

Le colonialisme n'est-ce pas l'un des aspects du racisme, la domination d'un peuple par un autre dit supérieur ? Nous nous considérons solidaires des départements et territoires d'outre-mer, et, particulièrement, de la Guyane dont les colonialistes ont voulu faire une terre maudite. Notre collègue guyanais ne nous en voudra pas de parler brièvement de son pays qui souffre, comme le nôtre, de la domination du pouvoir colonial et de l'incohérence des actions menées, sans qu'elles aboutissent dans l'intérêt des Guyanais.

Etes-vous en mesure, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous expliquer pourquoi l'exploitation du gisement aurifère Paul Isnard a été concédée à une société américaine sans contrepartie financière, sans création d'emplois pour les autochtones, sauf le recrutement d'un cuisinier et son aide ?

D'autre part, les départements et territoires d'outre-mer sont quasiment privés de l'information objective et pluraliste ; FR 3 est le prototype de l'éteignoir, malgré les vives protestations et actions engagées par les usagers.

Au plan des libertés, on constate la même confiscation. Les grèves revendicatives plus que justifiées par la néfaste politique économique et sociale du Gouvernement — elles ont été le fait d'enseignants, de dockers, d'ouvriers du bâtiment — sont sévèrement réprimées et sont prétexte à des poursuites judiciaires, au renforcement des forces armées et à des manœuvres militaires sous la conduite de généraux de haut rang. Ce sont des manœuvres colonialistes, d'intimidation à l'égard de peuples luttant pour la sauvegarde des principes des droits de l'homme et du citoyen, sans distinction d'origine, de race ou de religion ! Nous voulons que le bassin caraïbes latino-américain soit une zone de paix !

La funeste loi « sécurité et liberté » est mise en pratique avant la lettre. Des militants guyanais, auxquels vont toute notre sympathie, sont arrêtés, déportés à Paris et dispersés dans les prisons de France sans qu'ils aient connaissance de ce qu'on leur reproche. Déférés devant la Cour de sûreté de l'Etat, cette juridiction d'exception résultant de la guerre d'Algérie, cette instance politico-judiciaire dont nous demandons la suppression, ces cinq Guyanais vivent dans un état d'isolement total et sous un rude climat qui n'est pas le leur. Il y a des camps dont l'arsenal judiciaire pourrait bien se passer. Nous sommes solidaires de tous les démocrates qui exigent la libération des cinq embastillés guyanais.

Vos courtisans locaux, harkis d'un nouveau genre et bien nantis, appellent à une répression redoublée, en contradiction avec vos déclarations selon lesquelles le pays est calme et sans problèmes.

N'allons pas plus avant dans l'examen de ce budget qui relève du « flou », du « mystère » — selon l'Assemblée nationale — ou de « la maussade conjoncture », selon notre rapporteur, qui souligne la « permanente dépendance des D. O. M. à l'égard de la métropole ». Pour nous, ce budget procède d'une volonté délibérée d'aggraver l'austérité, la pénurie, le chômage qui est quasi général chez les jeunes. Or, l'oisiveté est mauvaise conseillère.

Dès lors, comment osez-vous affirmer avec superbe que l'origine des violences dont la Guadeloupe est, hélas ! le théâtre provient de la prétendue rancœur des autonomistes et de la gauche de s'être laissés « flouer » aux élections de mars 1978 ? Vous vous appuyez sur cette affirmation gratuite et sur cette victoire à la Pyrrhus pour vous prévaloir du droit de tout faire contre les intérêts des Guadeloupéens, ce à tous les niveaux.

Votre autoritarisme, que ce soit dans le Var ou dans les départements et territoires d'outre-mer, ne peut légitimer en aucune manière une domination des peuples des départements d'outre-mer.

L'arbre du colonialisme vous cache-t-il la forêt des mécontentements, des frustrations, des inégalités, des discriminations, des injustices suscitant des colères contenues ou exprimées, des irritations devant la morgue affichée par les gens venus d'ailleurs et des volontés de nombreux jeunes de sortir de cet enfermement pour vivre, travailler et s'épanouir au pays ?

Un baron du gaullisme n'a-t-il pas déclaré récemment, à Versailles, qu'il convenait de se mettre en rébellion contre l'anémie économique, le chômage et le déclin ?

Loin d'essayer de comprendre nos vrais problèmes, vous voilà partis à la chasse aux sorcières. Vous recourez aux perquisitions et gardes à vue illégales et abusives, à la suspicion généralisée, assortie d'appels à la délation. Les élus, conscients et non couchés, nous écrivent que la Guadeloupe connaît à nouveau le triste régime de Vichy de 1939-1940. Les douloureux événements de mai 1967 nous reviennent en mémoire.

Mais, à y regarder de près, les services secrets et le Gouvernement ne disposent-ils pas d'hommes de main, « d'autonomes » si actifs à Paris et dont la tâche est d'aider au pourrissement des problèmes, à leur déviation, à jeter le discrédit sur les légitimes luttes des Guadeloupéens pour leur affranchissement, la fin de leur état d'assistés, leur accession aux diverses responsabilités afin qu'ils puissent gérer directement, et non par personne interposée, les affaires du pays ?

Le foisonnement, en toute impunité, de graffitis assortis d'un mélange de croix de Lorraine, de croix celtiques ou gammées, sur les murs de Pointe-à-Pitre témoigne de l'existence et de l'activisme d'un groupe de Français, type O. A. S., proche des autorités.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ne fait pas mystère de la volonté du Président de la République de renforcer les accords franco-américains dans les Caraïbes, sous le fallacieux prétexte d'une probable déstabilisation dans cette région, principalement aux Antilles françaises.

Le Mexique, par exemple, objet des sollicitations, saura faire la part entre les nécessaires accords économiques et l'aspiration des peuples qui sont encore sous la domination coloniale.

La visite présidentielle à la Guadeloupe est-elle d'ordre familial, électoraliste ou stratégique ?

Le VIII^e Plan pour les D. O. M. est flou et inconsistant. Il le restera tant que les actions envisagées ne seront pas dotées de financements adéquats et ne seront pas assorties de la volonté de confier des responsabilités aux autochtones et aux populations concernées au premier chef.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Gargar ; vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

M. Marcel Gargar. Oui, monsieur le président.

Je terminerai par une citation : « La France doit cesser la politique colonialiste que subissent actuellement les peuples des D. O. M. - T. O. M. Leur droit inaliénable à l'autodétermination doit être reconnu. Il doit pouvoir s'exercer dans des conditions de garantie de démocratie. Il appartient à chacun d'eux de décider librement du statut de son choix.

« L'aide apportée à chaque département et territoire d'outre-mer doit être globalisée pour permettre un véritable développement économique, agricole et industriel, la lutte contre le chômage, pour l'emploi, l'égalité des droits sociaux, l'épanouissement de leur culture originale et des libertés individuelles et collectives. Cela doit permettre de mettre un terme à la politique qui vide certains de ces pays de leurs forces vives ».

Ces lignes sont tirées des 131 propositions du parti communiste français et de son secrétaire général, candidat à la présidence de la République, notre ami Georges Marchais.

Votre budget, comme ceux des autres ministères, tournant résolument le dos à ces objectifs immédiats et établissant, une fois de plus, un constat d'échec, nous voterons contre. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Henry.

M. Marcel Henry. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en tant que représentant de Mayotte, je tiens à remercier mon collègue M. Virapoullé qui, avec le talent que nous lui connaissons, a manifesté, au nom de la commission des lois, l'intérêt et l'attention que celle-ci portait au sort des Mahorais.

Ceux-ci ne peuvent qu'être encore plus confiants pour leur avenir, confiants en la détermination du Sénat de les défendre en cas de besoin, mais aussi dans le souci du Gouvernement de respecter leur volonté de rester Français et libres.

Depuis la mise en place, en 1976, de l'administration directe de Mayotte, les efforts conjugués de l'Etat et des collectivités locales mahoraises ont permis, sous le contrôle du Parlement, de placer notre île sur la voie du développement. Quant aux débats budgétaires, ils nous permettent périodiquement de faire le bilan des actions entreprises et de ce qui reste à faire.

Vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un parlementaire soit naturellement plus porté à regretter les insuffisances de l'action de l'Etat qu'à en souligner les points forts. Je ne voudrais pas, toutefois, vous laisser penser que les Mahorais et leurs élus ne sont pas conscients de vos efforts, monsieur le secrétaire d'Etat. Devant cette assemblée qui a tant fait pour Mayotte, il faut dire que, depuis quatre années, les progrès sont considérables.

Au premier plan de ceux-ci, la stabilisation institutionnelle a autorisé toutes les autres actions de développement et a permis la mise en place de structures administratives fortes. Les secteurs sociaux essentiels que sont l'éducation et la santé ont été privilégiés et la chute de la mortalité infantile ainsi que l'augmentation du taux de scolarisation ne sont que les signes les plus visibles de ces progrès, même s'il reste beaucoup à faire.

Les conditions de vie des Mahorais ont été très sensiblement améliorées par les efforts en faveur d'un habitat social adapté, par la multiplication des adductions d'eau rurales, par les débuts de l'électrification et par l'extension du réseau de communications intérieures.

Les principaux ministères techniques interviennent à Mayotte, comme l'a souhaité le Parlement en 1976, même si ces interventions sont encore inégales et globalement insuffisantes. La progression, toujours trop lente certes, du F.I.D.O.M. départemental et l'attribution à nos communes de la dotation globale de fonctionnement ont permis de compléter les investissements de l'Etat.

Beaucoup a donc été fait ou entrepris ; c'est vrai. Il reste que nous avons encore des inquiétudes sérieuses dans des secteurs aussi importants que l'agriculture et les transports.

Concernant nos problèmes agricoles, dont vous connaissez le caractère prioritaire, je sollicite une fois de plus, monsieur le secrétaire d'Etat, votre appui personnel pour un engagement déterminé et vigoureux du ministère de l'agriculture.

S'agissant des transports, nos deux grands projets concernent, vous le savez, l'aménagement du réseau routier national et le port de Longoni. J'ai enregistré avec plaisir l'intention du ministre des transports d'inscrire un crédit de 6 millions de francs au budget routier de 1981 pour la mise en viabilité de la R.N. 3 qui dessert le sud de l'île.

J'ai enregistré également avec satisfaction la déclaration faite à cette tribune par le ministre des transports, M. Daniel Hoeffel, qui nous a indiqué que son ministère était favorable à la réalisation du port de Longoni et qu'il considérait ce projet comme très intéressant. Mais ce projet ne concerne pas le seul ministère des transports. C'est pourquoi, là encore, votre avis personnel est nécessaire.

J'ai dit tout à l'heure que les interventions des ministères à Mayotte étaient inégales et que nous sentions, ici et là, quelques réticences aussi bien au niveau du principe qu'à celui de l'intensité de l'effort financier. La loi du 24 décembre 1976 qui porte statut pour Mayotte est pourtant claire à cet égard et je pense, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous rendriez un service éminent en obtenant tout d'abord de tous les départements ministériels qu'ils créent officiellement, dans les formes juridiques appropriées, leurs directions à Mayotte. En effet, les services administratifs actuellement existants sont pour la plupart des survivances des administrations comoriennes et n'ont donc aucun cadre juridique valable, ce qui ne sert évidemment pas la qualité de leurs relations avec les administrations centrales.

Une autre de nos préoccupations constantes réside dans le poids financier, énorme pour la collectivité territoriale, de l'enseignement primaire dont nous assurons le fonctionnement tant en personnel qu'en matériel. Cette prise en charge, qui incomberait manifestement à l'Etat, nous coûte d'ores et déjà 6 millions de francs par an ; or, ces dépenses doivent nécessairement croître rapidement. Depuis 1977, on nous dit que l'Etat va prendre ses responsabilités ; faites en sorte, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette décision intervienne prochainement.

Une telle décision concourrait au rééquilibrage du budget de la collectivité territoriale actuellement équilibré par une subvention de l'Etat, système qui comporte de graves inconvénients. Il nous faut sortir du circuit de l'approbation budgétaire qui entraîne des délais considérables, voire des impasses, pour ce qui est de l'exécution de notre budget. En attendant que nous parvenions à l'équilibre, je souhaite — et j'attire spécialement votre attention sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat — que le montant de la subvention de l'Etat nous soit notifiée *a priori*, c'est-à-dire, dans la mesure du possible, avant le vote de notre budget primitif. De cette manière, l'approbation serait réduite à une formalité rapide. A une telle décision, les élus mahorais jugeraient la détermination du Gouvernement de voir notre conseil général jouer pleinement et en toute responsabilité le rôle que la loi lui a confié.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je sais, et les Mahorais savent, que la solidarité nationale en faveur de Mayotte est plus que jamais enfermée dans des contraintes budgétaires rigoureuses. Mais, pendant les longues années de l'autonomie interne, nous avons été oubliés, négligés et, pour tout dire, méprisés. Aujourd'hui, nous ne demandons pas ce qui est impossible et tout le monde, je crois, est d'accord sur l'opportunité des efforts que nous attendons de l'Etat. Progression du F.I.D.O.M., prise en charge des salaires des instituteurs, démarrage du port de Longoni et des routes nationales, création officielle des services déconcentrés de l'Etat, fixation *a priori* de la subvention d'équilibre, telles sont, en résumé, nos grandes préoccupations du moment. Pour une solution rapide et équitable de ces problèmes, je sollicite votre aide, je compte sur votre aide, monsieur le secrétaire d'Etat, et les Mahorais confiants vous en remercient par avance. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. A la tribune de l'Assemblée nationale, en réponse à l'intervention du député de mon archipel, vous avez bien voulu reconnaître, monsieur le secrétaire d'Etat — et je vous en sais gré — que : « seules la patience et la détermination permettront à nos diplomates de trouver une solution raisonnable au contentieux qui nous oppose parfois à nos voisins et amis canadiens. Mais si nous ne la trouvons pas — ajoutez-vous — l'avenir de Saint-Pierre-et-Miquelon est sombre ».

Je vous sais en effet gré — je vous l'ai écrit depuis — de partager enfin notre conviction première : « rien ne peut être envisagé dans nos îles avant que ne soient délimitées les zones économiques respectives de la France et du Canada dans cette région du globe ». Mais peut-être aurait-il fallu y penser avant de nous départementaliser ?

Quoi qu'il en soit, vous nous demandez, à travers vos diplomates, patience et détermination. Vous savez que je n'en manque pas, moi qui, depuis douze ans, ai répété inlassablement à cette tribune, devant tous les ministres ou secrétaires d'Etat qui vous ont précédé — et il y en a eu un certain nombre — les mêmes arguments pour défendre mon territoire.

Depuis 1963, alors qu'il en était encore temps, alors que l'abondante assistante, aujourd'hui périmée, endormait mes compatriotes dans une très artificielle prospérité, j'ai demandé qu'on leur donne des outils de travail, un port, des chalutiers, des liaisons modernes, etc.

Année après année, notre économie a décliné tandis que seul se gonflait le secteur public. Puis, la crise est arrivée. La « départementalisation-miracle » n'a rien arrangé, au contraire. Enfin, l'extension de la zone canadienne à deux cents milles, éloignant de notre port les flottes étrangères, acheva l'asphyxie de nos activités.

Et c'est maintenant, au moment — pardonnez-moi ce terme, monsieur le secrétaire d'Etat — où tout « se distingue », c'est maintenant que vous nous demandez « patience et détermination ». Mais, ce n'est pas l'avenir qui est sombre, monsieur le secrétaire d'Etat ; pour mes compatriotes, c'est le présent : un port vide, c'est par contre-coup le chômage ; c'est aussi la diminution des recettes douanières, la chute du chiffre d'affaires dans les commerces et la fermeture de certains d'entre eux, la baisse générale des activités. Le tourisme est, lui aussi, en difficulté : conséquence de la faible parité du dollar, de la cherté de la vie chez nous, de la difficulté des liaisons.

Bref, vous le savez, tout va mal, même pour la fonction publique qui est atteinte dans son pouvoir d'achat, un pouvoir d'achat dont la réduction progressive — économiquement nécessaire, certes — atteint sans contrepartie le commerce local. Et je ne parle pas de la pêche, étranglée par la mévente du poisson et la hausse du gas-oil.

C'est cette situation qui me conduit, de façon assez paradoxale, mais logique, à réclamer provisoirement une assistance que, pourtant, j'ai avec vous, et avant vous, dénoncée. En effet, puisque les outils naguère réclamés seraient, de votre propre aveu, actuellement inopérants en l'absence d'un règlement d'ensemble avec le Canada, nous sommes contraints de demander d'ici là votre aide, simplement pour nous maintenir à flot.

Si bien que, vous renvoyant en quelque sorte la balle, c'est de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que je dois attendre « patience et détermination » : patience, car la suppression de l'assistance au plus mauvais moment entrainerait vite la misère pour la plus grande partie de la population; détermination, pour obtenir de vos collègues financiers d'abord les crédits nécessaires à notre survie, ensuite ceux qui devront assurer la relance de notre économie.

En effet, si le Gouvernement mène à bien les négociations avec le Canada, l'avenir, monsieur le secrétaire d'Etat, sera moins sombre que le présent.

Nos voisins ayant trouvé de très importantes quantités de pétrole à proximité immédiate de notre zone économique, il n'y a aucune raison pour que celle-ci n'en recèle pas également.

Quant à notre port, si on veut bien l'outiller convenablement, il sera le seul, après 1986, où pourront être basés les dix chalutiers français autorisés à pêcher dans les eaux canadiennes. Ne vaut-il pas mieux pêcher nous-mêmes notre poisson que l'importer à coups de dollars ?

A Miquelon, vous avez montré tout votre intérêt pour l'aquaculture, la pêche sur long-liners et la relance de l'agriculture.

Pétrole, pêche, aquaculture, voilà trois grands axes de développement auxquels pourront s'ajouter un tourisme rénové et, peut-être, de petits ateliers artisanaux créateurs d'emplois.

Mais cet avenir, il faut le préparer, monsieur le secrétaire d'Etat, et ne pas laisser passer une chance que vos prédécesseurs ont négligée. De 1968 à 1976, Saint-Pierre-et-Miquelon aurait pu devenir la grande station-service des Bancs. Rien n'a été réellement fait pour cela, tandis que les Canadiens modernisaient Saint-John et créaient de toutes pièces Marystown.

Ne loupez pas le coche une seconde fois ! A travers vous, je le demande à tous ces ministres qui voyagent volontiers à travers le Canada, mais qui oublient constamment de passer chez nous. Je ne les nomme pas, ils se reconnaîtront sans peine.

Il est difficile de venir à Saint-Pierre, c'est vrai, mais aussi d'en sortir. Nous en savons quelque chose, nous qui subissons cette situation à longueur d'année. Ce centième département français, auquel la mère patrie est, paraît-il, si attachée — tout au moins dans les déclarations officielles — en est surtout le plus éloigné en espace-temps.

A cet attachement si facilement proclamé, nous préférierions un rattachement concrètement effectué, à l'aide de travaux d'infrastructure et d'acquisitions d'avions par exemple... Oh ! je sais, les liaisons internationales et même interiles, coûtent fort cher. Mais il serait plus que temps de « mettre le paquet » pour les améliorer une fois pour toutes, au lieu d'être sans cesse contraints de pallier en catastrophe les déficits croissants d'exploitation.

Pardonnez-moi cette diversion — je n'ose dire cette « évasion » — mais vous savez que le problème des liaisons a toujours été pour moi primordial, et sa solution la condition même de notre développement ultérieur.

Oserai-je, après ce que je viens de dire, réitérer l'invitation faite au Président de la République ? Oui, car il est important, pour ces 6 000 Français si isolés dans l'Atlantique nord, qu'un chef d'Etat vienne, sur place, réaffirmer les droits de la France, des droits de plus en plus discutés par nos puissants voisins, des droits que les Saint-Pierrais et Miquelonnais craignent de voir négligés ou abandonnés.

Les derniers arpentés de neige, dédaignés au temps de Voltaire, ne veulent pas disparaître dans les plaines canadiennes, monsieur le secrétaire d'Etat ; ils ne demandent qu'à fructifier pour la France. Encore faut-il que celle-ci les défende et les mette ne valeur. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Valcin.

M. Edmond Valcin. Avant d'examiner votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous remercier pour votre activité dont les résultats, qui ne sont pas toujours conformes à nos espérances, ne sont pas pour autant négligeables.

Comment, en effet, ne pas rappeler que la Martinique, en moins de deux années, a souffert de trois cyclones qui ont causé des dégâts importants, notamment à son agriculture ? Comment ne pas souligner qu'elle se remet lentement, mais sûrement, de ses dégâts grâce à la solidarité nationale qui, une fois de plus, s'est manifestée par le déblocage immédiat de fonds de secours d'extrême urgence et par toute une série de dispositions, bien que l'on puisse parfois déplorer une lenteur certaine dans leur mise en place ?

En dépit de ces lenteurs administratives, les départements antillais, pourtant en convalescence économique, se sont déjà refait une beauté en faisant disparaître de leur paysage les traces de ces séismes qui marquent encore, et pour longtemps sans doute, les pays de la Caraïbe frappés en même temps qu'eux.

Cela méritait d'être souligné avant l'examen critique de votre budget et c'est honnêtement et bien volontiers que je vous en donne acte.

Ce budget, monsieur le secrétaire d'Etat, s'élève à 991 millions de francs pour l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer, soit 621 millions de francs pour les départements et 370 millions de francs pour les territoires. Il est austère car, d'une année sur l'autre, il ne progresse que de 4,10 p. 100 ; autant dire qu'il régresse.

A vos crédits s'ajoutent heureusement ceux des ministères techniques, qui, pour l'ensemble des D. O. M., s'élèvent à 10 821 millions de francs, accusant ainsi une augmentation de 1 279 millions, soit 13,40 p. 100 par rapport à 1980. Il est évident que cette majoration ne vise qu'à la correction des effets de l'inflation.

Aujourd'hui, nous ne devrions parler que de votre budget de gestion, mais il en sera autrement, car les parlementaires saisissent toujours l'occasion de cette discussion pour exposer leurs problèmes, porter un jugement sur ce qui a été fait et former des vœux pour l'avenir.

Vous ayant déjà dit que votre budget était insuffisant, je n'ajouterais rien parce que tout ou presque tout a déjà été dit dans les études très détaillées de nos rapporteurs et aussi parce que, à ce stade de la discussion, il me semble difficile d'améliorer quoi que ce soit.

Votre budget doit être voté ou refusé ; telle est l'alternative qui nous est offerte. Il est bien évident que ces observations s'appliquent également aux budgets des ministères techniques et qu'il nous faudra œuvrer dès maintenant pour qu'ils soient améliorés dès 1982.

Cela dit, la grande innovation de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est la création d'une section commune pour l'administration des départements et territoires d'outre-mer en remplacement de deux directions qui ont été supprimées en 1979.

Cette réforme offre peut-être des facilités de gestion, mais, sans vouloir critiquer les choix et les avis des uns et des autres, je crois qu'elle présente surtout l'inconvénient de regrouper des départements qui déplorent l'insuffisance de leur intégration et des territoires qui, jour après jour, affirment leur volonté d'autonomie au sein de la République française. Ces collectivités présentent sans doute des caractéristiques communes — leur insularité, leur éloignement, leur sous-développement — mais elles sont constitutionnellement si différentes que votre démarche peut apparaître, aux yeux des profanes et à ceux d'une population déjà légitimement inquiète, comme un nivellement qui pourrait déboucher sur une modification de notre statut.

Je sais ce que vous en pensez, monsieur le secrétaire d'Etat, et c'est vraiment parce que je le sais que je suis convaincu que vous n'attacherez jamais votre nom à une politique de désengagement.

Mais quel que soit le poids de votre opinion sur ce point, il est bien moindre que celui de l'opinion de toute une population, surtout lorsqu'elle se trompe. C'est pourquoi je suis profondément convaincu de l'inopportunité de votre réforme.

Si vous le permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, je me bornerai maintenant à présenter quelques observations dans l'intérêt des départements d'outre-mer en général et de la Martinique en particulier, pour une meilleure compréhension de leurs problèmes et une plus grande efficacité de leurs prochains budgets.

Colonie pendant 311 ans, département depuis la loi d'assimilation du 19 mars 1946, il est surprenant que la Martinique soit encore en voie de développement. Pouvait-il en être autrement et, dans l'affirmative, qu'aurait-il fallu faire ?

Pour répondre à cette question, il faut savoir ce qu'était la volonté du Gouvernement depuis 1946. Après les premiers pas, nécessairement timides, franchis sous la IV^e République, la V^e, sous l'impulsion du général de Gaulle, s'est engagée dans une politique de rattrapage et cette volonté a été réaffirmée par M. le Président de la République à l'occasion du voyage qu'il effectua aux Antilles au mois de décembre 1974.

Ainsi donc l'objectif avait été fixé : il convenait de dégager les moyens nécessaires pour y parvenir. Il ne semble pas que cela ait été suffisamment fait.

Lorsque vous avez été interviewé, monsieur le secrétaire d'Etat, le 18 novembre 1980 par *La Dépêche de Tahiti*, vous avez déclaré que la Martinique et la Guadeloupe étaient « des terres de liberté à haut niveau de vie, qui témoignent du succès des démocraties occidentales ». Pour être exacte, votre réponse aurait dû être plus nuancée en ce qui concerne le niveau de vie, car, s'il est parmi les plus élevés de la Caraïbe, il n'est pas comparable à celui de la métropole.

Si je suis conscient de l'importance du chemin déjà parcouru — je vous en ai donné acte — souffrez que je fasse quelques observations sur l'avenir.

Si la départementalisation évolue de façon satisfaisante dans les domaines politique et intellectuel, il en est autrement dans les secteurs social et économique. Je n'ignore pas et je n'oublie pas que, dans la conjoncture actuelle, des problèmes se posent partout, mais pas aussi graves que ceux que rencontre mon département et qui sont franchement insupportables.

Dans le domaine social, nous assistons à une très lente, en tout cas à une trop lente extension des lois de la République, qui sont souvent pleines de discriminations. Il importe donc d'accélérer notre alignement sur la métropole chaque fois que notre spécificité ne l'interdira pas.

Mais c'est dans le domaine économique que la départementalisation a porté le moins de fruits. Dans son excellente analyse, M. le rapporteur spécial reconnaît que la conjoncture est mauvaise. C'est vrai. Comment en serait-il autrement quand, pour des raisons diverses, les productions ont presque toutes baissé ?

Il en est ainsi de la production sucrière, qui, en moins de vingt ans, est tombée de 90 000 à moins de 10 000 tonnes. Il en est ainsi également de la banane et de l'ananas, dont les courbes vont dans le même sens pour des raisons conjoncturelles.

Notre seule, mais insuffisante satisfaction nous est offerte par l'industrie rhumière, qui progresse de 3 p. 100.

Pourtant, il nous faudra créer les conditions qui permettront de multiplier notre P. I. B. par 2,5, d'augmenter notre Smic de 20 p. 100 et de réduire le chômage au quart de ce qu'il est actuellement. Est-il nécessaire de souligner qu'à un tel taux le climat social serait bien maussade dans l'hexagone ?

De l'avis de notre rapporteur spécial, les Antilles disposent de deux richesses potentielles, à savoir l'agriculture et le tourisme. C'est vrai, en ce sens qu'elles sont les principales, mais nous serions impardonnables d'oublier ou de sous-estimer tout d'abord la mer, dont la zone économique a été portée à 200 milles par le décret du 3 février 1978, mais aussi les énergies nouvelles, pour lesquelles nous avons tant d'atouts, le développement de l'artisanat et de la petite industrie.

Telle est la liste non exhaustive des secteurs à organiser et à développer pour que nous puissions, le plus rapidement possible, voler de nos propres ailes plutôt que de compter sur une indispensable assistance. Le traitement homéopathique prescrit par les gouvernements successifs de la France n'est profitable ni au contribuable ni au budget national et encore moins à l'essor régional.

En dépit de la politique d'austérité actuellement pratiquée en raison des difficultés nationales et internationales, la France peut et doit permettre notre promotion, car il n'est pas concevable qu'elle puisse combattre le sous-développement étranger — c'est sa vocation, bien sûr — quand elle tolère des zones de sous-développement en son sein.

Il nous faut, monsieur le secrétaire d'Etat, un budget élaboré et chiffré en francs constants et en application d'une indispensable planification sur dix années, par exemple, pour qu'il soit un vrai budget de rattrapage non comparable aux autres budgets.

Je sais que la seule volonté du Gouvernement ne suffira pas. Il lui faudra nécessairement comme support l'imagination, la réflexion et l'effort d'investissement d'une population responsable, consciente et intéressée à son développement. La Martinique, quant à elle, est d'ores et déjà prête à l'effort et à toute concertation pour promouvoir son économie.

Faire baisser le coût de la vie anormalement élevé aux Antilles, satisfaire la consommation locale, revaloriser les salaires dans le secteur privé, réduire l'importation à un niveau strictement nécessaire, repenser l'agriculture, le tourisme et la pêche, faciliter les investissements créateurs d'emplois par des mesures incitatives, bien sûr, mais aussi par le maintien d'un climat de sérénité et de sécurité, tel est le programme qui nous attend.

L'analyse critique que vous venez d'entendre, monsieur le secrétaire d'Etat, les suggestions que je viens de faire n'émanent pas — vous le savez bien — d'un contestataire. Elles ne sont pas non plus la conclusion d'un pessimiste qui ignore le chemin parcouru. Elles émanent d'un parlementaire épris de justice, qui veut placer son département au niveau de tous les autres ou, à défaut, qui voudrait faire de son département une collectivité moyenne, tant il est vrai qu'à l'intérieur d'une République tous les départements ne peuvent être également riches. Mais je souhaiterais que la Martinique ne soit pas à la dérive, bien qu'elle soit à 7 000 kilomètres de la métropole, que nous ayons peut-être des difficultés, mais que nous n'ayons pas que des difficultés.

La Martinique, autrefois, était un pays où la vie était particulièrement bon marché. Nous devons retrouver cette vie facile dans le cadre si merveilleux qui est le nôtre. Nous avons tout importé et nous sommes devenus un produit de consommation.

Je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il faut nous inviter à l'effort. Il faut, dans un premier temps, nous donner les moyens de réaliser notre programme et je crois que, petit à petit, nous ne serons plus une charge pour la France, car, avec tous les atouts que nous possédons, nous serons bientôt dans le peloton de tête des départements français. En tout cas, c'est le vœu que j'émetts pour mon département et je sais que je peux compter sur le Gouvernement français dans la mesure où il examine les choses différemment, en fonction d'un objectif beaucoup plus immédiat.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je voulais présenter dans l'intérêt de mon département.

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est bien volontiers que j'ai négligé votre budget, car ce n'est pas maintenant que j'arriverai à le modifier. Il est ce qu'il est pour 1981, et je pense que par toute une série de consultations avec les parlementaires, comme le demandait tout à l'heure M. Parmantier, nous arriverons à mieux connaître les problèmes de l'outre-mer, à mieux les appréhender et à mieux calculer les sommes nécessaires pour que nous rétablissions, à la Martinique comme dans les autres départements d'outre-mer, une situation qui soit digne d'eux et également digne de la France. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Lise.

M. Roger Lise. Monsieur le secrétaire d'Etat, une fois de plus, l'examen de votre budget, ramené aux frais de fonctionnement et au F. I. D. O. M., ne nous renseignera ni sur l'effort financier de la nation consacré à nos départements, ni sur les réalisations prévues.

Mes chers collègues, il est bien difficile d'obtenir du Gouvernement, malgré les demandes réitérées, une annexe récapitulative des actions envisagées pour les D. O. M. dans l'ensemble des ministères !

Monsieur le président, je souhaite, pour ma part, que le Sénat, en dépit d'une sagesse légendaire, prenne une position ferme, afin que les parlementaires, mieux informés par un document complémentaire, puisse apporter une contribution plus efficace au débat annuel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, soyez sans crainte, je n'ai rien contre cette assimilation progressive. Je souscris à cette politique. Mais il faut reconnaître qu'à l'expérience l'intégration de ces régions, françaises depuis plus de trois siècles, n'est pas simple en raison de causes diverses ; l'éloignement n'étant pas la moindre, les mauvaises volontés ayant aussi une large part.

La pratique prouve aussi, hélas ! que les administrations en métropole n'évoluent pas, et que nos départements sont trop souvent ignorés dans nombre d'actions nouvelles ou prioritaires.

Je prends deux exemples. Il est dit qu'en raison de l'existence du F. I. D. O. M., la D. A. T. A. R. ne nous est pas étendue. En revanche, le F. I. D. A. R., utilisé dans les secteurs ruraux fragiles, n'est pas appliqué dans les D. O. M. Il est inutile d'énumérer les nombreuses opérations, en matière d'équipement et de développement, qui nous conviendraient parfaitement.

La même réflexion peut être faite pour le fonds d'intervention pour la qualité de la vie ; employé à la protection de la nature, à l'amélioration de l'environnement urbain et rural, vu le nombre de zones fragiles à revitaliser et existant dans nos régions, convenez qu'avec certains nous devrions en bénéficier.

Je pense, devant ces carences préjudiciables, que le rôle de votre secrétariat d'Etat doit être plus offensif, tant sur le plan national qu'au niveau de la Communauté économique européenne. De même, pour répondre à l'évolution des mœurs, la politique conduite dans les D. O. M. doit être révisée, reconsidérée, pour susciter des actions plus associatives favorisant l'initiative ou la responsabilité.

Aussi, je me permets de vous faire quelques suggestions concrètes. A vous de déterminer la priorité, mais avec un échéancier fixé par vous, car la population jeune est lasse d'entendre les bonnes déclarations d'intention et ne peut se satisfaire de promesses, malgré votre sincérité qui n'est pas mise en doute ; trop de plans de développement attendent dans les tiroirs.

Premièrement, sur le plan communautaire, l'arrêt Hansen d'octobre 1978 garantit l'intégration complète des D. O. M. Les règlements nous sont applicables en droit. Deux ans après le dépôt du mémorandum à Bruxelles par le Gouvernement, grâce à votre diligence, nos produits ne bénéficient pas des avantages communautaires, à savoir, le prix de retrait, le prix de référence et la garantie d'écoulement ; c'est grave pour le développement de nos départements en raison de la concurrence des pays A. C. P. et des pays tiers.

Il faut faire inscrire dans les annexes des règlements communautaires les poissons de type tropical — le sylofène, l'exocet — nos produits agricoles — le citron vert, les fleurs d'anthurium — enfin, les spéculations prévues dans la diversification des cultures. Quelles sont les raisons qui entravent encore l'intervention de la Banque européenne d'investissement dans nos régions sous-développées ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, la Communauté ne saurait disposer de plein droit, comme elle le fait, de notre zone économique sans contrepartie équitable.

Deuxièmement, sur le plan national : nos migrants éprouvent de plus en plus de difficultés en métropole, tant pour le logement que pour l'insertion en milieu professionnel. Une municipalité de la région parisienne qui prétend être plus démocratique que toute autre a écrit, ces jours derniers, pour refuser l'admission des originaires des D. O. M. dans les H. L. M., prétextant des cas particuliers de déprédation, comme si nos ressortissants détenaient en ces lieux la palme des casseurs ou du terrorisme.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il s'agit non pas de constituer des ghettos, mais de faire prendre des décisions leur réservant d'autorité un certain quota dans toutes les H. L. M. en général.

Je ne veux couvrir les mauvaises actions de quiconque — que la loi soit appliquée à tous les déviants sans discrimination. En revanche, tant pour l'embauche que pour l'admission dans les centres de formation et d'apprentissage, que des mesures favorables soient prises à l'égard de tous nos ressortissants.

Après les licenciements de la société Antilles-Plastiques, de la société antillaise de transports touristiques, et aujourd'hui, d'Air-Martinique, j'élève ici une nouvelle fois une énergique protestation, car, quand il est si difficile de créer des emplois, il faut se garder d'en supprimer. Il faut faire connaître au conseil des ministres les conséquences graves dues à l'application bâtarde dans les départements d'outre-mer de la loi sur l'aide aux entreprises en difficultés.

Voilà deux cents familles dans la misère et bien des initiatives refroidies. Dans les départements d'outre-mer, les prêts de restructuration pour les entreprises en difficulté sont accordés par la Socredom — société de crédit pour le développement des départements d'outre-mer — qui n'est pas liée par les avis du comité interministériel d'aménagement de structures industrielles — C. I. A. S. I. La Socredom, en plus de longs délais, exige des garanties impossibles à obtenir.

Antilles-Plastiques — quatre-vingts emplois — a déposé sa demande le 6 juillet 1978. En septembre 1979, malgré l'avis favorable du C. I. A. S. I. le prêt lui est refusé en raison des garanties demandées.

Il faut, comme en métropole, des prêts accordés avec la garantie de l'Etat et par la caisse centrale.

Même remarque pour le comité d'examen des problèmes de financement des entreprises, de fonctionnement plus simple, car déconcentré au niveau départemental. L'efficacité des Codefi — comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises — est évidente depuis son application en 1978. A quand son extension dans les départements d'outre-mer ?

Quant à la politique nouvelle, que j'ai signalée au début de mon exposé, il faut penser davantage à ceux qui n'ont pas la garantie de l'emploi, qui ne peuvent se payer les syndicats tapageurs, et je souscris à la limitation de bien des avantages de certains, pour les consentir à d'autres, plus défavorisés ; supprimer, par exemple, les allocations résiduelles dérisoires et exiger des allocations familiales égales pour tous.

Cette politique nouvelle je la souhaite aussi plus convaincante. Prenons le F. I. D. O. M. — fonds d'investissement des départements d'outre-mer — local, soumis au pouvoir de décision des conseils généraux, sur proposition de l'administration préfectorale. Pourquoi ne pas concevoir que, préalablement, les élus établissent, de concert avec les sociaux professionnels, un document, élaboré de juin à octobre, qui servirait de canevas à l'administration ? Cette méthode exigerait une participation plus active des élus, mais aussi militerait davantage pour une meilleure prise en considération de leurs conceptions.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la moyenne d'âge des marins-pêcheurs est d'environ cinquante ans, celle des exploitants agricoles de cinquante-cinq ans, alors que les jeunes de moins de vingt ans représentent plus de la moitié de la population et que notre taux de chômage est plus élevé qu'ailleurs dans l'hexagone. Pourtant, il existe un marché local de plusieurs milliards de centimes ouvert à leurs produits.

Une école de pêche et une école d'agriculture fonctionnent depuis plus d'un quart de siècle et il en est sorti bien des élèves.

Nous avons un plan-pêche avec des conditions d'accèsion les plus favorables de l'ensemble national, de même qu'il existe des dotations d'installation pour les artisans et des primes pour les jeunes agriculteurs. Pourquoi donc cette contradiction ?

Tous ces efforts considérables déjà consentis resteront vains si des mesures concrètes ne sont pas prises pour appréhender les problèmes qui se posent à l'installation des jeunes.

J'en viens au cas des jeunes destinés à la pêche artisanale.

Afin d'acquérir la formation pratique indispensable à la sortie de l'E. P. A. M., il faudra, pour eux comme pour les apprentis du secteur sédentaire, faire prendre en charge leur cotisation par l'Etat jusqu'au service militaire. J'ai déposé à cette fin une proposition de loi.

Ces jeunes qui devaient être dirigés, comme veut la tradition, vers la marine nationale pour leur service militaire sont appelés dans l'armée de terre. Pour les récupérer, il suffit de demander au service militaire adapté de créer une unité de formation à la pêche, comme pour la formation agricole et les forestiers.

Ces deux mesures simples, peu coûteuses, maintiendraient dans la profession les jeunes formés à une technique nouvelle afin de développer la pêche pélagique très prometteuse pour l'avenir, en raison de la fréquence des bancs de poissons, mais aussi de la rentabilité des armements étrangers, qui sont installés dans notre zone économique et qui assurent notre ravitaillement.

En ce qui concerne les artisans, malgré une formation adéquate, des aides à l'installation et les prêts consentis, le problème du local reste prioritaire dans un département où les loyers sont abusifs, prohibitifs même, malgré les propositions du conseil général que le Gouvernement devrait prendre en compte.

Les subventions pour les équipements de loisirs restent les plus accessibles ; pourtant, le temps du loisir s'apprécie mieux après une occupation professionnelle bien remplie.

Je vous engage à favoriser la création de zones artisanales dans toutes les communes, mais avec un échéancier de financement, comme pour les complexes sportifs.

Pour les jeunes agriculteurs, je le répète encore, la formule de location-vente de terrains S. A. F. E. R. est l'action la plus urgente à mener, afin de leur conserver le goût à l'agriculture et de les fixer à la terre. C'est une opération peu coûteuse et il existe suffisamment de terrains en friche pour la mener sans tarder.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voterai le budget proposé, mais il serait utile de retenir certaines de ces suggestions et de passer enfin à l'action en faveur de ces délaissés. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Belin.

M. Gilbert Belin. Monsieur le secrétaire d'Etat, le budget que vous nous présentez est particulièrement sombre. En le parcourant, on constate, en effet, qu'il n'est pas un secteur qui échappe à la rigueur budgétaire et l'on est en droit de se demander quel est l'avenir que le Gouvernement prépare pour nos départements d'outre-mer.

Cette inquiétude a été exprimée par nos rapporteurs et la commission des affaires économiques la partage puisqu'elle ne recommande pas de voter le budget mais s'en remet à l'appréciation du Sénat. C'est vous dire le doute qui s'instaure dans ses réflexions.

La diminution des moyens du secrétariat d'Etat réduit vos possibilités d'établir une politique efficace, surtout quand cela s'accompagne d'une stagnation, pour ne pas dire d'une diminution, des crédits mis à votre disposition par les différents ministères.

Cela est plus grave et plus particulièrement à regretter pour les crédits au titre du ministère de l'agriculture, quand on sait ce qu'il est possible d'attendre d'une agriculture enfin organisée.

En parcourant les orientations du VIII^e Plan, on peut lire que l'agriculture est et restera une activité de base des départements et des territoires d'outre-mer. Il est mis l'accent sur les grandes productions agricoles d'exportation qui seront organisées et restructurées.

Qu'en est-il dans les faits ? Des conditions plus dures pour les agriculteurs. Quand il y a restructuration, cela se traduit par des pertes d'emplois, avec des crédits qui restent figés, et l'on est en droit de craindre une période difficile pour l'agriculture de ces pays.

La forêt guyanaise, avec ses huit millions d'hectares, reste peu exploitée. Lors de mes interventions des années précédentes, j'avais eu l'occasion d'évoquer ce problème et de mettre l'accent sur la nécessité qu'il y avait à implanter et encourager, dans ce département, des unités de production de grumes et de pâte à papier.

De telles réalisations ne seront possibles que lorsque seront mises en place de solides infrastructures routières et que les installations portuaires seront suffisantes pour permettre une évacuation normale des produits vers des marchés qui restent encore à organiser.

Dans ce secteur de la forêt, les échecs se poursuivent et l'on ne voit pas, avec les moyens qui sont mis à votre disposition, comment il pourrait en être autrement.

Le rapport de la commission fait état de la non-intervention du ministère de l'industrie. Il est alors impossible d'imaginer de façon réaliste les orientations du Plan qui, je le cite encore, veulent favoriser, entre autres, la création de petites entreprises locales, créer des usines et des ateliers relais et, par là même, des emplois.

Ces intentions sont intéressantes mais ne pourront voir le jour qu'avec des moyens budgétaires suffisants.

On peut lire, dans le rapport de la commission des finances, qu'il y a désengagement de l'Etat, un laminage général des crédits en crédits de paiement et en autorisations de programme.

Comment espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ces départements un avenir meilleur, comme le souhaitent les socialistes ?

Je serais tenté, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous poser une question à laquelle je sais par avance que vous ne répondrez pas. Etes-vous satisfait de votre budget et de la situation dans les départements d'outre-mer ?

Ma conclusion sera que les bonnes intentions ne manquent pas mais que les moyens pour y parvenir sont insuffisants, voire inexistantes.

On a l'impression que le Gouvernement est constamment en train d'administrer à ces pays un produit soporifique destiné à dissimuler leurs problèmes, à faire taire leurs aspirations.

Dans ces conditions, le groupe socialiste ne peut que s'opposer à cette politique et ne votera pas ce budget de régression. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Dagonia.

M. Georges Dagonia. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'excellence des rapports que nous venons d'entendre et l'objectivité dont ont fait preuve les différents intervenants, me facilitent énormément la tâche, tout en me la compliquant quelque peu, si je veux éviter les redites.

Aussi me bornerai-je, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous faire remarquer que, lors de ma première intervention à cette même tribune, en 1977, à l'occasion de la discussion du budget de 1978, j'avais noté qu'il se caractérisait déjà, avant tout, par des promesses non tenues, des réductions injustifiées et des choix contestables.

Force est de constater, hélas ! que c'est dans ces promesses non tenues, dans ces réductions injustifiées et dans ces choix contestables qu'il faut chercher et trouver la cause première et profonde du climat social de plus en plus dégradé que nous connaissons et que nous connaissons à l'avenir dans les départements d'outre-mer, et plus particulièrement à la Guadeloupe.

Aujourd'hui, j'ai mieux pris la mesure de la tâche difficile et ingrate d'un parlementaire d'outre-mer, et, malgré les modestes moyens mis à notre disposition, je me dois une fois de plus, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous dire qu'avec ce nouveau budget de stagnation — que dis-je ? — de régression, le Gouvernement nous conduit inéluctablement à la catastrophe et qu'il est en train d'assumer ainsi une lourde responsabilité devant l'Histoire.

Je serai bref car je sais que vous m'avez compris, et cela d'autant plus que je vous ai toujours tenu ce même langage, chaque fois que nous avons eu l'occasion de nous en entretenir.

Toutefois, il nous faut analyser le document budgétaire que vous soumettez à notre appréciation.

Je lui attribuerai deux particularités essentielles qui sont l'ambiguïté et l'incohérence.

L'ambiguïté semble être entretenue délibérément par le Gouvernement à la fois dans l'esprit de nos populations et dans les institutions financières. Comment expliquer autrement ces mesures en trompe-l'œil que vous venez de prendre au sujet du chômage, à moins qu'elles ne cachent une arrière-pensée conjoncturelle, au lieu d'être destinées à régler durablement, sinon définitivement, l'angoissant problème des travailleurs privés d'emploi ?

Ce problème du chômage, monsieur le secrétaire d'Etat, vous le savez, nous préoccupe au premier chef, et cela d'autant plus que deux unités sucrières viennent de fermer leurs portes — on vous l'a signalé — sans qu'aucune mesure de protection n'ait été prise en faveur de ces travailleurs qui, du jour au lendemain, ont été privés d'emploi.

Or, la législation sur le chômage étant étendue aux départements d'outre-mer à compter du 1^{er} octobre 1980, ces travailleurs sont en dehors du champ d'application de la législation.

Il en est de même pour ceux de Bonnemère ou ceux de Sainte-Marthe.

Il en est ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, pour la réforme foncière que je ne me lasserai pas de réclamer à cette tribune mais dont vous ne pouvez nous garantir le succès puisque, fort habilement, le Gouvernement pourra en attribuer l'échec éventuel à la S.A.F.E.R. ou aux sociétés d'intérêt collectif agricole — S.I.C.A. — comme cela a d'ailleurs été le cas pour la minirforme foncière qui a eu lieu en 1960 et dont nous assistons actuellement aux résultats catastrophiques.

Quant aux institutions financières qui nous régissent, l'ambiguïté de leur finalité n'échappe pas à un observateur averti. En effet, elles sont de nature à parer, avant tout, à toute éventualité puisqu'elles existent de manière à peu près identique dans les pays francophones qui ont accédé à l'indépendance.

Comment expliquer autrement cette originalité de présentation des transferts publics entre la métropole et certains départements ? Pourquoi ne parle-t-on pas de transferts publics quand il s'agit de la Lozère, département déshérité qui fait appel, comme les départements d'outre-mer, à la solidarité de la nation ?

Ces ambiguïtés contribuent, dans une large mesure, à alourdir le climat social déjà fort compromis par l'incohérence de la politique gouvernementale. Cette incohérence se manifeste surtout par la faiblesse des crédits qui nous sont affectés pour sortir nos départements du sous-développement et en faire des régions dont le niveau de vie soit identique à celui des autres régions françaises.

Cette volonté ne se traduit pas au niveau des dotations budgétaires. En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, pour voir clair dans notre situation, il faut considérer globalement les crédits et de votre département ministériel et des différents ministères techniques. Or ces différents crédits augmentent globalement de 12 p. 100 alors que l'ensemble des dépenses civiles de l'Etat est en augmentation de 16 p. 100.

Cela signifie que le Gouvernement consacrera, au cours de l'année 1981, 7 600 francs par habitant dans les départements d'outre-mer alors qu'il en dépensera 10 300 francs dans l'hexagone, soit 35,5 p. 100 de plus. C'est là une discrimination qui est intolérable entre Français et qui constitue une singulière approche de la départementalisation économique.

Dans la guerre économique que nous connaissons au plan international dans nos régions, postes avancés du commerce extérieur de la France, nous sommes mieux placés que quiconque pour mesurer la vulnérabilité de l'économie nationale. C'est pourquoi nous ne comprenons pas que le Gouvernement refuse de tirer parti de l'extraordinaire position stratégique que la France occupe dans ces différentes parties du monde, grâce aux départements d'outre-mer.

Comment admettre que certains continuent à considérer le commerce aux Antilles françaises comme une chasse gardée, où des profits exorbitants sont réalisés, au détriment des travailleurs et au préjudice de la compétitivité de l'économie nationale ? Au lieu de maintenir artificiellement l'économie de nos départements comme on garde en vie un malade grâce à des perfusions, ne serait-il pas préférable de faire en sorte que, grâce à la continuité territoriale, les produits français soient vendus au même prix qu'en métropole et contribuent à faire de nos régions, déjà remarquablement équipées en installations portuaires, des relais entre la métropole et le reste du monde ?

Cette incohérence de la politique gouvernementale, disions-nous, conduira bientôt les ressortissants d'outre-mer à s'approvisionner en produits français dans les pays étrangers voisins, où ces produits sont déjà vendus à des prix compétitifs. Voilà à quelle bizarrerie aboutira votre obstination à vouloir mener dans les départements d'outre-mer une politique ne visant qu'à sauvegarder et à protéger les intérêts d'une minorité de privilégiés.

L'incohérence de la politique gouvernementale se manifeste également en matière maritime. En effet, l'administration des P.T.T. vient de décider de transférer de Destrellan à Fort-de-France le centre de radio maritime de la Guadeloupe. Cette décision est stupéfiante et inacceptable : stupéfiante, car, d'une part, elle prive le nord de l'archipel guadeloupéen d'une couverture V.H.F., c'est-à-dire des ondes de très haute fréquence, en matière de navigation maritime et, d'autre part, elle réduit à néant les efforts pour permettre à la Guadeloupe de retrouver sa vocation maritime tant dans les domaines de la pêche, du cabotage que de la plaisance ; inacceptable, car elle prouve une fois de plus dans quelle estime l'administration tient non seulement les autorités locales, mais les élus, puisque cette mesure, dont la gravité est évidente, a été prise à l'insu de tout le monde.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je dois vous dire en terminant qu'il y a une crise de confiance entre nos élites et votre Gouvernement, car, trop souvent, les belles promesses du chef de l'Etat ou de certains de ses ministres n'ont pas été suivies d'effet. Votre budget en apporte une fois de plus la preuve, car ce n'est pas un tel budget qui permettra le succès de la politique de rattrapage préconisée par le Président de la République, en 1974, à Basse-Terre, et qui contribuera à faire disparaître les séquelles d'un passé révolu.

Malgré cette crise profonde et délicate, je pense que nous n'avons pas le droit de nous démobiliser. Il faudrait, au contraire, agir vite et fort, afin de réparer le plus rapidement possible les multiples erreurs du passé. Ce n'est que dans cette mesure que les populations des départements d'outre-mer connaîtront de nouveau une certaine quiétude.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le budget que vous nous proposez ne comporte, en aucune manière, les moyens d'atteindre un tel objectif, et je me vois, en mon âme et conscience, dans l'obligation de lui refuser ma caution. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Repiquet.

M. Georges Repiquet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est peu dire que le projet de budget soumis aujourd'hui à notre examen ne suscite guère l'enthousiasme.

Stagnation des crédits de fonctionnement, régression des autorisations de programme, légère augmentation des crédits de paiement pour tenir compte de l'inflation : vous conviendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un tel budget n'est pas à la mesure des promesses.

Je sais bien qu'il faut tenir compte de l'effort financier important qui a été consenti par la nation au cours de l'année écoulée pour réparer les dégâts causés par le dernier cyclone aux biens et aux personnes. Le Gouvernement a agi, dans cette affaire, avec célérité, il faut lui en rendre hommage — ce qui a été fait tout à l'heure par mon collègue et ami M. Jager.

Je sais aussi les difficultés que connaît notre pays, difficultés que le Gouvernement impute aux chocs pétroliers successifs.

Mais c'est justement parce qu'il y a une crise — avec sa conséquence le chômage — que nous ne pouvons pas nous permettre des erreurs, qu'en des temps meilleurs une conjoncture économique favorable effacerait ou dont elle atténuerait les effets.

Dans la situation que nous connaissons, l'erreur consiste à ne pas engager, à ne pas favoriser, à ne pas aider les investissements productifs, qui seuls permettront, demain, la création d'emplois nouveaux et, par conséquent, la diminution du chômage.

C'est parce qu'il y a une crise que l'effort d'investissement doit être important.

Faute de consentir à cet effort maintenant, nous courons le risque de ne plus avoir les moyens de le réaliser dans deux ou trois ans. En tout état de cause, plus on tarde dans la décision d'investissement, plus les effets de celui-ci seront tardifs.

La politique menée depuis de nombreuses années a eu pour objet, en même temps qu'étaient créées des activités nouvelles, de réaliser les infrastructures nécessaires et de procéder à des études approfondies de projets précis. Il faut maintenant réaliser ceux-ci.

Or, leur financement est souvent rendu impossible par l'obligation faite aux investisseurs qui veulent bénéficier des avantages fiscaux qui leur sont consentis d'investir dans le secteur de leur activité.

Mais il est des secteurs — je pense notamment au secteur agricole — où les moyens financiers font défaut.

Il serait souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, que des textes soient modifiés et que, lorsque des projets sont agréés par l'administration, les avantages fiscaux puissent être accordés à des industriels ou des commerçants dont les activités ne sont pas directement concernées par le projet agréé.

Vous le savez, si la culture florale n'a pu être à ce jour développée, comme il était prévu, c'est essentiellement parce que les investissements à l'hectare sont considérables et que les agriculteurs ne disposent pas des moyens financiers nécessaires.

Si, au contraire, les industriels et les commerçants étaient autorisés à investir dans ce domaine, celui-ci pourrait être développé considérablement et de nombreux emplois pourraient être créés.

Pourraient être réalisés aussi les projets actuellement encore dans les cartons de l'administration des Terres australes : exploitation des algues marines, par exemple, et extension et intensification de la pêche.

Dans la mesure où il paraît extrêmement difficile, sinon impossible, d'implanter sur ces îles lointaines les équipements et surtout les hommes, en raison des conditions climatiques, il est clair que la Réunion bénéficierait directement de l'exploitation des richesses de la mer.

Le temps qui m'est imparti est trop court pour que je puisse développer ces différents points, mais je tenais à vous dire qu'il est indispensable maintenant de sortir du domaine des études pour passer à l'application et à la réalisation.

Je suis parfaitement conscient de l'effort que cela nécessite, mais si cet effort n'était pas entrepris rapidement, au lieu de l'inquiétude que nous connaissons actuellement, ce serait la désespérance qui s'installerait. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.*)

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions concernant la section commune et les départements d'outre-mer.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je m'efforcerai de répondre aussi complètement que possible, sans abuser de la patience du Sénat, à toutes les questions qui m'ont été posées ce matin, me réservant le droit, si besoin était, d'apporter des précisions en d'autres circonstances à certaines questions.

Permettez-moi, d'abord, de remercier les rapporteurs qui, ce matin, ont fait part de l'avis des commissions compétentes sur ce projet de budget pour 1981 que j'ai l'honneur de défendre aujourd'hui devant vous. Je remercie tout particulièrement M. Jager qui a tenu, aussi bien à l'égard du Gouvernement que du secrétariat d'Etat que je représente, des propos qui m'ont vivement touché.

Certes, je suis bien obligé de convenir — et je le fais sans aucune hésitation — qu'il n'est pas facile de juger la politique conduite par le Gouvernement dans les départements et territoires d'outre-mer à travers les documents budgétaires qui sont soumis à la représentation populaire.

Le budget du secrétariat d'Etat lui-même est de moins en moins significatif, dans la mesure où il est de plus en plus le seul reflet de la gestion de nos services, qui tendent à s'alléger autant que possible et à devenir peu à peu cette administration de mission que le Gouvernement a souhaitée.

Le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer n'est pas le seul département ministériel compétent en ce domaine, mais, comme l'ont souligné MM. Jager, Virapoullé, Parmantier et Lise, d'autres ministères sont concernés. Bien sûr, il serait souhaitable que l'on connaisse, au moment où ce projet de budget est examiné par le Parlement, leurs interventions.

Le document récapitulatif des interventions de l'Etat, qui est soumis chaque année au Parlement en application d'une disposition prise voilà quelques années, ne présente pas lui-même un caractère satisfaisant. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une initiative gouvernementale.

Le Gouvernement s'efforce de rendre ce document plus complet, plus intéressant et plus adapté aux questions que se posent les députés et les sénateurs. Il n'en reste pas moins que, sur le plan technique, il est très difficile de savoir maintenant ce que chaque ministère compétent décidera, engagera, dépensera dans chaque département ou territoire d'outre-mer. Aucun sénateur ne pourrait me démentir sur ce point.

Ce n'est qu'en cours d'année, une fois le budget voté, que chaque département ministériel répartit de façon plus précise ses interventions et que l'on peut réellement connaître l'affectation exacte des crédits. M. Jager a d'ailleurs très bien souligné que, pour certains ministères, les résultats atteignent quelquefois le double des prévisions. Il n'est donc pas possible d'apprécier à travers ce document récapitulatif l'effort réel de l'Etat.

Soucieux d'engager avec le Sénat et l'Assemblée nationale une concertation aussi large que possible, ainsi que le demandait, ce matin, M. Parmantier — j'avais moi-même recherché une solution, mais je n'y étais pas parvenu pour des raisons de technique financière — j'ai proposé aux rapporteurs des commissions tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, de se retrouver, lorsque

le débat budgétaire sera terminé, pour mener ensemble une réflexion sur l'amélioration de l'information des parlementaires et de la présentation de l'effort budgétaire de l'Etat afin de répondre aux préoccupations des sénateurs et des députés.

Retenons cependant quelques principes qui permettent de juger notre effort.

Tout d'abord, le secrétaire d'Etat estime qu'il a, pour 1981, les moyens administratifs lui permettant d'assumer la mission qui lui est confiée.

Ensuite, en ce qui concerne l'investissement outre-mer, après l'amendement qui a été déposé à l'Assemblée nationale, on constate que, s'agissant aussi bien du F. I. D. O. M. que du F. I. D. E. S., l'effort sera accru substantiellement par rapport à l'an dernier. Nous sommes en présence d'une situation tout à fait exceptionnelle, si l'on sait que les autorisations de programme diminuent dans le budget de l'Etat.

M. Jager a posé un certain nombre de questions auxquelles je répondrai au cours du débat, mais je lui dirai dès à présent que nous nous sommes efforcés de traduire dans ce projet de budget le souci d'économie et de rigueur qui avait été exprimé par les parlementaires l'an dernier, notamment en ce qui concerne nos déplacements et nos moyens de fonctionnement.

Cela étant, mesdames, messieurs les sénateurs, l'équilibre reste toujours, au fond, notre vérité. Je citerai quelques chiffres qui permettront d'apprécier la réalité de l'effort que l'Etat accomplit en faveur de nos départements et territoires d'outre-mer. Alors que la population des départements et des territoires d'outre-mer représente environ 2 p. 100 de l'ensemble de la population française, l'effort budgétaire consacré à l'outre-mer se monte à 2,1 p. 100; on ne peut donc absolument pas prétendre que le Gouvernement et la représentation nationale ne font pas l'effort de redressement, de développement et de solidarité qui était réclamé tout à l'heure. Dans la mesure où nous pourrions établir cette meilleure concertation que j'évoquais à l'instant — je m'efforcerais moi-même de la susciter lorsque le débat budgétaire sera terminé — nous pourrions mieux mesurer la réalité et l'impact de cet effort.

N'oublions pas — c'est un élément de notre débat — que les départements d'outre-mer sont soumis à des aléas constants; la solidarité nationale et la volonté d'assumer pleinement les problèmes qu'ils connaissent ne se manifestent pas seulement au moment du vote de la loi de finances.

Ainsi, si nous prenons en compte la loi de finances rectificative pour 1981, nous constatons qu'elle procure au budget de l'Etat 7 p. 100 de crédits supplémentaires: 36 milliards de francs par rapport aux 525 milliards de francs inscrits primitivement. Cela n'est pas sans importance et reflète très largement l'effort de solidarité qui s'est manifesté après les cyclones qui ont endeuillé et durement frappé les Antilles ainsi que l'île de la Réunion.

Dans les budgets des ministères techniques figurent, de la même façon, un certain nombre de crédits supplémentaires destinés, par exemple, à assumer, en Nouvelle-Calédonie, les frais de l'enseignement primaire qui sont maintenant pris en charge par l'Etat, ou encore à permettre, à la Réunion, l'engagement d'un certain nombre de travaux portuaires importants, enfin, pour l'ensemble des départements d'outre-mer, à indemniser le chômage et à maintenir le niveau d'activité des chantiers de développement.

Comment certains sénateurs peuvent-ils penser ou dire que l'effort de l'Etat manifeste, au fond, la tiédeur de nos intentions vis-à-vis des départements d'outre-mer? Telle est la question que je me pose chaque fois que j'observe les efforts que nous avons consentis, notamment au moment des cyclones.

Sait-on, par exemple, qu'après les cyclones *David*, *Frédéric*, *Hyacinthe* et *Allen*, 880 millions de francs — la Communauté a assumé sa part — ont été accordés aux trois départements sinistrés?

Sait-on qu'à cette occasion, 20 000 dossiers d'indemnisation ont été traités et financés aux Antilles, et 11 000 à la Réunion?

Sait-on que dans les mois qui ont suivi ces différents sinistres, grâce à un système d'avance, tous les besoins de trésorerie ont, pour l'essentiel, été couverts?

Sait-on que par le biais d'une série d'aides sociales, à travers les chantiers de développement, le maintien des allocations familiales et un secours exceptionnel de 700 francs par mois, un dispositif complet a pu être mis en place pour éviter que certaines familles ne subissent plus durement que d'autres les conséquences de ces fléaux naturels?

Tout cela prouve que le Gouvernement assume pleinement dans les départements d'outre-mer non seulement l'effort de développement, mais aussi l'effort de solidarité nationale réclamé par le Parlement. Dans cette voie, le Gouvernement est soutenu de plus en plus — je me plais à le souligner — par l'effort de la Communauté économique européenne que MM. Jager et Lise ont mis en valeur.

Sait-on, par exemple, que le programme qui a été présenté au F. E. O. G. A. — on a dit tout à l'heure qu'il s'élevait à près de 565 millions de francs qui devront être dépensés dans les cinq ou six ans à venir — est maintenant en bonne voie? Il permettra de mener un certain nombre d'actions de structures concernant, par exemple, l'irrigation de 9 000 hectares, ou encore la mise en place d'une série d'infrastructures rurales touchant à la voirie, aux adductions d'eau potable et à un certain nombre d'aménagements liés à la réforme foncière.

Sait-on que, de la même façon, seront lancées des opérations d'amélioration des sols par le pierrage, le remodelage d'un certain nombre de parcelles, le défrichement, le drainage, le reboisement dans certains cas et ce, aussi bien aux Antilles qu'à la Réunion ou à la Guadeloupe?

Sait-on encore qu'un certain nombre d'actions de diversification, aussi bien sur le plan des cultures fruitières que de l'aquaculture, ont été préparées, que nous avons soumis le projet à Bruxelles et que nous sommes en droit d'attendre une décision pour le début de 1981 qui sera — j'ai tout lieu de le penser — positive?

Je tenais à le rappeler, car on ne mesure pas assez combien le fait, pour nos départements d'outre-mer, de faire partie à part entière, sans réserve, de la Communauté économique européenne se révèle particulièrement positif.

Telles sont, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, les quelques considérations générales que je voulais présenter sur l'effort financier engagé et poursuivi par le Gouvernement français, conformément aux décisions du Parlement, dans nos départements d'outre-mer.

Je vais maintenant m'efforcer de répondre à quelques questions qui m'ont été posées sur des problèmes plus ponctuels par tel ou tel d'entre vous ce matin.

M. Virapoullé a parlé de l'allocation de logement à caractère social en faveur des personnes âgées sans ressources, des handicapés physiques et des jeunes. Je peux lui répondre que la circulaire interministérielle est en cours de signature. Elle entrera en application très prochainement, avec un effet rétroactif au 1^{er} octobre 1980, date à laquelle la décision du Gouvernement a été prise. Le coût estimé de cette mesure devrait être, en 1981, de 12 millions de francs. Vous obtenez donc, à cet égard, largement satisfaction, monsieur le sénateur.

M. Virapoullé a également fait allusion à l'important problème de l'utilisation de la bagasse comme source d'énergie. Deux projets sont en cours à la Réunion; je n'y insisterai pas. Leur coût est de l'ordre de 50 millions de francs chacun. Des aides de diverses origines vont se combiner, en provenance du F. I. D. O. M., mais aussi du ministère de l'agriculture, du ministère du commerce et d'E. D. F. Une faible part d'autofinancement est envisagée.

On peut donc dire que ces deux projets qui vous tiennent à cœur suivent maintenant leur destinée dans les meilleures conditions. Le premier est en cours d'application, le second, devrait débuter dans un ou deux ans, la production d'électricité pouvant démarrer en 1982. Sur ce point également, monsieur le sénateur, je vous réponds donc très positivement.

La deuxième question que je traiterai — je le ferai malheureusement trop brièvement, car elle est fondamentale — a été évoquée par MM. Parmantier, Dagonia, Valcin et bien d'autres. Elle concerne l'emploi dans les départements d'outre-mer.

M. Parmantier lui-même a mis en évidence les faiblesses de base de nos départements d'outre-mer s'agissant de leur développement: faible superficie, à l'exception de la Guyane, éloignement du marché que chacun d'entre eux représente, éloignement de la métropole et, en général, faiblesse des ressources naturelles.

Telles sont les explications évidentes des difficultés que chacun de ces départements connaît. Elles mettent en lumière combien ils sont, au fond — nous ne pouvons que le constater — tributaires de l'effort de la métropole dans cette phase intermédiaire de leur marche vers le progrès.

Toutefois, la plupart des intervenants ont bien exposé ce matin quelles étaient également les chances réelles de développement de nos départements d'outre-mer. Je citerai seulement: l'existence d'une main-d'œuvre de haut niveau, expérimentée, compétente et particulièrement formée; l'ampleur de l'aide de l'Etat qui donne un élan irremplaçable à leur développement; l'existence d'un débouché garanti à la plupart de leurs produits, notamment dans le cadre de la Communauté économique européenne.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exposer, les départements d'outre-mer bénéficient d'un modèle de développement qu'il faut connaître.

Il consiste, d'abord, à optimiser les ressources existantes.

C'est, bien sûr, l'effort pour diversifier l'agriculture et les activités agricoles qu'il convient de souligner en premier lieu.

Je ne peux pas laisser dire que cet effort de diversification n'ait pas, dès maintenant, engagé un processus irréversible, notamment en Martinique et en Guadeloupe. Dans les années qui viennent, nous en verrons les premières conséquences.

Mme Rolande Perlican. Les conséquences, on les voit déjà !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Ce modèle implique aussi que l'on prenne appui sur le développement social de nos départements d'outre-mer.

Il est clair, à cet égard, que l'injection massive, dans leur économie, des prestations sociales, des traitements des fonctionnaires à un haut niveau et de toute une série d'investissements publics, soit par le biais du département ou des communes, soit directement, permet de constituer, peu à peu, un véritable pouvoir d'achat dans ces départements qui, lui-même fait appel à un secteur tertiaire en plein développement, à des importations et qui, dès lors, suscite un certain nombre d'activités de transformation sur place par substitution aux dites importations.

Enfin, comme cela a été souligné ce matin, il faut rechercher systématiquement l'ouverture économique de nos départements sur la région. Nous allons dans quelques mois tenir en Guadeloupe un grand colloque sur les échanges entre les départements d'outre-mer et les pays de la zone Caraïbes intéressés à la procédure A. C. P. Je suis convaincu que ce sera l'occasion de relancer un certain nombre d'échanges qui sont, dès maintenant, bien partis.

Monsieur Parmantier, vous me permettrez de dire que l'examen du taux de couverture de nos départements d'outre-mer ne signifie rien.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. Il peut être intéressant !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Etudie-t-on le taux de couverture des importations par les exportations en Lozère, dans la Creuse ou en Corrèze ? Une telle démarche n'a pas plus de signification pour les départements d'outre-mer. Elle peut fournir une indication à un moment donné sur le niveau de la production locale, mais en aucune façon sur le niveau de vie local, puisque un tel examen ne prend pas en compte les revenus du tourisme, par exemple, ou d'autres activités elles-mêmes créatrices d'emplois.

Le problème de la migration a été abordé ce matin par M. Parmantier, mais aussi par M. Lise. Je voudrais leur apporter très brièvement quelques précisions sur ce point.

Il me paraît, en premier lieu, inadmissible qu'un membre de cette Assemblée tiende des propos restrictifs au sujet de l'installation, par la France, d'un certain nombre de réfugiés du Sud-Est asiatique en Guyane.

Il n'y a là ni manœuvre politique ni orientation qui puisse être soupçonnée et vous avez bien fait de souligner vous-mêmes l'intérêt de cette implantation.

Les Hmongs qui sont installés en Guyane ont d'ores et déjà accompli des prodiges dans le domaine agricole et le Gouvernement a bien l'intention de ne céder à aucune pression en la matière. Ces réfugiés ont durement souffert dans des pays où on leur a peu à peu refusé toute place et ils doivent être accueillis chez nous avec toute la fraternité de la France. Nous sommes convaincus qu'ils sauront progressivement contribuer efficacement au développement des départements où ils se sont installés.

En deuxième lieu, je ne puis non plus accepter que soient tenus des propos discriminatoires à l'égard des Français métropolitains installés dans les départements d'outre-mer. Ceux qui y viennent en tant que fonctionnaires pour servir l'Etat et le département ont une dignité, un honneur que nous nous devons en toute circonstance, de respecter et de défendre. Le Gouvernement le fera. Ils servent leur pays sur le sol de la France, auprès de citoyens libres et égaux en devoir, et personne n'a le droit à cet égard de critiquer leur présence dans ces départements.

Si certains d'entre eux faisaient exception et n'avaient pas cet esprit de dévouement, de service et d'honneur que je viens d'évoquer, le Gouvernement se devrait lui-même de les sanctionner pour de tels manquements. Mais, en général, les fonctionnaires qui servent la France dans les départements d'outre-mer s'acquittent de leur tâche dans les meilleures conditions.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Parmantier, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi de vous poser une question. Vous parlez de discrimination à l'égard des Français installés dans les départements d'outre-mer et de critiques qui auraient été formulées. N'ayant pas, personnellement, entendu de telles critiques, je souhaiterais savoir à quoi vous faites allusion.

En tant que rapporteur pour avis, je demanderai d'ailleurs la parole tout à l'heure pour répondre à certains passages de votre exposé.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, j'ai cru lire dans votre rapport écrit que vous vous inquiétiez de la présence de nombreux métropolitains dans les départements d'outre-mer.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. Il s'agit d'un constat, non d'une critique, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais nous en parlerons, si vous le voulez bien, dans quelques instants.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Si je me suis trompé, monsieur le sénateur, sur vos propos de ce matin, je vous en donne acte très volontiers.

Comme je l'ai déjà dit en commission, monsieur Parmantier, il nous est extrêmement difficile de vous fournir des statistiques sur le nombre de nos compatriotes d'outre-mer qui vivent en métropole. En effet, personne n'a le droit de compter les Français qui entrent et qui sortent de tel ou tel département. Nos compatriotes d'outre-mer étant des Français comme les autres, nous n'avons pas le droit de les isoler, dans nos statistiques, par rapport aux autres Français qui se déplacent. A la rigueur, pour vous éclairer, nous pourrions procéder par sondage, mais, vous en conviendrez, ces sondages ne pourraient être qu'approximatifs.

En revanche, monsieur le sénateur, vous avez évoqué — et vous avez eu raison de le faire — les difficultés que rencontrent ces compatriotes d'outre-mer qui vivent en métropole. Vous avez vous-même rappelé que cette migration vers la métropole se heurte à toute une série d'obstacles qui rendent difficile l'intégration des intéressés dans la vie économique métropolitaine. C'est vrai. Nous avons le devoir — je m'en suis déjà longuement expliqué — de mieux installer nos compatriotes, et particulièrement les plus jeunes, qui viennent participer au développement économique national.

Pour ce faire, nous procédons actuellement à la révision du dispositif de la migration organisée. Je soumettrai à M. le Premier ministre, vers la fin de l'année, un certain nombre de propositions tendant à améliorer le dispositif par une meilleure articulation entre le Bumidom et l'agence nationale de l'emploi, par renforcement du dispositif de préformation et par de meilleures liaisons avec toutes les associations qui se chargent de l'accueil de nos compatriotes d'outre-mer, en particulier dans la région parisienne.

J'ai tout lieu de penser que je serai suivi dans ces propositions et que nous parviendrons à diminuer un peu la migration dite « sauvage » au profit de la migration organisée qui est certainement, sur le plan social et sur le plan humain, celle qui donne le plus satisfaction à nos compatriotes d'outre-mer.

Mais vous le savez, mesdames, messieurs les sénateurs, il y a une limite que nous ne pouvons franchir : encore une fois, il s'agit de compatriotes et nous ne pouvons mettre en place, pour eux, un dispositif qui leur donnerait le sentiment que nous les traitons comme des étrangers, alors qu'ils sont des Français comme les autres.

Evoquant les problèmes concernant Mayotte, M. Henry s'est montré, à juste titre selon moi, confiant dans l'avenir de l'archipel. Qu'il me permette de le remercier, très simplement, pour les propos chaleureux qu'il a tenus à l'égard du Gouvernement et plus particulièrement à l'égard du secrétaire d'Etat.

M. Henry connaît nos priorités à Mayotte : l'eau et l'assainissement, qui feront, dans les dotations du F. I. D. O. M. pour 1981, l'objet d'une attention particulière, ainsi que je m'y suis engagé auprès des parlementaires mahorais lors de mon récent passage à Mayotte.

Dès maintenant, le domaine de la santé bénéficie d'un certain nombre d'efforts supplémentaires. La situation a profondément évolué depuis trois ans puisque, maintenant, l'hôpital de Mamoudzou est en cours de modernisation. Dix-huit dispensaires ont été créés ou sont en passe de l'être. Des personnels de qualité ont été mis en place à la tête du service de santé. La lutte contre les endémies a été fortement accentuée.

En ce qui concerne les vaccinations, nous espérons qu'en 1981 90 p. 100 des moins de vingt ans seront vaccinés, ce qui représente 18 000 personnes. Nous continuons, avec M. Jacques Barrot, à rechercher comment aller plus loin. Quoi qu'il en soit, je crois répondre à l'attente de l'ensemble des élus mahorais en mettant l'accent sur ces problèmes de santé.

Vous avez également évoqué, monsieur le sénateur, le problème de l'agriculture. Il a fait l'objet de toute notre attention et, lors de mon passage à Mayotte, j'ai défini très largement ce que devrait être, aux yeux du Gouvernement, l'effort collectif de l'Etat, des communes, de la profession pour que, peu à peu, l'agriculture mahoraise devienne réellement le point d'appui du développement.

En matière de transports, ce que vous avez dit ce matin confirme mon sentiment. Je suis, vous le savez, plus que favorable à la création du port de Longoni. A cet égard, les nouvelles dont vous vous êtes fait l'écho ce matin sur le point de vue du ministre des transports me paraissent extrêmement positives.

La procédure budgétaire, dont vous avez évoqué vous-même les difficultés, fait l'objet de toute notre attention. Nous voulons l'alléger et la rendre plus rapide; nous voulons permettre à l'assemblée locale de voter un budget avec une connaissance réelle de la subvention de l'Etat et nous nous sommes mis d'accord avec le ministère du budget pour qu'une procédure adaptée puisse être rapidement expérimentée.

Le système consisterait en ce que, avant que ne soit présenté le projet de budget de Mayotte au conseil général, le préfet nous fasse connaître officieusement les grandes lignes de ce projet et l'importance de la subvention qui est souhaitée de la part de l'Etat. Ensuite, les deux départements ministériels directement concernés — le ministère du budget et le secrétariat d'Etat aux D. O. M. - T. O. M. — pourraient fournir au préfet, avant la session budgétaire, le montant de cette subvention d'Etat, ce qui vous permettrait de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Je crois que cette procédure, au moins temporairement, se révélerait conforme à ce que vous souhaitez.

Pour ce qui est du F. I. D. O. M., dont vous avez souligné vous-même l'effort accru, je puis vous annoncer qu'en 1981 ses dotations augmentent, pour Mayotte, de 30 p. 100 globalement, ce qui manifeste clairement, je crois, notre détermination à aller de l'avant.

Ainsi, monsieur le sénateur, nous parviendrons à ce que l'effort du F. I. D. O. M. à Mayotte corresponde au double de la moyenne de l'effort qui est mis en œuvre dans l'ensemble des départements d'outre-mer. C'est la manifestation claire de notre volonté d'aider les Mahorais à rattraper le temps perdu, si je puis m'exprimer ainsi.

M. le sénateur Pen a longuement évoqué les problèmes de Saint-Pierre-et-Miquelon et je ne puis que confirmer ceux de mes propos qu'il a rapportés.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, nos préoccupations sont de trois ordres.

Vient d'abord le problème de la pêche, qui est la clé de l'avenir. Sa solution dépend largement, ainsi que vous l'avez confirmé, monsieur le sénateur, du dispositif de collaboration que nous mettrons au point avec nos voisins canadiens. Tant que ce problème ne sera pas entièrement réglé, l'avenir de Saint-Pierre-et-Miquelon restera fragile.

Viennent ensuite, à un deuxième niveau, toute une série d'efforts que je qualifierai « d'accompagnement » et qui concernent, d'abord, la création du quai en eau profonde que vous souhaitez et dont les travaux seront engagés dès que possible au début de l'année 1981; puis les transports aériens pour lesquels nous rencontrons de très grandes difficultés — nous cherchons actuellement comment faire mieux — ensuite le développement de l'agriculture que vous avez vous-même évoqué et, enfin, de l'aquaculture dont nous pouvons attendre beaucoup j'en suis persuadé, dans un avenir relativement proche.

Tous ces efforts d'accompagnement, qui concernent l'avenir, ne remplaceront certes pas une véritable solution aux problèmes de la pêche, mais ils permettront d'asseoir le développement de Saint-Pierre-et-Miquelon sur des bases plus larges et plus solides.

En revanche, comme vous l'avez dit — et je ne puis que m'associer à vos propos — faute de pouvoir régler immédiatement le problème de fond, faute de pouvoir espérer un résultat immédiat des actions d'accompagnement que nous avons engagées, il importe de mettre en œuvre immédiatement ce que j'appellerai des « actions conjoncturelles » afin de permettre à Saint-Pierre-et-Miquelon de franchir cette passe difficile.

C'est pourquoi nous nous efforçons là aussi, en nous appuyant tant sur le F. I. D. O. M. que sur l'action d'un certain nombre d'autres ministères, de mettre en œuvre, pour 1981, un budget substantiel de travaux. Il ne s'agit pas d'assistance, mais d'un soutien conjoncturel pour attendre que le développement de fond, et en particulier le règlement du problème de la pêche, puisse permettre à l'archipel de trouver son véritable rythme.

La récente mission que nous avons envoyée sur place pour étudier le problème du coût de l'énergie — en particulier du chauffage — devrait nous permettre de régler positivement un certain nombre des questions que vous avez posées à cet égard et d'engager dès maintenant un programme de travaux dans ce sens en vue de fournir aux entreprises locales un ballon d'oxygène.

Voilà comment nous travaillons, conscients qu'il n'y a pas de miracle possible et que nous devons tout à la fois nous préoccuper du long terme et trouver, dans nos relations avec les Canadiens, une solution qui ménage les intérêts fondamentaux de Saint-Pierre-et-Miquelon, sans oublier, dans le même temps, de chercher pour l'immédiat un certain nombre de solutions conjoncturelles.

M. Gargar ne m'en voudra pas de lui dire que les critiques trop nombreuses qu'il a accumulées à l'égard de la France me confirment dans l'idée qu'il ne regarde pas assez où en sont les pays voisins. Il faut, bien sûr, être attentif à ce qui se passe en métropole — je l'ai déjà dit en plusieurs circonstances — mais il importe également de considérer l'environnement de nos départements d'outre-mer, ne serait-ce que pour s'interroger sur ce qui se passerait si, un jour, les liens avec la France étaient rompus, comme certains le souhaitent.

La meilleure illustration en est que partout dans les Caraïbes, une évolution, que certains croyaient définitivement orientée, est en train de s'infléchir. Les récents résultats des élections à la Jamaïque, à la Barbade, à Sainte-Lucie et à la Dominique témoignent tous que c'est vers des régimes qui ont décidé de sauvegarder chez eux la liberté et la libre entreprise que se tournent peu à peu les peuples des Caraïbes qui, semble-t-il, mesurent de plus en plus, et sans équivoque, ce que pourraient leur apporter les propositions totalitaires d'un certain nombre de leurs voisins.

A cet égard, M. Dagonia ne m'en voudra pas non plus, alors qu'il accuse le Gouvernement de manifester dans les départements d'outre-mer une politique incohérente, de lui dire que c'est son analyse qui ne m'est pas apparue très cohérente.

Il a parlé de promesses non tenues, mais il n'a pas précisé lesquelles; il a parlé de choix contestables, mais il n'a pas dit lesquels; il a parlé de mesures en « trompe l'œil » et a cité comme exemple le chômage. Qu'il s'en informe auprès des travailleurs et des organisations syndicales guadeloupéens!

Savez-vous, monsieur le sénateur, que pour ces mesures prétendues en trompe l'œil, nous allons, selon nos prévisions, disposer dès 1981 de 272 millions de francs à répartir entre les travailleurs privés d'emploi dans les départements d'outre-mer et que la contribution de l'Etat, à cet égard, sera de 70 millions de francs?

Parmi ces mesures en trompe l'œil, vous avez encore inclus la réforme foncière. Là aussi, sachez que plusieurs dizaines de millions de francs seront dépensés dans les cinq années qui viennent pour fournir à de jeunes agriculteurs de Guadeloupe une terre et les moyens de travailler.

Pensez-vous que l'on puisse parler de mesures en trompe l'œil lorsqu'on regarde l'important dispositif mis en œuvre pour donner un véritable élan au développement de la Côte-sous-le-Vent?

Pensez-vous que l'ensemble des transferts publics que nous dirigeons vers la Guadeloupe constituent un trompe-l'œil, alors qu'ils assurent le niveau de vie et le développement raisonnable de nos départements?

Quant à notre politique de développement industriel, vous avez vous-même souligné l'intérêt qu'avaient nos départements à pénétrer les marchés des pays voisins. Nous y travaillons, vous le savez. Vous êtes d'ailleurs bien placé, ayant eu la possibilité de participer à toutes les conférences interrégionales que nous avons tenues à cet égard, pour savoir que c'est là, pour nous, l'une de nos priorités.

Je ne crois pas, monsieur le sénateur, que l'on puisse parler d'une crise de confiance entre les élites et le Gouvernement. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Je renvoie donc, ainsi que l'a fait ce matin M. le sénateur Lise, M. Gargar à la lettre qui est parue récemment dans un journal antillais, précisément sur le problème de l'émigration. Il est un peu facile dans cette enceinte de parler du Gouvernement en termes critiques, mais ce que dit cet Antillais est à cet égard significatif. Je suis prêt à déposer ce texte sur le bureau du Sénat et je le tiens à la disposition de ceux qui le souhaiteraient. La teneur de cet article, paru sous le titre « Sommes-nous encombrants? », est la suivante :

« Je me permets d'attirer l'attention de nos compatriotes antillais, guyanais et frères africains sur un problème très

grave : c'est l'hostilité croissante des municipalités communistes de la région parisienne à la présence dans les H. L. M. des originaires des D. O. M. - T. O. M. »

Mme Rolande Perlican. Et à Neuilly, alors ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. « Ils utilisent pour cela la notion raciste « seuil de tolérance » digne de l'extrême droite. Mais à les interroger, aucun n'est capable de nous donner une explication claire sur ce concept, voire de fixer un pourcentage. Certes, on doit constater qu'il y a une concentration plus importante de nos compatriotes dans les communes administrées par les communistes... »

Mme Rolande Perlican. Et pourquoi ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. « ...mais ceci n'explique pas cela. Les communistes ne sont-ils pas logiques avec eux-mêmes car ils nous ont toujours considérés comme des métèques ? Les élections présidentielles arrivent, M. Marchais ira-t-il solliciter nos suffrages, ici et dans les D. O. M. - T. O. M. ? Ne craindra-t-il pas de mêler au-delà d'un certain seuil nos voix avec celles des Français, sachant bien entendu que nous ne sommes pas des Français ? Qu'on ne me taxe pas surtout d'anticommunisme, car je respecte le P. C. comme tout autre parti. Mais ce qui me révolte, c'est que ce parti a toujours prétendu défendre les intérêts des travailleurs, des minorités, il a toujours prôné la solidarité. Un tel comportement est pour nous inadmissible.

« Voulez-vous une preuve ? Je vous joins la lettre adressée par le directeur de l'office des H. L. M. de Nanterre au directeur du comité paritaire des organismes sociaux en date du 30 septembre 1980. »

Voici cette lettre :

« Monsieur le directeur,

« Je suis au regret de devoir vous rappeler que notre organisme se voit contraint de limiter le logement des personnes originaires des territoires d'outre-mer.

« En effet, leur concentration dans nos immeubles provoque de nombreux problèmes à différents niveaux.

« D'une part, vis-à-vis de l'office, les détériorations fréquentes des appartements, les hébergements provoquent un surpeuplement important.

« D'autre part, vis-à-vis des locataires, par leur façon de vivre : rassemblements fréquents et tardifs, bruit de voix, musique forte.

« Vous voudrez bien, dans l'avenir, tenir compte de cette correspondance pour l'envoi de vos candidats. »

Cela se passe de commentaires. Je laisse les élus des départements d'outre-mer juges du traitement que certains n'hésitent pas, quoi qu'il puissent dire, à appliquer à nos compatriotes originaires des départements d'outre-mer.

M. Marcel Gargar. C'est de la calomnie !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. M. le sénateur Repiquet a évoqué ce matin le développement des investissements productifs. Je lui confirme que nous nous efforçons d'agir dans trois domaines : l'encouragement financier et fiscal de ces investissements, l'amélioration et l'allègement des procédures d'aide et enfin la prospection et l'accompagnement des investisseurs. C'est ainsi que nous avons mis en place aux Antilles l'Association nationale pour le développement des Antilles et de la Guyane. Nous sommes donc, monsieur le sénateur, tout à fait dans la ligne que vous souhaitez.

M. Valcin a tenu un certain nombre de propos que je qualifierai de fermes et de confiants et je l'en remercie. Il a cependant évoqué la réforme de nos services et je tiens à cet égard à le rassurer. Monsieur le sénateur, nous avons soigneusement maintenu à l'intérieur de nos services, malgré la réforme qui était mise en place, la séparation entre ce que j'appellerai « la gestion politique », qui distingue toujours les départements et les territoires d'outre-mer, et « l'animation économique », où nous avons pu fusionner les actions, puisqu'il s'agit au fond d'efforts techniques, financiers et économiques qui n'ont pas à tenir compte des diversités de statuts. La réforme va exactement dans le sens que vous souhaitiez. Elle rend notre administration plus incitatrice, plus présente et je crois que chacun, dès maintenant, en mesure le surcroît d'efficacité.

Monsieur le sénateur, vous m'avez reproché ce matin — je vous le dis bien simplement — d'avoir parlé du niveau de vie relativement élevé et de la prospérité des départements d'outre-mer. Je crois avoir le droit de le faire. J'ai recensé le niveau de vie moyen par habitant de nos départements. En Martinique, il est d'un peu plus de 14 000 francs par habitant, alors qu'il est

de 40 000 francs en métropole. Si donc il va du simple à plus du double, on est dans le même ordre de grandeur. Dans le même temps, le niveau de vie moyen se monte à 2 500 francs à la Dominique, à 4 900 francs à Cuba et à 6 000 francs à la Jamaïque, qui est un des Etats les plus développés de la zone. C'est dire que nos départements d'outre-mer sont beaucoup plus proches de la métropole quant à leur niveau de vie moyen que des pays qui les entourent. C'est pourquoi j'ai volontairement employé ces termes.

Je ne vous parlerai pas longuement de la Martinique, que vous avez vous-même évoquée ce matin, ainsi que M. le sénateur Lise : nous aurons l'occasion d'en reparler plus longuement. Rien n'est simple et il ne suffit pas d'étendre un certain nombre de dispositifs sociaux ou économiques métropolitains pour régler tous les problèmes.

Ainsi que vous le savez, nous avons réalisé un certain nombre d'extensions dans le secteur agricole : les G. A. E. C., les groupements agricoles d'exploitation en commun, les G. F. A., les groupements fonciers agricoles, l'I. V. D., l'indemnité viagère de départ, la dotation aux jeunes agriculteurs. Malheureusement, ces divers dispositifs n'ont pas encore été beaucoup utilisés en Martinique. C'est dire qu'il faut étendre systématiquement, peu à peu, toutes les mesures que le Gouvernement et que le Parlement ont mises en place en métropole, mais cela ne suffit pas.

M. le sénateur Lise a lui-même évoqué un certain nombre de problèmes importants et fait un certain nombre de suggestions, notamment en ce qui concerne la pêche et l'artisanat. Je ne lui répondrai pas en détail. Il connaît mon sentiment sur ces questions. Je partage la confiance qu'il a dans ces deux secteurs, qui peuvent effectivement, dans les années qui viennent, créer beaucoup d'emplois.

Telles sont les quelques réponses que je voulais vous apporter. Je suis bien conscient qu'elles sont insuffisantes.

Je terminerai en disant à M. Belin que la question qu'il m'a posée sur ce que je pense de la situation des départements d'outre-mer me permet de tirer une conclusion d'ensemble de ce qui a été dit aujourd'hui.

La situation des départements d'outre-mer ne me satisfait pas pleinement. Je sais qu'ils connaissent de vraies difficultés. Je sais que règne là-bas une véritable inquiétude parmi les jeunes qui attendent un emploi ou qui se demandent dans quelles conditions ils pourront s'insérer dans la vie économique métropolitaine.

Cependant, quand je vois le chemin parcouru et les chances que nous avons devant nous et dont nous devons tirer parti, quand je mesure les moyens que, dès maintenant, nous mettons en œuvre, même si je ne suis pas pleinement satisfait, je peux lui dire que j'ai confiance. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Parmantier, rapporteur pour avis.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. C'est en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan que je veux m'adresser à M. le secrétaire d'Etat.

Je viens de découvrir que ce qui va sans dire mérite souvent d'être explicité.

Il m'était apparu, avant même que M. le secrétaire d'Etat réponde, que j'étais peut-être passé un peu rapidement sur un point précis de mon intervention et du rapport de la commission s'agissant des migrations, plus particulièrement de la phrase suivante : « Il est probable que, dans les conditions présentes, la migration des originaires des départements d'outre-mer vers la France ne cessera de s'amplifier. »

Je voudrais dire ici même qu'il ne s'agit là que d'un constat et non d'une approbation de cette situation. Je tiens à attirer tout particulièrement l'attention de nos collègues de la Haute Assemblée, plus spécialement de ceux qui représentent ici les populations de nos départements d'outre-mer, sur le fait qu'il est bien certain que ce drame de l'immigration forcée n'est pas seulement humain, mais que c'est aussi un drame sur le plan économique. Bien évidemment, ce sont des forces jeunes, vives et actives qui quittent ces territoires et départements, d'où pour eux un appauvrissement. Ces jeunes sont contraints à une telle immigration car ils n'ont pas d'emploi, mais c'est une situation contre laquelle nous devons lutter avec acharnement afin qu'elle soit modifiée.

Je citerai simplement pour éclairer mon propos une formule à laquelle j'adhère totalement, qui n'est qu'un slogan, mais qui dit bien ce qu'il veut dire : « Vivre, travailler, décider au pays » ; telle est ma devise, et je souhaite la voir acceptée par le plus grand nombre.

Toujours sur le même chapitre, je voudrais préciser les intentions de la commission. Elles ne contiennent aucun propos discriminatoire, mais au contraire une détermination anti-discriminatoire. Nous avons attiré l'attention sur le fait que des départements d'outre-mer partent vers la métropole des travailleurs dont nous avons souligné que le niveau de qualification, de rémunération, les conditions de vie et de logement laissent beaucoup à désirer, alors que les métropolitains vont s'installer dans les départements d'outre-mer pour y occuper des postes de responsabilité, d'administration, d'encadrement, dans des conditions tellement plus favorables que nous mettons l'accent, en nous tournant vers vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qui ne manquez aucune occasion de réaffirmer que, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de Français, sur des inégalités excessives qui doivent cesser. Mais il ne s'agit pas là d'une attaque contre les fonctionnaires des départements d'outre-mer, ni d'ailleurs contre qui que ce soit. C'est la volonté d'attirer l'attention sur une situation qui, d'une part, est inégalitaire et qui, d'autre part, constitue un obstacle non négligeable pour le développement de l'économie, plus particulièrement du secteur primaire et secondaire des D. O. M.

Je rappelle que la prime de salaire des fonctionnaires affectés dans les D. O. M. est de 40 p. 100, alors que le Smic y est inférieur de 15 à 20 p. 100 au Smic métropolitain. C'est très clair et d'une évidence telle que je pensais ne pas devoir m'en expliquer plus longuement.

C'est un vrai problème. Je ne tolérerai pas que l'on y voie une critique ou une discrimination à l'égard de qui que ce soit. A l'évidence, nous avons actuellement affaire à un échange qui est fondamentalement inégalitaire. Il faut donc que nous luttons contre ces inégalités.

Mais je n'ai jamais dit non plus qu'il fallait lutter et agir de façon à niveler vers le bas. D'ailleurs, je vous relis ce qui est écrit dans le rapport de la commission :

« La distorsion entre le niveau des traitements de la fonction publique et celui des salaires du secteur privé constitue de toute évidence un handicap à la diversification des activités économiques. Il est cependant bien clair que cette question doit être traitée globalement. Il importe donc d'engager simultanément une action progressive de revalorisation des salaires du secteur privé en majorant par étapes le taux du Smic et de moduler les majorations de traitements de la fonction publique à l'écart effectif entre le coût de la vie dans les D. O. M. et celui de la métropole. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, cette fois, aucun malentendu n'est plus possible.

Je veux vous répondre encore sur deux points.

Evoquant la difficulté de savoir combien de migrants séjournaient en France, vous m'avez dit, lors de votre audition devant la commission, comme si je voulais en être le promoteur, qu'il n'était pas question d'instaurer un contrôle policier. Si c'est ce que vous pensez, monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes bien d'accord.

Seulement, lorsque je me rends dans les D. O. M. — malheureusement, je n'y vais pas assez souvent à mon gré : cela m'est arrivé deux fois — je subis un contrôle policier. Autrement dit, il est illégal et il va falloir faire quelque chose.

Un journaliste du journal *Informations caraïbes* — j'aime beaucoup ce journal : c'est mon point faible, car c'est un très bon hebdomadaire d'informations — m'a raconté comment, en quittant la Guyane, elle avait été arrêtée et avait dû subir un interrogatoire. Pourquoi ? Parce qu'elle était journaliste et que, venant de faire une enquête, elle rapportait des informations très intéressantes de Guyane. L'affaire ne s'est pas arrêtée là, mais je n'en dirai pas plus aujourd'hui. Je souhaiterais donc que certains contrôles policiers, qui me paraissent excessifs, cessent, puisque vous êtes d'accord pour que soient supprimés les contrôles policiers aux frontières.

Je voudrais cependant ajouter une réflexion à titre personnel, si vous me le permettez, à propos d'une de vos réflexions sur mes propos de ce matin, au sujet des Hmongs. Je n'avais pas pris position, j'avais simplement mentionné une opinion. Je veux simplement apporter une précision, sans prendre parti, au sujet d'un complot cubain dont on a parlé il y a quelque temps. Je possède des documents qui font état d'un projet de la C. I. A. de déstabilisation de la Guyane et de la région par des transferts massifs des Hmongs. Voilà un autre complot ; et comme je n'ai pas eu l'occasion ni la possibilité de pousser plus loin mes investigations, je me limiterai simplement à évoquer ce problème, dont j'ai eu connaissance, sans vouloir pour autant l'infirmier ou le confirmer. Je n'en sais pas plus.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je vais m'efforcer de répondre rapidement à M. le sénateur Parmantier sur les différents points qu'il a évoqués.

En ce qui concerne le dernier point, les Hmongs, je vous donne acte, monsieur le sénateur, que vous n'avez pas pris parti.

Vous remarquerez que je n'ai pas, moi-même, formulé de jugement sur vos propos, mais je ne peux pas accepter les faits que vous avez rapportés, car l'installation des Hmongs en Guyane correspond à un désir d'hospitalité et de devoir, à une action de justice humaine dont la France prend sa part. Je suis convaincu que l'installation de ces communautés en Guyane est positive pour le développement de ce département.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. Vous en débattrez avec les élus de la Guyane !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je suis obligé d'en débattre avec vous, monsieur le sénateur, puisque vous en avez parlé ce matin.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. Je parle des autres élus, ceux de la Guyane.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. En second lieu, je ne peux pas laisser dire que la migration est un drame. Pendant des années, la migration a été un facteur positif pour l'ensemble des jeunes des Antilles et de la Réunion. Il y a ici, au Sénat, des parlementaires venant des Antilles ou de la Réunion, en dehors de vous-même, qui pourraient dire s'ils considèrent que la venue en métropole d'un certain nombre de leurs jeunes compatriotes est un facteur aussi négatif que vous avez bien voulu l'exprimer.

Pendant des années, la venue en métropole d'un certain nombre de nos compatriotes des départements d'outre-mer a été positive. Ils ont pu s'installer ici, faire souche et beaucoup d'entre eux y ont acquis une vie professionnelle et une vie personnelle que je crois de bonne qualité.

C'est plus difficile, depuis quelques années, pour une raison que vous avez, je crois, vous-même évoquée, à savoir le coût moins élevé des voyages et le développement de ce que l'on appelle « la migration sauvage ».

Autant je juge personnellement positif que certains de nos jeunes compatriotes soient préparés, accueillis et entourés dans leur installation en métropole, autant j'estime que la venue en métropole, dans des conditions anarchiques et non préparées, d'un certain nombre de jeunes est finalement négative.

C'est pourquoi je vous ai dit tout à l'heure — et je pensais vous avoir pleinement rassuré — que nous sommes en train de mettre au point un dispositif qui renforcera l'incitation à la migration organisée et qui découragera autant que faire se peut la migration sauvage.

Je vous donne volontiers acte de ce que vous avez dit vous-même à propos de la présence des métropolitains aux Antilles ; mais vous conviendrez que j'avais pu me tromper puisque je lis à la page 30 de votre rapport, sous le chapitre « Les migrations vers les D. O. M. », la phrase suivante : « Ce nombre est très important, si l'on considère que la population de la Guyane — puisque vous prenez cet exemple — est de 62 000 personnes ». Et surtout, je lis ensuite : « Certaines personnes sur place se demandent même si l'importance de la colonie étrangère n'est pas due à des calculs politiques de la part de l'administration ». J'ai eu le sentiment — et je suis heureux de m'être trompé — que vous attachiez à cette présence d'un certain nombre de métropolitains dans nos départements d'outre-mer un caractère négatif.

Vous dites ensuite : « Une part importante de la population non autochtone vient de métropole. Cette migration qui pose de nombreux problèmes est essentiellement alimentée par la fonction publique ». Dois-je poursuivre cette lecture ?

Ces propos pouvaient légitimement me laisser penser — et je suis heureux de m'être trompé — qu'effectivement vous considériez cette présence et cette installation comme négatives.

Je vous concéderai qu'il est souhaitable qu'effectivement, dans les entreprises comme dans les administrations, nous encourageons nos jeunes compatriotes des départements d'outre-mer à assumer des postes de responsabilité. C'est la politique du Gouvernement et personne ne peut la mettre en doute.

Je crois, monsieur le sénateur, avoir tant bien que mal répondu à toutes vos préoccupations. Nous ne sommes pas très loin l'un de l'autre dans les jugements que nous portons mais à travers vos propos de ce matin, j'avais perçu un certain nombre d'interrogations auxquelles je m'étais senti contraint de répondre.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les départements et territoires d'outre-mer (I. — Section commune) et figurant à l'état B.

ETAT B

M. le président. « Titre III, moins 8 776 906 F. »
La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Je voudrais répondre à M. le secrétaire d'Etat, qui a manifesté beaucoup d'autosatisfaction sur la politique menée par le Gouvernement dans les départements d'outre-mer. Or, la réalité contredit tout à fait ces propos.

Vous nous avez dit tout à l'heure, par exemple, monsieur le secrétaire d'Etat, à propos des jeunes des départements d'outre-mer qui viennent travailler à Paris : « Il fut une époque où cela était très positif. »

Eh bien ! je vous donnerai quelques exemples. Lorsqu'un Antillais sur cinq et près d'un Réunionnais sur neuf sont obligés de s'expatrier, il faut en déduire immédiatement que ces gens-là n'ont pas le choix. Ils viennent travailler ici parce qu'ils n'ont pas de travail dans leur pays et parce que leurs familles ont des difficultés innombrables pour vivre.

Je vous invite à aller sur place, dans les entreprises de Paris, par exemple à l'hôpital Cochin que je connais bien : 35 p. 100 du personnel est originaire des Antilles. Aux P.T.T.-Brune, ou au ministère du travail où je suis allée récemment, ils vous exprimeront tous qu'on leur fait miroiter une situation formidable en France, qu'on les assure qu'ils auront le moyen de se loger, de gagner plus. Mais quand ils arrivent ici, ils sont en butte aux difficultés de logement, aux bas salaires aussi, et ils doivent encore faire des économies pour envoyer de l'argent à leurs familles. De plus, ils ne peuvent retourner que très rarement chez eux, car on ne leur en donne guère la possibilité.

Ces faits sont tout à fait contradictoires avec le tableau idyllique que vous nous tracez.

D'autre part, mon ami Gargar a cité ce matin des chiffres et des exemples que vous n'avez pas pu contester, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous attendons encore vos réponses.

Par ailleurs, je tiens à protester vigoureusement contre la manière dont vous falsifiez, comme c'est l'habitude ici des représentants du Gouvernement et de la majorité, les positions du parti communiste français. Je remarque d'ailleurs qu'en général, c'est la méthode que vous employez quand on aborde ici les problèmes des travailleurs et la politique du Gouvernement.

Vous avez bien été obligé de reconnaître que ce sont dans les municipalités communistes qu'est concentré le plus grand nombre d'immigrés. Vous savez que cela pose des problèmes réels, tant pour les immigrés que pour les habitants, qui sont parmi les plus pauvres, les plus en difficulté. Mon ami M. James Marson, qui est maire de La Courneuve, pourrait en témoigner : les municipalités communistes, alors qu'elles supportent déjà des charges énormes, doivent trouver des centaines de milliers de francs pour distribuer des secours et des aides sociales à ces familles en difficulté.

Quant à moi, qui connais bien le XIV^e arrondissement, je puis affirmer que cet arrondissement, dont certains quartiers sont très pauvres, compte beaucoup d'immigrés et cela pose d'énormes problèmes scolaires. En effet, les écoles manquent de moyens, de maîtres et ne peuvent, de ce fait, aider les enfants d'immigrés à éliminer leur retard scolaire. Cela crée réciproquement des difficultés pour les enfants des travailleurs français.

Nous considérons, nous, communistes, que c'est une politique raciste que celle qui consiste à regrouper les immigrés dans des îlots avec les familles ouvrières les plus pauvres.

M. Marcel Gargar. Très bien !

Mme Rolande Perlican. Vous n'avez pas répondu non plus lorsque je vous ai parlé de Neuilly tout à l'heure. Mon ami M. Lanternier, maire de Nanterre, a posé la question parce que des centaines de logements sont libres à Neuilly et qu'on pourrait y loger des immigrés.

M. Charles Pasqua. Qu'est-ce que vous racontez ? C'est de la démagogie !

Mme Rolande Perlican. On lui a répondu par des calomnies, mais on s'est bien gardé d'aller les loger à Neuilly, au milieu des familles aisées, qui ne verraient pas d'un bon œil ces gens arriver et la municipalité obligée de les aider. Vous vous gardez donc de répondre.

En ce qui nous concerne, nous nous opposons aux ghettos. C'est pourquoi nous demandons la répartition des immigrés dans toutes les localités.

M. Marcel Gargar. Très bien !

Mme Rolande Perlican. Mais, en même temps, nous demandons que les travailleurs des départements d'outre-mer bénéficient des mêmes droits que les travailleurs français et qu'ils

ne soient pas, comme c'est le cas à l'heure actuelle, victimes de discriminations particulières dans leur travail, dans leur accès aux emplois qualifiés. Celles-ci doivent disparaître. Nous estimons également qu'ils devraient avoir droit aux congés dans leur pays d'origine comme les ressortissants français qui vont travailler dans ces pays.

M. Marcel Gargar. Très bien !

Mme Rolande Perlican. Nous considérons, pour notre part, qu'il faut mettre un terme à toute atteinte à leur dignité, au racisme dont ils sont encore victimes de la part des patrons en France.

J'ajouterai, pour terminer, que vous vous opposez à l'autodétermination des départements d'outre-mer. Oui, c'est vrai, Georges Marchais l'a dit dans ses objectifs pour les présidentielles : selon nous, il appartient à chacun d'eux de décider librement du statut de leur choix.

M. Marcel Gargar. Très bien !

Mme Rolande Perlican. Voilà les quelques commentaires que je voulais apporter en réponse à votre intervention, monsieur le secrétaire d'Etat. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. Georges Dagonia. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dagonia.

M. Georges Dagonia. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous savez que je ne suis pas un contestataire systématique et que j'ai toujours envisagé la situation avec lucidité et objectivité.

Je vous ai trouvé aujourd'hui bien optimiste. On a l'impression que vous tenez vos informations de personnes qui ne voient la situation des Antilles que d'un seul côté. J'aimerais que vous relisiez le célèbre rapport, prétendu confidentiel, qu'a rédigé M. Aimé Paquet après un séjour en Guadeloupe au cours duquel il s'est donné la peine de prendre contact avec les Antilles profondes, la Guadeloupe profonde. Il prévoyait, il y a un an, tous les excès de violence auxquels nous assistons actuellement et que nous déplorons. Cela pour vous dire que nous ne partageons pas entièrement vos points de vue.

En outre, je vous ai posé une question très importante à laquelle vous ne m'avez pas répondu. Je voudrais savoir si oui ou non le centre de radio maritime de la Guadeloupe sera transféré de Destrellan à Fort-de-France en Martinique. Ce transfert aurait des conséquences très graves pour la Guadeloupe, car il priverait toute une partie de notre archipel d'une couverture en ondes de très hautes fréquences indispensables pour les pêcheurs, la navigation de plaisance ou le cabotage.

M. Edmond Valcin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Valcin.

M. Edmond Valcin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai religieusement écouté et je n'ai pas trouvé dans votre réponse les éléments satisfaisants que j'en attendais. Il est vrai que vous ne pouviez pas me les apporter. Cependant, je vous ai trouvé dans un état d'âme et dans un état d'esprit qui laissent à penser que, dans l'avenir, vous pourriez davantage collaborer avec nous pour résoudre nos problèmes.

Cela étant, je crois cependant que vous êtes doublement dans l'erreur. En effet, vous avez dit que la population des départements et des territoires d'outre-mer représentait 2 p. 100 de la population de la France et que nous étions favorisés puisque les crédits que vous nous accordez atteignent 2,5 p. 100 de l'ensemble des crédits. Or la population des départements et des territoires d'outre-mer, compte tenu des Antillais qui vivent en France, représente deux cinquièmes de la population française, soit 4 p. 100. En nous donnant 2,5 p. 100 du budget, vous ne nous donnez donc pas la part à laquelle nous avons droit.

En outre, puisqu'il s'agit de départements sous-développés, vous devriez leur donner plus qu'aux autres pour leur permettre de rattraper les départements de l'hexagone.

Tous les partis politiques volent au secours des Antillais. On parle de racisme, et on est contre. Mais le seul fait de répartir les Antillais par commune les assimile étrangement aux Cambodgiens, aux gens qui fuient, aux gens qui n'ont pas d'asile, alors que nous sommes arrivés sur la terre française avec le sentiment que nous étions chez nous.

M. Charles Pasqua. Très bien !

M. Edmond Valcin. Nous sommes satisfaits de la départementalisation, c'est nous qui l'avons choisie. Mais elle ne fonctionne pas parfaitement. Il faut donc l'aménager pour que nous soyons mieux servis.

Ne nous offre pas la possibilité de choisir l'autodétermination ! Nous ne vous l'avons pas demandée. Je vous reconnaitrai le droit de nous l'offrir quand vous l'offrirez à la Bretagne, à la Corse, à la Savoie. Nous sommes des Français à part entière ; vous ne pouvez donc pas nous offrir l'autodétermination. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. Bernard Parmantier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Parmantier.

M. Bernard Parmantier. Après notre bref échange de tout à l'heure, j'éprouve un certain malaise non pas parce que nous sommes en désaccord — il est normal que nous le soyons, je trouve même cela plutôt rassurant — mais pour des raisons politiques.

Depuis quelque temps, aussi bien avec vous-même qu'avec d'autres ministres, il y a eu d'étonnants malentendus.

Je voudrais, en expliquant mon vote, car c'est aussi un problème de conscience, attirer l'attention sur le climat qui se développe dans nos départements d'outre-mer. Il s'agit là d'un problème délicat, aussi délicat que lorsqu'il est question de racisme ou, comme c'est le cas présentement, de répression.

J'ai été frappé par le fait que les employés d'Air Martinique, compagnie en état de cessation de paiement, soient restés deux mois sans être payés. Ils ont été patients et ils ont revendiqué que leur soit payé au moins un mois sur deux. Comme on ne leur a pas accordé satisfaction, ils se sont mis en grève, sans violence, sans agitation, très calmement. Or on leur a envoyé un contingent de garde mobiles ! Cette réaction les a beaucoup choqués et je trouve, moi aussi, étonnant que, dans nos départements d'outre-mer, la police et les gardes mobiles interviennent avec autant de facilité et si fréquemment.

Je constate également que, après avoir poursuivi trois autres hebdomadaires, l'armée intente un quatrième procès pour diffamation à l'hebdomadaire du parti communiste martiniquais *Justice*. Je m'étonne que l'armée poursuive subitement et qu'elle soit l'objet d'attaques. Que fait donc l'armée dans ce département ? C'est une question qui me préoccupe beaucoup.

En me posant cette question, j'ai recherché de la documentation et je me suis aperçu que le fameux article 226 du code pénal, sur lequel s'appuie le garde des sceaux pour poursuivre le journal *Le Monde*, a connu ses premières et rares applications, d'abord à Papeete en 1961, puis à Pointe-à-Pitre et à Nouméa. Chacun en tirera les conclusions qu'il voudra, mais, personnellement, ce fait me préoccupe.

On a évoqué ce matin le problème des Guyanais. Quelle que soit la faute qu'on puisse leur reprocher, j'ai vu comment ont réagi les organisations guyanaises, y compris celles qui ne sont pas indépendantistes et celles qui n'approuvent pas les violences. La Cour de sûreté de l'Etat est intervenue dans cette affaire. Je ne sais pas ce qui est reproché à ces hommes, mais tant qu'il n'y a pas procès, ils sont, j'imagine, présumés innocents. Je rappelle que ces cinq Guyanais ont été emmenés au mois de juin à Paris, à 9 000 kilomètres de leur pays, qu'ils n'ont pu recevoir aucun parent pendant un temps assez long, que personne ne s'est occupé d'eux, qu'ils n'ont pas pu avoir d'avocat. (*M. le secrétaire d'Etat fait un signe de dénégation.*)

Je connais leurs avocats, monsieur le secrétaire d'Etat, et j'en ai rencontré un ici même il n'y a pas très longtemps. Au début de l'incarcération de ces cinq Guyanais, tout le monde était en vacances et ils sont restés presque à l'abandon. Mais ce n'est pas le seul problème. Il faut insister sur le fait que c'est une juridiction d'exception, que nous condamnons pour d'innombrables raisons, qui les a fait transplanter à 9 000 kilomètres de chez eux.

Tout cela contribue à créer un climat détestable.

Nous dénonçons la pente fatale sur laquelle le Gouvernement est en train de glisser en métropole dans le domaine de la répression, mais dans les départements français d'outre-mer, c'est pire.

Je vous demande instamment, monsieur le secrétaire d'Etat, de mettre fin à cette escalade qui est dommageable pour l'intérêt de notre pays et qui l'est surtout pour le climat et la sûreté — je ne dis pas la sécurité — des hommes, des femmes et des enfants des départements d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Madame Perlican, si je connais bien, pour en avoir été chargé pendant trois ans, la situation des immigrés qui vivent en France, et si, à certains égards, je comprends les préoccupations des municipalités de la région parisienne, qui, effectivement, ont à faire face à une

importante population étrangère, je ne peux néanmoins considérer comme admissible que l'on assimile des compatriotes à part entière à des travailleurs étrangers.

M. Charles Pasqua. Très bien !

M. Marcel Gargar. Ils sont traités de la même façon !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Nos compatriotes originaires des Antilles, de la Guyane ou de la Réunion qui vivent en France sont des Français à part entière.

Mme Rolande Perlican. Vous ne les traitez pas comme tels !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Ils ne peuvent en aucune façon être classés dans vos statistiques d'immigrés. Vos propos ont fortement choqué de nombreux représentants des départements d'outre-mer qui n'acceptent pas cette assimilation.

Mme Rolande Perlican. C'est vous qui les traitez comme des étrangers !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. M. Dagonia m'a reproché d'être optimiste. Il me connaît bien, nous avons eu de fréquents entretiens. Il sait qu'on ne peut pas me qualifier d'optimiste. J'évalue simplement les difficultés et les chances. En revanche, monsieur le sénateur, j'ai trouvé les propos que vous avez tenus ce matin exagérément pessimistes. La situation en Guadeloupe ne correspond pas à la peinture que vous en avez faite.

M. Marcel Gargar. Que vous faut-il !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Il est vrai, monsieur le sénateur, qu'un certain nombre d'attentats ont été commis, mais ils demeurent, vous le savez, très isolés. Ils sont condamnés par la quasi-totalité de la population et ils ne trouvent aucune résonance dans la population guadeloupéenne.

Ces attentats n'ont aucune signification politique véritable. Ils n'en ont pas plus en tout cas que ceux que nous avons pu connaître en certains autres endroits du territoire national.

Ce qui est vrai, c'est que nous devons utiliser tous les moyens dont nous disposons pour faire cesser ces agressions contre la loi et réprimer ces violences, comme le souhaite la quasi-totalité de la population guadeloupéenne. Pour le reste, la population de la Guadeloupe est calme, sereine, la vie sociale et politique y est normale, la démocratie y est préservée. Les difficultés économiques que peut connaître ce département ne doivent pas non plus dissimuler les chances considérables d'avenir que nous sommes en train de lui donner, avec la réforme foncière, la restructuration sucrière, la relance de la canne à sucre, le développement de la Côte-Sous-le-Vent et la relance touristique. C'est sur ce point qu'il faudrait insister plutôt que sur quelques difficultés ponctuelles auxquelles, n'ayez aucune crainte, nous trouverons le plus vite possible des solutions.

Monsieur Valcin, vous pouvez être assuré que le secrétaire d'Etat est soucieux de collaborer avec vous-même, comme avec tous les élus d'outre-mer, aussi largement que possible. Nous allons nous retrouver dans quelques semaines pour une nouvelle conférence interrégionale. Nous ferons le point des réalisations que nous avons conduites ensemble depuis maintenant plusieurs mois, ainsi que nous l'avons déjà fait il y a huit ou neuf mois. Nous mesurerons le chemin parcouru, chemin dont nous avons décidé ensemble les orientations. Je puis affirmer que l'administration a largement respecté les décisions que nous avons prises en concertation.

Vous avez raison de dire que la départementalisation est d'ores et déjà un succès. Qu'il faille encore l'améliorer et aller plus loin, c'est la conviction du Gouvernement et c'est à cela que nous travaillons. Il ne peut être question de revenir sur ce statut et sur l'orientation qui a été adoptée par la V^e République dans nos départements d'outre-mer.

Les Français de ces départements ont fait le choix de la France et ce choix sera définitivement — je pése mes mots — respecté. Ils sont Français comme les autres, et personne n'a le droit d'en douter.

Monsieur Parmantier, permettez-moi de vous dire que je ne peux pas être d'accord non plus sur la description que vous venez de faire de la vie politique dans nos départements d'outre-mer. Il n'y a pas de régression dans ces départements...

M. Marcel Gargar. Il y en a, et comment !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Il y a, dans nos départements d'outre-mer, des magistrats qui veillent au respect de la loi. Il y a, dans nos départements d'outre-mer, des élus sous le contrôle desquels le Gouvernement exerce ses missions.

Ce qui est vrai, c'est que le développement d'actes de violence irresponsables ne peut être accepté, et que la quasi-totalité des élus d'outre-mer, qui refusent d'accepter ce dérapage vers la violence, nous demandent de faire preuve de fermeté.

Monsieur Parmantier, les objectifs du Gouvernement sont clairs à cet égard. Nous ferons respecter la loi avec fermeté et avec objectivité. Croyez bien que le Gouvernement, en ce qui le concerne, fait en sorte que la justice soit exercée, par ceux qui en ont la responsabilité, comme elle doit être exercée partout, c'est-à-dire avec le sens de l'équité, mais aussi le sens d'une indispensable rigueur.

C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de Guyanais ont été récemment inculpés. Vous savez dans quelles conditions ils l'ont été, monsieur le sénateur. S'il n'y a pas eu de nombreux morts en Guyane à la suite de leur action, c'est un véritable miracle. En effet, et vous le savez, ils avaient placé dans une gendarmerie deux ensembles explosifs importants et la deuxième explosion devait se produire au moment où un grand nombre de pompiers et de sauveteurs se trouvaient sur les lieux. Croyez-vous que nous puissions manifester la moindre faiblesse à l'égard de tels agissements ?

Le Gouvernement, en ce qui le concerne, fait confiance à la justice pour faire ce qui doit être fait.

En ce qui nous concerne, nous lutterons avec toute la vigueur nécessaire contre ceux qui portent atteinte à la sécurité de nos compatriotes d'outre-mer. (*Applaudissements sur plusieurs traversées.*)

M. Bernard Parmantier. C'est bien ce qu'ils demandent, la justice, mais pas la cour de sûreté, car celle-ci, ce n'est pas la justice !

M. Louis Virapoullé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le secrétaire d'Etat, la fonction que vous remplissez — vous l'avez senti — est lourde et très difficile.

Je dois à la vérité de reconnaître que vous avez accompli, en faveur des départements d'outre-mer, un effort considérable, et cela grâce aussi au concours de tous ceux qui font partie de votre ministère. L'essentiel n'a peut-être pas été dit, ici, aujourd'hui, à savoir, quel a été votre objectif.

Je crois pouvoir deviner le fond de votre pensée. Ce que vous avez voulu faire, c'est changer une certaine mentalité qui existe dans les départements d'outre-mer. Cela ne se fait pas en un jour. Il faut beaucoup de réflexion et de prudence.

La V^e République, vous l'avez dit, a consacré de façon solennelle, suivant la volonté exprimée par la population, l'attachement de ces régions lointaines à la République française.

Quelle est l'impression qu'éprouvent les métropolitains qui débarquent à la Réunion ? Ils sont stupéfaits de voir les progrès réalisés sur cette terre si lointaine en matière d'infrastructure, d'écoles, de routes.

Je vais vous citer un exemple. Récemment, une délégation du conseil général de la Moselle, dont l'un des membres était communiste, est venue nous rendre visite ; cela doit intéresser notre collègue M. Jager. Cette délégation, après avoir visité la Réunion, est allée à l'île Maurice, et là le malheur a voulu que le conseiller général communiste tombe malade. Savez-vous ce qu'il a fait ? Il a réintégré immédiatement le département de la Réunion pour aller se faire examiner au centre hospitalier départemental de Belle-Pierre, c'est-à-dire au grand hôpital de Saint-Denis de la Réunion.

M. Marcel Gargar. Cela ne prouve rien !

M. Louis Virapoullé. A quoi bon pousser plus loin la discussion.

Eh bien, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut poursuivre sur la route sur laquelle vous vous êtes engagé. Voyez-vous, il faut aussi ouvrir davantage le dialogue avec la jeunesse, car elle attend beaucoup du Gouvernement.

On a parlé du problème de la migration vers la France métropolitaine. Mais il se pose aussi lorsqu'il s'agit de gens changeant simplement de région dans le cadre de la métropole, ainsi lorsqu'un Lorrain, un Breton ou un Marseillais vient à Paris. Dans ce dernier cas, le Marseillais a toujours envie de retourner dans le Midi, ne serait-ce que pour boire le pastis et jouer aux boules. En ce qui concerne les départements d'outre-mer, le problème est plus difficile, ne serait-ce que du fait de la distance et aussi de la couleur de la peau, il ne faut pas avoir peur de le dire. Pourtant, l'intégration s'est opérée ici de façon remarquable. On le constate lorsque l'on voit tous ces jeunes venus de la Réunion ou des Antilles, qui sont issus de familles de condition modeste, voire très pauvre, et qui ont pu devenir gardien de la paix ou agent des postes et télécommunications. C'est une promotion !

Tel est le miracle réalisé par la France métropolitaine. Sur nulle terre au monde, un miracle aussi important n'a eu lieu. C'est la raison pour laquelle il faut être confiant dans l'avenir.

C'est de confiance qu'il nous faut faire preuve, monsieur le secrétaire d'Etat, pour sauver cette population d'outre-mer qui, elle, je l'ai dit et je le répète, est fidèlement attachée à la France métropolitaine. (*Applaudissements sur plusieurs traversées.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant les départements et territoires d'outre-mer (II. — Section départements d'outre-mer) et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre IV, plus 1 902 407 francs ». — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 32 millions de francs ». — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 16 millions de francs ». — (*Adopté.*)

« Titre VI : Autorisations de programme, 259 710 000 francs ». — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 48 878 000 francs ». — (*Adopté.*)

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les départements et territoires d'outre-mer (III — Section territoires d'outre-mer).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les sénateurs, ce matin, à l'ouverture de nos débats, je vous ai signalé le mode de présentation nouveau du budget, dans lequel les crédits de fonctionnement sont regroupés en une section commune à la fois pour les départements et pour les territoires d'outre-mer.

J'ai, en conséquence, comme vous le savez, repris en un seul exposé l'ensemble des préoccupations budgétaires concernant les départements et les territoires, de sorte qu'ayant déversé en une seule fois mon flot oratoire la source en est maintenant logiquement tarie et que je n'ai rien d'autre à ajouter.

Je renonce donc à la parole, faisant ainsi gagner du temps à tout le monde. (*Applaudissements sur de nombreuses traversées.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, je vous remercie.

La parole est à M. Mossion, rapporteur pour avis.

M. Jacques Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les sénateurs, votre rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ne souhaite pas faire un examen exhaustif des crédits du secrétariat d'Etat consacrés aux territoires d'outre-mer, car cela a été excellemment fait par notre collègue M. Jager, rapporteur spécial de la commission des finances.

L'étude menée sur l'évolution économique, en 1979 et durant le premier semestre 1980, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie, à Wallis-et-Futuna ainsi que sur les terres australes prouve que, mis à part le nickel en Nouvelle-Calédonie, ces territoires ont peu de ressources dans leur sous-sol, ce qui rend indispensable l'exploitation des autres ressources que peuvent apporter l'agriculture, la forêt, la mer et les énergies nouvelles.

Ces territoires constituent des entités économiques exiguës. Ce sont des îles lointaines et dispersées qui posent le problème d'un double isolement par rapport, à la fois, à la métropole et à leur environnement géographique, d'où l'importance des communications et du désenclavement.

Malgré ces contraintes, ce sont des zones de relative prospérité au sein d'un environnement peu développé. Elles sont dotées de beautés naturelles exceptionnelles au nom évocateur de folklore et de traditions qui renaissent.

Il s'agit là d'un atout majeur pour le développement du tourisme, mais il y a là aussi la source d'une étonnante diversité qui ne peut qu'enrichir et embellir le patrimoine culturel national.

A la veille du VIII^e Plan, il m'est apparu nécessaire, dans mon rapport, de définir les orientations à envisager pour ces territoires autour de deux grands axes : premièrement, le développement de l'appareil productif ; deuxièmement, la poursuite du progrès social et l'amélioration des conditions de vie.

Sur le plan économique, pour apprécier la politique que le Gouvernement compte mener en 1981, il est nécessaire de connaître quelques grandes données financières, sachant que la vie des territoires d'outre-mer est liée, d'une part, au budget du secrétariat d'Etat et, d'autre part, à l'effort que l'Etat apporte à travers chaque ministère technique.

En ce qui concerne le budget du secrétariat d'Etat consacré aux territoires d'outre-mer, on peut globalement considérer que les ressources sont sensiblement les mêmes qu'en 1980.

Si, dans l'ensemble, les crédits de paiement, en ce qui concerne l'effort budgétaire et financier de l'Etat à travers les ministères techniques, laissent apparaître une forte hausse — plus 23 p. 100 — 60 p. 100 de cette hausse proviennent d'une augmentation des dotations du ministère de l'éducation.

Cet accroissement est dû au fait que ce ministère a décidé de prendre en charge les frais de scolarisation en Nouvelle-Calédonie. Il s'agit donc d'un transfert du budget du territoire à celui de l'Etat.

En dehors du ministère de la santé, qui double son action dans les territoires, la plupart des autres ministères diminuent en francs constants et parfois même en francs courants leurs interventions.

On peut particulièrement regretter que le ministère de l'agriculture réduise de moitié ses actions. Si le Gouvernement veut réellement réaliser une réforme foncière en Nouvelle-Calédonie, il est indispensable que le ministère de l'agriculture accorde une aide financière importante à ce territoire. C'est une condition *sine qua non* pour la réussite du projet de loi relatif à l'aménagement foncier et à l'établissement rural en Nouvelle-Calédonie que notre assemblée doit examiner prochainement.

Il aurait été nécessaire que le ministère des transports accroisse de façon plus substantielle qu'il ne l'a fait ses interventions, car c'est là un secteur vital pour l'avenir des territoires.

Sauf pour les dépenses militaires, les autorisations de programme progressent de façon insatisfaisante. La dernière mouture nous donnait 11,7 p. 100 de majoration, alors qu'au moment où nous avons étudié le rapport nous en étions à 3,6 p. 100. Cela tient, comme on nous l'a dit, aux 17 millions d'autorisations de programme et aux 6 millions de crédits de paiement qui ont été votés par l'Assemblée nationale. Malgré tout, 11,7 p. 100, c'est moins que le niveau de l'inflation.

L'ensemble des crédits destinés aux territoires d'outre-mer pour 1981 n'atteint pas encore un niveau satisfaisant et l'on peut dire que l'augmentation par rapport à 1980 est trop faible.

Cependant, il faut remarquer que les territoires d'outre-mer semblent avoir moins connu que d'autres secteurs les rigueurs de l'austérité budgétaire préconisée par le Gouvernement pour 1981, surtout si l'on considère que l'indépendance des Nouvelles-Hébrides réduit le champ d'application de ces crédits.

A ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, nous nous devons de nous interroger sur le devenir de la communauté française dans ce pays après les derniers événements. Je pense que vous ne manquerez pas de nous rassurer sur ce point et de trouver les moyens nécessaires pour aider nos compatriotes à traverser cette épreuve.

Globalement, la masse des crédits pour 1981 est sensiblement la même que ceux de 1980. La répartition se faisant entre un plus petit nombre, la part de chacun des territoires sera plus importante, surtout si l'on prend en compte la récente décision du conseil des ministres concernant l'exploitation des ressources des océans et le développement de l'aquaculture, décision qui nous semble primordiale pour l'avenir de ces pays rattachés à la France et qui va tout à fait dans la direction du rapport que j'avais eu l'honneur de présenter lors du budget de 1980.

L'aquaculture représente, de toute évidence, une source de développement économique pour les territoires du Pacifique.

De même, les fonds marins situés au large des territoires français du Pacifique recèlent la plupart des ressources minérales et énergétiques exploitables dans l'avenir. Pour les nodules polymétalliques, le Cnexo a entrepris une campagne de repérage, et un champ au nord des Touamotou et à l'est des Marquises a été mis en évidence.

Pour les hydrocarbures, des demandes d'exploitation au large de la Nouvelle-Calédonie ont mis en évidence d'épaisses couches de sédimentation, mais la profondeur — de 2 000 à 3 500 mètres — ne permet pas actuellement l'exploitation.

De même, les crédits affectés à la recherche pour les terres australes, et plus particulièrement pour la pêche en haute mer, contribueront au développement futur des territoires d'outre-mer.

L'ensemble de ces actions peut donc, en définitive, nous faire considérer les moyens budgétaires prévus en 1981 globalement comme suffisants.

Les hésitations que l'on peut avoir, après un premier examen de ces crédits, tiennent surtout à la complexité et à la diversité de leur présentation. En effet, j'aurais pu en faire la remarque au moment du vote qui est intervenu sur la section commune, nous nous sommes prononcés aussi bien pour les territoires d'outre-mer que pour les départements d'outre-mer alors que nous n'avions pas encore discuté du budget des territoires d'outre-mer.

Il nous est apparu, et ce sera ma conclusion, qu'à l'avenir une concertation pourrait être mise en place entre les élus responsables de l'information auprès de leurs collègues des deux assemblées et le secrétariat d'Etat, sous forme, par exemple, de réunions trimestrielles entre les différents rapporteurs et les chefs de service responsables, avec la communication des réalisations et des investissements, que ce soit à propos du F.I.D.E.S., du Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles pour la Polynésie, du fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles pour la Nouvelle-Calédonie, ou encore à propos de la recherche, du Cnexo, de l'O.R.S.T.O.M. et, d'une manière générale, de tout ce qui peut contribuer au développement économique de ces territoires.

Nous espérons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes tout à fait disposé à instaurer ce dialogue et permettez-moi de vous en remercier à l'avance.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires économiques et du Plan a décidé de soumettre à l'appréciation de la Haute Assemblée les crédits destinés aux territoires d'outre-mer. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Cherrier, rapporteur pour avis.

M. Lionel Cherrier, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sur l'initiative de son président, M. Jozeau-Marigné, la commission des lois a décidé, cette année, d'examiner, étant saisie pour avis, les crédits des territoires d'outre-mer.

En prenant cette initiative, notre président a marqué l'attachement que notre commission porte aux problèmes institutionnels et juridiques qui se posent aux territoires d'outre-mer.

Conformément à notre tradition nous apporterons à cette discussion budgétaire une contribution spécifique en étudiant plus particulièrement les problèmes qui ressortissent à la compétence de notre commission.

Cette année, pour la première fois, le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer fait l'objet d'un fascicule unique alors que, dans le passé, les crédits des départements et territoires d'outre-mer étaient présentés dans des fascicules distincts.

Cette nouvelle présentation est la conséquence logique de la réorganisation du secrétariat aux D. O. M. - T. O. M. qui a été décidée par décret du 3 octobre 1979 et qui a entraîné le remplacement des anciennes directions spécifiques des D.O.M. et des T.O.M. par une direction des affaires politiques, administratives et financières, d'une part, et une direction des affaires économiques, culturelles et sociales, d'autre part, les dépenses de fonctionnement relevant d'une section commune.

Dans le cadre de l'examen de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des lois souhaite que vous nous informiez de l'intérêt et, le cas échéant, des inconvénients de cette nouvelle restructuration de vos services, en nous indiquant si les crédits affectés au titre du budget de 1980 ont permis de faire face à la mise en place des nouvelles structures prévues.

Nos excellents collègues, M. Jager pour la commission des finances et M. Mossion pour la commission des affaires économiques, ont, dans leurs rapports respectifs, procédé à un examen détaillé des crédits des territoires d'outre-mer et fait le point sur l'évolution de la situation économique dans nos territoires. Aussi n'y reviendrai-je pas. Je me contenterai de rappeler que les crédits des T. O. M. connaissent un taux d'accroissement proche de 4 p. 100 alors que les subventions aux budgets territoriaux augmentent de 8,4 p. 100 en 1981.

Quant aux subventions du F. I. D. E. S., elles diminuent tant en ce qui concerne les crédits de paiement que les autorisations de programme.

Cette diminution des subventions au F.I.D.E.S. a suscité la surprise et l'inquiétude car les interventions de la section générale de ce fonds concerne principalement la poursuite des actions jugées prioritaires comme la réforme foncière, la promotion mélanésienne en Nouvelle-Calédonie ou les équipements de base pour les îles Wallis et Futuna.

En outre, le F.I.D.E.S. assure le financement tant du fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles que du fonds d'aide au développement des îles de la Polynésie française.

L'Assemblée nationale a obtenu que le montant de ces subventions au F.I.D.E.S. soit majoré. Il est à souhaiter, monsieur le secrétaire d'Etat, que celles-ci ne soient pas remises en cause.

Mais, pour apprécier, en termes réels, l'effort consenti par l'Etat, en faveur des territoires d'outre-mer, il importe désormais de se référer aux interventions des ministères techniques, dont l'importance ne fait que croître par rapport au budget des territoires d'outre-mer. Les dépenses correspondantes devront atteindre, en 1981, 2 148 millions de francs.

Ainsi se trouverait confirmée l'évolution selon laquelle les interventions des ministères techniques deviendraient le droit commun par rapport au rôle joué par le secrétariat d'Etat aux territoires d'outre-mer.

Votre rapporteur considère que cette doctrine, qui tend à mettre sur un même plan les territoires d'outre-mer et l'ensemble des collectivités territoriales de la République, ne doit pas conduire à méconnaître la spécificité des territoires d'outre-mer, tant du point de vue juridique qu'au regard de leur développement économique.

Pour cette raison, il paraît souhaitable que les crédits des territoires d'outre-mer demeurent, au sein du budget de l'Etat, d'un montant suffisant pour régler les problèmes particuliers qui se posent à ces territoires.

En d'autres termes, le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, doit conserver son rôle de coordination des diverses actions menées par les ministères techniques.

En ce qui concerne la situation politique et institutionnelle des territoires d'outre-mer, vous me permettrez, mes chers collègues, d'évoquer une dernière fois le problème des Nouvelles-Hébrides.

Je le ferai non sans une certaine tristesse car vous savez que cet archipel, ancien condominium franco-britannique devenu le Vanuatu, a accédé à l'indépendance à la date fixée, c'est-à-dire le 30 juillet 1980, disparaissant ainsi de notre grande famille des territoires d'outre-mer.

Mais, sans remettre en discussion le principe de la décision prise par les gouvernements français et britannique, on ne peut que regretter les conditions dans lesquelles est intervenue cette indépendance. Je m'en suis longuement expliqué devant le Sénat le 10 octobre dernier.

Nul ne peut, en effet, ignorer les exactions dont ont été victimes certains de nos compatriotes ni les sévices subis par les Mélanésiens francophones, sans oublier l'intervention des forces militaires d'une puissance étrangère.

L'urgence commande de préserver la francophonie et les intérêts français, comme d'assurer une juste indemnisation de nos compatriotes.

Ce douloureux problème concerne d'ailleurs très directement la Nouvelle-Calédonie qui, dans un esprit de solidarité nationale, a accueilli, à ce jour, 673 réfugiés dont 334 mineurs.

La loi du 22 décembre 1979 a autorisé le Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures rendues nécessaires par l'indépendance des Nouvelles-Hébrides, notamment pour la protection des droits, des biens et des intérêts des nationaux français.

En vertu de cette habilitation, le Gouvernement a pris trois ordonnances le 5 septembre 1980.

L'une d'elles étend le bénéfice de la loi de 1961 sur l'accueil et la réinstallation des Français d'outre-mer à ceux de nos compatriotes qui ont, depuis le 5 octobre 1979, quitté les Nouvelles-Hébrides pour s'installer sur le territoire national.

Un décret en date du 20 novembre 1980 en précise les conditions d'application.

Mais les avantages de cette loi se résument, en fait, à de simples mesures de première urgence et ne permettront pas de régler les problèmes d'insertion dans la communauté nationale ni ceux concernant l'indemnisation des réfugiés.

C'est pourquoi il paraît souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une nouvelle ordonnance vienne compléter les mesures déjà prises par le Gouvernement afin d'étendre aux réfugiés du Vanuatu les dispositions de la loi du 15 juillet 1970, du décret du 7 septembre 1977 et de la loi du 2 janvier 1978 qui ont enfin réglé le problème des indemnisations des Français rapatriés d'outre-mer dans le cadre de la solidarité nationale.

En outre, les avantages prévus devraient être étendus aux personnes physiques ou morales qui sont susceptibles de se réinstaller dans les territoires d'outre-mer.

Enfin, les plafonds prévus voilà plusieurs années pour les prêts de réinstallation et pour l'indemnisation des biens devraient être actualisés afin de tenir compte de l'érosion monétaire.

Au plan institutionnel, la Nouvelle-Calédonie est régie par la loi du 28 décembre 1976, modifiée par la loi du 24 mai 1979. Cette modification, dont la finalité était de contribuer à réaliser une clarification politique et institutionnelle, n'a pas atteint ses objectifs, la dissolution de l'assemblée territoriale qui en est résultée et à laquelle le Sénat s'est par trois fois opposé, ayant en effet entraîné un durcissement des positions des différentes composantes politiques locales et abouti à la création d'un front indépendantiste actif qui regroupe une grande majorité de l'éthnie mélanésienne.

Les dernières discussions qui ont eu lieu à l'assemblée territoriale montrent, si besoin en était, que la question d'une réforme du statut demeure plus que jamais à l'ordre du jour et que la majorité actuelle, dont le seul point de convergence est d'être contre l'indépendance, reste extrêmement fragile. Une réforme s'impose, monsieur le secrétaire d'Etat. Il faut la faire très rapidement. Demain, il sera trop tard.

Sur le plan socio-économique, en Nouvelle-Calédonie, l'élément le plus important de ces deux dernières années a été l'adoption par l'assemblée territoriale, le 21 février 1979, d'un plan d'action à long terme.

Afin d'assurer la coexistence harmonieuse des différentes ethnies, d'importantes mesures économiques, sociales ou culturelles ont été envisagées.

Parmi les 23 points d'avenir, figurent en particulier le problème foncier et la volonté de mettre en valeur le caractère pluri-ethnique du territoire calédonien.

La réalisation de ce plan à long terme devrait contribuer à créer un nouveau climat de confiance et de compréhension mutuelles au sein de la communauté calédonienne, tout en assurant le progrès économique et social du territoire.

Pour ce qui est de la Polynésie française, la situation politique et institutionnelle est caractérisée par un bon fonctionnement du statut tel qu'il résulte de la loi du 12 juillet 1977.

Seuls demeurent quelques litiges concernant en particulier le domaine maritime et le transport aérien.

La politique conventionnelle entre ce territoire et l'Etat a connu un grand succès, à tel point que les conventions tendent à devenir l'instrument privilégié des relations entre l'Etat et le territoire.

Enfin, en ce qui concerne les îles Wallis et Futuna, le statut de ce territoire se trouve défini par la loi du 29 juillet 1961, modifiée par la loi du 18 octobre 1978. Ce statut semble faire preuve de son efficacité, si bien que le territoire peut se consacrer pleinement à la mise en œuvre du plan de développement approuvé l'an dernier.

Les élus territoriaux reprochent cependant aux autorités de tutelle de n'être pas suffisamment associées aux décisions du territoire.

En conclusion de ce bref survol de la situation politique et institutionnelle des territoires d'outre-mer, on ne peut que souhaiter la réussite des plans de développement économique et social que ces territoires ont décidé de mettre en œuvre en collaboration avec la métropole. Leur stabilité politique en dépendra.

La réalisation de ces plans nous amène à examiner les moyens juridiques du développement économique et social des territoires d'outre-mer.

En Nouvelle-Calédonie, l'ampleur des opérations envisagées dans le cadre de la réforme foncière a conduit le Gouvernement à déposer, il y a quelques jours, un projet de loi renforçant les prérogatives du territoire en matière d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Ce projet de loi devant être prochainement examiné par le Sénat, je ne m'y étendrai pas. Je veux rappeler simplement que, dans l'esprit des promoteurs, les objectifs sont de redonner aux Mélanésiens la terre, élément fondamental de leurs traditions et de leur identité, d'affirmer la position des autres ethnies par des compromis et des sacrifices équitables et réciproques, enfin d'inciter à la mise en valeur et au développement du sol et de favoriser la formation et l'encadrement des agriculteurs. En particulier, un important programme de développement de la culture du café est envisagé pour la côte Est.

Mon rapport écrit fait le point sur les premières réalisations de cette réforme foncière.

Dans le cadre d'une véritable politique de la mer, le colloque qui s'est tenu à Nouméa en septembre 1979 a mis l'accent sur l'opportunité de préciser davantage l'interprétation des statuts

pour la répartition des compétences entre l'Etat et les territoires. Votre rapporteur estime souhaitable que nos territoires puissent exercer leurs compétences sur la zone économique qui les entoure.

En Nouvelle-Calédonie, le territoire doit retrouver la totalité de ses compétences en matière d'exploitation minière, ce qui implique l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969, dite « loi Billotte », que les Calédoniens n'ont jamais cessé de contester.

En Polynésie française, je viens de le dire, la politique de conventions entre l'Etat et le territoire est incontestablement un succès. A ce jour, vingt-trois conventions ont été ratifiées; elles ont apporté au budget territorial de 1980 quelque 70 millions de francs.

Sur proposition de votre rapporteur, le Sénat a étendu, par la loi du 24 mai 1979, le bénéfice de ces conventions à la Nouvelle-Calédonie; cela a permis, en particulier, la prise en charge par l'Etat des dépenses de l'enseignement primaire public.

Cette politique de conventions est appelée à jouer dans l'avenir un rôle de plus en plus important. Elle préfigure, en effet, sur le plan économique, l'idée d'association, qui devra prévaloir un jour, au sein de la République, dans les relations entre l'Etat et les territoires d'outre-mer.

Enfin, au plan de l'information, il apparaît souhaitable que les représentants des formations politiques des territoires puissent périodiquement s'exprimer sur les antennes des stations régionales de FR 3. Certes, les responsables de ces stations font quotidiennement des efforts méritoires pour donner un aperçu de l'activité politique locale. Mais c'est pour eux une tâche très délicate, qui leur vaut souvent des critiques, car il est difficile de contenter tout le monde. Comme vous l'avez déclaré récemment à Mayotte, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut que tous nos partis politiques puissent s'exprimer.

Puisque nous évoquons ce problème de l'information, permettez-moi, au nom de tous mes collègues des départements et territoires d'outre-mer, de remercier ici les responsables de FR 3 ainsi que les journalistes de cette station qui sont accrédités au Sénat: malgré un emploi du temps chargé, ils assistent à tous nos débats, de jour comme de nuit, chaque fois que les problèmes de l'outre-mer sont évoqués. Grâce à leur dévouement, les habitants de nos lointains territoires sont immédiatement informés de nos discussions, ce qui constitue en outre une prouesse technique, que je tenais à souligner.

M. Michel Miroudot. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Cherrier ?

M. Lionel Cherrier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Miroudot, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Miroudot. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais remercier M. Cherrier, notre rapporteur, des paroles très bienveillantes qu'il vient de prononcer à l'égard des personnels de FR 3. En ma qualité d'administrateur de cette société, désigné par le Parlement, je ne manquerai pas de les transmettre à ces personnels.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Cherrier.

M. Lionel Cherrier, rapporteur pour avis. Je vous remercie, mon cher collègue, de vous être associé à l'hommage que je viens de rendre aux responsables et aux journalistes de FR 3 chargés de l'outre-mer.

Dans le domaine de la justice, le Sénat a récemment approuvé l'extension aux territoires d'outre-mer du code de procédure pénale. Dans une décision en date du 22 juillet 1980, le Conseil constitutionnel a déclaré cette loi non conforme à la Constitution au motif que les assemblées territoriales n'avaient pas été consultées.

Cette consultation ayant eu lieu récemment, le Gouvernement a déposé un nouveau projet de loi qui tient compte des observations formulées. Ce nouveau texte, qui vient d'être adopté par l'Assemblée nationale, sera prochainement examiné par le Sénat.

Il en est de même en ce qui concerne le projet de loi rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions du code pénal et la législation relative à l'enfance délinquante.

Concernant l'organisation judiciaire, je vous renvoie à mon rapport écrit, vous signalant cependant qu'il est envisagé la création d'une cour d'appel à Papeete par voie de transformation du tribunal supérieur d'appel.

Particulièrement importante apparaît aujourd'hui l'aide de l'Etat aux communes, tant par l'attribution d'une quote-part de la dotation globale de fonctionnement — qui représente pour la Nouvelle-Calédonie près du quart des ressources des communes — que par les subventions du F. I. D. E. S. et un certain nombre d'aides directes ou indirectes.

Grâce à des amendements proposés par M. Daniel Millaud et votre rapporteur et adoptés par le Sénat, les territoires d'outre-mer bénéficieront en outre, dans l'avenir, d'une quote-part de la dotation spéciale destinée à indemniser les dépenses de logement des instituteurs ainsi que d'une participation à la répartition de la dotation globale d'équipement.

L'examen des crédits d'outre-mer permet de montrer que les territoires du Pacifique, par-delà leurs particularités, connaissent des problèmes communs, notamment dans le domaine de leur développement économique et social.

Le moment semble venu d'associer dans une œuvre commune la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie; cette association devrait porter sur des domaines aussi divers que les liaisons aériennes et maritimes ou l'exploitation de la zone économique.

A ce titre, votre commission estime qu'il serait souhaitable de créer une véritable région du Pacifique, qui aurait à connaître des problèmes communs à ces territoires. Tout en respectant les prérogatives de chaque territoire, cette structure de concertation et de coordination contribuerait sans doute au développement économique et social des territoires d'outre-mer au sein de la République.

Par ailleurs, n'ayons pas peur de l'affirmer, nos territoires, dispersés dans l'immense océan Pacifique, sur une zone économique de 7,5 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire quinze fois la superficie de la métropole, vivent aujourd'hui dans une zone hostile à la France. La mise en place d'une telle structure de concertation leur permettrait, en resserrant leurs liens, de mieux se protéger contre cette agression de l'extérieur et par là même de mieux défendre la présence française dans cette partie du monde, qui sera l'enjeu de l'an 2000.

Enfin — et ce sera ma conclusion — l'examen des crédits des territoires d'outre-mer montre combien est devenue importante la participation directe de l'Etat aux budgets de fonctionnement et d'investissement des territoires d'outre-mer. C'est là le véritable reflet de la solidarité nationale; à laquelle je voudrais ici rendre hommage, en soulignant, monsieur le secrétaire d'Etat, votre action personnelle en faveur de nos territoires. A un moment où la crise économique internationale s'accroît chaque jour davantage, où il est demandé aux contribuables métropolitains un effort fiscal de plus en plus important, il apparaît que l'effort budgétaire consenti par l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer se situe à un niveau particulièrement élevé et bien souvent même privilégié par rapport à celui qui est consenti à certaines collectivités défavorisées de métropole.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des lois donne un avis favorable à l'adoption des crédits des territoires d'outre-mer pour 1981. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après avoir écouté nos excellents rapporteurs, je crains de lasser le Sénat: en effet, MM. Jager, Mossion et Cherrier connaissent la Polynésie française et ont très bien exprimé, dans leurs rapports écrits et à la tribune, ses problèmes particuliers. Il me sera donc difficile, à cause de leur talent, d'éviter les redites.

Tout d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous faire part des sentiments contradictoires qui m'agitent à la lecture de votre budget. Il m'est apparu, au début de ma réflexion, que, somme toute, la régression qu'il présente en francs constants correspondait à une philosophie déterminée, que vous avez exprimée dernièrement à l'Assemblée nationale, où vous avez déclaré: « Un secrétariat d'Etat assume, par décision du Président de la République, une mission de coordination, d'animation, de relance, d'encadrement, la gestion quotidienne administrative et financière des territoires d'outre-mer étant maintenant assumée, comme partout ailleurs en France, par les différents ministères compétents. » Et vous avez poursuivi votre raisonnement par sa conclusion logique, en affirmant qu'un jour proche viendra où « le budget du secrétaire d'Etat ne contiendra plus que les moyens de ses services ainsi, probablement, que les crédits du fonds d'investissement pour le développement économique et social ». Comme l'austérité relative de votre budget apparaissait tempérée par la participation des ministères techniques et le processus des conventions — que j'aborderai dans un instant — ma première conclusion était optimiste, mais sans doute simpliste.

Je vais donc essayer de bâtir en quelques minutes mon intervention à la fois dans le cadre de votre budget et dans celui de votre déclaration.

Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'intérêt que je porte au système communal en Polynésie française. Je vous ai souvent alerté publiquement et en privé sur la grande

misère en personnel et en matériel de la tutelle communale dans mon territoire. Force est de constater non seulement que — et je crois mes renseignements exacts — certains personnels ne sont pas remplacés, mais aussi les frais de déplacement pour les territoires d'outre-mer diminuent de 24 p. 100, de même que diminue pour une part identique l'ensemble des frais de fonctionnement mis à la disposition des chefs de subdivision en Polynésie française. Il faut que vous sachiez, mes chers collègues, que les maires des Tuamutu-Gambier n'ont la visite de leur administrateur que deux fois par an, et souvent pour quelques heures, et il ne m'est pas apparu que les communes des îles australes bénéficiaient d'un meilleur traitement. Cela est grave, car malgré son immense bonne volonté, le personnel communal des archipels éloignés, à quelques exceptions près, n'a pas encore reçu la formation professionnelle promise.

Alors, j'ai cherché, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le « bleu » du ministère de l'intérieur ce qui pouvait justifier, pour ce problème bien précis, votre déclaration que j'ai citée, et je n'ai pas trouvé de crédits de compensation.

Je souhaite que votre réponse contienne des éléments positifs, qui rassurent les magistrats municipaux et également les représentants de l'Etat, sur qui repose la responsabilité du succès ou de l'échec de la réforme communale.

J'avais envisagé, en outre, de vous dire toute mon amertume à propos de l'exiguïté de l'enveloppe réservée au F. I. D. E. S., qui présentait une diminution de crédits. Mais vous avez pu obtenir de l'Assemblée nationale une augmentation de 6 millions de francs en crédits de paiement et de 16 millions de francs en autorisations de programme. Vous nous direz sans doute comment s'établit aujourd'hui la nouvelle répartition entre la section générale et la section locale, territoire par territoire. Je souhaite, pour ma part, que ce soient les communes qui retiennent toute votre attention. Le régime communal étant une compétence étatique, notre devoir est de donner à ces compétences les moyens de s'exercer, et de s'exercer au mieux des intérêts des populations concernées.

Malheureusement, le document annexe — que vous avez vous-même critiqué tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, et j'ai cru comprendre que, d'après vous, s'il n'était pas parfait, c'est qu'il ne procédait pas d'une initiative gouvernementale — ce document annexe, donc, n'explique pas l'effort budgétaire et financier réel consacré aux territoires d'outre-mer. Il est difficile — on l'a dit avant moi — de trouver, dans ce fascicule, d'une part, ce que j'appelle les dépenses civiles obligatoires de l'Etat correspondant à ses attributions et, d'autre part, les dépenses facultatives correspondant aux subventions et aux engagements contractuels limités dans le temps. De plus, l'analyse comparative du document pour 1981 avec celui de l'année en cours fait apparaître des distorsions considérables en excédent de dépenses — de l'ordre de 155 millions de francs pour la seule Polynésie française.

Aussi, je souhaiterais connaître à quel niveau se situera, pour le territoire dont je suis l'élu, la part représentée pour 1981 par les conventions passées entre celui-ci et les différents ministères techniques, une application pour 1980 ayant été de l'ordre de 68 millions de francs, soit plus de 1 230 millions de francs Pacifique.

Il me serait également agréable de vous entendre dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que, compte tenu de la distance, de la lenteur d'exécution, vous obtiendrez plus de souplesse dans la rigueur comptable budgétaire, qui impose des délais trop stricts pour l'engagement des dépenses, ce qui fait disparaître certaines subventions au 31 décembre de l'année en cours.

Les élus de mon territoire ont souhaité développer cette politique contractuelle sur la base du plan territorial, en l'insérant autant que faire se peut, soit dans les plans d'action prioritaire qui seront inscrits dans le plan national, soit par la continuation des négociations directes traditionnelles.

Il vous sera sans doute possible de nous préciser dès maintenant quel sera l'effort prévisible de l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer dans le cadre du VIII^e Plan, bien qu'il n'ait pas encore été adopté par le Parlement. Il nous faut, en effet, savoir si votre réponse correspond aux ambitions de nos commissions.

L'effort de l'Etat est, bien entendu, complété par celui du territoire qui participe, et participera, au moins à 50 p. 100, dans toutes les opérations décidées. Mais il ne faut pas négliger les investissements privés d'origine métropolitaine.

Je vous demande de suivre avec attention le cheminement de l'amendement présenté par MM. Cherrier et Millaud, adopté par le Sénat voilà quelques jours, et dont nous souhaitons que le décret d'application puisse être promulgué dans les meilleurs délais. Ce sera la preuve de l'efficacité de votre mission de coordination, d'animation et de relance.

M. Lionel Cherrier, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Daniel Millaud. Avant de terminer, et sans vouloir allonger inconsidérément le débat, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, réunir quelques instants votre attention sur les problèmes que pose, à mon avis, l'intervention du fonds européen de développement, le F. E. D., dans mon territoire, d'autant qu'il existe un parallélisme dans le temps entre les plans nationaux et les différents F. E. D.

Or, nous arrivons au terme du IV^e F. E. D. et nous ne pouvons que constater un retard considérable de sa totale exécution qui rendra encore plus difficile la consommation des crédits prévus pour le V^e F. E. D. dont l'enveloppe a été, je le crois, substantiellement augmentée.

Vous me pardonnerez, mes chers collègues, d'avoir débordé quelque peu du fascicule budgétaire du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. J'ai cru nécessaire de rassembler les principales interventions qui concourent au développement économique et social de mon territoire. Quand on en fait la somme, compte tenu de la conjoncture, le montant m'incline à voter votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Papilio.

M. Sosefo Makape Papilio. Avant de lire l'intervention que j'ai préparée, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous dirai que je voterai votre budget comme tout le monde.

Eu égard, d'une part, au peu de temps dont dispose le Sénat pour examiner le budget des territoires d'outre-mer et, d'autre part, à tout ce qu'il y aurait à dire sur la situation de ces territoires, je dois faire preuve d'habileté pour ne pas dépasser le temps de parole qui m'est imparti.

Avant d'aborder l'examen des crédits de votre secrétariat d'Etat, je veux, comme je le fais chaque année, exposer nos problèmes spécifiques.

Bien que petit territoire, Wallis-et-Futuna, connaît cependant comme en métropole le problème de l'emploi des jeunes, qui s'est encore aggravé, cette année, du fait de difficultés économiques de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, notre population extrêmement jeune ne trouve plus à Nouméa les emplois traditionnels qui permettaient d'absorber l'excédent de main-d'œuvre. Il devient urgent de créer à Wallis-et-Futuna des chantiers de développement, à l'instar de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie, susceptibles de donner un emploi aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Toujours dans le domaine social, nous voudrions, comme le Président de la République s'y est engagé, obtenir la parité avec la métropole pour la protection sociale du secteur rural non salarié.

Outre que ce défaut de protection sociale à Wallis-et-Futuna oblige nombre de mes compatriotes à émigrer, vous savez que la population rurale n'a qu'un niveau de vie très modeste. En conséquence, l'obtention des mesures accordant la protection sociale nous paraît maintenant être une réelle nécessité, sans compter que de telles mesures ne coûteraient pas bien cher à la collectivité nationale.

J'en viens, à présent, aux problèmes financiers.

Vous aviez approuvé l'année dernière, monsieur le secrétaire d'Etat, notre décision d'édifier une construction destinée à aider le produit de l'artisanat de Wallis-et-Futuna. Cet abri était la condition première du développement de notre artisanat.

Nous avons estimé le coût de cette construction à 200 000 francs français. Nous avons déjà reçu 150 000 francs. Je tiens à vous en remercier, monsieur le secrétaire d'Etat, mais cela n'est pas suffisant. Nous ne pourrions pas construire l'abri avec la somme que vous nous avez donnée, d'autant plus que les prix ne risquent pas de baisser avec le temps qui passe !

J'aborde maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, un point important et urgent : celui de nos compatriotes installés aux Nouvelles-Hébrides, dénommées Vanuatu depuis l'accession à l'indépendance.

Les nombreux Wallisiens et Futuniens qui résident à Vanuatu sont l'objet de vexations, voire de violences. Pour soustraire nos compatriotes à celles-ci, certains préconisent le rapatriement. Peut-être est-ce, en effet, la seule solution digne et efficace ?

Mais alors il faut prévoir l'accueil et l'hébergement définitif de ces nombreux rapatriés. Sinon, on ne fera que déplacer le problème. Les conseils de rapatriement ne doivent pas être donnés tant que le nécessaire n'aura pas été fait pour que les rapatriés trouvent un sol qui puisse les accueillir dans des conditions de confort minimum.

En outre, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle est l'attitude que le Gouvernement entend adopter ? Que conseillez-vous aux Français qui désirent malgré tout demeurer à Vanuatu ? Leur conseillez-vous de conserver la nationalité française, auquel cas

la France doit prendre toutes les mesures aptes à protéger ses ressortissants, ou doivent-ils progressivement s'assimiler à la population locale et donc prendre la nationalité de Vanuatu ?

Ce sont là des questions graves et difficiles, monsieur le secrétaire d'Etat, mais ce sont des questions auxquelles un Gouvernement ne doit pas hésiter à donner une réponse.

Je désirais intervenir lors de la discussion du projet de budget concernant le ministère de la jeunesse et des sports, mais je suis arrivé avec quarante-huit heures de retard. J'aurais voulu indiquer à votre collègue M. Soisson les besoins que nous avons en matière de sport. On ne peut guère imaginer, en métropole, toutes les difficultés auxquelles on se heurte dans notre territoire pour pratiquer le sport. Nous manquons de tout.

Il faut que vous sachiez, par exemple, monsieur le secrétaire d'Etat, que, lorsque les jeunes jouent au football, la plupart d'entre eux jouent pieds nus et que les plus favorisés sont ceux qui peuvent se partager une paire de chaussures : tel joueur prend la chaussure gauche, tel autre prend la chaussure droite. Tout se passe toujours ainsi. Nous sommes dans le dénuement le plus complet en ce qui concerne l'équipement sportif individuel.

En outre, le développement du sport à Wallis passe, comme partout ailleurs, après les rencontres sportives entre équipes et entre îles. Nos îles étant situées à des milliers de kilomètres de toute terre française, cela implique des déplacements coûteux qu'il nous est impossible de financer nous-mêmes.

C'est pourquoi nous vous demandons, là aussi, de bien vouloir nous aider en favorisant les déplacements des équipes sportives de Wallis-et-Futuna.

J'en terminerai, monsieur le secrétaire d'Etat, en examinant globalement les crédits de votre ministère.

Je veux mettre l'accent sur ce qui me paraît le plus grave. D'année en année, les crédits accordés aux territoires d'outre-mer diminuent en fait. Ils ne progressent, cette année, que de 4,6 p. 100, alors que vous connaissez comme moi le taux de l'érosion monétaire.

Ce budget perd régulièrement de sa substance au profit des ministères techniques. Il se limite de plus en plus à financer le fonctionnement des services de l'administration centrale.

Il en résulte que l'aspect politique et spécifique des territoires d'outre-mer perd de l'importance au profit de l'aspect technique des problèmes. Cela est très dangereux.

Si cette évolution continue au même rythme, qu'en sera-t-il dans dix ans ? Que restera-t-il de votre secrétariat d'Etat ? Quel est l'organe de l'exécutif qui sera chargé des territoires d'outre-mer ? Certes, vous avez encore la tutelle sur le F. I. D. E. S. A cet égard, je veux remercier mes collègues députés qui ont permis une augmentation substantielle des crédits alloués à ce titre. Mais combien de temps encore conserverez-vous cette tutelle ?

Comme vous pouvez le constater, monsieur le secrétaire d'Etat, cette question de l'importance, voire de la survie de votre département ministériel nous paraît essentielle.

Que feront les parlementaires des territoires d'outre-mer lorsqu'ils auront comme interlocuteurs une dizaine de ministres et une centaine de hauts fonctionnaires ?

Nous attendons tous, de votre part, des paroles rassurantes, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, quand nous examinons le projet de budget de 1981 concernant les territoires d'outre-mer, qui traduit la continuité de la politique actuelle mise en œuvre sous la direction de M. Giscard d'Estaing, nous avons tout lieu d'être inquiets.

En effet, le bilan est, selon nous, désastreux. La situation des populations de ces pays n'a cessé d'empirer. La faible progression des sommes affectées aux chapitres essentiels du budget pour 1981 est loin de compenser le taux d'inflation prévu pour cette même année.

Comme mon temps de parole n'est que de quelques minutes, je limiterai mon intervention à quelques observations. Ainsi, on constate une réduction des crédits pour les centres de vacances, une progression qui ne comble pas l'inflation pour les cantines, les colonies de vacances, l'aide aux mères, aucune augmentation pour l'action culturelle et sociale et pour les secours aux victimes des calamités.

Les populations des territoires d'outre-mer connaissent, pour une bonne part, la misère, les privations, des difficultés innombrables pour se nourrir, se loger, se soigner et vivre dans la dignité.

Là aussi, les inégalités s'accroissent. Un travailleur sur cinq est chômeur en Nouvelle-Calédonie. Alors que le coût de la vie est de 40 p. 100 plus élevé qu'en France métropolitaine, dix mille travailleurs sont payés bien au-dessous du Smic calédonien qui n'est pourtant que de 1 870 francs français.

Comme pour les départements d'outre-mer, le résultat de votre politique est, dans les territoires d'outre-mer, un immense gâchis social. Sans doute direz-vous le contraire, tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, mais les réalités sont incontestables. Votre budget vise à renforcer la tutelle française et la mainmise des sociétés multinationales à base française, à accroître leurs profits en condamnant un nombre toujours croissant de travailleurs, de familles aux privations. Cela s'accompagne d'une attitude méprisante à l'égard de ces peuples.

Non contents de les piller, vous refusez de reconnaître leur originalité, leur culture, leur langue, leur identité nationale. Le vote de la délégation française à l'O. N. U., qui est la seule à s'être prononcée contre la souveraineté du gouvernement des Comores sur Mayotte, en est une nouvelle confirmation.

Pour toute réponse à leurs revendications, vous renforcez l'autoritarisme, la répression policière contre les militants anticolonialistes canaques par exemple. Les atteintes aux libertés, à la démocratie se multiplient, alors que les groupes fascistes et les milices de colons comme le C. A. C. I. agissent en toute impunité.

Le redéploiement monopoliste auquel vous participez à l'échelle internationale vide les territoires d'outre-mer comme les départements d'outre-mer de leur substance économique, les prive de leur capacité de production, les pille, les condamne à une dépendance absolue envers l'extérieur.

M. Marcel Gargar. Très bien !

Mme Rolande Perlican. Ces méfaits sont aggravés par votre politique d'intégration européenne. Vous sacrifiez les territoires d'outre-mer au nom de la solidarité européenne — il s'agit ici de la solidarité entre capitalistes européens — qui permet d'élargir le néocolonialisme à l'échelle de cette Europe-là.

Mais cette politique rencontre une résistance croissante. Les travailleurs avec les syndicats, les partis communistes et d'autres forces démocratiques développent leurs luttes de plus en plus nombreuses et combatives. Vous devez parfois reculer devant leur détermination, comme à l'île de la Réunion, la semaine dernière.

M. Marcel Gargar. Très bien !

Mme Rolande Perlican. La France, nous le répétons, doit cesser de mener une politique colonialiste dans ces pays. Ainsi que l'a rappelé ce matin mon ami M. Gargar, cela rend de plus en plus urgente l'application des objectifs de lutte de Georges Marchais pour les élections présidentielles.

Nous, communistes, nous continuerons à œuvrer de toutes nos forces, notamment pour le respect du droit des peuples des territoires d'outre-mer à se déterminer librement, en toute démocratie, sur le statut de leur choix ; pour que la France leur apporte l'aide nécessaire à un véritable redéploiement économique, agricole, industriel ; pour l'organisation de la lutte contre le chômage ; pour le respect des droits sociaux ; pour une libre expression de leur culture ; pour le respect des libertés individuelles et collectives.

Nous ne voterons donc pas ce budget qui est en contradiction totale avec les intérêts des territoires d'outre-mer comme avec ceux de notre pays. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Je voudrais indiquer à M. Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, que la présidence a bien entendu ses observations et que je ne manquerai pas de les transmettre à M. le président de la commission des finances pour qu'il les examine et, éventuellement, en tienne compte à l'occasion de l'examen du projet de budget pour 1982.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer). Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je serai aussi bref que possible pour ne pas retarder exagérément les travaux de votre assemblée.

Un certain nombre de considérations générales ont été formulées au cours du débat à propos des moyens financiers dont dispose le secrétariat d'Etat et qu'il met en œuvre dans les territoires d'outre-mer ; je n'y reviendrai donc pas.

Je remercie vos rapporteurs, MM. Jager, Mossion et Cherrier, de la contribution qu'ils viennent d'apporter à ce débat ainsi que des observations qu'ils ont formulées et dont, bien sûr, le Gouvernement tiendra le plus grand compte.

Je voudrais rappeler simplement, tout en répondant à M. Milaud, un certain nombre de réalités financières pour que l'on ne commette pas d'erreurs.

En ce qui concerne, d'abord, les dotations du F. I. D. E. S. — fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer — la situation, mesdames et messieurs les sénateurs, me paraît aujourd'hui beaucoup plus satisfaisante que certains semblent le penser.

De quels moyens disposons-nous l'an dernier ? Pour le savoir, il faut déduire des sommes inscrites pour 1980 l'effort réalisé au titre des Nouvelles-Hébrides. Dès lors, on s'aperçoit qu'ils s'élevaient à 98 millions de francs. Pour 1981, si — comme je le pense — l'amendement déposé par le Gouvernement est adopté, nous allons disposer de 119 millions de francs. C'est dire que, cette fois, le F. I. D. E. S. nous permettra d'apporter à nos territoires d'outre-mer des moyens substantiellement accrus. Je crois qu'il fallait le dire.

Je peux répondre, sans entrer dans le détail, à M. Millaud que mon intention est bien de proposer au F. I. D. E. S. de consacrer une partie importante de ces moyens supplémentaires au développement des communes, ce qui, en Polynésie française, aura deux conséquences : d'abord, un accroissement des moyens de développement des archipels les plus éloignés ; ensuite un effort pour permettre le développement et l'aménagement des plus grandes agglomérations situées en zone urbaine à Tahiti qui, elles-mêmes, connaissent des problèmes particuliers dus à l'accroissement de leur population en raison de l'exode en provenance des archipels.

Je voudrais également rassurer pleinement M. le sénateur Millaud au sujet des frais de déplacement des fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer. Ils n'ont pas réellement diminué. Simplement, en 1980, une erreur matérielle a été commise : d'un chapitre à l'autre, un certain glissement s'est produit échappant à notre attention. La rectification ayant été effectuée — elle est inscrite, d'ailleurs, dans la loi de finances rectificative — nous nous apercevons que les crédits demeurent inchangés. Il n'y aura donc pas de difficulté à cet égard.

Si les chefs de subdivision ne se déplacent, aux yeux des élus, que peu encore, nous avons donné des instructions dans le sens souhaité par M. le sénateur Millaud afin que rien ne vienne entraver l'effort de promotion des collectivités locales, qui constitue effectivement l'une de nos principales préoccupations.

Le V. E. F. E. D. — la question a été évoquée par M. Millaud, mais aussi par l'ensemble des rapporteurs — représente 18 millions d'unités de compte, soit plus de 100 millions de francs qui sont répartis entre la Nouvelle-Calédonie pour la réforme foncière et le reboisement, la Polynésie pour certaines actions de reboisement, Wallis-et-Futuna et Mayotte.

Nous travaillons énergiquement avec les responsables de la Communauté. Les discussions progressent et nous avons tout lieu de penser que, là aussi, tout se déroulera comme nous l'avons prévu.

Je ne m'étendrai pas, monsieur le sénateur Millaud — vous voudrez bien me le pardonner — sur le succès des conventions, que vous avez vous-mêmes évoqué. Il est bien entendu que ces conventions seront financées par l'Etat au titre des budgets des divers ministères techniques dans les conditions les plus satisfaisantes.

Je n'insisterai pas non plus sur le VIII^e Plan, car j'ai déjà eu l'occasion, en Polynésie notamment, de dire de façon très ferme que ce document aurait une valeur d'engagement aussi bien pour l'Etat que pour le territoire qui le souhaiterait. Ce sera, en quelque sorte, une nouvelle formule de convention que nous mettrons en œuvre à cette occasion et je suis persuadé que les effets de cet engagement mutuel se révéleront positifs pour l'avenir du territoire.

M. le sénateur Cherrier a notamment parlé de la Nouvelle-Calédonie. Je ne lui répondrai pas longuement. Nous aurons, en effet, l'occasion d'examiner de façon approfondie les problèmes que connaît ce territoire lorsque le Gouvernement présentera devant le Sénat — nous avons choisi intentionnellement d'avoir ce débat parmi vous d'abord — le projet de loi foncier, qui a pour objet de doter le territoire des moyens lui permettant de réaliser une importante réforme foncière visant à l'équilibre entre toutes les ethnies. Seront concernés, outre, bien sûr, la communauté mélanésienne, les Wallisiens dans la mesure où ils veulent se fixer à la terre en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les jeunes Européens qui voudraient participer au développement rural du territoire.

Ce sera l'une des grandes questions dont le Parlement aura à débattre à propos des territoires d'outre-mer dans les semaines qui viennent. Je ne saurais trop souligner l'importance de ce débat et les conséquences pour la Nouvelle-Calédonie des mesures que nous arrêterons ensemble.

Tout à l'heure, M. Cherrier a réaffirmé, avec raison, son soutien à ce texte qui permettra de prendre un tournant fort important ; les conséquences seront effectivement durables et profondes. Tous les Calédoniens l'attendent, parce qu'ils savent que des conditions dans lesquelles sera réalisée cette réforme foncière dépendra largement l'établissement d'une communauté pluriethnique fraternelle dans le territoire.

M. Papilio a rappelé un certain nombre de problèmes qui se posaient dans son territoire, que je connais bien. Je dois, d'ailleurs, m'y rendre prochainement et nous aurons l'occasion, alors, d'examiner dans le détail les diverses questions qu'il a posées, tant à propos du développement de l'artisanat que de celui du sport, auquel je souscrit pleinement, ou encore du projet de mise en place de chantiers de développement.

Tous ces efforts se situent dans le cadre de la réalisation du plan de développement à long terme que le territoire et le Gouvernement ont arrêté ensemble, plan qui doit constituer la charte de notre collaboration et de la préparation de l'avenir.

M. Papilio a également évoqué, ainsi que M. Jager, la situation aux Nouvelles-Hébrides.

Une fois encore, je rappellerai au Sénat que les Nouvelles-Hébrides n'ont jamais été un territoire français ; du point de vue de la Constitution et de la loi française, ce territoire a toujours été un territoire étranger sur lequel nous exerçons une coresponsabilité avec la Grande-Bretagne.

La population mélanésienne des Nouvelles-Hébrides n'avait pas, sauf exceptions, la nationalité française. Nous avons quitté ce territoire parce que, depuis longtemps déjà, la décision en avait été prise et parce que le concert des nations du Pacifique souhaitait, avec nous, que cette indépendance soit effective à la date prévue.

La France, présente à part entière dans le Pacifique à travers ses trois territoires — la Polynésie, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie — se doit d'entretenir avec tous les pays de la région des relations confiantes et aussi fraternelles que possible.

Le secrétaire d'Etat qui fut responsable de la politique conduite aux Nouvelles-Hébrides jusqu'à la date de l'indépendance ne peut qu'observer avec tristesse et, à certains égards, avec colère, l'évolution de la situation dans ce pays.

Mais n'oublions jamais qu'il faut faire la part des choses, d'abord entre ce que l'on nous dit et la réalité. Une mission française s'est rendue sur place voilà quelques semaines ; dans quelques jours, elle sera de retour et nous pourrons alors faire le point.

Il faut, ensuite, distinguer entre l'action du Gouvernement de ce pays et ce que fait telle ou telle tendance de tel parti incontrôlé et irresponsable.

Il ne nous appartient pas — c'est une règle à laquelle la V^e République est toujours restée fidèle — de nous ingérer dans la vie d'un pays étranger. Tel est l'un des principes fondamentaux de notre politique extérieure.

Nous ne pouvons donc que déplorer et nous indigner, mais nous ne pouvons pas nous ingérer dans les affaires des Nouvelles-Hébrides.

Enfin, il faut prendre également en compte la responsabilité de certains de nos compatriotes qui n'ont pas hésité, aux Nouvelles-Hébrides, à engager des actions illégales que je leur avais moi-même fortement déconseillées, et contre lesquelles je les avais mis en garde.

Ils ont provoqué à Santo des tensions, des difficultés, ce qui a conduit à des mesures de répression dont l'ensemble des Français présents dans cette île ont supporté les conséquences. Je les avais mis en garde et on ne peut que déplorer qu'ils n'aient peut-être pas suffisamment réfléchi...

Le problème fondamental pour nous, en ce qui concerne les Nouvelles-Hébrides, c'est d'abord de faire en sorte que les relations entre ce pays, qui a accédé récemment à l'indépendance, et la France se consolident et qu'une véritable coopération puisse s'instaurer.

L'intérêt des Mélanésiens francophones qui vivent aux Nouvelles-Hébrides est que nous maintenions une certaine présence de la France et le ministre des affaires étrangères s'y emploie autant qu'il le peut.

C'est aussi l'intérêt des Français qui voudront garder la nationalité française, et qui vivent aux Nouvelles-Hébrides, que nous rétablissions des relations normales avec le gouvernement de ce pays.

Je vous invite à méditer, mesdames et messieurs les sénateurs, sur le fait que si, dans l'île de Santo, des événements graves se sont produits avec des conséquences fâcheuses pour certains de nos compatriotes, ailleurs, notamment à Port-Vila, il ne s'est rien passé de semblable. Nos compatriotes ont continué à travailler et, semble-t-il, n'ont jamais été réellement inquiétés.

Je vous mets en garde aussi contre une erreur de jugement ou d'information qui pourrait vous laisser penser que cette évolution, si douloureuse soit-elle, est irréversible.

N'oubliez pas que, selon les informations qui nous paraissent actuellement les plus dignes de foi, les terres que nos compatriotes de Santo ont quittées lorsqu'ils sont partis pour Nouméa n'ont été occupées par personne. Il est donc encore possible, j'en suis convaincu, de rétablir notre collaboration avec ce pays,

de préparer le retour d'un certain nombre de nos compatriotes qui voudront y revenir et de préserver autant que possible une présence de la culture française. De ce fait, nous participerons encore à la promotion et à l'épanouissement des Mélanésiens qui ont hérité de notre civilisation.

Pour ce qui est de nos compatriotes qui sont partis à Nouméa, en l'état actuel des choses, le Gouvernement fait un effort important en leur faveur puisque nous avons mis à la disposition du haut commissaire 4,5 millions de francs pour leur accueil.

Le secrétariat d'Etat se préoccupe maintenant de ceux qui ne voudront pas, en tout état de cause, revenir en Nouvelle-Calédonie et organise leur réinstallation soit en Guyane, où certains sont déjà partis, soit en métropole. Là aussi, nous faisons tout ce qu'il nous est possible de faire.

Actuellement, nous préparons le recensement détaillé des diverses situations existantes. Une mission part demain pour Nouméa afin de faire le point avec les 160 familles de rapatriés qui s'y trouvent. Nous allons étudier avec eux leurs projets, les conseiller et essayer de leur fournir tous les moyens nécessaires à leur réinstallation dans les conditions les moins défavorables.

Telles sont, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, les quelques observations que je voulais formuler.

J'ajouterai simplement à l'adresse de Mme Perlican, que ses propos m'ont paru d'autant plus outrés qu'il y a peu de communistes dans les territoires d'outre-mer et qu'elle n'a donc pu bénéficier d'une information suffisamment étendue et suffisamment approfondie sur ces problèmes. Je l'invite à visiter les territoires d'outre-mer et à chercher, là où ils se trouvent, les partis communistes locaux. Mais elle aura probablement du mal à en trouver beaucoup.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au terme de ce débat consacré à l'outre-mer, je voudrais, une fois de plus, remercier vos rapporteurs qui ont accompli un travail remarquable et les assurer de mon désir de répondre à leur attente en approfondissant et en élargissant encore notre collaboration et notre échange de vues et d'informations sur ces divers problèmes. Dans les mois qui viennent, je leur proposerai un certain nombre d'initiatives à cet égard.

Je suis convaincu que tous les élus d'outre-mer qui ont participé à ce débat ont puisé un réconfort non seulement dans la détermination manifestée par le Gouvernement de répondre à l'attente de ceux qu'ils représentent ici, mais aussi dans la participation d'un certain nombre de sénateurs métropolitains qui ont ainsi manifesté l'intérêt que la représentation nationale porte à l'avenir de ces terres lointaines, souvent très lointaines, mais profondément attachées à la France. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Jacques Habert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, monsieur le secrétaire d'Etat, mais je ne vous ai pas entendu mentionner un certain nombre de nos compatriotes — en tout cas de francophones — qui, au Vanuatu, sont incarcérés, qui ont été condamnés et qui, actuellement, vivent là-bas dans les conditions d'oppression que vous connaissez.

Vous avez dit que les terres abandonnées par les Français de Santo n'avaient pas encore été occupées, mais elles ont été confisquées. Un certain nombre des nôtres, aux Nouvelles-Hébrides, ont perdu tous leurs biens.

Mais le pire, je le répète, c'est qu'actuellement des francophones, des hommes qui nous avaient fait confiance et étaient les meilleurs amis de la France, sont enfermés dans les geôles du nouvel Etat. Qu'avez-vous l'intention de faire pour aider à leur libération? Il est très bien, certes, d'établir des rapports normaux avec le nouveau gouvernement du Vanuatu, mais encore faudrait-il que ce double contentieux soit réglé.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, je vous ferai une réponse dont vous comprendrez la prudence et la brièveté. Je vous dirai d'abord qu'il n'y a actuellement, à notre connaissance, aucun citoyen français incarcéré aux Nouvelles-Hébrides. (*M. Habert fait un geste dubitatif.*)

Non, monsieur le sénateur. Il s'agit d'un certain nombre de Néo-Hébridais, citoyens du Vanuatu, qui sont incarcérés à la suite des événements de Espiritu Santo ou de Mallicolo.

Certes, ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas Français que nous comptons nous désintéresser de leur sort. Mais la France, vous le comprendrez aisément, là aussi, ne peut, en vertu des principes de la V^e République, s'ingérer dans les affaires inté-

rieures — et particulièrement dans la justice — de ce pays. Ce que nous pouvons, dans des contacts dont vous comprendrez que le caractère ne puisse être qu'officieux, c'est rechercher patiemment comment un certain nombre de mesures de réconciliation pourraient être encouragées par la France.

M. Jacques Habert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez employé le mot « patiemment ». Certains de nos amis néo-hébridais francophones ont été condamnés à vingt ans de prison. J'espère que notre patience n'aura pas à s'étendre sur un temps aussi long. Il me semble que des mesures de clémence devraient être très vivement sollicitées du nouveau gouvernement du Vanuatu.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant les départements et territoires d'outre-mer (III. — Section territoires d'outre-mer) et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre IV, plus 6 032 556 F. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre IV.

(*Ce crédit est adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V: Autorisations de programme, 4 000 000 F. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 3 633 000 F. » — (*Adopté.*)

« Titre VI: Autorisations de programme, 128 260 000 F. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 65 632 000 F. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant les départements et les territoires d'outre-mer.

Radiodiffusion-télévision française.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant la radiodiffusion-télévision française.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette même tribune, le 26 juin dernier, dans son allocution de fin de session, M. le président Alain Poher appelait l'attention de M. le Premier ministre sur la dégradation des rapports entre notre assemblée et la radio-télévision. Il regrettait notamment la présence par trop éphémère de journalistes, plus soucieux, semble-t-il, de venir y accueillir les propos d'un représentant du Gouvernement que de présenter à l'opinion publique le point de vue des membres de notre assemblée.

Cet appel solennel a été entendu. Les relations renouées heureusement depuis quelques mois entre les quatre sociétés de programme et le Sénat ont été illustrées par les émissions spéciales consacrées au renouvellement du tiers des membres de notre assemblée au mois de septembre et, plus récemment encore, par la retransmission de débats en commission et en séance sur certains projets de loi.

Le rapporteur spécial des crédits de la radiodiffusion-télévision française que je suis ne pouvait manquer de relever cette évolution favorable, au moment où les quatre présidents de ces sociétés de programme viennent d'être reconduits dans leurs fonctions. Il ne s'agit pas, mes chers collègues — nul ne le pensait, d'ailleurs, mais je tiens à le préciser — d'organiser la publicité des travaux du Sénat, ni du Sénat lui-même, mais bien, plus exactement, de faire vivre la démocratie en donnant aux citoyens l'information nécessaire sur la mission exercée par la représentation nationale et sur la façon dont elle l'exerce.

L'examen de la situation des organismes de la R. T. F. et les perspectives qui sont ouvertes en 1981 au service public autorisent-ils ce même optimisme? C'est la question qu'avec vous je voudrais me poser et à laquelle je voudrais tenter de répondre. Je le ferai en soulignant que cette situation et ces perspectives offrent une vision pour le moins contrastée de la radiodiffusion-télévision française et je dépendrai cette vision par ce qu'elle nous apporte de satisfactions, de réserves et d'inquiétudes.

En ce qui concerne les satisfactions, deux constatations ont retenu l'attention de votre rapporteur: la première concerne les résultats financiers, la seconde la gestion elle-même.

Parlons donc des résultats financiers de l'exercice 1979 qui traduisent cette amélioration financière de la radiodiffusion-télévision française considérée dans son ensemble.

Près de 54 millions de francs de bénéfices consolidés pour les quatre sociétés de programme et les deux établissements publics, l'Institut national de l'audio-visuel et Télédiffusion de France témoignent du rétablissement opéré.

Sur ce point, vous me permettrez de dire, monsieur le ministre, que les travaux du Sénat n'ont pas été inutiles et que les recommandations formulées en la matière par la commission sénatoriale d'enquête ont servi à quelque chose.

Ce rétablissement est particulièrement sensible pour l'Institut national de l'audio-visuel auquel s'intéresse tout particulièrement notre rapporteur général, M. Blin, et dont les résultats se sont remarquablement améliorés sur deux exercices. La rigueur de sa gestion a été tout spécialement relevée par votre commission des finances et par son président, notre éminent collègue M. Bonnefous.

Conformément au plan de redressement, ce rétablissement est en cours à la Société française de production, tant sur le plan des effectifs, qui sont désormais inférieurs à 2 500 personnes, que sur le plan financier. Le déficit qui, rappelons-le, était de 125 millions de francs en 1979, a été ramené à 50 millions de francs en 1980.

A ce sujet, je voudrais insister sur le fait que beaucoup, dans l'opinion publique et même parmi les spécialistes de l'audio-visuel, ne comprennent pas que les sociétés de télévision — service public — réalisent des bénéfices. C'est cependant, il est de mon devoir de le répéter à cette tribune, la meilleure traduction d'une gestion rigoureuse.

En revanche, il est surprenant que le produit d'une taxe subisse un impôt. Faut-il, par là même, pénaliser la bonne utilisation des deniers publics ? Il conviendrait au contraire, par les moyens financiers ainsi dégagés, de favoriser l'amélioration de la qualité des programmes et, bien sûr, d'accroître la création.

J'en viens à ma seconde série d'observations.

La progression des moyens financiers mis à la disposition du service public en 1981 apparaît satisfaisante. Je formulerai cinq remarques à cet égard.

La première, c'est que le relèvement moyen de 8 p. 100 des taux de la redevance, compte tenu de l'évolution attendue du parc de récepteurs, devrait permettre de doter l'ensemble des organismes de radio et de télévision des moyens nécessaires à leur développement, à tout le moins plus sûrement qu'une croissance zéro des taux, telle qu'elle avait été envisagée au cours du printemps dernier et, ajouterai-je tout en le regrettant, sans que ni la commission des finances du Sénat ni son rapporteur en aient été informés.

Ma deuxième observation concerne le mécanisme de répartition du produit de la redevance. Ce nouveau mécanisme est entré en vigueur depuis peu et, malgré son extrême complexité, que nous serons certainement nombreux dans cet hémicycle à regretter encore, il donnera, pour l'essentiel, satisfaction. Il répond, là encore, à une recommandation de la commission sénatoriale d'enquête, puisqu'il institue un fonds de la qualité égal à 1 p. 100 du produit de la redevance.

Ma troisième observation concerne les dotations préciputaires, encore trop élevées, puisqu'elles s'élèvent à plus de 235 millions de francs. Ce qui était l'exception est devenu la règle. Ce procédé, ne l'oublions pas, était réservé à l'origine au financement de certains investissements de Télédiffusion de France et de l'Institut national de l'audio-visuel. Depuis, il s'est généralisé à l'ensemble des sociétés. Dès lors, pourquoi persister à inventer des mécanismes de répartition et à financer un organisme dont les sanctions sont préventivement compensées par ces dotations ? Peut-être M. le ministre de la culture et de la communication envisagera-t-il de faire porter les économies qui lui seraient demandées pour 1982 sur cette procédure complexe, coûteuse et dont nous ne sommes pas persuadés à la commission des finances qu'elle soit indispensable.

Ma quatrième observation concerne les autres ressources du service public, qui sont constituées par les recettes dégagées par les moyens de la publicité à la télévision. Cette année encore, le plafond prévu dans la loi — le fameux plafond de 25 p. 100 du montant des recettes totales — est devenu un objectif à atteindre. Ce sont 1 613 millions de francs de ressources publicitaires qui sont prélevés par le petit écran sur l'ensemble des sommes disponibles, ce qui est vraiment considérable. La concurrence exercée sur ce marché au détriment de la presse écrite ne cesse de croître. Ne court-on pas, par là même, le risque de menacer le pluralisme de la presse ? Une modification de ces mécanismes de calcul apparaît donc à votre commission des finances plus nécessaire que jamais.

Ma cinquième observation concerne l'évolution des moyens financiers mis à la disposition des organismes de radio-télévision.

Cette évolution — je l'ai dit — est satisfaisante. Toutefois, cette meilleure gestion des deniers publics serait utilement complétée par un aménagement du régime fiscal applicable aux sociétés de programme. C'est, là encore, une idée de la commission sénatoriale d'enquête et renouvelée lors d'un des derniers débats de la commission des finances. Je crois d'ailleurs savoir qu'une décision allant dans ce sens serait prochainement soumise au Parlement. En effet, 90 millions de francs seraient affectés, au titre de l'exercice 1980, au financement des stocks de programme. Cette affectation se ferait sous forme de provision exempte de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Cette mesure exceptionnelle pourrait devenir une règle, conformément au souhait de votre commission des finances.

Après avoir traité des motifs de satisfaction, j'en arrive à la deuxième partie de mon rapport, consacrée aux réserves qu'a inspirées à votre commission des finances l'examen attentif du projet de budget pour 1981 des organismes de radiodiffusion-télévision française.

Trois réserves : la première concerne la publicité clandestine, la deuxième a trait à la nature des programmes et la troisième est relative à la création.

Le développement de la publicité clandestine, en effet, redevient préoccupant. Il ne s'agit pas, dans notre esprit, de déplorer les citations à l'antenne de marques commerciales, car nous savons qu'il est souvent difficile de les éviter. Il ne s'agit pas non plus d'interdire toute promotion de spectacles culturels sur le petit écran, notamment pour ce qui concerne les livres, d'autant que — nous le savons — ces promotions de livres n'ont plus à notre époque, en raison du prix des livres notamment, les conséquences que les auteurs pouvaient en attendre voilà encore quelques années.

Mais peut-on tolérer le soutien apporté par la radiodiffusion et la télévision nationales à des campagnes en faveur de l'alcool et du tabac, en infraction manifeste avec la loi ? Peut-on tolérer la promotion de productions de collaborateurs des sociétés de programme, de membres de leur famille ou, encore de leurs copains ?

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Cela constitue, dans certains cas, une véritable appropriation du service public à des fins personnelles,...

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. ... familiales ou de camaraderie.

Si ce phénomène n'était pas rapidement maîtrisé, le Sénat serait sans doute amené à prendre les initiatives qui s'imposent pour rappeler les uns et les autres à plus de décence et, en tout cas, au respect des règles du service public. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le rapporteur spécial, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Je vous en prie, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission, avec l'autorisation de M. le rapporteur spécial.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je suis ravi d'entendre M. Cluzel dénoncer le retour à une publicité excessive à la radio. Vous savez que la commission des finances se bat depuis des années, avant même le rapport Diligent, pour faire admettre que l'excès de publicité, toujours insidieuse, mais bien réelle, à la radio et à la télévision d'Etat, est inacceptable.

Vous avez raison, monsieur Cluzel, de protester. Nous avons, à plusieurs reprises, publié des rapports, effectué des enquêtes et signalé le cas. La situation s'est améliorée, puis, petit à petit, elle s'est de nouveau dégradée.

M. Maurice Schumann. La pire, c'est la publicité clandestine !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur spécial.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Ma seconde observation concerne la nature des programmes diffusés, qui appelle également des réserves de la part de votre commission des finances. Notre collègue M. Pasqua, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, y reviendra dans un instant. La lecture du dernier document établi par la commission de la qualité est, à cet égard, d'un grand intérêt. Mon rapport écrit y fait large-

mément référence. Par conséquent, je limiterai mon propos à cette tribune à deux aspects de cette politique des programmes ; l'un concerne la violence à la télévision et l'autre le langage.

La violence fait l'objet, depuis des années, d'observations de votre commission des finances, plus particulièrement de notre éminent collègue son président M. Bonnefous. Or, les sociétés de programme viennent d'éditer tout récemment un document sur la violence. Ce texte a été élaboré à la suite des recommandations que nous avons faites au Parlement et il traduit la difficulté de définir une déontologie en la matière. Il s'agit, en effet, de développer le sens des responsabilités de chaque producteur, comme le sens des responsabilités de chaque journaliste, plutôt que de poser des règles strictes.

Mais je ne peux manquer, monsieur le ministre, de relever — croyez-le, avec regret — que ce document ne fait référence à aucun des travaux effectués, ni à aucune des propositions présentées par le Parlement ces dernières années sur ce sujet.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Les conclusions des réflexions de ce document apparaissent, de surcroît, très vagues et ne constituent qu'un exercice de style sans grande portée pratique.

Quant au langage, tel qu'il est parlé à la radio et à la télévision, c'est le second aspect que je voudrais évoquer, mais je me suis contraint à l'évoquer brièvement, car il y aurait trop à dire !

L'excellent travail accompli dans ce domaine par le service d'observation des programmes et le secrétariat permanent du langage audio-visuel n'a pas encore reçu les applications nécessaires — j'y insiste au nom de la commission des finances — à croire qu'un certain nombre de collaborateurs et de collaboratrices des sociétés de programme en ignorent les recommandations et peut-être même jusqu'à l'existence !

Certains propos tenus à l'antenne, parce qu'il s'agit d'un service public, n'y ont pas leur place. Est-il admissible de voir et d'entendre associer le nom du nouveau chef de l'exécutif américain avec le titre provocant et en l'espèce grossier d'une bande dessinée ?

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Il est des mots que je m'interdis de prononcer à cette tribune, mais, monsieur le ministre, j'ai demandé le texte de cette émission et je vous le remettrai dans quelques instants, de même que je vous remettrai un autre texte particulièrement provocant dans sa grossièreté.

Est-il également convenable de qualifier le général de Gaulle, premier président de la V^e République, de « président gardien de veaux » ?

Je ne pense pas que le service public s'honore de cette façon. Lorsque la dérision atteint, sans réaction, un tel degré en démocratie, cela traduit bien un certain état de décadence. Peut-être serait-il opportun de le rappeler aux responsables.

Ma troisième observation concerne les efforts faits en faveur de la création. Sur ce point, monsieur le ministre, je souhaite que vous puissiez éclairer notre assemblée. En effet, il a été dit à grand renfort de publicité, voilà quelques semaines, que les sociétés de radio-télévision française consentiraient, en 1981, un effort supplémentaire de 254 millions de francs en faveur de la création. J'ai recherché, comme il était de mon devoir, d'où provenaient ces sommes, à quelles créations elles seraient affectées. Je dois dire que je n'ai trouvé aucune réponse. Aucune société de programme n'a été en mesure de me communiquer avec précision l'origine de ces sommes nouvelles qui seraient consacrées en 1981 à cette action. Mais je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous serez, vous, en mesure d'apporter, à cette tribune, les éclaircissements nécessaires à notre assemblée.

Enfin, dans la troisième partie de mon rapport, j'évoquerai les inquiétudes que suscitent les perspectives ouvertes au service public de l'audio-visuel par les nouvelles techniques de communication.

L'année 1981, en effet, sera riche en expériences dans ce domaine : radios décentralisées, télématique et, peu de temps après, télévision par satellites.

Trois radios décentralisées et une thématique destinée aux jeunes acheveront, en 1981, leur temps probatoire. Elles semblent avoir trouvé un public, car le besoin d'expression locale est une réalité, comme le Sénat — vous vous en souvenez, mes chers collègues — n'a cessé de le rappeler.

Le développement de la bande de fréquences publique, je dis bien « bande de fréquences publique », termes français adoptés pour qualifier la *citizen band*, est désormais autorisé.

Puissions-nous, en effet, traduire les cibistes par les « bépistes », et la *citizen band* par « bande de fréquences publique ».

Ces tentatives sont pour l'instant limitées. Une commission, composée notamment de parlementaires, rendra sous peu ses conclusions. En tout cas, il faut bien savoir que les difficultés financières risquent d'être, en 1981 et 1982, peut-être un peu difficiles à surmonter car ces radios coûtent cher, de l'ordre de 5 millions de francs pour Laval et Melun, et d'environ 9 millions pour Lille.

Radio-France a pu, en 1980, sur son budget en cours d'exécution, dégager les sommes nécessaires. Mais la poursuite et surtout l'extension éventuelle de ces expériences pourront poser des problèmes financiers. Et au-delà, comment le service public pourrait-il supporter une quinzaine ou une vingtaine de radios locales que nous estimons nécessaires pour qu'elles couvrent l'ensemble du territoire national ? Tout recours à la publicité pour ce financement aurait les conséquences que l'on imagine sur le difficile équilibre des entreprises de presse régionales.

Après les radios décentralisées, les problèmes liés à la télématique suscitent aussi de vives inquiétudes ; il en a été question ici même, mardi dernier, et la discussion demain du budget des postes, télécommunications et télédiffusion sera l'occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, de les évoquer de nouveau.

Pour ce qui concerne le rapporteur spécial des crédits de la R. T. F. qui exerce toujours un droit de regard sur l'établissement public télédiffusion de France, comment ne pas se féliciter du succès rencontré par le procédé *Antiope II* à l'étranger ? Mais comment ne pas évoquer dans le même temps les dangers, pour la presse écrite, de ce nouveau mode d'information électronique ?

Votre commission des finances s'est fait l'écho de cette préoccupation lors de l'examen des crédits de l'information, ainsi que de celui du budget des P. T. T. Le maintien du pluralisme d'opinions est une exigence de la démocratie. Un équilibre devra donc être trouvé entre cette nécessité et le développement technologique dont nul ne songe à contester l'intérêt ; ce sera un domaine sur lequel s'exercera tout particulièrement le contrôle parlementaire.

Il est du reste étonnant de constater que l'avènement de ces nouvelles techniques s'accompagne d'une telle dispersion des responsabilités politiques. Le secrétariat d'Etat aux P. T. T. apparaît bien le maître d'œuvre, ou pour le moins sa direction générale des télécommunications. Mais l'instance de réflexion sur les conséquences pour la presse de ces nouveaux modes de communication est placée sous la tutelle du ministre de la culture et de la communication.

Alors, messieurs les ministres, la question que je vous pose est la suivante : qui exercera la coordination ministérielle indispensable ? La technique risquerait-elle d'avoir une fois de plus le pas sur le politique ?

Je rappellerai les propos tenus ici même par M. Norbert Ségard, alors secrétaire d'Etat aux P. T. T., qui, ce jour-là, nous donnait par sa présence — en raison de son état de santé — une grande leçon de civisme et en même temps de sacrifice. M. Norbert Ségard, le 24 octobre, répondant à une question orale que je lui avais posée, indiquait au Sénat qu'il lui apparaissait impossible que ce ne soit pas le politique qui domine. Il avait pris l'engagement d'être présent aujourd'hui. Cet engagement, c'est vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qui le tenez à sa place et je tiens à vous en remercier très sincèrement.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Le Gouvernement et le Parlement doivent être en ce domaine maîtres d'œuvre au lieu et place du technique car le Parlement ne pourrait observer une autre évolution sans réagir. La commission des finances du Sénat a tenu à le rappeler deux fois cet automne, manifestant ainsi la vigilance particulière qu'elle se devait d'affirmer.

Enfin, j'aborderai brièvement la télévision de demain, c'est-à-dire la télévision par satellite. Si nous avons quelques motifs d'inquiétude en ce domaine, c'est parce que certains aspects du projet de satellite de télédiffusion restent encore imprécis, tout au moins d'après les informations qui sont en notre possession.

L'affectation du troisième canal semble également délicate.

Qu'en sera-t-il lorsque les satellites disposeront de quatre, voire de cinq canaux, ou plus naïvement, pourquoi se laisser imposer trois canaux si les Français et les Allemands n'ont besoins que de deux ? Or il semblerait bien, d'après certains renseignements venus à la connaissance de votre commission des finances, que les Allemands se seraient satisfaits de deux canaux. Alors pourquoi nous poser des problèmes de tous ordres, de finances, d'affectation, de responsabilité ? Le mode de financement de ce programme par l'établissement public T. D. F.

n'est toujours pas arrêté. Il convient de rappeler que le recours à l'emprunt apparaît peu souhaitable pour un organisme qui n'en dégagera pas de profits supplémentaires, mais plutôt des charges nouvelles.

Telles sont les principales remarques et interrogations que suscite l'examen des dispositions relatives à la radiotélévision française pour 1981.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'adopter la ligne 74 de l'état E et l'article 37 du projet de loi de finances qui définissent le taux et la répartition de la redevance.

Mais je ne voudrais pas terminer ce rapport sans lancer au Gouvernement un appel que je souhaite solennel. En effet, nous allons sous peu recueillir les résultats des expériences engagées dans le domaine de la décentralisation radiophonique et dans celui de la télématique. Mais en second lieu nous devons poursuivre — et nous allons la poursuivre — avec persévérance la réflexion sur ce que sera la télévision de demain. Enfin dans un autre domaine qui est au cœur de la communication, nous connaissons bientôt les conclusions de la concertation qui s'engage entre les pouvoirs publics et la presse.

Oui, pour ces trois raisons, il faudrait que le Gouvernement accepte d'organiser avec le Parlement, en 1981, un vrai et grand débat sur la communication dans notre pays. Une telle concertation est urgente en France et ce débat sur la communication doit être l'affaire de tous car il engage l'avenir politique et culturel de la France.

Nous le devons au pays car la télévision est non seulement l'affaire de tous les téléspectateurs, elle est aussi, vous me permettrez de le dire avec force, l'affaire de tous les citoyens.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. C'est pourquoi leurs représentants au Parlement doivent contrôler, même si ce contrôle n'est pas toujours compris, admis ou toléré, une institution qui exerce un rôle si important dans la formation de l'opinion publique, dans l'éducation des enfants, dans la qualité des distractions, dans la culture enfin.

Oui, le service public de la radiodiffusion-télévision française doit répondre aux vrais besoins du pays en le distrayant sans l'abêtir, en l'informant sans le manipuler, en le cultivant sans le déformer. Encore faut-il s'assurer qu'il le fait et pour cela, ces sociétés doivent tenir compte des avis du Parlement et prendre, à tout moment, les mesures qui s'imposent pour garder le cap.

C'est dans cet esprit, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Sénat entendra avec intérêt et attention vos réponses à nos questions. (Applaudissements.)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je viens de m'entretenir avec M. le ministre de la culture et de la communication. Il propose — et je crois que c'est une bonne formule, d'autant qu'il n'y a pas tellement d'orateurs inscrits — de répondre aux rapporteurs et aux interventions des sénateurs à la fin du débat.

Nous devons l'en remercier car n'oublions pas qu'il nous faudra encore étudier ce soir le budget du commerce extérieur.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai, pour la première fois, l'honneur de présenter devant vous le rapport de la commission des affaires culturelles du Sénat sur le budget de la radiodiffusion et de la télévision.

Je ne reviendrai pas, dans cette intervention, sur l'ensemble des observations du rapport écrit et je vous demande de bien vouloir vous y reporter. Je ne traiterai pas non plus des aspects budgétaires et financiers, pour lesquels je renvoie à l'excellent rapport de mon collègue M. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances.

J'inscrirai, en revanche, cette intervention dans la grande tradition de la commission des affaires culturelles, que je résumerai dans ce mot : vigilance. Et je crois que pour illustrer la vigueur de cette tradition, il me suffira de rendre hommage à mon prédécesseur, M. Caillavet qui l'a élevée à un tel niveau de rigueur et d'indépendance.

Vigilance donc, vous pouvez compter sur moi, mes chers collègues, pour en assurer la continuité. Et vigilance accrue même, en cette année où le service public de radio et de télévision

porte une responsabilité toute particulière puisque, nous le savons bien, c'est à travers lui et grâce à lui que va se dérouler, pour une grande part, le débat capital de l'élection présidentielle.

Rien de plus contraire au génie de la France que l'uniformisation. C'est dire que la vie moderne menace directement notre identité nationale, puisque depuis le début de la révolution industrielle, la machine impose les standards de la consommation de masse.

Le danger a été dénoncé depuis longtemps et l'Etat s'est vu tracer ses devoirs : soutenir et susciter le pluralisme et protéger l'indépendance des sources de création ; voilà le principe qui guide l'action du ministère de la culture. La même règle doit inspirer l'action de l'Etat pour une information de qualité. Indépendance et pluralisme là aussi sont les règles. Elles fondent une démocratie digne de ce nom.

Aussi la commission des affaires culturelles du Sénat a-t-elle souhaité mettre d'abord l'accent dans son rapport sur le problème crucial de l'information télévisée, notamment l'information publique. Un des objectifs fondamentaux du législateur de 1974, en fixant le cadre nouveau dans lequel devait désormais s'exercer la liberté d'expression, était de garantir l'indépendance de l'information. L'éclatement de l'O. R. T. F., l'autonomie accordée aux sociétés de programme ainsi créées, étaient les fondements, en même temps qu'ils devaient être les garants, de cette indépendance à l'égard du Gouvernement et des pouvoirs publics.

Six ans après, le moins que l'on puisse dire est que le bilan n'est pas à la hauteur des espoirs que le Parlement avait placés dans cette réforme.

La commission des affaires culturelles, dans son rapport écrit, formule un diagnostic sévère. Je dirai que l'information diffusée par le petit écran est entrée dans ce qu'il faudrait appeler, au risque même de choquer, la phase de la « dégénérescence ». Je mets le mot entre guillemets parce qu'il est un peu dur. Mais le Sénat, qui est particulièrement attentif au respect des libertés fondamentales et en particulier à celle de l'information, voudra bien accepter une expression un peu franche.

Les causes de ce décalage profond entre l'intention et la réalité résident, à mon sens, d'une part, dans le mauvais usage du texte même de la loi, d'autre part, dans les mauvaises habitudes qui se sont installées dans les rapports entre la télévision et son pouvoir de tutelle.

En conservant à la radio-télévision son caractère de service public, en confirmant le monopole de l'Etat, la loi de 1974, logiquement, a confié au Gouvernement la nomination des présidents des nouvelles sociétés de programme. Le législateur marquait ainsi sa confiance dans la volonté du pouvoir exécutif de respecter et de faire respecter une réforme qu'il avait d'ailleurs lui-même souhaitée.

L'expérience — on ne peut malheureusement que le constater — n'a pas été à la mesure de cette confiance. Les présidents nommés par le Gouvernement ne sont responsables que devant ce Gouvernement. Ils lui doivent leur carrière ; ils en attendent leur avenir. Chacun sait, d'autre part, que la liberté de ces présidents dans le choix des principaux responsables de leur société, et spécialement le choix de ceux de l'information, est plus formelle que réelle. Comment, dans ces conditions, l'autonomie proclamée par la loi de 1974 ne serait-elle pas une fiction ? Qui n'a remarqué que les trois sociétés de télévision semblaient paralysées, ces dernières semaines, dans l'attente du renouvellement — ou du non-renouvellement — de leur direction ?

La deuxième raison de l'efficacité douteuse des dispositions de la loi de 1974 tient dans ce que j'ai appelé les « mauvaises habitudes » vis-à-vis du ou des pouvoirs, notamment chez ceux qui ont la responsabilité de l'information télévisée.

Ces mauvaises habitudes peuvent, en gros, se résumer ainsi : excès de zèle et auto-censure.

A l'appui de cette affirmation, je me contenterai de citer quelques déclarations des principaux intéressés, les présentateurs-vedettes des journaux télévisés.

A TF 1 : « Tout le monde a peur de tout le monde et de son ombre en même temps... Il y a quelque part, chez tous les gens de la télévision, le même réflexe : que va penser le patron par rapport à l'Elysée, à Matignon, à l'opposition ? Ce réflexe joue si bien que les consultations sont inutiles. »

A Antenne 2 : « J'en ai assez que nous soyons les otages permanents du Gouvernement, des partis, des syndicats, des groupements, des corporations. C'est l'accumulation des contraintes, des suspensions, des pressions qui a lancé le système absurde des faux équilibres, des dosages et de la pollution des journaux télévisés par des choses sans intérêt. »

A TF 1 de nouveau : « Chez nous, l'éditorial politique, ça va toujours dans le même sens et ça manque de finesse. »

Chacun pourra mettre un nom derrière ces déclarations. Il vous suffira pour cela, et selon une formule bien connue, de vous reporter à votre hebdomadaire habituel.

Tous ceux qui partagent la responsabilité essentielle de présenter l'information à la télévision ont déclaré, à l'exception d'un seul, qu'ils étaient et l'objet de pressions des milieux politiques et victimes de leur propre tendance à devancer parfois les volontés réelles ou supposées du pouvoir.

Ainsi, sous cette double et néfaste influence, et sans qu'il m'appartienne de faire la part de la pression et celle de l'inclinaison naturelle, s'est progressivement mise en place une information à sens unique. Quatre observations m'ont conduit à cette conclusion.

Première observation : l'information politique est minimisée sauf si elle bénéficie au pouvoir en place. Les déclarations des leaders des grandes formations politiques sont, le plus souvent, présentées sous forme d'extraits en cours de journal. Sous paravent d'objectivité et de couverture de l'information, leurs propos sont ainsi, la plupart du temps, dévalués. En admettant même que le choix de ces phrases soit fait avec un grand souci d'honnêteté intellectuelle, les propos cités, retirés de leur contexte, perdent leur signification ou en prennent une autre que n'avaient pas voulu leurs auteurs.

Il n'y a sans doute pas de méthode plus efficace, plus raffinée, pour ôter toute crédibilité au langage politique que de le tronquer en l'éparpillant.

Il y avait autrefois, dans la presse écrite, une rubrique dite « des baignades tragiques » : Un tel a parlé dans la Loire, un tel dans le Rhône, un troisième dans la Gironde, etc. On y noyait indifféremment tous les hommes politiques qui n'avaient pas la faveur du journal. Aux autres, on consacrait un véritable article. C'est ce qui se passe à la télévision où seuls les propos gouvernementaux sont suivis en permanence d'éditoriaux redondants et bénéficient presque quotidiennement de la « Une » du journal.

La technique de l'éditorial est d'ailleurs devenue la pièce maîtresse de cette information sélective. Or, la pratique de l'éditorial à la télévision repose sur un malentendu dont l'opinion publique n'a pas conscience.

Toute personne qui achète un journal sait que les idées exprimées par l'éditorialiste sont celles du directeur de ce journal et reflètent la tendance politique ou idéologique du journal. Cet accord est parfaitement normal, reconnu et accepté.

Il a été prévu, pour les journalistes qui ne partageraient plus cet accord, une « clause de conscience » leur permettant de quitter le journal tout en sauvegardant leurs intérêts matériels. Dans une telle relation, personne n'est dupe.

Rien de tout cela à la télévision. Les téléspectateurs pensent naturellement que les journalistes de télévision sont totalement libres et ne sont inspirés que par leur propre objectivité, puisque la télévision, *a priori*, ne professe aucune idéologie, ne reflète l'opinion d'aucun parti, d'aucun groupe de pression. Or, là où le téléspectateur voit toujours l'objectivité, il y a désormais le plus souvent l'amorce du dogmatisme.

Autre exemple significatif dans le contexte actuel : la présentation des sondages.

On ne peut être contre les sondages ; à la limite, plus ils sont nombreux et meilleure peut être l'information du citoyen.

On sait, en effet, que les sondages peuvent se tromper. La comparaison entre plusieurs sondages est donc le fondement même de l'objectivité. Le monopole, fût-il exercé à deux, n'est pas acceptable.

Mais il faut considérer l'utilisation qui en est faite, en particulier à travers les commentaires et les titres. Titrer sur une réponse, en oubliant d'en indiquer une autre qui pourrait l'éclairer, c'est, par définition, influencer l'opinion.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. Certes, il est difficile, à la radio et à la télévision, de citer l'ensemble d'un sondage paru dans la presse. Mais on ne doit pas, sous prétexte de cette difficulté « technique », ne sortir que la réponse « intéressante » ou citer un sondage plutôt qu'un autre.

A cet égard, il est nécessaire, lorsqu'un sondage est cité à la radio ou à la télévision et lorsqu'il s'agit d'intentions de vote, que toutes les intentions de vote soient signalées, candidat par candidat.

Par ailleurs, il paraît indispensable d'éliminer tout commentaire interprétant le sondage dans un sens ou dans un autre. Le citoyen est capable de juger par lui-même. Le commentaire, quel qu'il soit, ne peut être, surtout à la télévision ou à la radio, qu'un raccourci subjectif.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de M. le rapporteur pour avis.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites, monsieur le rapporteur pour avis. Vous avez absolument raison de souligner le caractère excessif de la publication des sondages à la radio et à la télévision. Je viens d'ailleurs de poser une question orale au Gouvernement sur ce sujet.

Il ne faut pas oublier que les sondages sont payés par les journaux qui les demandent et qu'on peut mettre en doute, hélas, leur impartialité ! Un journal d'une certaine opinion ne publiera pas un sondage indiquant que le candidat de cette opinion n'a aucune chance.

Publié dans un journal, un sondage est déjà souvent discutable, mais donné par la radio et la télévision, cela devient un sondage intoxication.

L'exemple des sondages américains lors de la récente bataille Carter-Reagan prouve que la confiance que nous pouvons avoir dans les instituts de sondage est tout à fait limitée. Il y a des années que je le dis et le répète devant le Sénat.

MM. Maurice Schumann et Raymond Bourguin. Très bien !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. Je partage tout à fait l'opinion de M. le président de la commission des finances.

Pour assurer le pluralisme et l'indépendance de l'information à la télévision, il est apparu indispensable à votre commission : d'associer le plus largement possible l'ensemble des journalistes à la présentation de l'information et de lutter contre un vedettariat excessif ; de garantir la sécurité de l'emploi et l'indépendance des journalistes en instituant des commissions paritaires chargées de définir les règles de recrutement, d'avancement et de sanction ainsi que d'en contrôler l'application ; d'instituer une clause de conscience pour les journalistes télévisés, sur le modèle de celle qui existe déjà dans la presse écrite.

Ma deuxième observation concernera le temps d'antenne. Respecter l'objectivité en la matière, c'est conserver leur sens aux propos des uns et des autres, plutôt que de se borner à équilibrer les temps de parole.

Que le Gouvernement se taille la part du lion, cela se conçoit dans la mesure où il est porteur d'information. Chacun est touché, dans sa vie quotidienne, par les décisions de tel ou tel ministre. Il est donc normal que l'annonce et l'explication de ces décisions soient largement traitées. Mais l'explication tourne le plus souvent à la justification et il devient alors anormal que la critique ne puisse s'exprimer.

Aussi faut-il revoir complètement la règle du droit de réponse. La règle actuelle est si dérisoire qu'elle ne joue pratiquement jamais. Elle joue quand il y a « communication du Gouvernement ». Mais quand le Président de la République, le Premier ministre ou les ministres interviennent — ce qui, vous le reconnaîtrez, n'est pas si rare — ce n'est pas sous forme de communication officielle. On arrive ainsi à une situation vraiment insolite où c'est le Gouvernement lui-même qui décide, en choisissant la forme de son intervention, du droit des autres à lui répondre.

La troisième observation que je voudrais faire concerne le pouvoir discrétionnaire sur l'information politique que s'est réservée une petite équipe formée des directeurs de l'information des « chaînes » et de leurs principaux éditorialistes qui assurent, en même temps, le plus souvent, la responsabilité sans partage des grandes émissions politiques.

J'observe qu'avant 1974 les journalistes de la presse écrite étaient associés à la plupart des grands débats politiques. Ces débats y gagnaient en clarté et en efficacité. Lorsqu'un journaliste socialiste, centriste, communiste ou gaulliste interrogeait telle ou telle personnalité politique, les choses étaient claires et le téléspectateur pouvait espérer aller au fond du débat. Ces émissions ont disparu. Elles ont été remplacées sur les deux premières chaînes par des émissions où l'on retrouve toujours les mêmes journalistes. Quelle que soit la qualité intellectuelle de ceux-ci — qualité familiale, si j'ose dire — le téléspectateur éprouve un certain malaise.

Cela est particulièrement sensible lorsqu'ils interrogent les leaders de l'opposition, voire certains membres de la majorité.

La direction d'une des chaînes a ressenti ce malaise. D'où l'idée curieuse de demander à quatre jeunes députés de jouer le rôle de journalistes, tâche à laquelle, manifestement, rien ne les prédisposait et qui n'entre pas dans les responsabilités des parlementaires. Les émissions correspondantes sont confuses et ne contribuent en rien à former l'opinion du téléspectateur.

Sans parler des atomes crochus qui semblent exister entre cette équipe et les dirigeants de l'Etat, la façon dont elle conçoit son rôle est tout à fait inquiétante, car elle s'apparente, au sens strict du terme, à l'excès de pouvoir. L'un des plus éminents représentants de cette équipe, le directeur de l'information d'une des chaînes, a d'ailleurs l'ingénuité de le reconnaître sans ambages, dans un récent entretien avec un quotidien parisien. Il déclare en effet : « Nous voulons suivre l'actualité et aussi la fabriquer, créer l'événement, comme ce fut le cas en 1979 lorsque nous avons « sorti » Rocard. »

Le Sénat ne pense certainement pas que telle est la mission qui incombe au service public de radio-télévision. Le pouvoir excessif que revendique ce responsable de l'information est un des dangers majeurs qui, au travers de la télévision, menace notre démocratie.

Je ferai remarquer, au passage, qu'à regarder l'attention qui lui est accordée par ces censeurs d'un nouveau genre, notre assemblée ne semble pas digne de créer l'événement, comme ils disent.

Les travaux du Sénat sont presque complètement ignorés de l'information télévisée et je me demande jusqu'où il faudrait remonter dans le temps pour trouver un membre de notre assemblée jugé assez « créateur d'événement » pour être invité à l'une des grandes émissions politiques. Récemment encore, après l'attentat de la rue Copernic, on se souvient de l'attitude d'Antenne 2 à l'occasion du débat au Sénat. Des représentants de tous les groupes politiques étaient intervenus pour manifester leur indignation devant cet attentat raciste et demander au Gouvernement d'agir avec vigueur. Les techniciens et journalistes ont filmé les débats. Seule, la réponse du ministre de l'intérieur a eu l'honneur de l'antenne. Il est difficile de traiter avec plus de désinvolture notre assemblée et de commettre un manquement plus significatif à l'objectivité de l'information.

Cette volonté, systématique ou inspirée, de créer l'événement nous conduit aujourd'hui à une débauche d'initiatives dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne respecte ni les textes en vigueur ni la vocation qui me paraît être celle de la télévision en matière d'information publique.

Nous ne sommes pas encore entrés dans la période électorale telle que la définissent les lois qui conditionnent l'accès au petit écran des candidats non représentés par un groupe au Parlement. On peut donc s'étonner du retentissement qui est accordé à des candidatures fantaisistes, marginales, voire soucieuses de profits commerciaux. Nombreux sont ceux qui profitent de l'aubaine que leur assure une publicité inespérée et gratuite. On peut se poser la question de savoir à qui bénéficie ce tohu-bohu grossier qui risque d'écarter, voire de dégoûter, les Français du véritable débat politique.

Je rappelle que le rôle des sociétés nationales de télévision n'est pas de se faire le véhicule et le relais complaisant de toutes les palinodies.

Les assemblées parlementaires, qui votent le budget de la radio et de la télévision et autorisent le Gouvernement à percevoir la redevance, n'ont pas le contrôle des dépenses engagées. Il leur est cependant permis d'appeler l'attention du Gouvernement, qui assure la tutelle des sociétés de télévision, sur ce dévoiement du service public et sur le gaspillage qui en résulte.

Ma quatrième et dernière observation concernant ce que j'ai appelé la dégénérescence de l'information télévisée sera d'ordre technique.

Que doit être une information de qualité ?

La règle de base est — doit être — la diffusion d'images. Un journal d'actualités télévisées digne de ce nom devrait être une succession rapide de reportages destinés à illustrer les problèmes de l'heure. J'ai cité en exemple, à ce propos, le journal national de FR 3, qui me paraît correspondre à cette règle, que notre petit écran, à l'évidence, méconnaît sur les autres chaînes. Devant votre commission, j'ai relevé non seulement l'insuffisance d'images, mais aussi une autre pratique contestable qui consiste, pour illustrer les événements du jour, à rediffuser des reportages anciens sans que le téléspectateur en soit averti. Certains journaux vont jusqu'à illustrer l'événement par des plans fixes !

Au lieu d'être visuelle, notre information télévisée devient bavarde. Doit-on en chercher l'explication dans le gaspillage des moyens qui est une des caractéristiques préoccupantes de la gestion des sociétés de télévision, particulièrement de celle de T. F. 1 ?

J'en ai porté quelques exemples à la connaissance de votre commission. Ainsi, les crédits de reportage de cette société pour l'année 1980 ont, en effet, été épuisés dès le mois de juillet, à la suite d'erreurs dont je donnerai trois exemples : une équipe est restée plusieurs mois de suite à Téhéran ; une autre équipe est restée quatre mois en Yougoslavie, pour suivre l'agonie du maréchal Tito — un circuit avec Paris était installé tous les soirs ! — enfin, une équipe avait été envoyée par le magazine *L'Evénement* en Floride pour filmer l'arrivée des réfugiés cubains alors qu'une deuxième équipe était envoyée de Paris pour couvrir des émeutes qui éclataient en même temps à 40 kilomètres de Miami !

Si j'ai tenu à détailler et à étayer le jugement sévère de votre commission, c'est qu'il m'apparaît tout à fait urgent de corriger les défauts, les erreurs ou les faiblesses que nous avons constatées.

Urgent, c'est-à-dire avant l'échéance de l'élection de 1981. Faute, en effet, de remédier aux fâcheuses tendances actuelles, la commission des affaires culturelles du Sénat exprime la crainte de voir faussé le grand débat démocratique auquel nos institutions appellent les Français, et de voir ainsi son résultat entaché de suspicion.

La commission des affaires culturelles et le Sénat ont le devoir de rappeler solennellement les dirigeants des sociétés de télévision et le Gouvernement, qui en assure la tutelle, au respect le plus absolu de la loi républicaine.

Je voudrais maintenant aborder brièvement deux points essentiels du rapport de votre commission sur lesquels j'aurais certainement fondé mon intervention si l'actualité et l'actualité du problème de l'information télévisée n'en avaient accaparé l'essentiel.

Le premier concerne la vocation de la télévision dans deux domaines primordiaux : la défense de la langue française ; l'encouragement de la production nationale.

Le second sera un souhait : celui de voir, bientôt, le Parlement appelé à légiférer sur une nouvelle politique de l'audio-visuel.

D'abord, la défense de la langue française.

L'article 1^{er} de la loi de 1974 fait au service public l'obligation de « veiller à la qualité et à l'illustration de la langue française ».

Je ne suis pas sûr que cette obligation soit respectée. Les deux commissions compétentes du Sénat n'ont pas manqué, à de nombreuses reprises, de déplorer le langage dont usent certains présentateurs de la télévision.

Or, la télévision, « école parallèle », est, bien entendu, un élément capital de la formation des Français. Sans doute existe-t-il une instance chargée de veiller à la qualité de la langue parlée sur les chaînes : le secrétariat permanent du langage de l'audio-visuel. Il conviendrait sans doute d'en renforcer les moyens d'action pour en améliorer l'effet.

Quant au haut comité de la langue française, il a été récemment réorganisé. Ses missions ont été précisées. Malheureusement, ses moyens financiers sont quasiment nuls, ce qui est paradoxal dans la mesure où ce haut comité est appelé à jouer un rôle essentiel dans la préservation de notre identité nationale. J'entends bien que ce haut comité dépend du Premier ministre et non du ministre de la culture et de la communication.

Ne serait-il pas utile que celui-ci disposât quand même d'une ligne budgétaire spéciale qui lui permit de soutenir l'action de ce comité et d'orienter éventuellement son action en la coordonnant avec la sienne propre ?

Puis, l'encouragement de la production nationale, notre télévision ne doit, certes, pas être exclusivement française, ce qui serait contraire à l'intérêt même de notre culture. Dans ce domaine aussi, l'isolationnisme est néfaste.

Toutefois, je constate une faiblesse persistante des programmes de fiction élaborés en France. La crise de la S. F. P. en a partiellement résulté.

En revanche, j'observe un excès de diffusion de feuilletons américains, dits « de série B ». Ces films télévisuels sont souvent fort bien faits et sont par là d'autant plus dangereux qu'ils nous américanisent insidieusement. Or, nous ne devons pas perdre notre identité nationale.

Les cahiers des charges des sociétés imposent des quotas qui limitent le nombre global des films diffusés et la proportion étrangère autorisée. Malheureusement, par un oubli significatif et persistant, les téléfilms étrangers ne sont pas comptabilisés dans ce quota, malgré des demandes réitérées du Sénat.

Il ne sert à rien de limiter la programmation des films étrangers sur nos écrans s'ils sont remplaçables par des téléfilms tout à fait équivalents.

La responsabilité des définitions incluses dans les cahiers des charges incombe au ministre de la communication. Notre commission demande, depuis longtemps, que les téléfilms soient identifiés à des films étrangers et, à ce titre, comptabilisés dans le quota.

Interrogé sur ce point en commission, le ministre a fait observer que les séries policières américaines ne sont pas toutes de qualité médiocre. Certains feuilletons sont fort bien faits et rencontrent un grand succès auprès du public. Par quoi pourrait-on les remplacer ?

Ces séries policières n'ont pas encore d'équivalents français. Le problème est donc celui d'une production spécifiquement française de ces téléfilms.

Votre rapporteur n'en persiste pas moins à penser que les sociétés de programme cèdent à la facilité en diffusant les films de série B et qu'un contingentement de ces feuilletons américains faciliterait une production nationale. Après tout, il ne s'agit là que d'un principe banal d'encouragement de la production et de protection du marché.

Le cadre législatif qui définit l'organisation actuelle de l'audiovisuel en France éclate sous la double pression de la révolution technologique et de l'évolution de notre société. Il apparaît maintenant que c'est le principe même du double monopole d'Etat qui est mis en cause.

Le Sénat a débattu, voilà plus de deux ans, de ce problème. On trouvera, en annexe à mon rapport, les observations et propositions que j'avais alors formulées et que je renouvelle à titre personnel.

Je n'y reviendrai pas, mais j'exprimerai le souhait, partagé, je crois, par l'ensemble du Sénat, de voir le Gouvernement accepter que s'engage devant notre assemblée un grand débat associant les problèmes de l'information, de la presse, de la télématique et de l'audiovisuel, qui permettrait de dégager les orientations d'une politique digne du grand pays que nous sommes.

N'attendons pas d'être pris de vitesse par les événements ! Prenons l'initiative et engageons sans attendre ce grand débat.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption de la ligne 74 de l'état E des taxes parafiscales autorisant la perception de la redevance « Télévision », ainsi que de l'article 37 du projet de loi de finances pour 1981. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Ciccolini.

M. Félix Ciccolini. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, financièrement, ce budget se présente presque aisé. Il va être réparti une somme d'un peu plus de 4 062 millions de francs, et cette fois, le Gouvernement ne peut pas répondre : « Je voudrais bien, mais les moyens financiers sont trop insuffisants pour pouvoir améliorer quoi que ce soit. »

Pour nous, socialistes, la procédure budgétaire est l'occasion de poser les vrais problèmes, et je vois à une action, j'allais dire logique et raisonnable, du ministère de la culture et de la communication, trois obstacles. Le plus important : il faut rendre la radiotélévision indépendante. Le deuxième : il importe d'accroître la qualité en misant davantage sur la création. Le troisième : le service a la charge de mettre la révolution technique au service de l'intérêt public.

Rendre la radio et la télévision indépendantes, est-ce un rêve, est-ce impossible ? On nous dit que les hommes sont ce qu'ils sont et, sans qu'on fasse pression sur eux, sans qu'on leur demande quoi que ce soit, ils privilégient les hommes du pouvoir, ils privilégient tout naturellement le Gouvernement et le Président de la République.

En réalité, et à travers l'exposé qui vient d'être fait par notre collègue M. Pasqua, vous l'avez bien deviné, c'est beaucoup plus grave que cela. Une analyse de la situation démontre que nous sommes en présence d'un contrôle politique total. Nous sommes en présence d'un assujettissement de tous les instants. On peut donc dire que la radio et la télévision ne sont pas libres.

Au sujet de la télévision, je voudrais faire une remarque. On a décompté, dans les journaux télévisés diffusés par les trois sociétés nationales, de juillet 1979 à juillet 1980, le temps pendant lequel la majorité et l'opposition ont eu respectivement la parole. Alors que ce temps avait été pratiquement identique lors des élections de 1974, les interventions de la majorité ont, cette fois, pris 75,2 p. 100 du temps et il n'est resté aux oppositions que 24,8 p. 100.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Monsieur Ciccolini, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Félix Ciccolini. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Je voudrais simplement demander à M. Ciccolini, comme cela est de règle lorsqu'on cite un sondage, de préciser l'origine de ce calcul, dans quelles conditions il a été effectué, par qui et d'où il est extrait.

M. Félix Ciccolini. Les chiffres que je viens d'indiquer ont été cités lors du débat à l'Assemblée nationale et, à ma connaissance, vous ne les avez pas contestés. J'aimerais, d'ailleurs, vous entendre à ce sujet.

Il a été procédé au décompte des émissions quotidiennes des journaux télévisés des trois sociétés nationales, de juillet 1979 à juillet 1980. On a relevé le nombre des heures au cours desquelles se sont exprimés respectivement des représentants de la majorité et des représentants de l'opposition. D'ailleurs, je suppose, monsieur le ministre, que tous ces chiffres figurent dans votre dossier et que vous allez nous en parler tout à l'heure.

Je disais donc que le Président de la République a la haute main sur le système en ce qui concerne l'information proprement dite, bien évidemment sur le temps d'antenne, mais plus encore sur la façon dont les choses sont dites ou ne sont pas dites. Je fais allusion à tous les montages possibles — et l'on ne s'en prive pas ! — à tout ce qui est accessoire, et qui est considérable. Bien entendu, si l'on va dans le Nord, si l'on va en Chine, si l'on va dans un pays d'Orient où l'on aura des contrats, à ce moment-là, les comptes rendus s'ajoutent et se surajoutent. A toutes ces occasions, nous n'avons jamais entendu un journaliste de la télévision faire l'ombre d'une critique.

En réalité, on craint les réactions du Gouvernement, on a peur des réactions présidentielles. Tout, du reste, est agencé à cette fin : les nominations, les embauches, l'avancement, les mutations, les sanctions ; tout cela est régi par une main draconienne.

A cause de ce système, à la place de la liberté, de la spontanéité, nous en sommes arrivés à l'autocensure, à la soumission et à ces omissions dont je parlais tout à l'heure. Alors que la plupart des journalistes qui travaillent à la télévision veulent le faire de façon objective et honnête, le pouvoir, le système, les en empêchent.

Dans le domaine de la radio, nous avons évidemment la radio officielle mais celle-ci est concurrencée par les radios périphériques, lesquelles sont, elles aussi, sous la haute main de la présidence de la République par Sofirad interposée. Ce sont les hommes du président placés à des postes importants qui dirigent ces radios périphériques. Nous assistons là à une concurrence intolérable ainsi faite à la radio officielle, et cette concurrence que subit l'ensemble des Français est faite par un seul d'entre eux. En définitive, c'est un accaparement, une appropriation abusive de l'information.

Je voudrais, mes chers collègues, insister sur les conséquences de cette mainmise. Je peux le dire d'autant plus que M. Pasqua, qui m'a précédé à cette tribune, a parlé des atteintes à la démocratie. Il y a effectivement atteinte à la démocratie.

Sans doute certains ont-ils tendance à sourire dès l'instant qu'il est question d'« atteinte à la démocratie ». Cependant, voilà quelques jours, lors d'une réunion de la très sérieuse Académie des sciences morales et politiques, son secrétaire perpétuel qui fut, je crois, vice-président du Conseil d'Etat, a déclaré qu'il était nécessaire de ramener le pays vers la démocratie. Il faut donc croire que nous nous en sommes éloignés, et vous êtes responsables, vous, membres du Gouvernement, de cet éloignement.

Or la Constitution prévoit le droit à l'information comme un des droits essentiels pour que le pays puisse se mouvoir dans la liberté.

Les conséquences de cette pratique, que je viens de dénoncer, sont également des atteintes à la dignité de l'homme. En présentant uniquement la vérité officielle, on aboutit, qu'on le veuille ou non, au conditionnement des masses. Mais, en présence d'un tel conditionnement, nous sommes amenés à vous dire : Attention ! C'est ce que l'on reprochait aux dictatures.

Bien sûr, vous me direz que nous ne sommes pas en dictature. Nous n'y sommes pas encore, mais la pratique actuelle procède, j'y insiste, du même esprit de domination, du même refus des autres. Il y a une différence de degré, sans doute, mais il n'y a pas différence de comportement entre l'attitude qui est la vôtre et celle qui résulte du pouvoir absolu. A côté du pouvoir absolu, il y a aussi les chemins qui y mènent et sur lesquels vous vous complaisez.

Nous disons qu'il y a urgence à rendre la télévision et la radio moins dépendantes de tout pouvoir, de toute caste, à les mettre au service du peuple tout entier.

Comme cela a été souligné d'une façon si pertinente avant moi et comme il est écrit dans le rapport de notre collègue, M. Cluzel, il existe des règles d'or. La première, c'est le statut

du personnel, bien évidemment, un statut comportant des commissions paritaires pour les embauches et l'avancement, des présidents de société élus par des conseils d'administration qui ne soient pas dominés par une seule tendance.

Nous ne voulons pas nous laisser enfermer dans le dilemme suivant qui est un faux dilemme : ou le monopole de l'Etat entre les mains du Gouvernement et du Président de la République, ou le monopole de sociétés privées, c'est-à-dire de l'argent.

Nous sommes favorables au monopole technique de l'Etat — je m'adresse là spécialement à M. le secrétaire d'Etat chargé des télécommunications — avec, comme condition, la sauvegarde de la liberté d'expression, ce qui commande à la fois, messieurs les ministres, un « accès pluraliste » et une décentralisation réelle.

Un très large accès au pluralisme est nécessaire pour que le droit de communication soit égal pour tous. Tous les courants de pensée ou d'opinion doivent pouvoir s'exprimer.

Vous ne devez pas avoir peur, même des mouvements culturels marginaux. Au fond, tout a commencé par la marginalité. Donc, il ne faut pas d'ostracisme vis-à-vis de la marginalité d'aujourd'hui ou de celle de demain. Rien ne doit être figé.

J'en viens au grand problème de la décentralisation. Il se manifeste un mouvement profond, un véritable sursaut contre la domestication, contre l'uniformisation, j'ajouterai aussi contre le parisianisme, un sursaut dirigé aussi bien contre les radios commerciales périphériques. Elles sont puissantes, c'est vrai, denses du point de vue de leurs émissions, c'est exact, mais, bien qu'elles se fassent concurrence, elles sont identiques les unes aux autres. De plus, en ce qui concerne leur personnel de direction, nous le savons, c'est un véritable accaparement politique.

Alors quoi ? Des radios pirates ? Je n'abonderai pas, bien évidemment, dans le sens de l'épouvantail agité par M. le ministre de l'intérieur selon qui les radios pirates, ce sont les brigades rouges et, les brigades rouges, ce sont les attentats qui font des morts en Italie !

Les radios pirates, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est la réponse au désir profond des populations qui ne veulent pas être conditionnées et qui s'insurgent contre l'assujettissement.

Ce ne sont pas les poursuites engagées contre huit parlementaires de l'opposition qui pourront y changer quoi que ce soit. A ce sujet, si j'en crois M. Le Tac, lui-même, qui fait partie de la majorité, la réaction du Gouvernement a été on ne peut plus mal adaptée : je dirai qu'elle a été plutôt « misérable ».

Il faut que vous interprétiez également à sa juste valeur le développement de la *citizen band* et que vous donniez satisfaction, avec moins de parcimonie, à ses utilisateurs.

Sachez que les Français veulent des radios locales de qualité, qui répondent aux besoins régionaux, lesquels complètent en les enrichissant ceux qui s'expriment à l'échelon national, des radios locales de qualité, ouvertes, accessibles au bouillonnement culturel, au dialogue, à la contestation, à la vie, des radios locales qui pourront travailler avec le concours des établissements publics régionaux et des conseils généraux, mais toujours en respectant de manière rigoureuse la règle du pluralisme, avec — pourquoi pas — plusieurs centres de responsabilité et de création répartis sur tout le territoire. De cette manière, le monopole sera appliqué vraiment au bénéfice de tous les Français.

Je voudrais, avant de terminer, présenter quelques remarques sur la qualité et sur ce que l'on appelle la « révolution technique » qui nous attend.

Comme la qualité serait assez facile à renforcer si le premier obstacle que je viens d'analyser était franchi par vous, monsieur le ministre !

Dans un esprit démocratique, des progrès importants pourraient être enregistrés et vous nous délivriez de la situation actuelle qui est caractérisée par la médiocrité relative dont nous sommes abreuvés et où nous succombons sous la conformité, la monotonie, l'uniformisation, sans parler des pratiques malsaines du copinage, de la publicité clandestine jadis dénoncée ici, et du problème irritant de la violence. Comment la radio et la télévision peuvent-elles se mettre au service d'une si mauvaise cause !

Mais il y a pire. Nous faisons attention au pire parce que, à certains moments, nous avons l'impression que vous vous y réferez dans la mesure où vous tournez trop souvent les yeux vers le modèle américain.

Trop de rediffusions sont à déplorer. Là encore, je reprendrai des chiffres qui ont été cités dans les débats à l'Assemblée nationale : en 1979, 40 p. 100 des programmes de TF 1 ont été des rediffusions. A cela s'ajoutent les feuillets alimentés par les programmes étrangers, assez médiocres le plus souvent : 60 p. 100 en 1979, 70 p. 100 en 1980. De grâce, monsieur le ministre, délivrez-nous de tout cela !

La recette pour obtenir la qualité ? Elle est simple : la liberté des journalistes, la confiance en la création. Donnez la parole aux créateurs, davantage de moyens aussi à la société française de production ! Avec des intentions pures de votre part, c'est-à-dire en admettant un partage démocratique, vous pourrez faciliter la recherche de la solution en matière de révolution technique, qui apparaît comme la grosse question du moment.

On a bien l'impression que le régime actuel n'est pas adapté et qu'il faut de nouvelles structures. Par conséquent, nous vous posons solennellement la question : en quoi consistera la restructuration ?

A cette interrogation, il n'est pas apporté de réponse. Le Gouvernement reste muet, il n'abat pas ses cartes. Nous prenons acte avec une certaine peine de ce mutisme. Cependant, il faudra bien en discuter avec le Parlement et entendre sa voix au sujet de cette restructuration. Surtout, le Parlement ne veut pas être placé devant le fait accompli. Vous ne devez pas vous contenter de nous aviser de vos décisions, après avoir, en quelque sorte, lancé la machine.

Au sujet de cette révolution technique, je voudrais formuler deux remarques, l'une sur le satellite, l'autre sur la télématique.

Le fameux troisième canal lié au lancement du satellite, à qui allez-vous l'attribuer ? Je vous suggère une réponse : à l'ensemble des Français.

En outre, je vous demande de tenir compte de la donnée nouvelle représentée par la diffusion des émissions sur tout un continent : il s'ensuivra que, juridiquement, le territoire national ne sera plus protégé. Or des impératifs culturels doivent être poursuivis. Nous voulons sauvegarder notre culture et nous refusons toute standardisation.

En ce qui concerne la télématique, on évoque avec raison la concurrence faite ainsi à la presse. Des discussions seront donc nécessaires pour mettre en place un système qui ne porte pas tort à la presse écrite.

Pour ma part, je voudrais présenter une observation relative à la conduite qu'il faut tenir. Nous disons « oui » aux nouveaux services, à condition qu'il s'agisse de vrais services et non pas de gadgets. Il faut rechercher l'intérêt général à moyen et long terme.

Nous disons aussi que trop de facilités mineures nuisent en définitive. Il faut savoir se passer de facilités mineures si elles sont destructrices d'emplois ; il faut savoir se passer de facilités mineures si elles sont dévoreuses d'énergie.

Je suppose que vous réfléchirez à tout cela, et lorsque vous vous poserez les questions : « Quel maître d'œuvre ? Quel maître d'ouvrage ? », la réponse sera facile si vous pensez réellement au service public décentralisé.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai fait référence à un rêve sur l'indépendance de la radiotélévision. Ce n'est pas un rêve creux, mais un rêve puissant, tel celui décrit par Bachelard, où « l'être, heureux de rêver, est actif dans sa rêverie » parce qu'il sert l'avenir des autres hommes.

Puisse, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, un tel rêve vous tenir éveillés. (*Applaudissements.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. M. Ribes a bien voulu tenir la promesse qui nous avait été faite par son prédécesseur. Je crois me faire l'interprète du Sénat en le remerciant. Cependant, en raison d'engagements importants, il ne pourra pas revenir parmi nous ce soir. Monsieur le président, verriez-vous un inconvénient à ce qu'il réponde tout de suite aux questions qui lui ont été posées ?

M. le président. Aucun, monsieur le président.

Je donne donc la parole à M. Ribes, en lui souhaitant la bienvenue au Sénat.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion. Permettez-moi tout d'abord de vous dire que je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de me présenter devant vous en ma qualité de tuteur de la télédiffusion française ; cette tutelle, j'entends l'exercer, notamment dans ses aspects politiques en matière de nouveaux services de télédiffusion, et le plus complètement possible, en collaboration étroite, bien évidemment, avec le ministre chargé de la communication.

C'est pourquoi j'ai accepté bien volontiers de répondre à l'invitation que M. le rapporteur spécial avait adressée à M. Ségard dans cette même enceinte le 24 octobre dernier et que j'y viens avec le même souci de concertation, de dialogue et d'information réciproque qui, j'en suis sûr, aurait animé mon prédécesseur au cours de cette discussion.

M. Cluzel m'a interrogé sur le mode de financement du programme préopératoire de satellite de diffusion directe conduit par T. D. F. dans le cadre de la coopération franco-allemande décidée en 1979.

Je puis vous assurer que des décisions vont pouvoir être prises prochainement sur ce sujet après une étude financière complète et très sérieuse de ce problème. Il est, en effet, nécessaire que les modalités de financement du système préopératoire, dont le coût pour la France avoisinera un milliard de francs en 1980, je vous le rappelle, soient déterminées de telle sorte qu'il n'y ait pas de difficultés ultérieures, quelle que soit la décision prise pour le passage au stade opérationnel.

La formule retenue fera appel à trois types de ressources : des dotations budgétaires de l'Etat au titre de la recherche scientifique et du développement industriel ; une part de redevance, justifiée par l'économie d'investissements de résorption des zones d'ombre que le satellite permettra de faire ; enfin, une part d'emprunt, car, dans l'hypothèse où le satellite devient opérationnel, T. D. F. retirera de son exploitation des ressources apportées par ses clients, et l'étude dont j'ai parlé tout à l'heure a démontré qu'il était possible, à condition que la part d'emprunt soit raisonnable, d'aboutir à un équilibre économique satisfaisant du système.

Il reste maintenant à déterminer la proportion exacte de ces trois sources possibles dans le financement global. Je suis tout disposé, pour ma part, à informer le Sénat des décisions définitives qui devraient prochainement être arrêtées. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Miroudot.

M. Michel Miroudot. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai le sentiment que si, cette année, les techniques nouvelles — ou plutôt la conscience nouvelle que nous en avons — n'étaient pas venues frapper avec insistance à la porte de nos réflexions, nos propos d'aujourd'hui seraient sans doute la rediffusion de ceux que nous avons tenus l'an dernier sur la radio-télévision.

Devant cette poussée technologique, très justement évoquée tout à l'heure par notre excellent rapporteur de la commission des finances, M. Cluzel, devant le fait de société que ses éventuelles applications représentent, il est normal que notre assemblée oriente et conduise ses réflexions, ses jugements et ses propositions dans le sens de cet « avenir du présent » auquel nous sommes confrontés.

Il ne faut en méconnaître ni les promesses, ni les incertitudes, ni les risques. Nous faisons irruption, sans y être complètement préparés, dans un monde sorti de l'imagination des ingénieurs. Dire cela, ce n'est pas raisonner dans l'absolu ; ce n'est pas seulement, en s'étonnant, « rêver demain ». C'est tout simplement, dans le cadre même de nos responsabilités, adapter ce qui existe à ce qui vient, le plus possible sans heurts et pour le meilleur équilibre de la communication et des hommes pour lesquels elle est faite.

Je disais il y a un instant : « avenir du présent », « promesses », « incertitudes », « risques ». Je m'explique.

Demain, le satellite de diffusion directe, aujourd'hui, le magnétoscope, le vidéodisque, le câble, le télétexte, la vidéotransmission, des acquis technologiques, dont les plus anciens n'ont que quelques années d'existence et dont la réalité présente ou à venir n'est pas sans hypothéquer l'évolution, l'adaptation de l'appareil audio-visuel français, tel qu'il existe de par la loi de 1974... c'est bien cela qui est au centre de notre débat.

Les sociétés de programme issues de l'ex-O. R. T. F. ont maintenant cinq ans d'existence. Les structures nouvelles ont bien résisté à l'épreuve d'une adolescence que d'aucuns prévoyaient difficile. Elles se sont bien adaptées aux missions qui leur furent confiées. Soumises en permanence aux jugements souverains des téléspectateurs, elles offrent plus de 10 000 heures par an de programmes, programmes qui, dans l'ensemble, sont diversifiés et de bonne qualité.

Dans notre système de communication répondant au triple objectif de la distraction, de l'information et de la culture, les sociétés de programme ont, sans hégémonie, pris leur part, satisfait, en les créant, des besoins qui ne s'accroissent pas forcément en fonction des données techniques nouvelles. C'est si vrai que si, aujourd'hui, la notion de monopole a perdu de sa certitude, celle de service public s'est singulièrement renforcée.

Pour les Français, qui aiment bien leur télévision — même si, parfois, et à juste titre, ils la critiquent — cette notion est une exigence démocratique.

Elle postule naturellement que toute approche du futur la prenne en charge. Il ne peut, dans le domaine délicat de la communication, y avoir d'adaptation conflictuelle. Le progrès de la technique et ce qui en découle immédiatement ne doivent pas rompre les équilibres parfois difficilement acquis. L'évolution doit être flexible, à la française, c'est-à-dire se faire sans suc-

comber à la tentation de trouver dans le système américain en particulier et anglo-saxon en général des solutions qui ne seraient pas adaptées à nos comportements.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je souligne en me permettant de répéter ce que j'avais dit l'an dernier, combien il est important et urgent que le Parlement soit étroitement associé au nécessaire encadrement juridique des technologies nouvelles.

Vous avez déjà, sur ce grave sujet, entendu l'avis de plusieurs d'entre nous au cours de votre audition devant la commission des affaires culturelles. Nous avons eu, en vous entendant, le sentiment que vous compreniez notre préoccupation et que vous y feriez écho.

Je me permets cependant d'ajouter que, dans ce monde où tout va très vite, la phase de recherche, étroitement liée à la phase industrielle, ne saurait sans risque être trop longtemps dissociée des aspects juridiques qu'elle appelle.

Il n'est pas possible, en ce domaine, de laisser se créer des situations sur lesquelles on ne pourrait que difficilement revenir. La télématique, en particulier, inspire ce propos, car elle touche en même temps la presse, dont le pluralisme est indispensable à notre expression, et la télévision, qui se trouve elle-même porteuse de possibilités nouvelles et sans doute complémentaires. Notre rapporteur, Mme Brigitte Gros, l'a très bien dit, en présentant le budget de la presse et de l'information.

On pourrait à l'infini multiplier ces recommandations. Elles sont la claire conscience de ces risques que j'évoquais au début de mon propos.

Tout débordement en ce domaine serait générateur de difficultés insurmontables.

Attitude trop prudente, me direz-vous. Certes. Mais attitude qui ne signifie, de ma part, et de la part de ceux qui la partagent, ni refus, ni défiance à l'égard des techniques nouvelles.

Mon seul souhait est que ce qui arrive de nouveau, ce qui donne une autre dimension à la communication soit un « plus » pour tout le monde et non un « moins » pour quelques-uns.

Quoi qu'il en soit, ces promesses du présent, si elles s'inscrivent dans la décennie 1980, en suggérant un renforcement de la notion de service public, ne seront accessibles à tous que dans de nombreuses années. Ce n'est pas les nier que dire cela ; c'est être réaliste. Je crains, en effet, qu'en dépit de l'abaissement rapide de leurs prix, les magnétoscopes et les vidéodisques ne soient pas, dans un proche avenir, ce que les transistors et les magnétophones sont aujourd'hui.

Certes, la télévision institutionnelle a atteint son apogée. Le câble, le magnétoscope et le vidéodisque offrent déjà, à un certain nombre, la possibilité d'une sélection plus large de programmes. C'est, comme l'on dit, la maîtrise de l'image par la maîtrise d'un vaste choix.

S'y ajouteront bientôt ces ondes tombées directement du satellite, avec sans doute un programme supplémentaire. Lequel ? Et avec qui ? Autres questions déjà posées.

J'observe en passant que si, dans quelques années, le problème des zones d'ombre sera, sous réserve d'équipements adéquats, ainsi résolu, il reste un sujet de préoccupation pour beaucoup d'entre nous pour ce qui concerne le réseau qui, par vocation régionale, restera toujours terrestre, je veux dire celui de FR 3.

Sur ce point particulier — et je sais que vous partagez mon sentiment — les promesses du futur ne doivent pas occulter les exigences du présent.

Dans ce vaste choix de programmes qu'on nous promet, les sociétés de programme de télévision doivent garder un rôle prépondérant. Cela dépend, bien sûr, de la qualité de leurs productions, dans le cadre des directives de leur cahier des charges ; l'augmentation de la redevance à un taux raisonnable, bien que largement inférieur au taux prévu de l'inflation, leur en donne, avez-vous dit, les moyens. Nous vous en félicitons.

Sur ce point, je voudrais faire une observation. La modification du cahier des charges résultant de votre souci de protéger le cinéma impose à FR 3 de changer son programme du mercredi soir.

L'arrêté du 2 avril 1980 lui impose de ne programmer des films d'art et d'essai qu'à partir de 21 heures 30, à charge pour elle, bien entendu, de réaliser un nouveau programme qui, le mercredi, remplacera de 20 heures 30 à 21 heures 30 le film que des millions de Français attendaient.

J'ai, sur ce point, donné mon sentiment. Je n'y reviens pas. Je note cependant que ce nouveau programme du mercredi aura des répercussions sur le budget de FR 3 et que, dans ces conditions, il appelle des pouvoirs publics une dotation précipitaire pour y faire face. Ce fut l'avis de la délégation parlementaire, celle de l'Assemblée nationale, sur l'une des conclusions de sa commission des finances. C'est aussi la mienne et je pense celle du Sénat.

Il convient donc de trouver la meilleure solution pour ménager à la fois les intérêts légitimes du cinéma français et les exigences raisonnables des spectateurs de FR 3. Je remer-

cie notre rapporteur, M. Pasqua, d'avoir évoqué ce problème dans son rapport écrit. Votre réponse est très attendue, monsieur le ministre.

S'agissant de FR 3, et parce que j'ai l'honneur de représenter le Parlement à son conseil d'administration, je voudrais vous faire part des quelques observations qui résultent de ce que je pourrais appeler une pratique assidue de ses préoccupations.

Cette société a reçu de la loi des missions précises dans les régions, la télévision et la radio étant jugées complémentaires et l'étant de fait.

Dans ce domaine de la radio régionale, FR 3, dans le cadre strict de ses missions, a élargi ses activités. En juin, Radio-Centre a été créé à Orléans avec deux satellites : Bourges et Tours pour le moment. Elle a poursuivi en septembre son maillage régional par la création, à Rouen, de Radio-Haute-Normandie. FR 3 possède donc maintenant dix-neuf programmes de radios régionales. Tout le territoire français est couvert, à l'exception de la région parisienne.

FR 3 acquiert donc ainsi, par plus de 30 000 heures de radio annuelle, une précieuse et une incomparable expérience dans ce domaine. Cette expérience qui est le résultat de sa connaissance très fine de la vie régionale doit lui être très largement créditée.

Enfin, je voudrais revenir un instant sur les technologies nouvelles, notamment sur au moins deux d'entre elles, la vidéo-transmission et le télétexte, et en parler par rapport à FR 3.

Avant même que ces procédés ne connaissent la faveur du grand public, FR 3 avait largement réfléchi en fonction même de ses implantations régionales et dans le cadre de l'accroissement recommandé de ses activités et de ses ressources.

La logique conduit, en effet, à penser que tout éclatement de la communication au niveau régional peut prendre assise sur les centres régionaux de FR 3.

Cela est vrai pour la vidéotransmission qui est la transmission par réseau d'une image particulière d'un point à un autre et destiné à un public spécifique en un ou plusieurs lieux donnés.

Il semble souhaitable, dès lors, qu'en région, ce genre d'opération requiert des moyens particuliers, que FR 3 qui les possède y soit associée.

Quant aux télétextes, on peut tenir le même raisonnement. Antiope, télétexte diffusé, peut trouver en région, à partir des centres régionaux de FR 3, des applications nouvelles, complémentaires et originales.

Il est évident que ces nouvelles applications supposent une expérimentation réfléchie et analysée en fonction de leurs répercussions dans tout le domaine de la communication.

Entre la possibilité et le fait, il existe aujourd'hui une marge d'incertitude. Il nous appartient avec vous, monsieur le ministre, d'y réfléchir. Mais il est de votre responsabilité de la combler.

En effet — et telles étaient dès l'année dernière les raisons qui m'avaient fait solliciter une large concertation — je crois que tous les nouveaux moyens de l'audiovisuel vont nous conduire, inévitablement, à redéfinir les responsabilités d'éditeur, de producteur ou de distributeur, aussi bien pour ces signaux sonores et visuels que pour les vidéotextes.

En attendant, FR 3 a donné à Antiope, procédé français qui maintenant s'implante heureusement aux Etats-Unis, une vitrine de ses possibilités.

C'est ainsi que, depuis quelques semaines, FR 3 propose aux téléspectateurs le programme détaillé, national et régional, du jour. C'est un bon exemple.

Cette excellente initiative montre, si besoin en était, que notre télévision fait la preuve de sa capacité à s'adapter, ce qui est la meilleure forme de vitalité.

Comme d'aucuns l'ont décrite comme une fenêtre dans chaque maison sur le monde, travaillons à ce que la télévision reste le symbole de la communication dans le pluralisme et dans l'indépendance. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Caillavet.

M. Henri Caillavet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne suis plus rapporteur, quelle indépendance pour moi ! Je bornerai mon propos à quelques critiques, à quelques annotations et à quelques suggestions.

Je formulerai, tout d'abord, une remarque de portée générale. Il est, en effet, inquiétant, mes chers collègues, que deux Français sur quatre à peine écoutent la radio tous les matins, que moins de 20 p. 100 l'écoutent de temps en temps et que 30 p. 100 ne l'écoutent jamais.

Que disent d'ailleurs ces auditeurs lorsqu'on les interroge ? Au plan de l'information, et successivement, 66 p. 100 d'entre eux déclarent que l'information est claire, 43 p. 100 — presque la majorité — que l'information est incomplète, cependant

que 33 p. 100 seulement la jugent vivante et personnelle. Hélas ! 98 p. 100 sont excédés par la publicité sur les radios périphériques. Or, comme l'a rappelé mon collègue M. Ciccolini, par la Sofirad, vous avez le contrôle indirect des postes périphériques, tenez-en donc compte !

Au plan du commentaire de l'actualité, France Inter est la station la plus écoutée avec un taux d'audition de 29 p. 100, les stations périphériques viennent ensuite avec un taux de 26 p. 100. J'indique, en outre, que 23 p. 100 des auditeurs interrogés jugent « affligeants » les animateurs de France-Inter.

Enfin, au plan de l'objectivité, qui a été évoquée tout à l'heure par mes collègues, 21 p. 100 des personnes interrogées considèrent que France Inter donne une information objective. Les pourcentages sont de 20 p. 100 pour Europe n° 1 et de 19 p. 100 pour R. T. L. La majorité des auditeurs déclare donc que la radio est partielle et partisane. Cette appréciation est, hélas ! malheureusement fondée.

J'ajoute une deuxième remarque d'ordre général et je vous invite à être méfiants. En effet, les clans ont envahi la radio et la télévision, tout particulièrement ; les courtisans encombrant les salles de rédaction ; les affairistes hantent les couloirs ; le monopole couvre les intérêts des inusables présentateurs et présentatrices. Nous subissons toujours la noria des mêmes réalisateurs, en sorte que les talents nouveaux sont étouffés.

Je ferai une troisième constatation, monsieur le ministre. La censure, à peine déguisée, sans compter les pressions, existe à la télévision. Les pressions s'exercent à tous les niveaux des média. Les critiques viennent de partout, pas simplement de l'opposition de dialogue ou de l'opposition systématique, mais de vos propres rangs.

Qui, par exemple, mes chers collègues, a dit : « Notre télévision est paternaliste ; elle considère le téléspectateur comme un citoyen mineur » ? C'est le très honorable M. Madelin, député U. D. F.

Qui a déclaré : « Le monopole de la programmation, c'est déjà la ligne Maginot » ? C'est mon ami M. de Préaumont, député R. P. R.

Qui a écrit : « L'information reste à la disposition de l'exécutif ; c'est une nasse » ? C'est M. Pierre Emmanuel.

Qui a souhité dans une revue, *Ciné-Revue*, une quatrième chaîne pour enfin contrer les vedettes permanentes politiques ? C'est M. Jean-Claude Bourret lui-même.

Qui donc, dans *L'Express*, a déclaré ce que rappelait, tout à l'heure, également M. Pasqua : « Il faut dénoncer, d'une part, l'éditorial politique qui va toujours dans le même sens — c'est vrai — et, d'autre part, dénoncer le réflexe qui va consister à dire : « Que pense le patron par rapport à l'Élysée, à Matignon et à l'opposition » ? C'est M. Gicquel.

Je vous rappellerai encore une citation tirée des *Nouvelles littéraires* : « Je m'insurge contre ce que l'on nous oblige de faire pour satisfaire les grands groupes de pression. » Elle est signée d'André Sabas, de FR 3.

Que penser encore, monsieur Lecat, de l'intervention du pouvoir dans l'information ? Voici quelques exemples significatifs. Mme Marie-France Garaud tient des propos fracassants. Elle déclare que, peut-être, elle sera candidate à la présidence de la République. Au demeurant, c'est bien son droit. Dès lors, elle doit passer dans le magazine « L'Événement ».

Jean-Louis Guillaud, président de la première chaîne, a demandé à M. Wahl, secrétaire général de l'Élysée, ce que souhaitait M. le Président de la République quant à la date de passage de Mme Marie-France Garaud sur l'écran. Il lui fut répondu que l'émission devait avoir lieu avant le 26 octobre.

Pourquoi avant cette date ? Parce qu'il y avait une réunion des cadres du R. P. R. Mme Marie-France Garaud est donc passée à la télévision le 23 octobre.

J'en viens à certaine affaire Delpy qui, monsieur le ministre, vous le savez, est importante. Nous sommes en présence d'un embastillement, d'une lettre de cachet moderne que vous le vouliez ou non.

Quand, vendredi soir, j'ai regardé la télévision, j'ai appris, je le savais d'ailleurs par la lecture notamment du journal *Le Monde*, que M. Delpy était libéré. J'ai entendu sur TF 1 un commentaire très cursif de M. Patrice Duhamel qui n'a soufflé mot ni sur les diamants ni sur Bokassa ni sur M. Valéry Giscard d'Estaing, en sorte que cette libération était commentée comme un événement d'une banalité judiciaire extraordinaire.

Il s'agissait cependant de la libération d'un homme qui d'un témoin gênant était tout d'un coup devenu un inculpé encombrant. Or quiconque n'avait pas lu les journaux ou écouté RTL ou Europe 1 était incapable de comprendre cette mise en liberté qui était essentielle, d'autant plus que, de son côté, France Inter était devenue presque trop silencieuse. Dans ces conditions, il s'agit bien là de pression, de censure.

Mais je voudrais maintenant, après vous avoir rappelé ces quelques détails, faisant confiance à votre intelligence benoîte, vous faire part de certaines investigations personnelles. Puisque j'étais rapporteur jusqu'au mois de septembre 1980, je pense pouvoir formuler pour la télévision les quelques observations suivantes.

Il faut regretter le report après vingt-deux heures des émissions exigeant une attention quelque peu soutenue, c'est-à-dire des émissions culturelles ou des émissions dites de connaissance. Cette procédure, en effet, « casse » la complémentarité des chaînes.

Malgré la réunion périodique des présidents, et vous constaterez la faiblesse du système, les diffusions simultanées d'émissions identiques pour la jeunesse, le sport et la fiction à vingt heures trente sont encore nombreuses. La faute est flagrante, il faut la réparer.

En ce qui concerne le choix des films — vos rapporteurs l'ont également rappelé — les contraintes du marché ne justifient pas tous, hélas, notamment que soient programmées, surtout sur Antenne 2, des séries importées des Etats-Unis, inconvenantes, affligeantes et violentes. Il faut sans faiblesse remédier à ces errements, parce que vos décisions doivent être imposées aux présidents de chaîne qui ne sont pas élus, mais désignés par le pouvoir.

En ce qui concerne les variétés, je serai bref. Je vous pose de nouveau une question. Quand les présidents comprendront-ils qu'il est quasiment impossible de mettre en image, une fois par semaine, une émission de télévision de variétés parce qu'un tel spectacle nécessite, bien évidemment, du temps, de l'attention et du talent et que, par suite de cette mauvaise habitude, on tombe dans la planitude et la facilité, et j'ajouterai même sans compter que cette émission hebdomadaire empêche l'apparition de nouveaux talents et consacre donc indéfiniment les vedettes du « hit-parade », c'est-à-dire, en réalité, conforte les monopoles.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je voudrais maintenant, dans une deuxième partie très brève, après ces quelques remarques, vous interroger sur le plan des techniques. Comment allez-vous intégrer l'avenir ? Cette question importante a également été posée par mes collègues.

En 1983, le satellite franco-allemand, avec une capacité de trois canaux vidéo, diffusera sur l'Europe, directement pour les téléspectateurs, le même programme avec deux bandes de son. En conséquence, il faudra nous concerter avec la République fédérale d'Allemagne. En effet, on peut ou non renoncer à exploiter la deuxième bande de son et, dans ce cas, vous ne pénaliserez pas les téléspectateurs français.

Il faudra donc compléter la loi de 1974. Où en est votre étude ? Où en sont vos choix ? Entendez-vous nous consulter ?

Tout à l'heure, on a parlé du système Antiope qui, c'est vrai, engage le statut des vidéotextes. Est-ce une communication téléphonique ? Est-ce un programme de télévision ? Est-ce une publication ? Selon la réponse que nous donnerons, nous serons bien obligés d'aménager les textes juridiques, comme l'a rappelé mon collègue M. Ciccolini. En effet, le vidéotexte met à la fois en jeu le droit des télécommunications et le droit à l'information.

J'interroge le Gouvernement et vous, monsieur le ministre. Celui qui va fournir l'information, c'est-à-dire l'éditeur, est-il responsable d'après la loi de 1881 de la diffamation, de l'injure ? Que devient le droit de réponse ? Que devient le droit à la rectification ? Le dépôt préalable sera-t-il accepté ou refusé ? Les lois régissant la publicité seront-elles transformées et, mieux, les droits d'auteur seront-ils protégés ? Je vous pose ces questions parce qu'elles sont importantes et je pense que vous aurez à cœur de me renseigner.

Enfin, je voudrais vous interroger sur la télévision par câbles, car l'expansion de la retransmission par satellites vous oblige à laisser se développer ce procédé. Monsieur le ministre, où sont les crédits pour favoriser l'expansion de la télévision par câbles ?

Les vidéo-cassettes, les vidéo-disques, les magnétoscopes, la vidéo-transmission ouvrent un vaste débat juridique.

En effet, nous tombons dans une zone de non-droit. Il va donc vous falloir légiférer et, dans ces conditions, venir devant nous. A quel moment avez-vous l'intention de combler ce vide juridique ?

Nous devons agir vite parce que ces techniques nouvelles vont mettre à mal et peut-être même « casser » le monopole en favorisant la diffusion de programmes spécifiques, culturels et sociaux.

Vous devez intervenir d'autant plus vite que, déjà, la télévision pirate existe. A Bruxelles, le 20 octobre dernier, j'ai assisté, dans une salle, à une retransmission pirate. L'émission était, d'ailleurs, admirablement organisée et elle a soulevé l'enthousiasme du public. Il en sera de même en France dans quelque temps, si vous n'y prenez pas garde.

Désormais, un ministre de la culture de votre qualité ne peut être simplement un gestionnaire. Il doit prendre en compte, selon la parole de M. Danzin, la présence du futur.

Et j'en viens, parce que je me hâte, monsieur le ministre, à vous poser quelques questions sur la radio libre.

Celle-ci, dite « radio-citoyen », engage la responsabilité. Elle exprime un besoin concret d'un public qui est lassé par les programmes uniformes, ronronnants, bavards, pour ne pas dire d'un public matraqué par la publicité. C'est un phénomène grandissant contre lequel vous ne pouvez rien.

Les charges de C. R. S., les saisies, les inculpations par des juges d'instruction ne sont pas les mesures appropriées pour aménager cette pulsion de liberté que représente la radio libre. Certes, vous pourriez nous dire que les radios libres ne sont pas encore bien « mûres » et qu'elles s'adressent à n'importe quel public. Détrompez-vous ! Leur qualification chaque jour se précise et, aujourd'hui, on n'émet pas n'importe quoi pour n'importe qui.

Vous nous aviez promis un grand débat d'orientation. Moi, j'attends toujours que la date soit fixée ! C'est vous qui pouvez en décider et j'ose espérer que ce débat aura lieu, parce que nous pourrions, à ce moment-là, vous interroger bien davantage.

Surtout, monsieur le ministre, ne me dites pas que la radio libre aujourd'hui est une expérience et n'invoquez pas *Fréquence Nord*. Celle-ci n'est pas une radio libre ; ce n'est pas une « radio-citoyen » !

Le programme est de qualité — c'est vrai — mais on aurait pu le diffuser d'un autre endroit que Lille. Il s'agit, en effet, pour l'essentiel, de disques, de jeux téléphoniques, d'envoi de lots aux auditeurs.

Je suis allé sur place, j'ai écouté et j'ai entendu. J'ai constaté un fait qui me paraît assez aberrant : les émissions extérieures sont réalisées essentiellement grâce à la municipalité de Lille, au parc de loisirs d'Offroy et au groupe immobilier d'Aderlot. Dans ces conditions, comme ce sont ces personnes morales qui paient les frais de postes et télécommunications, et d'émission, je vous le demande : où est la notion de service public dans tout cela ? Où est la radio libre, le pointillisme local ? Je pose cette question qui, me semble-t-il, mériterait réponse.

Après avoir écouté à plusieurs reprises *Fréquence-Nord*, je constate que l'expression locale, c'est-à-dire celle des associations, trouve sa place entre 19 heures et 20 heures, au moment où la télévision hélas ! est déjà programmée. Il ne s'agit pas d'une authentique expression, d'autant plus que, comme il n'y a pas de direct, les représentants des associations s'expriment sur des cassettes, ce qui est d'une monotonie exaspérante. Dès lors, cette radio est assez peu écoutée.

Vous me répétez sans doute qu'il s'agit là d'une expérience et qu'il y en aura d'autres, notamment à Melun et dans la Mayenne. Je veux bien ; ce n'est pas une réponse, mais je l'accepte. Pour moi, une radio libre c'est non pas une radio régionale, décentralisée, mais une radio faite pour un quartier, une ville, une aire spécifique où chacun exerce sa liberté et sa responsabilité.

J'en arrive à ma conclusion, monsieur le ministre. Hier, je ne vous ai pas fait confiance au plan de votre gestion ministérielle, qui est entachée de nombreuses erreurs ; je ne fais pas confiance non plus à la politique du Gouvernement au plan des médias et, dans ce domaine, je serai peut-être sévère en déclarant que l'aléatoire, l'accessoire, le dérisoire, le favoritisme et le laxisme sont les attributs de son action. Toutefois, j'écouterai avec intérêt vos réponses, dans l'espoir qu'un jour enfin pourra s'instaurer au Parlement français un véritable dialogue républicain. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions concernant la radiodiffusion-télévision française.

La parole est à M. Marson.

M. James Marson. A l'occasion de ce débat, je voudrais — vous n'en serez pas étonné, monsieur le ministre — ouvrir une fois de plus le dossier de l'information radio-télévisée.

La radiodiffusion-télévision française, qui pourrait être un merveilleux vecteur de culture, de communication et d'information, est devenue, en fait, une véritable officine de propagande

pour l'Elysée. Et, fait nouveau dans notre assemblée, c'est au sein même de la majorité que des protestations, certes timides, se sont fait entendre. Ainsi, le rapporteur de la commission des affaires culturelles a relevé les « complaisances » qui, dans le domaine de l'information, « sont monnaie courante », dit-il. Il s'est interrogé sur « l'indépendance » des éditorialistes, laquelle « n'est pas hors de tout soupçon », pour rappeler enfin que « le respect du pluralisme et de l'indépendance devait inspirer l'information ». Il s'agit là de citations relevées dans le bulletin des commissions.

C'est qu'en effet la confiscation giscardienne des ondes devient un phénomène de plus en plus difficile à masquer. Les faits sont quotidiens qui témoignent d'une volonté accentuée d'étouffer les échos du vrai débat politique dans notre pays, de cacher la réalité des inégalités sociales engendrées par la politique du Gouvernement.

Toute idée qui va à l'encontre des thèses de l'Elysée, du Gouvernement et du patronat est tronquée, déformée ou ignorée. Toute idée qui démontre la possibilité de sortir de la crise, qui dénonce le nouveau « bluff pétrolier » est méprisée, traitée avec suffisance comme une lubie d'ignorant.

Vendredi dernier, sur T. F. 1, aux informations de vingt heures, Emmanuel de la Taille commentait l'évolution des prix et des salaires. Ceux-ci ayant trop augmenté étaient, selon lui, responsables de l'inflation encore accélérée du mois d'octobre. Il ajoutait : « Nous le paierons obligatoirement en 1981 qui, de ce fait, sera plus dur, quels que soient les résultats de l'élection présidentielle. »

Ce n'est pas là l'information que doit un service public, mais de la propagande pour l'Elysée. A quoi bon, en effet, changer de Président si cela ne change rien ? Voilà le fond de l'affaire : cacher aux Françaises et aux Français que l'on peut faire autre chose, que l'on peut vivre autrement, que l'on peut travailler autrement, que le changement est possible et qu'un candidat est porteur du changement.

Ainsi le plan de lutte présenté par le candidat communiste à l'élection présidentielle a-t-il été dénigré sans la moindre argumentation à l'appui, présenté comme mirifique et irréalisable. Est-ce là une information de service public, ou bien le comportement de représentants des forces politiques qui combattent le parti communiste ?

Je ne peux m'empêcher de citer une courte phrase du livre *La République giscardienne, anatomie politique de la France*, publié récemment par Alain Duhamel que l'on peut voir et entendre à la télévision et à la radio : « Aucun pays aussi développé que la France n'a l'originalité éprouvante de compter un parti communiste d'une influence comparable. » Ceci explique cela !

L'opinion de M. Duhamel sur l'indépendance des moyens d'information audio-visuels est d'ailleurs extrêmement intéressante. Il reconnaît volontiers leur totale orientation en faveur du pouvoir en place. Il démontre que radio et télévision sont « colonisées » par l'Etat - U. D. F. Mais loin de s'en indigner, il tente de banaliser ce « fait du prince » en assurant qu'« il faudrait être saint Sébastien pour installer délibérément aux postes clés les amis de ses adversaires ».

Eh bien ! telle n'est pas notre conception de l'information donnée par un service public ni d'un exercice du pouvoir qui justifie toutes les atteintes à la démocratie.

Citons quelques autres exemples.

Mardi 18 novembre, le Président de la République occupe le petit écran pour exposer ses conceptions en matière de défense nucléaire. Rien d'anormal à cela. Le lendemain, Georges Marchais demande le droit de réponse, mais c'est François Mitterrand qui passe au journal télévisé de T. F. 1.

Même opération quelques jours plus tard, sur F. R. 3. Jeudi dernier, « Soir 3 » accorde à François Mitterrand un long entretien à l'occasion de la sortie de son livre et M. Sabas de justifier cette présentation par le fait que, quelques semaines auparavant, Jean-Jacques Servan-Schreiber avait été lui aussi invité dans les mêmes conditions pour parler de son livre.

Georges Marchais a également publié un livre : *L'Espoir au présent*. Pourquoi la rédaction de F. R. 3, si soucieuse en ces circonstances du pluralisme, ne l'a-t-elle jamais invité ? En réalité, le livre de Georges Marchais est interdit de radio et de télévision. Il est censuré.

Le 5 novembre, toujours sur F. R. 3, Jean-Marie Cavada invitait des « patrons » de presse à commenter les résultats de l'élection présidentielle américaine. Etaient présents *Le Nouvel Observateur*, *Le Matin*, *Le Point* et *L'Express*. Ni *L'Humanité*, ni *L'Humanité Dimanche*, ni *Révolution* n'étaient présents. Ils avaient été écartés. Il s'agissait d'un chœur à une seule voix et, en conséquence, d'une véritable ségrégation par l'absence même de pluralisme.

Je pourrais également mentionner la censure permanente qui entoure la campagne de meetings dans toute la France entreprise par Georges Marchais.

A Cherbourg, au Havre, à Amiens, au Bourget, à Tarbes, à Cholet, etc., depuis un mois, quelque 100 000 travailleurs se sont ainsi rassemblés. N'est-ce pas un événement ?

Le 22 novembre, quelques centaines de jeunes giscardiens manifestent, dans la région parisienne, leur soutien au Président de la République. Radio et télévision en font état. Au même moment, 5 000 jeunes travailleurs du Nord sont rassemblés avec Jacques Fiterman, 1 000 autres avec Pierre Juquin à Vénisieux. L'événement est totalement passé sous silence.

Il y a quelques semaines la C. G. T. gagnait 11 p. 100 aux élections professionnelles dans le collège ouvrier chez Renault ; elle gagne d'ailleurs actuellement sur l'ensemble des élections professionnelles. Quel auditeur, quel téléspectateur l'a su ?

Imaginons un instant que le contraire se soit produit. Pas un commentaire n'aurait fait défaut pour prouver l'affaiblissement de la C. G. T.

Je pourrais parler également de la petite place réservée aux puissantes luttes qui se sont développées autour de Manufrance. Radio et télévision ont suivi le mot d'ordre lancé par le Premier ministre : « Manufrance, c'est fini ! », et font le silence sur la lutte qui continue à Manufrance.

Si prompt à envisager sous toutes les coutures l'éventualité d'un mouvement de grève dans les mines de Silésie, en Pologne, radios et télévision ont observé la plus extrême discrétion sur les actions engagées par les mineurs de Lorraine. Ils étaient 15 000 salariés dans le mouvement. Cela pourtant se passait en France.

En juin, monsieur le ministre, vous avez reconnu devant le Sénat : « Il y a lieu, c'est un point sur lequel la vigilance des conseils d'administration doit être alertée, d'assurer une bonne couverture des problèmes sociaux de notre pays. » Il faut bien constater qu'il n'en est rien. Tout se passe comme si les luttes des travailleurs, leurs grèves, leurs manifestations, leurs rassemblements n'existaient pas.

Comme l'écrivait la fédération des travailleurs de la métallurgie C. G. T. aux présidents des chaînes de radio et de télévision, « ces faits sont soit cachés aux auditeurs et aux téléspectateurs, soit traités en quelques secondes, soit minimisés, voire déformés ».

Oui, la réalité sociale de la France et les inégalités sont délibérément masquées.

Ainsi des chercheurs de Rhône-Poulenc révèlent un scandale : l'abandon par leur firme d'un médicament, l'oltipraz, permettant d'envisager un traitement de masse de la bilharziose, maladie qui frappe 300 millions de personnes dans le tiers monde. L'affaire est étouffée.

A la vie des travailleurs, à leurs luttes, sont préférés les commentaires sans fin sur les combinaisons politiciennes étranges au parti communiste.

Le 24 juin dernier, monsieur le ministre, je vous interrogeais sur les conditions dans lesquelles l'information est assurée au sein du service public de la radio-télévision. Vous avez alors répondu : « Il ne faut pas ouvrir une trop longue polémique » et vous me reprochiez de « tout interpréter d'une manière excessive ».

Il y a un mois, à l'Assemblée nationale, vous avez déclaré ne pas vouloir vous livrer au petit jeu selon lequel tel ou tel jour s'est passée telle ou telle chose aux informations télévisées, cela étant invérifiable. Eh bien non ! Mes exemples sont tout à fait vérifiables et vous avez les moyens de les vérifier.

Certes, les erreurs, les maladroites sont toujours possibles, mais, avec les faits que je viens de citer, il est question de tout autre chose. Ils sont trop graves, trop fréquents pour être traités avec légèreté ; ils ne sont pas accidentels, mais permanents.

De plus, il n'y a toujours pas de journalistes communistes ou de sensibilité communiste à la radio ou à la télévision ou qui tiennent une chronique. C'est pourquoi vous ne pouvez continuer à vous dérober à cette question fondamentale du pluralisme et de l'information à la radio et à la télévision.

Le dispositif en place a pour but essentiel d'endiguer le mécontentement, la montée des luttes que fait naître votre politique. Le Gouvernement et l'Elysée font voter, pour les mêmes raisons d'ailleurs, projets de loi anti-grève et réforme du code pénal. Le voilà bien le vrai totalitarisme, qui refuse à la classe ouvrière, à une fraction de l'opinion française, aux communistes, le droit à une information honnête, le droit même à leur place dans la vie et les décisions du pays.

Vous redoutez avec tous les partisans, avoués ou non, du consensus social, de la droite jusqu'au parti socialiste, l'influence du parti communiste français et celle d'une grande centrale syndicale comme la C. G. T.

Mais, bien au-delà, vous redoutez également tout foyer nouveau de démocratie. C'est pourquoi vous n'avez pas encore organisé le débat qui s'impose sur les nouvelles techniques. C'est pourquoi vous persistez à réprimer les radios locales, qui ne sont qu'une réponse normale à la confiscation du service public. Vos radios régionales, qui fonctionnent sous le seul contrôle central, restent une parodie d'expression décentralisée, de communication sociale, de démocratie. Le temps est venu de réponses concrètes, satisfaisantes au besoin de radios locales.

Concernant les « cibistes », le Gouvernement veut bien légaliser ce phénomène, mais en lui imposant des restrictions qui en rendent la pratique limitée.

Vous entendez contrôler toute communication sociale.

Quant à la création à la télévision, où en est-elle ? Votre programme, dites-vous, c'est plus de création, moins de violence à la télévision.

Sur l'appréciation de « l'effort » de 254 millions de francs consacrés, en 1981, à la création télévisuelle, les rapporteurs ont eux-mêmes souligné que cette mesure relevait d'une véritable « illusion d'optique », rien ne permettant d'évaluer ce qu'elle recouvre exactement.

Vous avez présenté à la presse une série de recommandations exprimant une sorte de « code moral », qui tendrait à proscrire la violence des émissions de fiction et d'information télévisuelle.

Par qui a été rédigé ce document, selon quels critères ? Les journalistes et les créateurs ont-ils été consultés ? Une nouvelle entrave à la liberté de création et d'information est à craindre.

D'autre part, vous pouvez toujours dénoncer la « tyrannie des sondages » dès lors que subsistera le système actuel ; la création aura à en souffrir, quelles que soient les recommandations. Elles n'auront donc aucun effet d'amélioration sur la fiction diffusée.

En revanche — c'est le plus grave — les directions des sociétés auront la possibilité d'exercer leur droit de regard « à tous les niveaux de la production de l'émission et dès sa conception ».

Il y a un problème de la violence sur le petit écran, c'est vrai, mais il n'est là que le prétexte à un contrôle supplémentaire, car enfin les trois présidents de chaîne qui vous entouraient quand vous avez présenté ces recommandations sont nommés par le Gouvernement. Ce sont eux les premiers responsables des programmes truffés d'histoires de gangsters, de hold-up, d'otages, de morts, qui n'ont rien à voir avec l'art ou même avec l'ombre d'une tentative d'expliquer ces phénomènes et de faire réfléchir sur eux. Ces présidents de chaîne ont-ils été touchés par l'horreur de certaines images qu'ils diffusent ?

Je crois plutôt que vous voulez cacher la « mise en code » de la création et pousser à la standardisation, à l'uniformité d'une télévision où l'on parle de plus en plus de gestion et de moins en moins de création.

Après avoir ligoté l'information, vous estimez venu le tour de la fiction.

Chacune de ces raisons suffirait à nous opposer à votre politique concernant la radio-télévision française. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'interviens ni au nom de mon groupe, ni en mon nom personnel. Si je prenais la parole en l'une ou l'autre de ces qualités, je ne vous caché pas que je reprendrais à mon compte l'essentiel des conclusions et des critiques qui ont été formulées cet après-midi par mes amis MM. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances, et Charles Pasqua, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Ma tâche est différente et — je dois le dire — plus agréable. Elle consiste à rendre compte très brièvement au Sénat de la manière dont nous avons pu nous acquitter d'une mission qui nous avait été confiée par son bureau.

L'initiative — je tiens à la signaler — vient non de nous, mais de la commission des affaires culturelles et de son président, M. Léon Eeckhoutte, qui ont eu l'excellente idée d'inclure dans l'année du patrimoine le palais du Luxembourg, dont l'originalité est d'avoir toujours été habité depuis sa construction, d'avoir, en quelque sorte, épousé les phases successives de l'histoire de France, d'avoir suivi l'évolution architecturale de l'art français sans jamais avoir perdu son caractère propre.

Cette idée, dont le mérite revient — je le répète — à la commission des affaires culturelles et à son président, a été adoptée par le bureau. Qu'en est-il résulté ?

En premier lieu, grâce à M. Miroudot, à qui je tiens à rendre hommage et qui est administrateur de F. R. 3, un film remarquable, que beaucoup d'entre vous sans doute ont vu, a été

tourné par MM. Galbeau et Dudrumet. M. Galbeau l'avait conçu et M. Dudrumet l'a réalisé. Intitulé *Le Palais du Luxembourg et ses métamorphoses*, il a été diffusé par F. R. 3. Il évoque des scènes historiques, dont les personnages ont été incarnés par des comédiens bien connus et d'un grand talent ; je citerai notamment Judith Magre et Jean-Claude Brialy.

En deuxième lieu, Antenne 2 vient d'achever le tournage d'un film que vous aurez, je crois, à cœur de voir. Il a été conçu par mon éminent confrère M. Alain Decaux, le brillant historien que chacun connaît, et réalisé par Alexandre Tarta, qu'aucun sénateur n'ignore puisque c'est lui qui veille sur les émissions périodiques du Sénat dont la responsabilité m'a également été confiée. Alain Decaux, en racontant l'histoire architecturale du Palais, montre ce qu'elle a d'exemplaire, comme je le disais tout à l'heure, pour ce qui concerne non seulement la conservation, mais aussi l'adaptation du patrimoine.

Enfin, la troisième manifestation, qui a été « coproduite » par Antenne 2 et par France Musique, nous a été suggérée par un autre de nos collègues, auquel je veux aussi rendre un hommage mérité, M. Carat, administrateur de Radio-France. Deux concerts radiodiffusés de musique française des xvii^e et xviii^e siècles ont été enregistrés chez M. le président du Sénat dans les grands salons de Boffrand, dont le magnifique décor est précisément à la charnière du Grand Siècle et du siècle des Lumières. Ces deux concerts seront, à la fin de l'année, diffusés simultanément par Antenne 2 et France Musique et vous jugerez, mes chers collègues, comme Lully, Charpentier et Rameau gagnent à être joués parmi les boiseries qui furent sculptées jadis pour la princesse Palatine, Anne de Bavière.

L'occasion m'est propice à remercier sur ce point F. R. 3, Antenne 2 et Radio-France, non seulement en mon nom personnel, mais au nom du bureau du Sénat.

Je n'aurai garde d'oublier la participation du Sénat à l'année du patrimoine a bénéficié, monsieur le ministre, du ferme soutien de votre personne et de certains de vos collaborateurs. Plusieurs d'entre eux d'ailleurs sont autour de vous aujourd'hui et je tiens à vous présenter publiquement l'expression de notre vive gratitude.

Je suis sûr que, quelles que soient nos opinions personnelles, nos tendances politiques, nos convictions et nos croyances, nous sommes tous fiers — n'est-il pas vrai ? — de ce Palais ; pour nous tous, il sera réconfortant de mieux comprendre comment, au fil des siècles, cette résidence princière est devenue le siège d'une assemblée politique moderne dans le respect absolu de l'architecture initiale, comment, en un mot, elle est devenue le bien commun du peuple français. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'il me soit permis d'abord de remercier M. le président Schumann des informations qu'il a apportées au Sénat et qui concernent la réalisation, à l'occasion de l'année du patrimoine, dans le seul palais, comme le rappelait tout à l'heure M. le président de la commission des finances, qui ne soit pas un musée parmi ceux qui ont été construits en France, de manifestations culturelles prestigieuses. Que le Sénat soit vivement remercié de sa participation éclatante à cette année dont nous avons eu l'occasion de noter la portée lors de la discussion du budget de la culture.

L'application de la loi de 1974 s'effectue en concertation avec le Parlement et sous son contrôle. La délégation parlementaire, présidée alternativement par l'un de vos collègues et par un député, joue un rôle important, et une commission sénatoriale d'enquête sur la télévision a produit des travaux qui s'ajoutent à ceux des commissions permanentes.

Dans le rapport écrit de M. Cluzel, une statistique est établie des recommandations totalement appliquées, qui sont déjà au nombre de neuf, et de celles qui restent encore à compléter. L'intitulé exact était « Recommandations non appliquées », mais je pense personnellement que bien souvent — je vais faire quelques allusions à des faits précis — l'application de ces recommandations est entamée, si elle n'est pas complète. C'est donc sans doute l'année prochaine que la satisfaction du Sénat pourra être entière et que la quasi-totalité de ses recommandations — deux d'entre elles posent un problème de principe — pourra être appliquée.

Je voudrais rappeler les points principaux qui, dans les dispositions pour 1981 que je vous propose, montrent combien nous sommes vigilants en ce qui concerne la mise en application des recommandations de la Haute Assemblée.

Le système de répartition de la redevance est modifié, comme vous l'avez demandé. Un décret du 28 août 1980 a libéré les sociétés de programme de la tyrannie des sondages, a créé un

fonds de la qualité et de l'audience doté de 40 millions de francs. Le maniement de ce fonds est un peu complexe, mais, en tout cas, il s'inspire bien des principes que vous aviez retenus et je n'exclus d'ailleurs pas, dans les années à venir, de lui apporter, tout en restant dans la même ligne générale, les modifications qui pourraient être nécessaires.

L'aménagement du régime fiscal est en bonne voie. M. le ministre du budget vous proposera très prochainement une dotation en capital de 90 millions de francs qui permettra le financement des stocks de programmes et donc d'atténuer certains des effets de la réglementation. C'est un début d'application de votre onzième recommandation qui figurait pourtant, dans votre tableau, dans la deuxième partie des recommandations.

Le fonds de création audiovisuelle qui est né dans cette Assemblée, monsieur Caillavet, est doté de 7 millions de francs et est consolidé.

Le rapport des présidents des sociétés de programme sur la violence est un document qui ne fait pas mention expresse, dans sa version écrite, des travaux du Sénat. Cependant, lorsque j'ai présenté moi-même à la presse ce document, je me suis référé à ces travaux. En tout cas, les débats que nous avons eus ici à ce sujet, tant lors de l'examen des budgets que lors des réponses aux questions orales, ont été très nombreux, et je crois qu'il s'agit d'un début d'application utile.

« Une meilleure gestion de la redevance », telle était la recommandation numéro 12. Elle est en cours : deux fois plus de contrôles sont effectués chez les commerçants, huit fois plus de contrôles sont effectués dans le public et un abaissement des frais de gestion est entrepris.

Les radios expérimentales que la Haute Assemblée avait réclamées — souvenons-nous en, c'était l'année dernière, à cette même tribune que j'avais annoncé leur lancement — fonctionnent.

Elles fonctionnent comme peuvent fonctionner les radios expérimentales, c'est-à-dire que tout n'est pas parfait du premier coup. M. Caillavet a pris comme exemple Fréquence Nord. C'était naturellement de bonne guerre, mais si j'avais été à sa place, j'aurais pris l'exemple de Radio Mayenne, et j'aurais constaté que ce qui à Fréquence Nord n'est pas totalement satisfaisant, à cause sans doute de l'ampleur de la zone d'écoute, est entièrement satisfaisant à Radio Mayenne, qui fonctionne très bien.

Je voudrais annoncer au Sénat et je le fais en priorité comme l'année dernière — c'est une habitude que je prends de conclure nos travaux sur la redevance radio-télévision par l'annonce d'informations qui sont conformes à ce que souhaite l'Assemblée — je voudrais annoncer qu'à partir du 22 décembre 1980 Radio France diffusera, du lundi au vendredi, sur le réseau ondes moyennes qui couvre la presque totalité du territoire, un programme quotidien de quatre heures, de huit heures à midi, destiné aux personnes du troisième âge.

Ce programme comprendra des émissions de divertissement qui correspondent au goût du public et que l'on ne trouve pas toujours sur les autres stations, notamment la musique symphonique légère, les opérettes, les chansons françaises de toutes les époques et la rediffusion des grandes émissions du patrimoine de la radio. Je le dis non seulement pour tous ceux qui suivent les problèmes de la radio et de la télévision, mais aussi à l'intention d'un certain nombre de sénateurs qui, lors du débat sur la culture — je songe notamment à MM. Miroudot, Séramy, Palmero et Carat — étaient intervenus auprès de moi pour que la place de la musique symphonique légère et des opérettes soit plus grande sur les ondes françaises.

Par ailleurs, les personnes âgées recevront par ce canal un certain nombre de renseignements et d'informations, mais, bien entendu, cette radio fonctionnera dans les strictes conditions du service public, c'est-à-dire en l'absence de toute publicité, de quelque forme qu'elle soit, et en respectant la règle morale de bonne conduite que nous imposons aux radios expérimentales, qui est de ne pas fabriquer les informations diffusées à partir du « pillage rédactionnel » de la presse écrite.

Voilà quelques exemples, mesdames, messieurs les sénateurs, de la coopération entre la Haute Assemblée et le Gouvernement pour l'amélioration des conditions de l'application de la loi de 1974.

Je veux vous donner l'assurance qu'il en ira de même à propos d'un certain nombre de problèmes qui ont été évoqués ce soir avec une particulière acuité, je pense notamment à celui de la publicité clandestine pour lequel M. Cluzel s'est fait l'interprète de votre Assemblée, et qui a reçu l'approbation expresse de M. le président Bonnefous. Nous avons renouvelé et nous renouvelerons aux présidents des sociétés des consignes de vigilance, notamment en ce qui concerne le comportement des collaborateurs des sociétés de programme. Il existe néanmoins un problème qu'il faut avoir le courage de regarder en face, qui est celui des spectacles sportifs. Je dirai avec mesure, mais aussi

avec franchise, qu'à mon avis, l'apparition regrettable de la publicité dans ces spectacles sportifs ne se situe pas au point d'aboutissement, c'est-à-dire à la caméra de télévision, mais bien en amont.

Il est donc nécessaire que le Gouvernement, c'est-à-dire l'ensemble des ministres concernés, et les fédérations sportives examinent ce problème, car la télévision ne peut pas renoncer à retransmettre les spectacles sportifs, mais en même temps, elle retransmet des images dans lesquelles il est de fait que la publicité s'est glissée ; mais comment faire au seul niveau de la télévision ? Cette responsabilité, nous devons l'examiner avec mon collègue de la jeunesse, des sports et des loisirs ; c'est une affaire très sérieuse sur laquelle je m'engage à obtenir des résultats.

Concernant le problème du langage — M. Cluzel et M. Pasqua ont insisté sur ce point — il est vrai que nous devons défendre la langue française. Je vous annonce la création d'une commission chargée des problèmes de terminologie de l'audiovisuel et de la publicité ; c'est beaucoup plus important qu'on ne le croit.

M. Gérard Ehlers. Très important !

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Il existe 10 000 heures de télévision en France et plus de 30 000 heures de radio. Je suis hors d'état de contrôler moi-même, et il en est de même pour vos rapporteurs, l'ensemble de ces programmes. Je ne vois pas comment nous pourrions passer 40 000 heures dans l'année devant la radio ou la télévision. Il faut donc se fier au travail d'une commission, c'est-à-dire de spécialistes et d'experts qui suivront ces problèmes.

Enfin, je voudrais évoquer le programme du mercredi soir sur F R 3, question qu'a posée M. Miroudot, et qui n'est pas une simple question de détail dans la mesure où elle rejoint la 29^e recommandation de M. Cluzel sur les rapports cinéma-télévision.

Je vous confirme que le film du mercredi soir, lorsqu'il sera reporté à vingt et une heures trente, sera remplacé à une heure de grande écoute par un programme de création française. Il faudra donc les moyens de le financer. Je vous indique que dès 1981, au titre du fonds de la qualité, et au titre du préceptif de création, F R 3 a reçu près de 23 millions de francs, qui devraient permettre d'entamer les premiers travaux de tournage.

Mais, en tout cas, ma réponse est tout à fait claire. Il n'y aura pas d'obligations imposées à F R 3 sans les moyens financiers d'y faire face.

Cela étant, quelles sont les caractéristiques de ce « budget » ? J'emploie si vous me le permettez le mot « budget » par contagion avec les débats actuels du Sénat bien que, vous le savez, il s'agisse d'une procédure un peu différente d'autorisation de perception et de répartition de la redevance.

C'est d'abord une gestion rigoureuse qui nous permet un effort sans précédent pour la création. Nous vous demandons 8 p. 100 d'augmentation de la redevance c'est-à-dire beaucoup moins que la hausse des prix. Cela portera la redevance couleur, la plus chère, à 358 francs, c'est-à-dire moins d'un franc par jour et à 238 francs pour le noir et blanc c'est-à-dire une augmentation de 17 francs. Il n'y a pas beaucoup de prestations qui n'auront augmenté que d'un tel pourcentage de 1980 à 1981 et je crois que les Français seront sensibles à cette modération. Néanmoins, ces augmentations nous donneront des ressources suffisantes parce que nous avons une gestion rigoureuse.

La S.F.P., l'I.N.A., sont maintenant, respectivement, en meilleur état, en bon état. Je crois que cela dissipe les dangers que couraient ces entreprises et leurs personnels, il y a encore deux ans.

Les dépenses de fonctionnement augmenteront de moins de 10 p. 100 et des mesures seront prises — elles ont commencé à être prises et j'y veille personnellement — pour éviter les excès de dépenses tels que ceux qu'a signalés M. Pasqua, notamment l'abus des équipes volantes qui découvrent les charmes du tourisme « aux frais de la redevance » pour rapporter des documents, souvent d'ailleurs de peu d'intérêt.

Les sénateurs ont été invités à une très grande vigilance dans ce domaine, je suis convaincu que nous obtiendrons des résultats, d'autant plus qu'ils ne peuvent compter que sur moins de 10 p. 100 d'augmentation des dépenses de fonctionnement et que l'esprit d'économie leur sera fortement suggéré par le peu de ressources disponibles à cet effet.

En revanche, un effort sans précédent est consenti pour la création. Je rappellerai que de 1976 à 1980, le budget de fiction de la télévision a pratiquement doublé, passant de 280 millions en 1976 à 540 millions de francs en 1980. Pour 1981, l'augmentation est de plus de 20 p. 100 pour la création en général, soit 254 millions de francs de plus qu'en 1980. La ventilation comporte un accroissement des sommes par sociétés de télévision et porte sur différents postes : des contrats pluriannuels à la société française de production, des coproductions — cela correspond à la seizième recommandation de M. le rapporteur Cluzel — des droits d'auteur et des achats de droits.

Sur les achats de droits, je dirai à M. Pasqua que ceux-ci sont bien une aide à la création. Le cinéma en France s'autofinance. Chaque fois qu'il vend pour dix millions ou vingt millions de francs de plus un film, c'est autant d'argent qui est réinvesti ensuite dans la création. Il est très important, si l'on veut que le cinéma français puisse créer, qu'il ait la possibilité de s'autofinancer.

M. Cluzel a fait preuve d'un certain scepticisme quant au fonds de création. Je voudrais qu'il m'aide et que, ni lui ni moi, ne fassions preuve de scepticisme. Nous devons exiger des sociétés de programme que ces fonds soient bien alloués à la création. La mauvaise pente est, en effet, dans l'usage des ressources vers les frais généraux ; elle n'est pas dans l'usage des ressources vers la création.

Nous devons donc, tenir un compte très exact et nous devons être tous les deux très vigilants pour que, réellement, la création française bénéficie de ces ressources supplémentaires.

Je voudrais enfin aborder un sujet qui a été très largement traité par tous, avant une dernière partie sur l'avenir technologique, celui de l'information. Quel sujet ! L'objectivité de l'information est un thème de discussion qui pourrait être infini. Je ne veux me souvenir que d'une chose, c'est qu'elle est une obligation fixée par la loi de 1974 aux sociétés de programme sous l'autorité de conseils d'administration — dans lesquels le Parlement est représenté — et sous l'autorité des présidents.

Certaines critiques de M. Pasqua, qui ont par ailleurs des points de convergence avec celles de M. Marson, sont justifiées : l'abus des éditoriaux, l'abus des images fixes, l'abus des discours. Je suis convaincu, monsieur Pasqua, que vous avez raison ; la télévision, c'est l'image, c'est la vie, et il appartient aux présidents des sociétés, aux directeurs de l'information de le comprendre. Vous avez fait référence à la bonne qualité de ce que fait M. Cavada sur F R 3 ; je m'en réjouis et je pense que ce travail peut servir de modèle.

Je suis d'accord également sur ce que vous avez dit quant à l'abus des sondages. Déjà contestables par leur usage immodéré dans la presse écrite, malgré le contrôle exercé par la commission des sondages, ils deviennent franchement abusifs lorsqu'ils sont présentés à la radio ou à la télévision avec des précisions de nature pseudo-scientifique. Je suis convaincu qu'il y a là un véritable problème. On a parlé tout à l'heure de ce qui s'était passé lors de l'élection présidentielle américaine et de l'échec retentissant des organismes de sondage. Pour avoir eu l'occasion de voir en version complète et en anglais le débat télévisé Carter-Reagan, je dirai qu'il était tout à fait clair, pour tout observateur de bonne foi, que M. Reagan avait « écrasé » M. Carter. Les sondages et la presse écrite, américaine et française, ont soigneusement caché ce fait au public. Relisez les grands journaux et vous verrez que ce débat a été présenté comme un match nul Carter-Reagan. Or il est évident, pour toute personne qui l'a vu, qu'il s'agissait non pas d'un match nul, mais bien au contraire d'une victoire très nette de l'un des candidats sur l'autre.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Peut-être parce qu'on ne souhaitait pas la victoire de Reagan sur Carter !

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Je pense en effet, monsieur le président Bonnefous, que les commentateurs et les sondages avaient des arrière-pensées. Je souhaite que, à la veille d'une échéance électorale d'une très grande portée pour le destin de la nation, on épargne à la France ces excès. J'espère que ce qui aura été dit ce soir au Sénat sera entendu, que l'abus des sondages et leur présentation fallacieuse pourront être évités.

En ce qui concerne les calculs qui ont été faits, notamment par M. Ciccolini, il y a un problème. Je pense qu'il a compris, avec sa courtoisie habituelle, qu'en lui demandant de me faire connaître la provenance de l'étude qu'il a citée, il n'y avait de ma part aucune hostilité. Cette étude a été mentionnée à l'Assemblée nationale par M. Fillioud et elle pourrait être intéressante. Je ne l'ai pas relevée à l'Assemblée nationale, et cela a paru l'authentifier. J'entends donc la relever au Sénat pour en contester l'authenticité.

M. Félix Ciccolini. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Ciccolini, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Félix Ciccolini. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me permettre de vous interrompre. L'étude dont il est question a été citée par M. Fillioud, à l'Assemblée nationale, lors de la discussion du budget de la radiodiffusion-télévision française. Dans mon intervention, j'ai repris les chiffres dont

il avait fait état. M. Fillioud s'était exprimé en ces termes : « Je dispose d'un document que je suis prêt à remettre à qui le voudra et, bien entendu, d'abord à vous, monsieur le ministre. »

Suite à cette déclaration, je confirme, monsieur le ministre, que ce document est à votre disposition.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Je voulais montrer au Sénat où est le problème.

Dans l'étude dont ont parlé MM. Fillioud et Ciccolini, le décompte est fait de la manière suivante : d'un côté, on prend en compte les temps de parole du Président de la République, du Gouvernement, des porte-parole des formations politiques de la majorité, et de l'autre les temps de parole de l'opposition, c'est-à-dire, pour l'essentiel, des deux grandes formations, communiste et socialiste, ainsi que des radicaux de gauche. On ne compte pas les syndicats. On additionne tout cela, comme si la fonction remplie du point de vue de l'information était la même.

Voici un exemple : le ministre de l'éducation présente une réforme touchant l'éducation ; si la F. E. N. lui répond, le temps pris par le ministre de l'éducation est considéré, selon votre calcul, comme un temps de parole de la majorité, sans aucune contrepartie. Or il est peu courant que la F. E. N. approuve d'une manière très louangeuse les initiatives du ministre de l'éducation.

Autre exemple : lorsque le ministre du travail présente un texte et qu'une discussion s'engage avec la C. G. T. — car la C. G. T. apparaît souvent sur les antennes, on la voit beaucoup — vous ne comptez pas le temps de parole de cette dernière.

Si l'on veut effectuer des décomptes — j'en ai fait pour ma part un certain nombre — il est juste de compter l'opposition politique, la majorité politique, les syndicats, le Gouvernement lorsqu'il présente sa politique — il a la responsabilité de la présenter — et le Président de la République.

J'ai sous les yeux les chiffres pour le mois de janvier 1980 : Président de la République, 39 minutes 43 secondes ; Gouvernement, 3 heures 32 minutes 59 secondes ; majorité, 2 heures 17 minutes 17 secondes ; opposition, 6 heures 53 minutes 47 secondes ; syndicats, 3 heures 7 minutes 36 secondes. Ce type de calcul est honnête et c'est celui qui doit être fait. Un calcul qui prend en compte le Président de la République, le Gouvernement et la majorité, d'un côté, contre l'opposition, de l'autre côté, mais en ignorant les syndicats et les associations, ne rend absolument pas compte du débat démocratique.

Si l'on fait le total, on constate que Gouvernement, majorité, Président de la République et opposition sont à peu près à égalité en janvier 1980, les syndicats, avec leurs 3 heures 7 minutes et 36 secondes pouvant se partager entre les prises de position purement professionnelles et d'autres d'une portée plus générale, qu'aucun syndicat ne s'interdit et qu'il a parfaitement le droit de faire.

M. Henri Caillavet. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Caillavet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Henri Caillavet. Monsieur Lecat, permettez-moi de vous remercier pour votre courtoisie.

Vous avez raison de dire que l'objectivité est quasiment inaccessible. Que la majorité, ou l'opposition demain, tente de se rapprocher de celle-ci, c'est évident ; mais nous savons bien que tout est subjectif et personnel.

Toutefois, la façon dont vous décomptez ne nous paraît pas acceptable. Je considère que, lorsque le ministre de l'éducation, M. Beuilac, s'exprime par exemple sur la réforme de l'éducation nationale, il faudrait indiquer, par un bandeau : « Commentaire du Gouvernement », qu'il s'agit d'une communication du Gouvernement. A ce titre, le Gouvernement a bien évidemment le droit d'expliquer sa politique. Mais, lorsque s'ouvre le débat, il faut permettre à l'opposition d'intervenir plus longuement par rapport à la majorité, puisque le ministre a déjà bénéficié d'un avantage de durée.

Mais surtout, n'incluez pas les syndicats, qui, par nature et par expression, sont libres, dans le temps de l'opposition ! Cela n'est pas acceptable, cela n'est pas convenable, et c'est en cela que votre argument me paraît critiquable.

M. Adolphe Chauvin. La C. G. T. n'est pas un syndicat libre !

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. C'est un débat très important, un débat de méthode. Je n'ai jamais dit qu'il fallait additionner les syndicats et l'opposition, mais qu'un débat démocratique se déroulait entre plu-

sieurs tendances. Vous voulez réduire le débat démocratique entre, d'une part, le Président de la République, le Gouvernement, les partis de la majorité et, d'autre part, les partis d'opposition.

Le débat démocratique se déroule entre l'opposition et la majorité, certes, mais aussi avec les syndicats, qui ne s'interdisent pas d'avoir des vues générales sur de grands sujets. Par ailleurs, le Gouvernement a le droit d'exposer un certain nombre de faits, le Président de la République peut avoir à faire part d'éléments essentiels pour l'avenir de la nation. C'est tout cela le débat démocratique. Le décompte majorité-opposition tel qu'il est souvent présenté est donc inexact.

M. Félix Ciccolini. Voulez-vous une nouvelle fois me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Philippe Lecat, *ministre de la culture et de la communication.* Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Ciccolini, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Félix Ciccolini. Je vous remercie, monsieur le ministre. Cet échange de propos est extrêmement fructueux pour tous. Je rejoins ce qui vient d'être dit par M. Caillavet, en ce sens qu'on ne peut pas, dans un débat politique, additionner les déclarations des représentants des syndicats et celles des représentants des partis politiques.

Cela étant, j'observe que les déclarations de notre collègue Filloud ont été faites le 4 novembre et que, depuis, pour toute réponse, alors que ses décomptes portaient sur une période d'un an, de juillet 1979 à juillet 1980, vous avez cité les chiffres du mois de janvier 1980. J'en déduis que pour les onze autres mois, les chiffres cités par notre collègue M. Filloud sont exacts, à savoir trois quarts pour la majorité et un quart pour l'opposition.

M. Jean-Philippe Lecat, *ministre de la culture et de la communication.* Monsieur le président, je pense que nous pourrions clore provisoirement cette discussion sur les décomptes. Je puis cependant dire à M. Ciccolini que je possède aussi les chiffres pour les mois de février, mars, avril, mai, juin et juillet 1980. Ils sont d'ailleurs tous favorables à ma thèse. En avril 1980, je relève : treize minutes pour le Président de la République, trois heures vingt-deux minutes pour le Gouvernement, une heure cinquante-neuf minutes pour la majorité, trois heures quarante minutes pour l'opposition et une heure cinquante minutes pour les syndicats.

M. Félix Ciccolini. Je vous donnerai le total pour l'année !

M. Jean-Philippe Lecat, *ministre de la culture et de la communication.* Nous n'avons évidemment pas encore les chiffres pour l'année 1980, mais il était intéressant de voir qu'en toute bonne foi les problèmes de méthodologie peuvent être importants pour une appréciation de caractère politique.

Le dernier point de mon propos est très important. Il porte sur la nécessité de préparer l'avenir du système audio-visuel. A l'Assemblée nationale, MM. Le Tac et de Préaumont, les rapporteurs, avaient à juste titre porté leur attention sur ce problème, comme l'ont fait MM. Cluzel et Pasqua au Sénat.

M. le secrétaire d'Etat aux postes, aux télécommunications et à la télédiffusion vous a répondu sur le financement du satellite expérimental. Monsieur Miroudot, qui partage tout à fait votre avis. Les promesses du futur ne doivent pas, en ce qui concerne les zones d'ombre, nous masquer les difficultés du présent. Il est donc absolument nécessaire qu'avec mon collègue M. Ribes, nous poursuivions la concertation qui doit nous permettre de continuer la couverture du territoire français par la suppression progressive des zones d'ombre, cela d'autant plus que les émissions de FR 3 ne sont pas destinées à être retransmises par le satellite.

Monsieur Cluzel, le satellite opérationnel, qui est différent du satellite expérimental, est prévu pour l'année 1985. Je ne veux pas dire par là que nous avons un temps infini pour choisir, mais les études minutieuses que nous conduirons d'ici à 1985 nous permettront de choisir à bon escient. J'ai retenu votre raisonnement, qui est intéressant. Il consiste à dire : si les possibilités techniques offertes par le satellite risquent d'entraîner un bouleversement complet des médias, après tout, et si ce bouleversement, vous ne le souhaitez pas dans un souci de défense du service public, pourquoi vous laisser entraîner par les techniciens ?

Comme pour la télématique, je le dis au Sénat, le Gouvernement ne se laissera pas entraîner par les techniciens. D'ailleurs, sur ce point, je voudrais vous indiquer que, de même qu'il existe une concertation entre le Gouvernement allemand et le Gouvernement français au niveau technique, entre le ministre allemand de la technologie et le ministre français de l'industrie, pour la réalisation du programme industriel de satellite, il existe une concertation entre le ministre de l'inté-

rieur fédéral, qui est responsable, compte tenu de la part réservée par la constitution allemande aux länder dans cette affaire, et le ministre français de la culture et de la communication, en ce qui concerne les conséquences sur les médias de l'introduction des techniques nouvelles.

Cette concertation est extrêmement intéressante dans la mesure où la République fédérale d'Allemagne se trouve placée dans un système fédéral où de larges compétences sont données aux länder. Ce système est très différent du nôtre, mais le problème du maintien du service public se pose dans des conditions qui sont philosophiquement assez voisines.

Il y a donc une concertation sur ce point, et je donne l'assurance à vos rapporteurs qu'en ce qui concerne le satellite toutes les précisions nécessaires seront données au fur et à mesure que nous avancerons dans la réflexion. Pour le moment, aucune décision n'est prise autre que celle de caractère technique touchant le système expérimental.

M. Ribes vous a tout à l'heure indiqué que, même au niveau du financement, un certain nombre de décisions restaient à prendre.

Lorsque nous entrerons dans la réflexion sur le système opérationnel, nous le ferons en procédant à la même concertation.

En ce qui concerne la télématique, j'avais eu l'honneur de répondre à votre assemblée lors de la discussion d'une question orale. J'ai de nouveau traité le sujet lors de l'examen du budget de l'information. M. Ribes y reviendra plus longuement, au nom du Gouvernement, demain.

J'indique à vos rapporteurs et à l'ensemble du Sénat que le Premier ministre a décidé que le ministre de la culture et de la communication et le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion seraient conjointement l'interlocuteur permanent des organisations de la presse écrite et, naturellement, du Parlement. Ce sera bien, ainsi, le pouvoir politique qui prendra les décisions ; celles-ci n'échapperont donc ni au contrôle du Parlement ni à la juste mesure que l'autorité politique sait introduire dans une question aussi délicate qui touche l'équilibre des médias et celui du pluralisme de la presse écrite.

M. Edouard Bonnefous, *président de la commission des finances.* Tant mieux !

M. Jean-Philippe Lecat, *ministre de la culture et de la communication.* La dernière question que j'aborderai est celle de l'encadrement juridique des nouvelles techniques. Ce point a été traité par vos rapporteurs, et M. Miroudot a bien voulu y faire lui-même plus que des allusions puisqu'il a présenté des propositions.

Nous nous préoccupons beaucoup de cette question. Une concertation est, par exemple, en cours, à l'initiative du ministre de la culture, sur les droits d'auteur et le piratage dans le domaine sonore. C'est le premier pas vers ce que M. Caillavet a souhaité, à savoir une refonte des systèmes juridiques dans ce domaine.

En ce qui concerne les vidéothèques, la vidéotransmission, les nouvelles procédures de câblage, n'oublions pas que la loi de 1974 a doté l'une des sociétés nationales de programme d'une vocation particulière : elle a la charge de la diffusion de la communication sur l'ensemble du territoire national ; c'est donc sans doute à travers elle que nous pourrions répondre à un certain nombre de questions qui seront posées par les nouvelles techniques.

Je voudrais, enfin, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, répondre à la question qui était sous-jacente dans nombre d'interventions et qui concerne le rayonnement de la France.

Monsieur de Cuttoli, nous nous en sommes souvent entretenus à propos de la radio, et notamment de l'action de Radio France internationale. M. Habert ne demande sûrement qu'à se joindre à vous pour nous pousser en avant.

C'est dans le budget des affaires étrangères que vous trouverez la réponse à la question que vous vous posez. Je puis néanmoins vous indiquer que, dans les vingt-neuf mesures que le Président de la République a demandé au Gouvernement de prendre au cours des six prochains mois, figure très expressément le développement de la présence radiophonique de la France dans le monde.

D'ailleurs, dès le 18 décembre prochain, un comité interministériel va se réunir pour traiter de ce sujet.

M. Charles de Cuttoli. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Philippe Lecat, *ministre de la culture et de la communication.* Volontiers.

M. le président. La parole est à M. de Cuttoli, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Charles de Cuttoli. Les critiques que j'ai, au cours de précédents débats, adressées à l'expansion radiophonique française se trouveraient maintenant injustifiées.

Je me trouvais la semaine dernière même à Moyabi, au Gabon, où un émetteur doit être mis en service à partir du 1^{er} février prochain; il permettra une meilleure écoute de Radio France internationale en Afrique occidentale et en Afrique centrale.

Je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui devant le Sénat que les promesses qui ont été faites tant par vous, monsieur le ministre, que par le ministre des affaires étrangères, le Premier ministre et le chef de l'Etat lui-même devant le conseil supérieur des Français de l'étranger, que j'ai l'honneur de présider, ont été tenues ou sont en voie d'être concrétisées en ce qui concerne l'écoute radiophonique en Afrique et, demain, dans le continent latino-américain, par la création d'un émetteur en Guyane, à Kourou.

J'en exprime mes remerciements au Gouvernement.

M. Jacques Habert. Très bien!

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. On a souvent évoqué la nécessité de débattre de l'ensemble des problèmes de communication, et d'en débattre notamment cette année.

L'occasion en sera très certainement donnée. D'abord parce que les technologies nouvelles vont franchir un certain nombre de pas dans les mois à venir. Ensuite, parce que les radios expérimentales vont terminer leur parcours: l'été prochain, la commission d'évaluation de ces expériences — au sein de laquelle siègent des représentants du Sénat — devra produire un rapport et suggérer un certain nombre d'initiatives.

C'est dire qu'il me paraît impossible que l'année 1981 puisse s'achever sans que soit organisé un large débat sur les problèmes de communication, et singulièrement de communication audiovisuelle.

Je souhaite qu'en attendant, et pour aborder cette année 1981, il apparaisse possible au Sénat de m'autoriser à organiser le service public de la radio et de la télévision selon la loi de 1974 d'abord, selon l'ensemble des réglementations qui ont été édictées par le Gouvernement depuis cette loi, ensuite, selon les sages conseils et sous la vigilance du Sénat, enfin, et dans le souci de donner aux Français un système de radio et de télévision qui remplisse du mieux qu'il est possible les ambitions très élevées — mais, il faut bien le reconnaître, difficiles à atteindre — que lui fixe l'article 1^{er} de la loi de 1974. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les dispositions concernant la radiodiffusion-télévision française et figurant à l'article 37 du projet de loi et à la ligne 74 de l'état E annexé à l'article 30.

Article 37.

M. le président. « Art. 37. — Est approuvée, pour l'exercice 1981, la répartition suivante du produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision sur la base d'un montant estimé de droits constatés de 4 062,3 millions de francs hors T. V. A. auquel s'ajoute un montant de 19,3 millions de francs hors T. V. A. de droits constatés supplémentaires apparus à la clôture de l'exercice 1979 et un montant estimé de droits constatés supplémentaires de 9 millions de francs attendus à la clôture de l'exercice 1980.

« Dotation prévue par l'article 6 du décret n° 80-672 du 28 août 1980 :

	Millions de francs.
« Etablissement public de diffusion..... »	170 »
« Société nationale de télévision T. F. 1..... »	14,30
« Société nationale de télévision A 2..... »	22,75
« Société nationale de télévision F. R. 3..... »	19,75
« Société nationale de radiodiffusion Radio-France.. »	7,75
« Institut national de l'audio-visuel..... »	1 »

« Total 235,55

« Répartition prévue par les articles 7 et 11 du décret n° 80-672 du 28 août 1980 :

	Millions de francs.
« Société nationale de télévision T. F. 1..... »	591,05
« Société nationale de télévision A 2..... »	661,55
« Société nationale de télévision F. R. 3..... »	1 645,55
« Société nationale de radiodiffusion Radio-France.. »	956,90

« Total 3 855,05

« Total général..... 4 090,60. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article 37.

(L'article 37 est adopté.)

Ligne 74 de l'état E.

M. le président. Je donne lecture de la ligne 74 de l'état E.

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 61-960 du 24 août 1961.)

LIGNES		NATURE de la taxe.	ORGANISMES bénéficiaires ou objet.	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LEGISLATIFS et réglementaires.	PRODUIT pour l'année 1980 ou la campagne 1979 - 1980. (En francs.)	EVALUATION pour l'année 1981 ou la campagne 1980-1981. (En francs.)
Nomenclature 1980.	Nomenclature 1981.						
68	74	Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.	Compte spécial du Trésor prévu par l'article 20 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974.	Redevances perçues annuellement : 238 F pour les appareils de télévision « noir et blanc » ; 358 F pour les appareils « couleurs ». Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boisson ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante. Une seule redevance annuelle (de 238 F, 358 F suivant le récepteur TV) est exigible pour tous les appareils récepteurs de télévision détenus par un même foyer, sous réserve d'être détenus dans une même résidence.	Ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. Ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion - télévision française. Loi n° 64-621 du 27 juin 1964. Décrets n°s 58-277 du 17 mars 1958, 60-1469 du 29 décembre 1960, 61-727 du 10 juillet 1961, 61-1425 du 26 décembre 1961, 66-603 du 12 août 1966, 70-892 du 30 septembre 1970, 70-1270 du 29 décembre 1970, 73-589 du 29 juin 1973, 74-658 du 27 juillet 1974, 75-1259 du 29 décembre 1975, 76-1235 du 29 décembre 1976, 78-90 du 27 janvier 1978, 78-293 du 29 décembre 1978 et 79-1165 du 30 décembre 1979.	4 033 439 000	4 596 907 000

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la ligne 74 de l'état E.

M. Félix Ciccolini. Le groupe socialiste vote contre.

M. Guy Schmaus. Le groupe communiste également.

M. le président. Je leur en donne acte.

(La ligne 74 de l'état E est adoptée.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions concernant la radiodiffusion télévision française.

Economie et budget (suite).

COMMERCE EXTÉRIEUR

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Lors du dernier débat budgétaire, nous exprimions à la fois nos craintes à l'égard de l'évolution de nos échanges extérieurs et la conviction que le redressement devait passer par la mise en œuvre d'une politique industrielle d'ensemble.

Les résultats de l'année 1979 et des premiers mois de 1980 ne peuvent que confirmer cette opinion. La détérioration accélérée de notre commerce extérieur apparaît, en effet, à la lecture de quelques chiffres, exprimés en termes fob-fob ; succédant à un excédent de 2 milliards de francs dégagé en 1978, le déficit s'élève, en 1979, à 11 milliards de francs et atteint déjà plus de 40 milliards de francs pour les neuf premiers mois de 1980. En données caf-fob, le déficit passe de 42,5 milliards de francs en 1979 à 58 milliards de francs pour les sept premiers mois de 1980.

Les échanges invisibles n'arriveront pas, qui plus est, à compenser le déficit en 1980 : la balance des paiements connaîtra à son tour un solde négatif.

La facture pétrolière, qui ne manque pas d'être invoquée pour justifier toutes les difficultés actuelles, ne suffit pas à expliquer une telle dégradation.

Sans nier l'effet très sensible du « second choc pétrolier » sur l'équilibre de notre balance extérieure, il faut convenir que la réaction des pays producteurs était prévisible, dans la mesure où elle compense une évolution des termes de l'échange défavorable pour eux et qu'on ne peut se contenter d'une argumentation commode, qui passe sous silence des réalités tout aussi préoccupantes pour l'avenir.

J'ajoute que la baisse du prix des matières premières intervenue en 1978, sous l'effet conjugué de la baisse du dollar et de la diminution réelle de leur prix, a laissé à la France et à ses industries un répit, dont on n'a pas su profiter pour envisager la modernisation de notre appareil de production.

Car le déséquilibre de la balance extérieure résulte aussi d'un certain nombre de faiblesses, qui se manifestent notamment par la forte progression de nos importations hors énergie, la chute récente des exportations et l'aggravation du déficit avec les grands pays industriels.

Malgré une activité intérieure ralentie, nos importations hors pétrole ont crû de 30,7 p. 100 au premier trimestre 1980, par rapport au premier trimestre 1979, et nos exportations, de 21,3 p. 100 seulement. L'augmentation en volume des importations hors énergie a été, pour les six premiers mois de l'année 1980, supérieure à celle des douze mois de l'année 1979.

La détérioration du solde de nos échanges avec les pays industrialisés apparaît donc comme l'élément essentiel de l'évolution de notre commerce extérieur. Au cours de l'année 1979, le déficit vis-à-vis de quatre grands pays industriels, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, les Etats-Unis et le Japon, dépassait à lui seul celui qui avait été enregistré vis-à-vis de pays membres de l'organisation des pays exportateurs de pétrole, 35 milliards de francs pour le premier contre 34,5 milliards de francs pour le second.

En outre, pour les sept premiers mois de l'année, notre déficit commercial a augmenté de 84,7 p. 100 avec la République fédérale d'Allemagne, de 99 p. 100 avec les Etats-Unis et de plus de 100 p. 100 avec le Japon. Ces reculs à l'égard de nos principaux partenaires industrialisés renforcent le déséquilibre géographique de notre commerce.

La France compense, partiellement, son déficit avec les pays de l'organisation de coopération et de développement économique, l'O.C.D.E., et les pays de l'organisation des pays exportateurs de pétrole, l'O.P.E.P., par des excédents à l'égard des pays à économie planifiée et avec les pays en développe-

ment hors O.P.E.P. Or la situation financière de ces derniers rend nos créances à leur égard douteuses, comme en témoigne l'augmentation de la charge nette des accords de consolidation. J'ajoute que nos déficits sont payés en devises fortes alors que nos excédents sont le plus souvent réglés en francs.

En définitive, la caractéristique de nos échanges est fort bien résumée par ce jugement du rapport du comité « Economie internationale et échanges extérieurs » du VIII^e Plan : « La France compense par un commerce à crédit avec le tiers-monde et les pays de l'Est un déficit de son commerce au comptant avec les pays développés et les pays pétroliers ».

L'analyse des résultats et de la structure de notre commerce extérieur renvoie directement aux faiblesses de notre appareil de production et appelle, selon nous, la mise en place d'une nouvelle politique industrielle.

L'équilibre extérieur ne peut être un objectif « en soi » traité de manière autonome par des mesures ponctuelles ou sans lendemain.

Sa recherche doit s'inscrire dans le cadre d'une politique d'ensemble, fondée sur les structures industrielles, sans ignorer au demeurant les autres aspects de la vie économique du pays en tête desquels figure l'emploi.

La poursuite des évolutions actuelles mettent en cause, à terme, l'indépendance économique du pays. L'intégration de la France dans le marché mondial s'est accélérée depuis une dizaine d'années et notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, des fluctuations de la production des pays étrangers et de leur politique économique s'est renforcée du même coup. Alors que les échanges extérieurs représentaient 13,7 p. 100 de notre produit intérieur brut en 1968, leur part dépasse aujourd'hui 20 p. 100.

Parallèlement, la pénétration du marché intérieur français par les produits étrangers s'est accentuée et généralisée depuis 1970.

La lecture des tableaux retraçant notre commerce extérieur par secteurs en 1979 pourrait apparemment laisser penser que des succès ont été obtenus, puisque le secteur agro-alimentaire ou celui des biens d'équipement dégagent des excédents. Mais ils révèlent, en réalité, une forte pénétration de notre marché intérieur qui atteint au premier semestre de 1980 un taux de près de 18 p. 100.

Parmi les secteurs les plus menacés, figurent des secteurs stratégiques dans l'orientation d'une économie : biens d'équipement professionnel, biens d'équipement ménager, biens de consommation courante.

Il est inquiétant de constater que nous importons de plus en plus de produits à haute valeur ajoutée, tels que des ordinateurs, des micro-processeurs, ou que nous exportons du bois pour importer des meubles.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Tony Larue, rapporteur spécial. Car c'est précisément par la reconquête du marché intérieur que pourra se gagner la bataille de l'équilibre extérieur.

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. Tony Larue, rapporteur spécial. Des solutions apparemment séduisantes sont actuellement mises en avant par certains. Il faut, selon nous, se garder d'y céder.

Malgré certaines tendances regrettables, les principaux pays ont su se préserver d'un protectionnisme généralisé. L'ouverture des frontières a contribué largement au développement économique des pays industrialisés et à l'augmentation du niveau de vie, et l'internationalisation de la production est devenue une réalité. La confrontation économique et commerciale avec les pays en voie de développement est, aujourd'hui, inévitable et il est souhaitable d'assurer leur participation au commerce international.

Des mesures restrictives n'auraient d'ailleurs pour effet que d'entraîner des représailles de la part de nos partenaires, sans pour autant résoudre les problèmes de concurrence sur les marchés en développement.

Par ailleurs, la tentation d'une dévaluation du franc, en second lieu, apparaît, selon certains, comme une solution de facilité pour ceux qui cherchent à faire l'économie d'un effort à la baisse des prix, mais surtout à éviter un effort de renforcement de nos capacités industrielles.

Car la compétitivité ne saurait être limitée à la notion étroitement monétaire et financière, où les coûts de production et les charges de main-d'œuvre sont utilisés comme alibi. Comment, sinon, expliquer les succès de la République fédérale d'Allemagne avec sa main-d'œuvre coûteuse et sa monnaie forte ?

La compétitivité dépend aussi de la qualité des produits et des services, des conditions de production, telles que l'organisation industrielle, la formation des travailleurs, le niveau de la recherche.

Pas plus que le protectionnisme ou la dévaluation monétaire, la politique actuelle d'incitation sans sélectivité ne nous semble efficace. Qu'il s'agisse des aides à l'exportation ou des mesures fiscales de soutien de l'investissement, cette politique d'aides indifférenciées, sans priorité, n'atteint pas son but.

Une politique industrielle cohérente et volontariste devrait, plutôt que de subir l'adaptation à un nouvel ordre mondial, s'attacher à transformer les structures, afin de reconquérir le marché intérieur à partir de secteurs stratégiques. Le secteur des biens d'équipement paraît, à cet égard, central et déterminant par ses effets d'entraînement « en amont » et « en aval ».

L'exemple du Japon, pays qui réunit par ailleurs des conditions trop particulières et trop contraignantes pour servir de modèle d'ensemble, illustre ce point. Le Japon maîtrise son marché intérieur — la part de ses importations dans son produit intérieur brut n'atteint pas 10 p. 100 — et axe son développement sur les biens d'équipement de haute technicité.

Malgré la nécessité pour lui, comme chacun sait, d'importer la quasi-totalité des matières premières dont il a besoin, le Japon a réussi, entre 1975 et 1978, à diminuer la part de ses importations dans son produit intérieur brut, tout en développant sa production et sa productivité, grâce à une utilisation plus rationnelle de ses capacités et à une croissance plus économe en matières premières.

Ce résultat mérite, me semble-t-il, d'être souligné et médité, tant il est vrai qu'il met en lumière les effets heureux de l'application d'un esprit inventif et d'un effort de recherche constant.

Le renforcement de notre appareil industriel suppose une politique ambitieuse d'investissement sélective, favorisant l'innovation, la recherche scientifique et technologique.

Devant la gravité de la situation actuelle, je suis persuadé que le Sénat, dans sa sagesse, fait siennes les observations adoptées à l'Assemblée nationale et qui ont trait notamment à la forte pénétration étrangère du marché français, à la nécessaire réciprocité dans les relations entre pays, en particulier face aux États-Unis et au Japon qui abusent de pratiques restrictives, à la nécessité de mesures visant à réduire notre dépendance à l'égard des pays industrialisés les plus avancés, ou à la situation particulièrement difficile de certains secteurs.

Ces considérations générales étant formulées, il me reste à examiner rapidement les crédits qui nous sont proposés pour 1981. Les crédits qui concourent au développement du commerce extérieur figurent dans plusieurs documents budgétaires et sont répartis entre divers départements ministériels, à tel point, pourrait-on dire, qu'il n'existe pas de budget du commerce extérieur.

Je renouvelle, monsieur le ministre, le regret que j'exprimais les années précédentes quant à la dispersion de moyens de votre ministère. En raison de cette situation, la commission des finances souhaite vivement que l'article 49 nouveau qu'elle a adopté soit appliqué puisqu'il permettrait que soit retracée, dans une annexe, la totalité des actions conduites par le ministère du commerce extérieur et des crédits budgétaires qui s'y rapportent.

D'une manière générale, les crédits de fonctionnement alloués au commerce extérieur et figurant au budget de l'économie augmentent moins vite que l'ensemble du budget de l'Etat, tandis que les crédits concernant les garanties du commerce extérieur progressent de près de 40 p. 100.

Malgré leur diversité, les dépenses que le ministre est chargé de mettre en œuvre peuvent être regroupées sous trois rubriques.

S'agissant des moyens mis à la disposition des services, les dépenses de personnel et en matériel connaissent une augmentation modeste de 14 p. 100 environ. La principale caractéristique est l'absence de création nette d'emploi.

Il est vrai que le nombre de créations d'emplois prévu par le programme d'action prioritaire n° 9 du VII^e Plan « accompagner l'effort d'exportation » a été atteint. Mais ce chiffre n'est-il pas dépassé, eu égard notamment aux petites et moyennes entreprises qui ne disposent pas de possibilités de créer leur propre réseau et ont besoin de moyens logistiques pour affirmer leur présence à l'étranger ?

Le total des crédits affectés aux organismes d'expansion économique passe de 214 millions de francs à 245 millions de francs. Le centre français du commerce extérieur reçoit pour sa part une dotation en hausse de 12,3 p. 100 ; celle du comité français des manifestations économiques à l'étranger est en forte croissance, de 32,6 p. 100 ; l'agence pour la coopération technique industrielle et économique disposera de crédits en augmentation de 11,8 p. 100 seulement.

Les dotations en capital sont, elles, diminuées de près de la moitié. Elles sont destinées à accroître le parc immobilier mis à la disposition des services. Mais leur faiblesse fait craindre que le budget de fonctionnement restera obéré par les charges de loyer.

La garantie des risques afférents au commerce extérieur prend plusieurs formes.

La garantie pour risques économiques couvre, contre paiement d'une prime, l'évolution anormale des coûts de revient des marchés d'exportation conclus à prix fermes : la charge pour le budget de l'Etat reste stable, mais élevé : 2 milliards de francs.

Les garanties d'assurance protection et d'assurance foire visent les risques pris par les entreprises dans la recherche de nouveaux débouchés : le crédit correspondant passe de 55 millions de francs en 1980 à 593 millions de francs pour 1981.

La garantie d'assurance-crédit accordée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, la Coface, au nom de l'Etat, permet aux entreprises exportatrices de se prémunir contre les risques politiques, monétaires et commerciaux extraordinaires.

Depuis 1973, les indemnités réglées par la Coface ont été multipliées par plus de dix, pour atteindre 3,7 millions de francs en 1979.

Enfin, l'évolution des différents concours publics au commerce extérieur, notamment celle des crédits à l'exportation, reflète un encouragement en faveur de cette dernière ; selon nous, cet encouragement est mis en œuvre de façon large et trop indifférenciée et est accompagné d'un transfert de risque du secteur privé au secteur public. Pour autant, cette politique n'a pas permis le redéploiement souhaitable de nos échanges industriels.

D'une manière générale, on constate la très forte augmentation du coût de l'aide de l'Etat à l'exportation, du fait de la charge de crédit qu'elle occasionne, ainsi que des avances et des prêts consentis aux états débiteurs en voie de développement. Le coût du financement du commerce extérieur s'accroît donc en même temps que le déficit de ce dernier s'aggrave.

Ce coût croissant nous conduit à souhaiter une réorientation de notre commerce vers des partenaires solvables, notamment les pays de l'O.C.D.E. susceptibles de régler réellement et rapidement leurs achats.

L'effort financier consenti en faveur du commerce extérieur est sans doute une nécessité au moment où tous nos partenaires font preuve de dynamisme dans ce domaine. Il ne doit pas, cependant, faire oublier ce qui nous paraît l'essentiel, à savoir une nouvelle orientation industrielle permettant de reconquérir le marché intérieur et d'asseoir nos échanges extérieurs sur des bases saines dans leur contenu matériel et leur répartition géographique.

Sous le bénéfice de ces observations, trop longues à notre gré, je vous indique, monsieur le ministre, que la commission des finances, dans sa majorité, a émis un avis favorable à l'adoption du projet de budget du ministère du commerce extérieur. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Maurice Prévotau, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est guère possible, en cette fin d'année 1980, de faire preuve de beaucoup d'optimisme sur l'évolution de notre commerce extérieur.

Alors même que le deuxième choc pétrolier n'a pas encore fait sentir tous ses effets, l'environnement économique international apparaît déjà défavorable : le G.A.T.T. vient de publier ses prévisions qui font état d'un net ralentissement de la croissance, en volume, du commerce international en 1980 ; celui-ci ne doit guère augmenter, cette année, de plus de 2 p. 100 contre 6 p. 100 en 1979.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on risque de connaître une récession mondiale comme en 1975, non parce que l'augmentation du prélèvement est nécessairement inflationniste, mais par suite des mesures de redressement auxquelles sont contraints les pays déficitaires.

Le choc pétrolier n'épargne plus personne. Même la République fédérale d'Allemagne semble désormais éprouver des difficultés à absorber la hausse de ses importations d'énergie : le déficit de la balance des paiements atteindra, cette année, 27 milliards de deutschemark, plus de 62 milliards de francs.

Un tel phénomène semble globalement plus favorable dans la mesure où il s'accompagne d'une situation plus calme du point de vue des parités monétaires et où il aboutit à une répartition plus équitable de l'endettement entre les pays industrialisés, évitant ainsi des mesures trop brutales pour les pays les plus déficitaires.

On peut aussi s'interroger sur la capacité de l'économie mondiale à opérer le recyclage des quelque 115 milliards de dollars d'excédents de la balance des paiements des pays de l'O.P.E.P.

Deux raisons conduisent à se montrer inquiets. D'une part, la capacité d'absorption en biens industriels des pays exportateurs de pétrole a peut-être atteint ses limites, leur demande étant dans tous les cas moins élastique, c'est-à-dire moins susceptible de s'adapter à leurs excédents de revenu. D'autre part, le recyclage indirect par le développement des prêts aux pays en voie de développement et des exportations à destination de ces pays semble, lui aussi, beaucoup plus difficile étant donné l'endettement considérable des pays du tiers monde non producteurs de pétrole : 300 milliards de dollars.

Mais les difficultés des autres ne sont pas des excuses, même si la R.F.A. et les pays en voie de développement sont précisément nos meilleurs clients à l'exportation.

L'analyse des données les plus récentes, sur lesquelles je n'insisterai pas compte tenu du rappel particulièrement complet qui en a été fait par M. Larue, rapporteur de la commission des finances, montre que, par-delà les seuls effets directs du prélèvement pétrolier, l'année 1980 marque un certain affaiblissement de la compétitivité de notre économie tant sur les marchés étrangers que sur le marché intérieur, alors même que, à plus long terme, se précise la montée des périls extérieurs.

C'est dans cette perspective que votre commission essaiera de tirer quelques leçons structurelles du déficit, vous renvoyant, là encore, à l'excellent rapport de M. Larue et à notre avis écrit pour la présentation des moyens budgétaires consacrés à notre effort d'exportation.

L'examen des premiers résultats pour 1980 permet de constater que l'économie française n'a pas pu dégager les excédents nécessaires au règlement de sa facture énergétique.

Ainsi peut-on enregistrer une diminution du taux de couverture de nos échanges hors énergie qui, toujours pour les neuf premiers mois de l'année, est passé de 112 p. 100 en 1979 à 107 p. 100 en 1980.

Cette diminution de notre dynamisme commercial est d'autant plus inquiétante que la charge de nos importations pétrolières continue de s'accroître du fait de la hausse du cours du dollar. En effet, le coût moyen du baril de pétrole importé par la France est de 32,4 dollars, ce qui représente 145 francs au cours actuel, soit une augmentation de 10 francs. Cette tendance va se poursuivre, compte tenu de l'état actuel de la monnaie.

La hausse du dollar risque donc de cumuler ses effets défavorables avec celle du pétrole qui, on le sait, a atteint plus de 150 p. 100 depuis le 31 décembre 1978.

Cet affaiblissement de la compétitivité de nos entreprises se traduit par deux phénomènes symétriques que le rapport écrit expose dans le détail : le ralentissement de la croissance de nos exportations et l'accélération de celle de nos importations hors énergie.

Soulignons simplement que notre pays présente une élasticité, à moyen terme, des importations supérieure à celle des autres pays. Cette situation peut s'expliquer soit par un phénomène de rattrapage — la France, moins ouverte sur l'extérieur que ses partenaires, tendant à rejoindre la situation moyenne de ses concurrents — soit par une déficience de notre appareil de production ou de distribution.

Votre commission peut, à ce propos, faire état de quelques réclamations émises par les professionnels du secteur de l'électro-ménager au sujet de certaines pratiques commerciales des grands distributeurs aboutissant à gonfler anormalement nos importations : l'existence de marges plus faibles sur les produits nationaux ainsi que la fréquence des prix d'appel sur ces mêmes produits conduiraient ainsi les distributeurs à développer leurs ventes de produits étrangers.

En revanche, nos échanges de produits agro-alimentaires continuent d'évoluer favorablement. Le poste « produits agricoles » présente un taux de couverture, pour les neuf premiers mois de l'année, de 108 p. 100 en 1980 contre seulement 94,2 p. 100 en 1979. Le poste « produits des industries agricoles et alimentaires » s'améliore également, le taux de couverture passant de 113 p. 100 à 125 p. 100. Le cas du sucre illustre parfaitement les performances de notre agriculture à l'exportation.

Une analyse complète de la production et de la commercialisation sucrière françaises — campagne 1979 — fait apparaître, pour cette dernière année, une recette à l'exportation de plus de 6 milliards de francs et je crois pouvoir affirmer que 1980 verra cette recette atteindre 7,5 milliards de francs.

L'évolution des échanges par pays confirme l'affaiblissement du dynamisme de notre commerce extérieur au cours des neuf premiers mois de l'année 1980.

Ainsi, vis-à-vis des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et du Japon, pays réputés dynamiques, la France accuse-t-elle en 1980 un déficit de 43,5 milliards de francs, à peine inférieur à celui qui est constaté dans ses échanges avec les pays de l'O.P.E.P. : moins 48,5 milliards de francs.

Au total, compte tenu des excédents dégagés par les services invisibles, la dégradation de notre balance des paiements courants est de 28 milliards de francs.

A titre de comparaison, on peut rappeler que la balance des paiements courants a été déficitaire de 21,4 milliards de deutschemarks, soit 49 milliards de francs, en République fédérale d'Allemagne, et de 12,4 milliards de dollars, soit 50 milliards de francs, au Japon, au cours des huit premiers mois de cette année.

Ainsi votre commission ne peut-elle qu'attirer l'attention sur les trois conclusions essentielles que l'on peut tirer de l'analyse rapide de l'évolution conjoncturelle de notre commerce extérieur : les performances sont fragiles ; des déficiences sectorielles persistent ; une surveillance accrue des secteurs sensibles est nécessaire.

Nos succès, qu'il ne faut pas sous-estimer par un pessimisme systématique, sont fragiles comme en témoigne la situation du secteur automobile.

A plus longue échéance, on peut s'interroger sur les perspectives de développement de nos ventes — notamment de biens d'équipement et d'usines clés en main — aux pays en voie de développement non producteurs de pétrole. Nombre de ces pays sont, en effet, dans une situation financière catastrophique ; le rapport écrit comporte des chiffres illustrant la gravité de ce risque d'insolvabilité.

Compte tenu de ces risques, il conviendrait que le Gouvernement fasse état des prêts publics et privés consentis aux pays en voie de développement, non producteurs de pétrole, les plus endettés.

En se gardant d'assimiler excédents et performances, ainsi que déficits et contre-performances, votre commission tient à rappeler l'existence de certains déficits tout à fait anormaux : par exemple, celui de la filière bois, qui a atteint 8,5 milliards de francs en 1979.

Sans aller jusqu'à réclamer la création immédiate d'une instance interministérielle, votre commission estimerait souhaitable que soit créée une annexe jaune au projet de loi de finances récapitulant l'effort budgétaire en faveur de la filière bois.

D'autres postes présentent aussi des soldes négatifs substantiels : la viande porcine, 2,8 milliards de francs ; les fruits et légumes, 4,4 milliards de francs ; la pêche, 2,2 milliards de francs ; les fleurs coupées, 0,64 milliard de francs.

Enfin, il convient d'inciter le Gouvernement à se montrer particulièrement vigilant dans la surveillance des secteurs sensibles, notamment celui du textile.

Ce secteur fait l'objet, dans mon rapport écrit, d'un souci tout particulier. Il concerne, en effet, des régions entières et une activité spécialisée de notre pays. Cette spécialisation a fait la base de leur vitalité.

J'ajoute que ce secteur est en même temps un des tous premiers éléments de nos échanges extérieurs.

Je sais que notre éminent collègue, M. Maurice Schumann, plaidera dans quelques instants cette cause avec tout le brio et la chaleur que nous lui connaissons.

M. Maurice Schumann. J'essaierai !

M. Maurice Prévotau, rapporteur pour avis. Pour la première fois, en 1979, le secteur du textile et de l'habillement a enregistré un déficit global de ses échanges extérieurs : excédentaire de 515 millions de francs en 1978, il est devenu, avec moins 2,4 milliards de francs, nettement déficitaire en 1979.

Toutefois, mon rapport écrit montre que, bien que toujours préoccupant, l'accroissement des importations a été notablement freiné par l'application de l'accord multifibres.

En définitive, le nouvel arrangement qui doit être négocié pour 1982 devra tenir compte notamment de deux lacunes du système actuel : l'apparition de nouveaux fournisseurs, en particulier dans le bassin méditerranéen, et l'accélération des importations en provenance des pays industrialisés, notamment l'Italie, dont on peut se demander parfois si elle ne résulte pas d'une concurrence anormale tenant à des conditions de production plus ou moins clandestines et à un détournement de trafic.

De plus, il conviendrait de porter une attention plus vive au problème du marquage de l'origine nationale des produits, non seulement pour les produits textiles, mais aussi pour toute une série de biens de consommation, notamment dans les secteurs de l'électro-ménager et du cuir. L'industrie de la chaussure va utiliser les possibilités qui lui sont offertes, par la

réglementation, de certificats de qualification. Il conviendrait que les ministres du commerce extérieur et de l'industrie s'efforcent de développer de telles pratiques de nature à informer le consommateur de la portée de ses choix, du point de vue de l'emploi national, car tel est bien l'enjeu de la bataille du commerce extérieur qui, on le sait, se gagne non seulement sur les marchés étrangers, mais également sur le marché national.

Pour conclure cette analyse structurelle des constatations que l'on peut faire sur l'évolution conjoncturelle de notre commerce extérieur, votre commission ne peut dissimuler son inquiétude sur l'avenir de la France face à la montée des périls extérieurs. Dans son discours devant le Conseil économique et social, M. le Premier ministre laissait entendre que le plus dur restait à faire.

Cela est manifestement vrai en matière de commerce extérieur si l'on veut éviter que l'économie française ne soit laminée par la concurrence internationale, comme prise en tenaille entre, d'une part, les puissances industrielles — U.S.A., République fédérale d'Allemagne et Japon — fortes de leur avance technique, et d'autre part, les nouveaux pays industriels qui, bientôt, allieront des coûts en main-d'œuvre encore faibles à la maîtrise des technologies classiques.

Mais rien n'est inéluctable, et l'économie française, qui a fait preuve de son dynamisme, possède encore les ressources nécessaires pour réagir et éviter son étranglement par la concurrence extérieure.

En définitive, l'essoufflement de l'économie française face à la concurrence étrangère que votre commission croit voir s'amorcer en 1980 peut sans doute être imputé, pour une part, à la bonne tenue du franc, mais plus certainement encore à une moindre efficacité commerciale de nos entreprises.

L'Etat a les moyens de renverser cette tendance par un plus grand nombre de ses interventions budgétaires ou réglementaires. De ce point de vue, il importe que soient mises en place, le plus rapidement possible, les structures prévues par la loi d'orientation agricole.

Votre commission souhaiterait donc être informée des difficultés qui s'opposent encore à l'institution du fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires géré par la Sopexa, la société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires.

Sous réserve de ces observations, votre commission vous propose de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1981. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jouany.

M. André Jouany. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme nos rapporteurs viennent de l'indiquer, la situation de notre commerce extérieur s'est sensiblement dégradée depuis l'année dernière.

Le déficit de notre balance commerciale était de 42,5 milliards de francs en 1979. Pour les sept premiers mois de 1980, il atteint déjà 58 milliards de francs.

Par ailleurs, la balance des paiements courants, restée excédentaire de 5 milliards de francs en 1979, devrait être déficitaire en 1980. Or, le commerce extérieur est certainement l'un des meilleurs moyens d'assurer l'expansion de notre économie.

Certes, la dégradation de nos échanges n'est pas seulement imputable à l'accroissement de la facture pétrolière. Elle est due, pour une grande part, à l'adaptation insuffisante de l'appareil productif français aux conditions de la concurrence internationale.

Il importe, en effet, que le Gouvernement français arrive à convaincre les petites et moyennes entreprises à faire un effort d'exportation pour conquérir de nouveaux marchés et défendre les produits français. Cette politique d'incitation des petites et moyennes industries à exporter est, j'en conviens, un objectif du Gouvernement français.

Le centre français du commerce extérieur, chargé d'informer les exportateurs, a obtenu des moyens accrus. Il a instauré des relais régionaux et mis en place des systèmes d'information permettant de renseigner les candidats à l'exportation sur les exigences techniques étrangères et sur les contrôles de conformité. Les chambres de commerce et d'industrie se sont, bien entendu, associées à son action.

Il est cependant nécessaire d'accroître les possibilités d'action des petites et moyennes industries, d'abord par un renforcement des réseaux de conseil implantés sur l'ensemble du territoire; ensuite par une augmentation des crédits à court terme à des taux bonifiés permettant, notamment, de compenser les frais financiers afférents aux échanges avec l'étranger.

Il est fréquent, monsieur le ministre, que de nombreuses petites et moyennes industries renoncent à l'exportation en raison de la faiblesse de leur trésorerie qu'elles ne peuvent mettre en danger, compte tenu des délais qui s'écoulent entre la livraison et le paiement.

La compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur — la Coface — joue, certes, un rôle important pour promouvoir l'exportation des produits français, notamment par un système d'avances remboursables et d'assurance prospection. Mais cette action doit être poursuivie et accentuée.

En terminant, je voudrais vous demander, monsieur le ministre, d'examiner avec la plus grande attention la situation difficile des exportateurs français en cas de refus de paiement de leurs clients lors d'une procédure contentieuse ou arbitrale.

En effet, lorsqu'il y a un litige commercial entre un fournisseur français et un acheteur étranger, la Coface ne procède à aucune indemnisation dans l'attente de la décision du juge du contrat ou de l'arbitre international désigné.

Sur ce point, vous êtes intervenu à l'Assemblée nationale. Vous avez confirmé cette pratique, indiquant que la Coface, dans des cas très définis, pouvait octroyer des avances sur indemnisation. Mais il me semble que ces procédures de financement de la créance en litige devraient permettre aux entreprises exportatrices de mieux supporter financièrement l'attente du règlement.

La création d'une caisse spéciale pourrait peut-être constituer la solution à ces difficultés.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir répondre à ces questions. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le ministre, mes chers collègues, comme vous l'a annoncé il y a un instant M. Prévo-teau, rapporteur pour avis de notre commission des affaires économiques, je voudrais, une fois encore, poser le dramatique problème des importations textiles et du déficit de notre balance, déficit sans cesse aggravé.

Monsieur le ministre, nous sommes de vieux amis et c'est peut être la raison pour laquelle je vous demanderai, contrairement à une longue tradition parlementaire, de ne pas vous croire obligé de me répondre tout de suite.

Je vous ai posé une question orale avec débat, mais je tiens, dès ce soir, à vous rappeler les éléments essentiels du problème pour que vous puissiez, le moment venu, me répondre enfin en pleine connaissance de cause au lieu de recourir, je suis navré d'avoir à le dire, à cette tactique de l'ajournement et de la prétéritition dont j'ai eu l'occasion, au cœur d'une région textile, de déplorer les effets en présence de M. le Président de la République.

Je sais que le Gouvernement s'est enfin décidé à appréhender le problème textile, mais il ne l'appréhende pas dans son ensemble. Comme dans tout triptyque, il y a trois volets, le premier étant le problème des investissements.

Je m'empresse de dire que, dans ce domaine, un chapitre nouveau a été ouvert. Certes, le problème de ce qu'il ne faut pas appeler « la bonification des taux d'intérêt » mais de ce que nous appellerons, si vous le voulez bien, « l'allègement des coûts financiers » est élué, et je crains fort que cela ne compromette, dans une certaine mesure, le succès d'une entreprise à la réussite de laquelle, par ailleurs, j'entends, dans la modeste mesure de mes moyens, concourir.

Certes le problème de l'encouragement aux exportations a été posé lui aussi, bien que je ne puisse me défendre de relever un étrange contraste entre le soutien apporté sur fonds publics — et légitimement apporté de la sorte — aux exportations alimentaires et agro-alimentaires d'une part, et, d'autre part, le refus d'aider, par une subvention d'Etat, le développement des exportations dans le domaine du textile et de l'habillement, contrairement à certaines promesses qui avaient été faites au temps non pas de votre prédécesseur immédiat, mais de votre antépénultième prédécesseur.

J'aurais, quant à moi — nous aurons l'occasion d'en reparler car cela entre très directement dans votre compétence — rêvé d'une bonification d'intérêt sur les créances nées à l'exportation, qui n'aurait d'ailleurs comme résultat que de mettre les exportateurs français à égalité avec un certain nombre de nos partenaires du Marché commun.

Mais ce soir, c'est, en quelques mots, du problème des importations que je voudrais parler, car à cet égard, hélas ! monsieur le ministre, le plan qui nous a été présenté par M. André Giraud d'abord, puis par M. René Monory il y a quelques jours, ne fournit rien de nouveau, rien de substantiel.

Comme s'il était possible d'imaginer que l'industrie française du textile et de l'habillement pût être sauvée sans que fût préservé un marché intérieur ! Or, ce marché intérieur est en train de disparaître. Il y a quelques années à peine, le taux de pénétration des importations était de 7 p. 100. Il est aujourd'hui de 51 p. 100, supérieur par conséquent à la moitié de la consommation nationale.

L'arrangement multifibres a donné de bons résultats ; M. PrévotEAU l'a dit tout à l'heure et il est loin d'avoir entièrement tort. A ce propos, on ne manque pas de relever que 80 p. 100 des importations proviennent des pays industrialisés. Soit dit entre parenthèses, ce chiffre doit être corrigé par la prise en compte des détournements de trafic. Mais allons plus loin : il est impossible de maintenir cette situation sans recourir à des initiatives unilatérales.

Si le deuxième arrangement multifibres a été, dans l'ensemble, acceptable, s'il a donné certains résultats, c'est parce que le Gouvernement français, sur les adjurations répétées du Parlement, et en particulier du Sénat — je me souviens notamment des interventions répétées de M. Miroudot en dehors des miennes propres — a fini par prendre un certain nombre de mesures spécifiques, ce qui a relancé la négociation. Et ne vous y trompez pas, vous qui connaissez si bien Bruxelles : la négociation du troisième arrangement multifibres obéira à la même loi.

Je vous remettrai à la fin de la séance, pour le cas où vous ne l'auriez pas déjà entre les mains, la copie d'une lettre adressée il y a quelques jours à M. Roy Jenkins, président de la commission des Communautés européennes, par le comité syndical européen du textile, de l'habillement et du cuir. Cette lettre est signée de deux militants syndicalistes bien connus, le président Buschmann, d'une part, et le secrétaire Baeck, d'autre part.

Je ne vous en infligerai pas la lecture complète, je vous en lirai simplement quelques phrases : « En douze ans, nos industries ont dégagé un tiers de leur main-d'œuvre totale. Les experts imputent la moitié de ces pertes à la pression des importations à bas prix. Même en 1980, on enregistre une hausse spectaculaire de ces mêmes importations, en dépit de tous les accords. Malgré les assurances formelles qui nous furent données à propos de l'indispensable amélioration de l'arrangement multifibres, vos services n'ont pas jugé opportun de discuter les propositions que nous leur avons transmises depuis plusieurs mois. Les sacrifices imposés aux travailleurs du textile et de l'habillement ne trouvent donc pas d'écho chez ceux-là mêmes qui devraient, en premier lieu, s'inquiéter de l'évolution du chômage. Nous refusons de collaborer au démantèlement de nos industries et de l'emploi qu'elles offrent. »

Voilà un résumé très succinct de la lettre par laquelle le comité syndical européen du textile, de l'habillement et du cuir refuse de poursuivre une discussion sans objet, un dialogue impossible à nouer vraiment avec les services de la Communauté.

Dieu sait si je suis favorable à la recherche d'une coopération, mais je crains que cet exemple ne nous indique que la négociation du troisième arrangement multifibres sera hérissée de difficultés.

Quand on nous dit : « 80 p. 100 des importations viennent des pays industrialisés », je pense à ce que nous disait tout à l'heure M. PrévotEAU sur certains aspects de la concurrence italienne. Je pense au volumineux dossier sur le travail noir en Italie, dossier que la Commission de Bruxelles a, celui-là aussi, refusé d'ouvrir, bien que les organisations syndicales ouvrières et les organisations professionnelles aient contribué à le justifier et à l'étoffer.

Se pose également le problème de la concurrence américaine. Les Etats-Unis d'Amérique, champions du libéralisme, ont décidé de limiter à 15 p. 100 les importations textiles sur le marché intérieur. Le droit qui frappe les importations textiles aux Etats-Unis est de 40 p. 100 supérieur en moyenne et, pour les produits les plus sensibles, de plus de 40 p. 100 supérieur au tarif extérieur commun. Il a bien fallu orienter Bruxelles vers des droits antidumping sur les polyester et sur les acryliques. Là encore, je crains que vous ne soyez obligé d'aller de l'avant, et voici très précisément ce que je veux dire : le troisième arrangement multifibres n'aura ni sens ni portée si vous ne parvenez pas à maîtriser le niveau global des importations ; pour ce faire, il faut négocier avec les Etats-Unis un accord d'autolimitation analogue à ceux qu'ils ont négociés eux-mêmes avec le Japon en 1979 et avec la Chine en 1980. Or, le concours de Bruxelles pour poser les conditions d'un nouvel arrangement multifibres ne sera acquis que si vous prenez dès le départ une attitude de très grande fermeté.

Pour terminer, je voudrais faire une simple comparaison ; les pouvoirs publics — Dieu sait s'ils ont raison ! — insistent sur l'importance des exportations de voitures automobiles ; il s'agit, vous le savez, de un milliard et demi de francs. Mais n'est-il pas tout aussi souhaitable et tout aussi nécessaire de réduire le déficit de 4 milliards auquel M. PrévotEAU a fait allusion tout à l'heure, déficit qui résulte du commerce extérieur du textile et de l'habillement ? L'enjeu est d'une très grande

ampleur et, ne vous y trompez pas, le marché du travail — expression dont j'ai horreur — disons le gagne-pain des hommes et des femmes dans un certain nombre de régions qui peuvent être appelées à peser d'un poids décisif, est en jeu.

La visite du Président de la République dans le Nord et le Pas-de-Calais nous avait donné le sentiment que le problème était véritablement saisi dans toute son ampleur et dans toutes ses implications.

Je vous fais confiance, monsieur le ministre, pour que cette espérance, la dernière espérance des régions textiles, ne soit pas déçue. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Wirth.

M. Frédéric Wirth. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'eusse souhaité au nouveau ministre du commerce extérieur que, pour son premier budget, il fût en mesure de nous présenter une situation meilleure des échanges internationaux de notre pays.

De fait, en cette fin d'année, notre balance commerciale — nos rapporteurs l'ont souligné — ne laisse pas d'être préoccupante et la perspective d'une balance des paiements globalement déficitaire de quelque 30 milliards de francs pour 1980, alors qu'elle fut positive en 1978 et 1979, montre à l'évidence que l'accroissement de nos exportations est devenu un problème absolument prioritaire.

Ne disiez-vous pas vous-même, lors d'une récente conférence de presse, que nous devrions augmenter nos exportations de 6 p. 100 et qu'un effort davantage soutenu nous permettrait d'atteindre sans doute cet objectif, rétablissant ainsi momentanément l'équilibre ?

Certes, ce taux de 6 p. 100 supplémentaires peut paraître modeste, mais, dans une course, ce sont les derniers mètres qui sont les plus durs à franchir. Il faut ajouter que toute prospective doit prendre en compte aujourd'hui de nouvelles hausses du prix du brut, génératrices de futurs déséquilibres de nos échanges, et ce jusqu'à ce que les efforts courageusement entrepris de diversification de nos sources d'énergie aient porté suffisamment de fruits pour nous permettre de reprendre notre souffle dans cette bataille de nos exportations.

C'est dire que notre pays se trouve contraint d'intensifier sans cesse et sans répit, et ce pendant un laps de temps long et dans un environnement difficile, ses efforts en vue d'introduire sur les marchés étrangers toujours plus de ses produits et les plus élaborés possibles.

Mon propos n'est pas ici de m'étendre sur ces produits, sinon pour constater que des efforts considérables ont été accomplis à tous les niveaux et continuent de l'être en vue de les rendre aptes à pénétrer les marchés extérieurs. Cependant, leur commercialisation sur ces marchés, toujours difficiles à conquérir et à conserver, est avant tout fonction des hommes qui, à l'étranger, travaillent pour promouvoir ces produits français, accompagner leur livraison à nos commettants, en assurer le suivi technique et commercial, gage de la satisfaction du client.

Ces hommes de terrain, fer de lance de nos échanges extérieurs, notre pays a besoin qu'ils soient établis nombreux à l'étranger, constamment présents là-bas, hautement qualifiés, motivés et se sentant assurés du soutien de ceux qui, eux, sont restés dans la quiétude de l'hexagone.

Français de l'étranger moi-même et ayant l'honneur de représenter mes compatriotes expatriés au sein de la Haute Assemblée, c'est à eux que je veux consacrer, ce soir, quelques brèves réflexions.

C'est surtout depuis 1975 que le Gouvernement, conscient de l'importance de cette présence française à l'étranger, a pris des mesures étalées sur plusieurs années visant à améliorer les conditions de vie de nos compatriotes établis hors de France, à garantir dans la plus large mesure possible leur sécurité, à leur assurer une réinsertion aisée à leur retour en métropole. D'importants progrès ont été ainsi accomplis dans des domaines aussi sensibles que la scolarisation des jeunes Français à l'étranger, la protection sociale, la fiscalité, l'information avant le départ et durant le séjour à l'étranger, la sécurité des personnes et des biens, l'assurance contre la perte d'emploi au retour, etc.

Ces mesures, par lesquelles s'est exprimé le réel intérêt que les pouvoirs publics leur portent, ont été bien perçues et accueillies par nos compatriotes non résidents. Elles apportaient des améliorations substantielles à leurs conditions de vie, rapprochant celles-ci des normes métropolitaines. On pouvait donc espérer à bon droit qu'elles contribueraient à motiver largement les Français à s'expatrier et que leur effet stimulant faciliterait aux entreprises exportatrices le recrutement de collaborateurs acceptant d'accomplir une partie de leur carrière hors de France.

Or, à ce jour, cet espoir ne s'est guère réalisé. Il est, en effet, notoire que nos entreprises ne trouvent qu'au prix de grandes difficultés et souvent de sensibles sacrifices financiers les personnels dont elles ont besoin à l'étranger pour y soutenir leur expansion. Nos compatriotes éprouvent encore une forte réticence à se fixer hors de France, surtout lorsqu'ils se trouvent déjà bien ancrés dans une carrière, qu'ils ont femme et enfants et un cadre de vie auquel ils sont attachés. Ils n'acceptent généralement de s'expatrier, fût-ce pour quelques années seulement, que s'ils ont la garantie qu'une sécurité et un cadre de vie comparables leur seront fournis à l'étranger.

Là, force est de constater que, malgré les considérables progrès réalisés ces dernières années, que j'ai évoqués il y a quelques instants, de nombreuses lacunes et inadéquations demeurent, qui exercent un effet dissuasif sur les candidats au départ.

Le temps dont je dispose ne me permet pas de toutes les énumérer. Je citerai cependant brièvement quatre domaines dans lesquels de graves insuffisances demeurent.

Il s'agit d'abord de l'enseignement. Un chiffre : plus de 28 000 enfants français vivant à l'étranger ne sont actuellement pas scolarisés ; cela représente près de 16 p. 100 du nombre total de nos jeunes compatriotes expatriés susceptibles ou désireux d'être scolarisés dans le système éducatif français. L'ampleur du problème apparaît d'ailleurs lorsque l'on constate que, en plus, 60 000 enfants français à l'étranger sont scolarisés totalement en dehors de notre système pédagogique.

La fiscalité ensuite : les conditions d'application de la loi n° 76-660 du 19 juillet 1976 sur les plus-values immobilières pénalisent et discriminent les Français fiscalement domiciliés hors de France qui entendent procéder à la cession d'un bien immobilier sis en France. D'autre part, l'absence de conventions bilatérales visant à éviter les doubles impositions, absence que l'on constate encore pour de nombreux pays d'Amérique latine, du Golfe, du bloc de l'Est, entraîne pour nos compatriotes résidant dans ces pays une fiscalité alourdie dès lors qu'ils disposent, à quelque titre que ce soit, d'une habitation en France.

Le déroulement de carrière également. L'expatriation donne encore lieu trop souvent à de sévères préjudices de carrière, à d'importants retards dans la promotion des expatriés à l'intérieur de leurs entreprises, qui découragent les bons éléments et leur font préférer la proximité rassurante du siège présidentiel ou directeur aux aléas de la vie au loin.

Enfin, les structures d'accueil et de soutien à l'étranger. Nos postes consulaires manquent trop souvent d'effectifs et de moyens. Les dotations budgétaires sont mesurées chichement à notre ministre de tutelle, qui a la charge de gérer ce capital que représentent nos communautés de l'étranger et à l'action duquel je veux rendre ici l'hommage qu'elle mérite. De ce fait, il ne peut que très imparfaitement adapter ces postes aux véritables besoins.

Ces lacunes, dont la liste est loin d'être complète, tendent toutes à freiner l'ardeur au départ des Français. Elles sont donc préjudiciables à notre commerce extérieur et le deviendront davantage au fil des années, car si, aujourd'hui encore, les firmes françaises pratiquant une politique résolument exportatrice ne sont pas très nombreuses, qu'en sera-t-il demain lorsque les petites et moyennes entreprises, contraintes d'exporter pour survivre et encouragées dans cette voie par les mesures incitatives qui leur sont prodiguées, se presseront en rangs serrés sur le marché, si étroit, de nationaux français qualifiés, possédant les langues étrangères et consentant à une expatriation encore marquée, en de nombreuses régions du globe, par des risques divers, professionnels, voire physiques, qui la rendent éprouvante ?

Il convient donc de remédier à ces insuffisances le plus rapidement possible et de mettre en place un système, un ensemble de mécanismes propres à inciter davantage nos compatriotes à aller travailler hors de nos frontières.

La définition d'un tel système a été tentée dans un rapport récent intitulé *Le travail des Français à l'étranger*, élaboré par un groupe d'étude dirigé par M. Jean-Emile Vié, conseiller maître à la Cour des comptes, qui fut chargé de cette mission par le ministre du travail de l'époque, le 7 juin 1979.

Ce rapport fut remis au ministre du travail en janvier 1980 ; l'équipe animée par M. Vié a procédé à une analyse remarquable des facteurs qui perturbent encore sérieusement, de nos jours, la vie des Français à l'étranger, y incluant, bien entendu, ceux que j'ai rapidement énumérés plus haut.

Elle propose une large panoplie de mesures correctives visant à — je cite quelques têtes de chapitre — donner aux jeunes une formation plus ouverte vers l'étranger, diffuser une information plus complète, renforcer les infrastructures de soutien, faire face aux situations d'urgence, mieux intégrer la cellule familiale, aménager la fiscalité personnelle, prendre en considération dans la politique des entreprises le fait « travail à l'étranger ».

L'on voit qu'il y a là des suggestions excellentes auxquelles tout homme soucieux du progrès et de l'efficacité de notre commerce extérieur ne peut que souscrire. J'avais d'ailleurs dit moi-même à cette tribune, il y a un an, les espoirs que je mettais dans ces travaux.

Or, onze mois après son dépôt — mises à part certaines mesures prises entre temps dans le domaine social, d'ailleurs nées d'initiatives sénatoriales — ce rapport ne connaît encore même pas l'ébauche d'une traduction en mesures concrètes. Tout au plus discerne-t-on aujourd'hui la timide et prudente mise en route de consultations interministérielles au niveau des services, à l'instigation du ministère du travail et de la participation.

Cette situation me paraît inquiétante. S'il faut en chercher la cause dans les contraintes budgétaires actuelles, qu'il me soit permis de dire qu'une attitude dilatoire en la matière, si elle était maintenue, mettrait en danger, à bref délai, notre implantation économique à l'étranger. Certaines de nos colonies vieillissent, en effet, rapidement. Beaucoup de nos compatriotes, détenteurs de responsabilités hors de nos frontières, se trouvent dans la phase terminale de leur carrière et devront être remplacés.

Compte tenu du délai nécessaire à tout nouvel expatrié pour être pleinement opérationnel dans son nouveau pays de résidence, nous devons sans tarder prendre toutes mesures propres à assurer la relève dans nos communautés de l'étranger, à renforcer leur dynamisme par l'apport d'hommes nouveaux. J'éprouve quelques difficultés à croire que le Gouvernement ne puisse pas attribuer à cette action prioritaire le rang qui doit être le sien.

C'est pourquoi les lenteurs que l'on constate dans les travaux relatifs à l'exploitation du rapport Vié me paraissent plutôt devoir être attribuées au fait qu'il s'est révélé malaisé, jusqu'à présent, de coordonner et de contraindre à une action commune, diligente et efficace, les services des divers départements ministériels concernés.

Une volonté politique semble donc nécessaire, qui tende à la matérialisation progressive des plus prometteuses et des plus urgentes des recommandations du groupe de travail.

En conséquence, monsieur le ministre, je vous demande, dans le droit fil de la mission qui vous est impartie par le décret du 21 février 1975, et usant des prérogatives que vous confère ce texte, d'agir dans les conseils du Gouvernement, avec vos collègues chargés des affaires étrangères, du travail et du budget, afin que cette volonté politique prenne forme et que mandat soit clairement donné aux administrations intéressées d'exploiter dans des délais raisonnables les propositions du rapport Vié.

Les Français de l'étranger sont très attachés à ces mesures dont la plupart rencontrent leurs besoins et leurs soucis quotidiens. Ils attendent de vous aussi que vous poussiez à la roue et qu'au-delà des problèmes techniques difficiles et divers auxquels vous avez à faire face dans l'accomplissement de votre si importante mission, vous assumiez également, d'une certaine manière, ces aspects humains si déterminants dans nos échanges extérieurs qui requièrent et méritent tous vos soins.

Nos compatriotes expatriés ne veulent pas être des assistés. Ils sont, dans leur immense majorité, conscients et fiers d'être chacun l'une des multiples facettes qui forment à l'étranger l'image de la France. Mais ils attendent que soit enfin parachevée l'œuvre législative et réglementaire déjà largement entreprise qui ferait d'eux des Français à part entière.

Ils n'espèrent aucune prime qui viserait à les indemniser des aléas d'une expatriation qu'ils ont librement choisie. Mais leur équation personnelle — si je puis employer ici une expression dans le vent — est telle aujourd'hui qu'ils acceptent de plus en plus difficilement d'être encore pénalisés à maints égards parce qu'ils sont allés au loin travailler pour leur pays. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Que dire en cinq minutes sur un sujet aussi important ? Certainement que l'intérêt de l'analyse du commerce extérieur de la France réside dans le fait qu'elle révèle de façon particulièrement significative la position de pays de seconde zone de la France, et la dégradation de cette situation au cours de la dernière période. Sur l'ensemble du septennat de M. Giscard d'Estaing, il faut s'attendre à un déficit cumulé de nos échanges extérieurs avoisinant 280 milliards de francs en termes CAF-FOB et 120 milliards de francs en termes FOB-FOB.

L'examen de la structure de notre commerce extérieur par zones et par produits est encore plus édifiant.

Si l'on considère nos relations avec les principaux pays avec lesquels nous échangeons des marchandises, on peut faire les trois principales remarques suivantes : premièrement, à l'égard des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et du

Japon, pour les dix premiers mois de 1980, notre déficit est déjà en progression de 40 p. 100 par rapport à l'ensemble de l'année 1979 ; deuxièmement, notre déficit à l'égard des pays de l'O. P. E. P. augmente pour sa part de 41 p. 100, soit approximativement une progression du même ordre de grandeur que pour les trois principaux pays capitalistes précités ; troisièmement, notre excédent à l'égard du reste du monde régresse de près de 30 p. 100.

Il s'agit donc d'une dégradation tout à fait générale qui se trouvera encore aggravée par la prise en compte de l'ensemble de l'année 1980, et qui ne permet absolument pas d'invoquer ni le pétrole, ni la situation particulière des pays du tiers monde, ni les salaires payés en France comme causes de nos difficultés.

J'attirerai spécialement l'attention sur la dégradation brutale de notre déficit à l'égard des Etats-Unis, déjà en progression de 50 p. 100 par rapport à l'année 1979.

Relevons également la dégradation de nos relations avec l'Allemagne fédérale, qui est à la fois le premier client et le premier fournisseur de la France. Pour les neuf premiers mois de l'année, nos échanges franco-allemands se soldent par un déficit de 12,3 milliards de francs.

Les importations allemandes en France ont progressé deux fois plus rapidement que les exportations françaises en Allemagne fédérale, pour s'élever à 68,5 milliards de francs contre 56,2 milliards de francs. On s'attend aujourd'hui à ce que ce déficit atteigne 15 milliards de francs à la fin de l'année, ce qui constituerait un record absolu.

D'ailleurs, de façon plus générale, l'analyse de la structure par produit confirme les remarques précédentes.

C'est ainsi que l'on peut mettre en évidence que le taux de pénétration de notre marché intérieur par les importations étrangères s'est fortement aggravé de 1970 à 1979. Sur cette période, le taux de pénétration a augmenté de 9,7 p. 100 pour les biens d'équipements professionnels, de 7,7 p. 100 pour l'automobile, de 10,1 p. 100 pour les biens de consommation et de 14,5 p. 100 pour les biens d'équipements ménagers.

Certes, la progression de nos exportations par rapport au marché intérieur est elle-même sensible en raison de la politique du « tout à l'exportation » conduite par le Gouvernement, mais on doit relever sur la dernière période que cette progression a laissé place à une régression.

Il apparaît donc bien que l'évolution de la dernière période est particulièrement préoccupante, mais elle est explicable par la combinaison de la politique dite « du franc fort » du Gouvernement et de celle de libération des prix sur le marché intérieur.

Cela ne veut pas dire que je considère que le franc est en situation dominante à l'heure actuelle : son cours par rapport aux onze principales monnaies a baissé de 2,3 p. 100 depuis janvier dernier et de 12 p. 100 sur les cinq dernières années.

En réalité le franc est « dopé » par une politique de taux d'intérêt élevés et sa position relative est surtout la conséquence de l'évolution des autres monnaies plus que le signe de la bonne santé de l'économie française elle-même.

En fait, la politique du « franc fort » du Gouvernement a surtout pour but d'apporter une aide au redéploiement puisque, dans le cas d'un franc surévalué, les usines achetées à l'étranger valent moins cher, ce qui est particulièrement significatif en ce qui concerne le textile, dont a parlé notre collègue M. Schumann.

En outre, les taux d'intérêt élevés pratiqués ont permis d'augmenter les profits bancaires.

Enfin, la libération des prix a donné la possibilité aux sociétés françaises d'augmenter leurs profits en France en poussant les prix, mais en aggravant par là même l'inflation, le déficit du commerce extérieur, la casse de nos usines et l'intégration supranationale.

Je n'hésite pas à le dire, une telle attitude des sociétés françaises confine à la haute trahison des intérêts nationaux ; c'est un véritable crime économique contre la France.

Un vrai franc fort et une situation commerciale extérieure saine requièrent, monsieur le ministre, une tout autre politique que celle actuellement conduite par votre Gouvernement. Il y faut un changement dans tous les domaines, celui qui correspond en particulier aux propositions rendues publiques il y a quelques jours par Georges Marchais dans la perspective du développement des luttes et de l'échéance des élections présidentielles.

C'est à l'action sur ces objectifs que les sénateurs communistes entendent consacrer leurs efforts au cours des mois à venir. Ai-je besoin d'ajouter pour conclure qu'ils ne font absolument pas confiance aux orientations antisociales et antinationales qui sont celles du pouvoir actuel pour consolider la position de la France dans le monde ? (M. Marson applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Gérin.

M. Alfred Gérin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation économique difficile que connaît notre pays, due à la crise de l'énergie et à la réorganisation de notre appareil industriel, nous fait considérer, à juste titre, l'exportation comme un impératif vital.

Cette nécessité économique s'accompagne d'une volonté politique et, à diverses reprises, le Président de la République, le Premier ministre et vous-même avez insisté sur l'ardente obligation que constitue la recherche de marchés hors de nos frontières.

Le slogan que tente de promouvoir le Centre français du commerce extérieur est le suivant : « Exporter ce n'est pas le bout du monde. » Une campagne s'est développée qui commence à porter ses fruits ; elle tend à inciter les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries à trouver des débouchés sur les marchés extérieurs.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes industries ne fixe-t-il pas lui-même comme priorité à l'action de son ministère la recherche de 10 000 exportateurs supplémentaires pour notre pays ?

A l'heure actuelle, trois types d'entreprises se répartissent notre marché à l'exportation : un millier d'entre elles, employant plus de 500 salariés chacune, représentant 70 p. 100 des exportations ; 9 000 d'entre elles, employant de 50 à 500 salariés, réalisent 25 p. 100 des exportations ; il reste 80 000 entreprises qui représentent, quant à elles, 5 p. 100 de ce marché.

Si les grandes entreprises ont entendu vos exhortations, depuis plusieurs années déjà les petites et moyennes entreprises que vous incitez à exporter sont hésitantes et ne montrent pas toujours le dynamisme qui serait souhaitable, tant pour leur propre épanouissement que pour le développement général de notre économie.

Nous connaissons les obstacles qu'elles rencontrent et que sont les barrières linguistiques, le manque d'agressivité commerciale et de dynamisme par rapport à certaines sociétés étrangères, le peu de part que, pendant des années, nos conseillers commerciaux ont pris dans cette stratégie de développement, la complexité des problèmes à surmonter auprès des différentes administrations françaises et les réticences devant certains regroupements nécessaires qui faciliteraient l'exportation.

Devant cette situation, il est naturel de penser que des sociétés pourraient servir d'intermédiaire entre les P. M. E., les P. M. I. françaises et des cocontractants étrangers.

Ces sociétés économiques appelées « sociétés de commerce extérieur » n'existent pas en tant que telles. Il n'existe, en effet, que des sociétés de commerce participant aux échanges de la France avec l'étranger à des degrés divers, allant d'un pourcentage marginal à 100 p. 100. Les chiffres sont extrêmement imprécis dans ce domaine tant en ce qui concerne le nombre de sociétés qui se préoccupent uniquement de soutenir l'exportation de nos entreprises qu'en ce qui concerne leur part dans nos exportations. Il y a là, me semble-t-il, monsieur le ministre, un effort de clarification à mener. Il serait souhaitable d'obtenir de l'I. N. S. E. E. qu'il fasse ses enquêtes sur le nombre de chiffres d'affaires des sociétés de commerce sur une base plus fiable qu'actuellement.

Dès lors que le Gouvernement considère l'exportation comme un impératif national, il est clair que l'aide la plus grande doit être apportée à ceux qui s'y consacrent.

Dans cette perspective, il conviendrait de développer, pour les entreprises n'ayant pas de service d'exportation, notamment en province, la profession des sociétés de gestion à l'exportation, qui s'occupent d'assurer la gestion des exportations des P. M. I. et P. M. E. non encore exportatrices, dès lors que celles-ci ne réalisent pas un chiffre d'affaires à l'exportation suffisant pour leur permettre de créer leur propre service.

Conformément aux recommandations du rapport Millon, il serait raisonnable de déterminer très nettement les limites de l'action des organismes de promotion publique de façon à ne pas gêner le développement des intermédiaires indispensables dont ont besoin nos P. M. I.

L'examen rapide des solutions apportées par d'autres pays est à cet égard éclairant. Au Japon, le rôle des sociétés de commerce international dans les échanges avec l'étranger a toujours été primordial.

Puisque nous tournons nos regards vers ce pays, dont le dynamisme commercial nous étonne, il serait bon que, sous certains aspects, nous nous inspirions de ses méthodes. Je serais très heureux, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de cette discussion budgétaire vous nous confirmiez que l'activité de ces sociétés fait l'objet de vos préoccupations et que vous rappeliez au Sénat les mesures qui sont prises ou qui vont être prises pour aider leur création et leur développement.

Plus que jamais, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie dynamique de l'exportation en favorisant le développement des sociétés de gestion à l'exportation proches des mentalités des petites et moyennes industries généralement situées en province, qui offrent des services économiques et font appel à de véritables professionnels, ainsi que des sociétés de commerce extérieur souvent spécialisées par secteurs et plus particulièrement tournées vers les marchés extra-européens.

Favoriser le développement de ces intermédiaires nécessaires non seulement permettra de répondre au défi de concurrence accrue à laquelle nous contraind la crise, mais devrait être également producteur d'emplois.

Mon intervention se limite à ce point précis. J'ai en effet le sentiment qu'il est fondamental et que beaucoup de jeunes industriels dynamiques, souhaitant se lancer dans ce secteur d'activité, prendront connaissance avec le plus vif intérêt des réponses que vous pourrez apporter à mon intervention. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Machefer.

M. Philippe Machefer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me suis toujours efforcé en cette enceinte d'éviter d'avoir à recourir à des termes dont l'excès même ôtait à l'expression de la pensée toute force persuasive. C'est avec regret que, prenant connaissance des résultats du commerce extérieur français, que vient de rappeler M. Tony Larue, rapporteur spécial, je parlerai de véritable « effondrement ».

On ne saurait s'en prendre ni à votre prédécesseur, M. Jean-François Deniau, qui a manifesté une très grande activité dans ce domaine et, dans ses nombreux déplacements à l'étranger, remporté des batailles difficiles pour l'exportation française, ni à vous-même, monsieur le ministre, qui venez à peine d'entrer en fonctions.

Aussi bien ne s'agit-il pas de juger l'action d'hommes dont je ne saurais contester la compétence, mais de constater le résultat d'une politique globale qui est en train de ruiner les chances de notre économie dans le monde de demain.

Si ce jugement n'est pas partagé par tous, l'inquiétude qu'avive en nous la présentation des chiffres de notre commerce extérieur est je crois unanime. Comment pourrait-il en être différemment quand nous constatons que, pour les sept premiers mois de 1980, le déficit de la balance commerciale française est de 58 milliards de francs, alors qu'il n'était — mais il était déjà — que de 42,5 milliards de francs pour 1979 ?

Quant à notre balance des paiements, elle devrait devenir déficitaire cette année.

Le poids de la facture pétrolière constitue, c'est l'évidence, un facteur important qui explique une part de nos difficultés. Cela devrait conduire à l'accélération des recherches portant sur les énergies nouvelles en les dotant des crédits nécessaires. Il ne faudrait pas pour autant que la facture pétrolière devienne un alibi commode derrière lequel s'abriteraient les responsables de notre politique, et les pays de l'O.P.E.P. des boucs émissaires aux yeux de notre opinion. Car, comment expliquer que le déficit commercial avec la République fédérale d'Allemagne ait augmenté de 84,7 p. 100 en sept mois, qu'il se soit accru de 99 p. 100 avec les Etats-Unis d'Amérique, qu'il ait progressé de 159 p. 100 avec le Japon, sinon en dénonçant une nouvelle fois — mais s'il faut y revenir sans cesse, c'est parce que là se situe la cause fondamentale de nos problèmes — l'insuffisance de notre politique industrielle et, plus précisément, de notre politique d'exportation de biens industriels.

A l'écart du circuit de recyclage des pétrodollars, victime d'un endettement considérable à l'extérieur dans l'intention de couvrir le déficit commercial reposant sur une parité artificielle du franc à partir de taux d'intérêts élevés, la politique du commerce extérieur française n'est plus apte, dans le contexte actuel, à donner une solution à la question primordiale désormais posée, celle du redressement de notre balance.

C'est par une refonte des structures mêmes de l'appareil productif national, par l'application d'une politique industrielle renforçant les secteurs stratégiques que nous devons réagir. C'est un grand débat, c'est celui que nous reprendrons avec la discussion du VIII^e Plan. Je ne saurai que l'effleurer ce soir.

Je parle de secteurs stratégiques ; j'en citerai quelques-uns : le textile et l'habillement, dont M. le président Schumann décrivait à l'instant la situation dramatique, l'agro-alimentaire, l'automobile.

Sur la gravité de la situation dans ce dernier secteur, face à une concurrence extérieure, notamment japonaise, de plus en plus préoccupante, permettez à l'élu des Yvelines que je suis — département où un emploi sur cinq est lié à l'industrie automobile — d'insister vigoureusement.

Les ventes à l'étranger n'ont augmenté que de 2,5 p. 100 en valeur, alors que diminue le nombre des véhicules automobiles exportés et que les importations ont progressé de 20 p. 100. Ainsi que de nombreux orateurs l'ont signalé précédemment, le taux de pénétration de notre économie par les produits étrangers se situe à 17,9 p. 100 pour le premier semestre 1980. C'est un taux record. Il pourrait signifier l'insertion plus grande de la France dans l'économie mondiale. En soi, un tel phénomène — je parle de la participation de la France à l'économie internationale — n'est pas négatif s'il ne dépasse pas certaines limites et s'il joue dans le sens d'un intérêt mutuel.

Ce qui est profondément inquiétant, c'est que les secteurs atteints sont des secteurs stratégiques et des secteurs qui, normalement, devraient être exportateurs.

Il n'est pas sain pour notre économie que nos taux d'importation de biens d'équipements soient si élevés. Il n'est pas bon pour notre économie que nous importions de plus en plus de produits agro-alimentaires, même si, monsieur le ministre, un excédent apparaît cette année — heureux présage que je salue volontiers ! — dans la balance agro-alimentaire de la France. Pourquoi, dans nos grandes surfaces de vente, tant de produits agricoles étrangers, alors que nos producteurs nationaux connaissent les difficultés que nous savons ?

Il n'est pas logique, alors qu'il affirme en parole sa volonté de lutter contre le chômage, que le Gouvernement favorise une politique de transferts de production dans les paradis fiscaux et les paradis antisociaux que sont certains Etats, de l'Asie extrême-orientale par exemple.

Je ne sais pas si ce qui était bon pour la General Motors était bon pour les Etats-Unis — ce n'est pas notre problème et je ne m'ingérerai pas dans les affaires intérieures des Américains — mais je constate que ce qui est bon pour les G. M. C., version française, n'est pas forcément bon pour la France.

Je ne suis pas un partisan de l'autarcie. En trouverait-on ? Un grand pays qui veut le rester est lié au grand commerce international, au négoce, aux grands travaux, au tourisme. Mais le libre-échangeisme, lorsqu'il se réduit au laisser-faire actuel, lorsqu'il conduit à l'effondrement de pans entiers de notre économie sans pour autant faciliter l'essor d'autres secteurs, se ramène à une abdication.

Je crois savoir, monsieur le ministre, que vous portez intérêt à la pensée des *Nouveaux Cahiers*. Du moins avez-vous fait référence, dans votre intervention à l'Assemblée nationale, à Auguste Detœuf. Auguste Detœuf a essayé de sortir le patronat français de la léthargie où il se complaisait dans les années de l'entre-deux-guerres. Il n'y est pas parvenu.

Un Auguste Detœuf contemporain dirait, certes, ce que vous avez dit vous-même : démontrer aux Français qu'exporter est une nécessité vitale pour le pays.

Je vous approuve, monsieur le ministre. Informer les entrepreneurs des possibilités d'exportation, les aider à se lancer dans l'exportation, former les personnels qualifiés pour l'exportation, adapter l'enseignement de nos écoles supérieures de commerce et de l'école des Hautes études commerciales à la réalité du commerce international et à la bonne connaissance de la culture des pays où l'on veut exporter, car on perd parfois des marchés faute de connaître les traditions historiques des gens, est essentiel.

Autre chose — je vais y venir dans un instant — est de savoir si votre budget vous en donne les moyens. Mais enfin, s'il s'agit d'une mission, de cette mission de sensibilisation à la nécessité de l'exportation, alors nous sommes d'accord, et vous n'êtes pas seul.

Mais un Detœuf de 1980 dirait aussi, j'en suis persuadé, qu'il faut que l'industrie française parte à la reconquête de la France et que cette reconquête repose sur l'élévation du pouvoir d'achat des familles ouvrières françaises. Il constaterait que le taux de croissance de la consommation intérieure, qui était de 5,5 p. 100 l'an entre 1959 et 1973, est tombé à 3,8 p. 100, alors que diminuait de 10 p. 100 entre 1974 et 1979, les investissements privés industriels sur le territoire national.

Oui, nous sommes une société de consommation, une société industrielle. Seuls quelques nantis adeptes d'idéologies passées, de doux rêveurs qui retournent jouer la vie de nos ancêtres avec l'électricité, et quelques provocateurs voudraient nous ramener aux beaux temps de la société pré-industrielle, avec ses famines et ses épidémies.

Mais de notre société industrielle de consommation sont exclus bon nombre de Français, de travailleurs, de personnes âgées, de familles sans emploi. A travers les statistiques, qui ne sont que des statistiques, c'est-à-dire des moyennes, voire, à la limite, une perversion des chiffres, il y a les réalités profondes de notre société.

Partir à la conquête des marchés extérieurs en abandonnant le sien propre, ce n'est pas une bonne politique. On y risque l'échec sur tous les plans. Mais n'est-ce point ce qui est précisément en train d'arriver ?

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Philippe Machefer. Se cramponner à une politique que tout condamne, c'est peut-être se donner bonne image pour je ne sais quels après-demains électoraux. Mais — quelqu'un d'autre l'a dit avant moi — si le rôle de l'homme d'Etat consistait à rester là, immobile et rebelle à tout changement, alors il n'y aurait pas besoin d'homme d'Etat, « une borne y suffirait ».

Je me réserve d'intervenir plus longuement à l'occasion de prochaines questions orales sur certains aspects positifs de notre commerce extérieur telles que la forte augmentation des ventes aux pays à économie planifiée, qui répond à l'exigence de diversification des clientèles de la France, ou la contribution importante des services au maintien d'un solde positif.

Je formulerai après d'autres des propositions qui permettront d'affirmer les positions favorables que nous pouvons, çà et là, discerner dans notre commerce extérieur.

Plus délicate est l'interprétation du solde positif de nos échanges avec les pays en voie de développement non producteurs de pétrole — solde positif dont on connaît les causes — quand on sait dans quelle situation dramatique se trouvent ces Etats.

Pourquoi affronter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, de quels moyens budgétaires allez-vous disposer ?

Ce budget de 1981 marque le ralentissement de l'effort consacré au commerce extérieur. Les crédits affectés à l'expansion économique à l'étranger, par exemple, ne progressent que de 13,6 p. 100, contre 17 p. 100 en 1980. Les crédits de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique augmentent peu, mais il est vrai qu'ils avaient connu une augmentation de près du tiers l'an dernier. Je crois nécessaire d'apprécier l'action de cet organisme sur une plus longue période.

Vous avez fait remarquer, monsieur le ministre, que l'action en faveur du commerce extérieur ne pouvait s'apprécier à partir de votre seul budget et qu'il fallait tenir compte des crédits qui se trouvaient comptabilisés dans les budgets d'autres ministères. Je reconnais le bien-fondé de cette observation, qui me conduit à ne pas retenir pour vous critiquer des chiffres qui ne permettent pas, à eux seuls, de « peser » la politique française du commerce extérieur.

Je me permettrai, néanmoins, de vous demander d'agir pour qu'un regroupement des actions puisse s'opérer au sein de votre département ministériel. Un tel regroupement aurait une efficacité matérielle mais aussi une efficacité psychologique.

Au crédit de votre ministère, je porterai la déconcentration progressive du centre français du commerce extérieur et le renforcement du rôle des chambres de commerce. Ce dernier point me paraît très positif. Les élus des départements sont prêts à jouer leur rôle d'information en pareille matière, en liaison avec les chambres de commerce départementales et inter-départementales.

Je signalerai l'élargissement des compétences des délégations régionales de la banque française du commerce extérieur et de la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. Cet élargissement de compétences correspond à ce qui est nécessaire pour faciliter l'action de ces deux organismes.

Une nouvelle fois, j'insisterai sur l'effort accompli en faveur des petites et moyennes entreprises. Il s'agit de mieux adapter nos procédures d'aide aux problèmes spécifiques des P. M. E., grâce notamment au développement d'un réseau de sociétés de conseil et de gestion à l'exportation, grâce à l'aide aux P. M. E. démunies de trésorerie et qui s'orientent vers l'exportation, pour leur permettre de faire face au délai qui sépare la date de livraison de celle du paiement.

Quant à des points plus précis, telle l'incitation des exportateurs français à vendre C. A. F. — coût, assurances, fret pris en charge par l'exportateur — tel le mécanisme des contrats d'assurances — grâce à la Sofrascau notamment, nous avons pu devenir le troisième exportateur d'assurances du monde, après le Royaume-Uni et la Suisse — telle encore l'adaptation de nos transporteurs et armateurs aux réalités actuelles, j'y reviendrai, monsieur le ministre, si vous me le permettez, dans un prochain débat — je ne veux pas dépasser, ce soir, le temps de parole qui m'est imparti — notre appartenance à l'opposition ne nous empêchant pas de faire des propositions constructives, dont nous savons bien qu'elles ne peuvent prendre tout leur effet que dans le cadre d'une politique générale fondamentalement modifiée. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Cointat, ministre du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs, après un certain temps d'absence, je retrouve cette tribune à la fois avec plaisir et avec une certaine appréhension.

M. le président. Pour le plaisir, nous le partageons, monsieur le ministre. Quant à l'appréhension, elle n'a pas de raison d'être.

M. Michel Cointat, ministre du commerce extérieur. Vous savez, monsieur le président, quand un ministre assume une nouvelle fonction, son examen de passage devant les sénateurs est en général un exercice délicat. Lorsque j'étais responsable des affaires rurales, le Sénat a bien voulu me manifester quelque indulgence et un brin d'estime. J'espère qu'il voudra bien persévérer dans ces sentiments. Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous en remercie à l'avance.

Bien sûr, monsieur Wirth, je préférerais présenter un bilan plus positif du commerce extérieur.

A M. Machefer, je dirai que, depuis à peine deux mois que j'occupe mes fonctions, j'ai déjà fait une fois et demie le tour du monde et visité un certain nombre de régions françaises. En effet, comme l'ont souligné MM. les rapporteurs, il faut non seulement aller chercher des contrats à l'extérieur, mais aussi susciter plus de volonté à l'intérieur même de notre pays pour pouvoir équilibrer notre balance du commerce extérieur.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je présenterai d'abord quelques réflexions sur le budget du commerce extérieur lui-même ; ensuite, je vous ferai part de quelques observations générales sur le bilan des échanges extérieurs de la France pour 1980 ; enfin, je vous soumettrai quelques remarques essentielles sur l'action que l'on peut mener au cours des prochains mois.

Sur le budget pour 1981, je serai très bref, car MM. les rapporteurs l'ont analysé, avec beaucoup de clarté, de précision et de détail. Ils ont en même temps fixé un certain nombre d'orientations, sur lesquelles je n'ai pas d'observation particulière à présenter : dans l'ensemble, je les accepte bien volontiers.

Je dirai toutefois, comme certains d'entre vous, que ce budget ne représente effectivement pas l'ensemble des crédits du commerce extérieur. Si l'on s'en tient aux dotations des organismes et des services qui sont placés sous ma tutelle, cela représente 1,5 pour 1 000 du montant des exportations, ce qui n'est pas beaucoup. Si l'on ajoute la garantie des risques économiques, on arrive à 0,5 p. 100.

En réalité, ce ministère, comme je l'ai déjà dit dans d'autres enceintes, est un carrefour. Il travaille en liaison avec tous les autres départements ministériels, qui dispose chacun de crédits consacrés au commerce international.

On ne connaît donc pas exactement le montant des sommes qui concourent à l'amélioration des exportations. D'ailleurs, il faudrait y ajouter la partie du F. E. O. G. A. relative à l'agriculture — et encore aurions-nous des problèmes, car si les sommes sont connues sur le plan communautaire, elles le sont assez mal au niveau de chacun des Etats membres.

C'est la raison pour laquelle je considère que le département ministériel qui m'a été confié est un département de « mission » ; je ne pense pas qu'il faille en faire un ministère de gestion. Il doit être un trait d'union et un carrefour entre tous les autres départements ministériels.

Le budget du commerce extérieur progresse pour 1981 à peu près comme le budget global de l'Etat.

Les services d'expansion économique à l'étranger, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ont été dotés, au cours des dernières années, de moyens en progression très substantielle. Ils constituent maintenant les services, sinon les mieux organisés, du moins les plus complets du monde. Avec 187 postes à l'étranger et quelque 2 260 agents, nous sommes dotés maintenant d'un outil qui peut répondre aux besoins des Français qui veulent exporter.

Comme l'a souligné M. Machefer, une décentralisation a été opérée ; elle se poursuit actuellement. Nous disposons déjà de quelque quatorze conseillers commerciaux dans les différentes régions françaises ainsi que de douze délégués régionaux du Centre français du commerce extérieur. Ajoutons également les agents de la Banque française du commerce extérieur et de la Coface.

Ainsi le territoire se trouve-t-il quadrillé par une structure susceptible de répondre aux demandes d'information et d'aide des chefs d'entreprise et de tous les services économiques du pays.

Je dirai un mot seulement à propos du Centre français du commerce extérieur.

Une étape importante vient d'être franchie puisque j'ai inauguré, le 21 octobre dernier, le lancement officiel de la banque de données des opérateurs français du commerce extérieur. J'espère qu'en 1981 nous pourrions passer à l'étape suivante.

Pour le C. F. C. E. également, une décentralisation très importante, ou plutôt une démultiplication a été opérée ; elle se traduit par la centaine de contrats qui ont été passés avec les

chambres de commerce et d'industrie pour créer, sinon des services, du moins des cellules du commerce extérieur qui seront plus proches des opérateurs et mieux à même de les renseigner.

Je ne dirai rien de l'action qui est menée par le Centre français du commerce extérieur, qu'il s'agisse des tests de produits, des missions industrielles à l'étranger, ou de l'organisation de journées d'information en province, pour, justement, encourager et développer concrètement les exportations.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'action du Centre français des manifestations à l'étranger, qui a organisé, à ce jour, une centaine de manifestations; cet organisme répond, je crois, à un besoin de plus en plus grand, notamment dans des pays « cibles », essentiellement les pays industrialisés, les pays pétroliers et les pays qui sont suffisamment évolués pour constituer un marché potentiel extrêmement intéressant.

On a souligné enfin, dans ce budget, le rôle que joue l'Agence de coopération technique, qui voit également ses moyens accrus pour 1981.

Tout cela constitue un « arsenal » suffisamment complet, je crois, pour que nous puissions agir, même si les crédits qui sont mis à la disposition du ministre du commerce extérieur ne sont peut-être pas encore suffisants dans certains domaines. Nous étudions les moyens de doter ce département d'autres sommes dégagées sur le budget de 1981 pour lui permettre de mener une action encore plus concrète.

Dans la deuxième partie de mon exposé, je m'arrêterai un instant sur le bilan de 1980 du commerce extérieur de la France.

En 1979, la balance des paiements était positive, c'est vrai, de quelque 5 milliards de francs. Mais il est vrai aussi que la balance commerciale était déjà déficitaire de quelque 13 milliards de francs. En 1980, on s'achemine, malheureusement — c'est une hypothèse qui paraît maintenant à peu près certaine — vers une balance commerciale en déficit de 60 milliards de francs et, chose plus importante, car il s'agit des sommes qui entrent et sortent de l'escarcelle de l'Etat, vers une balance des paiements en déficit de quelque 30 milliards de francs.

La situation est, par conséquent, préoccupante, mais on n'a pas le droit de dire qu'elle est dramatique, puisque le déficit de 30 milliards de francs représente 1 p. 100 seulement du produit national brut et, on l'a rappelé tout à l'heure, quelque 6 p. 100 du montant de nos exportations.

Je pense que si l'on a la volonté, le dynamisme, la discipline nécessaire, il doit être possible de rétablir cette situation qui est décevante.

Cette situation est due à un certain nombre de facteurs négatifs et positifs. Parmi les facteurs négatifs, figure toujours cette éternelle facture de l'énergie qui s'élèvera pour 1980 en brut à près de 130 milliards de francs, c'est-à-dire que son augmentation de 56 milliards de francs de 1978 à 1980 explique 100 p. 100 du déficit de la balance commerciale, mais elle n'explique pas complètement la hausse de la facture énergétique de 1979 à 1980, puisqu'elle n'en justifie que 95 p. 100. C'est ce problème qui est le plus préoccupant.

En effet, il suffit d'une augmentation de 1 p. 100 du dollar, sans que le ministre du commerce extérieur, ni personne d'autre y soit pour quelque chose, pour alourdir d'un milliard de francs la balance commerciale française. Ainsi, si le dollar passe de 4,10 francs, comme ce fut le cas au début de l'année, à 4,50 francs, taux que l'on recherche, il en résulte un déficit de 10 milliards de francs dans la balance commerciale, sans que l'on ait importé un litre de pétrole de plus.

Nous risquons aussi de connaître un troisième choc pétrolier qui peut encore alourdir cette facture énergétique. Bien entendu, l'augmentation du dollar permettra peut-être une pénétration moins forte des produits américains sur le marché intérieur. Mais cela ne compensera pas, malheureusement, l'alourdissement de notre facture énergétique.

Je citerai un autre facteur négatif, l'approvisionnement en matières premières. Depuis octobre 1973, nous sommes dans une sorte de guerre économique en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières dont le pétrole n'est que l'aspect le plus spectaculaire.

Nous nous apercevons qu'actuellement nous sommes dans une phase qui est moins mauvaise, car il se produit un tassement relatif en raison de l'affaiblissement de certains prix sur le marché international. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous profiterons sans doute de cette situation pour augmenter les livraisons de ces matières premières, quitte à alourdir pendant quelque temps la balance commerciale, de façon à importer à moindre coût les métaux dont nous avons besoin et à reconstituer les stocks. Je vous donne ces explications dès maintenant, au cas où le déficit de la balance commerciale se trouverait ainsi aggravé.

Il existe, bien entendu, d'autres facteurs négatifs, dont trois sont déjà chroniques depuis un certain temps. Il s'agit, tout d'abord, des biens d'équipement professionnel dont les importations augmentent d'une façon assez spectaculaire, puisque, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au mois d'octobre, elles ont progressé de 21 p. 100.

On peut se dire qu'après tout ces importations sont d'autant plus regrettables que l'on ferait mieux de fabriquer nous-mêmes ces biens d'équipement professionnel. Mais cela signifie aussi que les entreprises continuent à investir et à s'équiper et que, par conséquent, elles pourront peut-être être mieux armées pour pouvoir réagir plus tard.

Le deuxième facteur négatif est constitué par les biens d'équipement ménager dont les importations ont augmenté également depuis le début de l'année de quelque 9 à 10 p. 100.

Le troisième facteur négatif concerne les biens de consommation. La situation dans ce domaine est encore plus dramatique car, si en neuf mois le déficit atteignait déjà quelque 3,8 milliards de francs pour les biens d'équipement ménager, il était de près de 6 milliards pour les biens de consommation.

En outre, depuis un an et demi, l'augmentation globale a été de 33 p. 100. Il est vrai qu'il existe des secteurs hypersensibles, tels que le textile, l'habillement et la chaussure, secteurs qui sont des industries de main-d'œuvre, ce qui explique en partie la situation actuelle.

A ce point de mon exposé, je voudrais répondre à M. le président Maurice Schumann. Il comprendra les raisons pour lesquelles je suis tant attaché à régler les problèmes de ces secteurs hypersensibles quand il voudra bien se rappeler que je suis maire d'une ville moyenne de 30 000 habitants qui, depuis cinq ans, souffre dramatiquement de la reconversion du textile, de l'habillement et encore plus de la chaussure.

Depuis les premiers mois de cette année en particulier, nous constatons une augmentation de plus en plus marquée des importations dans ces secteurs. C'est également la raison pour laquelle, dès mon arrivée au quai Branly, j'ai réuni conjointement les représentants professionnels du textile, de l'habillement et de la chaussure pour tenter de trouver des mesures qui soient à la fois efficaces et compatibles avec un certain nombre de règles communautaires mais aussi avec le bilan du commerce extérieur.

Que dire actuellement à propos de ces secteurs? Il faut d'abord noter qu'en ce qui concerne les pays en voie de développement et les produits figurant dans l'arrangement multifibres, le fameux A. M. F., il existe des quotas qui jusqu'à maintenant n'avaient pas été dépassés.

Or, pour l'année 1980, on enregistre une augmentation de la proportion de ces quotas. En ce qui concerne les tissus de coton, alors qu'on atteignait 35 p. 100 du quota pour les six premiers mois de 1980, on en est à 46 p. 100 maintenant. Pour les chemises et les tee-shirts, de 37 p. 100 on passe à 52 p. 100 toujours dans le même temps. Pour les pantalons, de 60 p. 100, on passe à 79 p. 100.

On ne peut pas dire que l'on ait totalement négligé ces quotas, mais on assiste à une accélération des exportations à l'intérieur de ceux-ci. Comme je l'ai dit, monsieur Schumann, et vous le savez très bien, nous avons voulu cette construction européenne, vous comme moi, alors nous devons nous efforcer de rechercher des solutions satisfaisantes.

Tout d'abord, il ne faut pas séparer le textile de l'habillement et, à ce propos, je citerai quelques chiffres. Je ne parlerai pas aujourd'hui de la chaussure qui est pourtant une de mes préoccupations constantes.

En ce qui concerne le textile, nous assistons à une certaine évolution à la suite de mesures prises par le Gouvernement ou par la Communauté. Cette évolution est lente, mais elle existe tout de même. Les importations d'ouvrages textiles en filé plafonnent. Le taux de couverture est de 77 p. 100, ce qui n'est pas glorieux, je suis bien d'accord. Mais on assiste à une certaine stabilisation au cours de l'année 1980.

Le secteur des textiles et filés enregistre une amélioration depuis quelques mois. Est-elle conjoncturelle ou structurelle? Je veux espérer qu'elle n'est pas conjoncturelle d'autant que l'excédent a atteint 373 millions de francs au cours du troisième trimestre de cette année, ce qui représente une augmentation de 10 p. 100 par rapport aux deux premiers trimestres. Ce n'est certes pas suffisant puisqu'il s'agit de deux secteurs particuliers.

Je rappellerai cependant que nous venons d'instaurer un visa technique sur un certain nombre de produits, par exemple les filés de coton marocain, ce qui ne règle pas, monsieur Schumann, le problème des quotas de coton tunisien, mais je vous y répondrai à l'occasion de la question écrite que vous m'avez posée à ce sujet.

Nous envisageons même, maintenant, d'aller plus loin et de procéder pour ces produits à ce que l'on appelle une sortie de panier, c'est-à-dire de revenir en définitive à des contingents.

De même, en ce qui concerne le secteur de la bonneterie, la situation n'est pas non plus très enthousiasmante avec le maintien d'un taux de couverture de 67 p. 100.

En ce qui concerne les fils et les fibres artificielles et synthétiques, nous connaissons un ralentissement des importations qui semble se poursuivre puisque le déficit passe de 192 millions de francs au cours des quatre trimestres précédents à 74 millions de francs. Là encore, la situation n'est pas tout à fait satisfaisante, pour la bonne raison qu'il y a toujours un déficit, mais enfin on essaie de l'atténuer. On va même aller plus loin puisque, dès maintenant, on applique des droits compensateurs justement sur les produits américains. Cela va dans le sens de ce que vous souhaitez.

Peu à peu, nous arriverons à contrôler, j'espère, ce secteur qui représente un très grave souci pour le ministre du commerce extérieur.

En revanche, dans le secteur de l'habillement, les résultats restent encore positifs.

En ce qui concerne la confection masculine — et je dois dire qu'il existe des secteurs qui sont plus anarchiques que d'autres — la situation est très préoccupante. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons décidé de faire des sorties de paniers. Je rappelle que dix sorties de paniers ont été transmises à Bruxelles fin septembre, quatre au mois de novembre. Nous allons en transmettre maintenant quatorze dans les prochains jours et je peux vous annoncer que j'en prépare trente autres, afin de tenter de normaliser la situation.

Dans l'ensemble, si l'on prend les secteurs du textile et de l'habillement, on s'aperçoit que le taux de couverture est à peu près stabilisé. Il était en chiffres bruts — je parle en chiffres bruts pour éviter toute contestation en ce qui concerne les corrections des variations saisonnières — de 91,1 p. 100 au troisième trimestre 1979, de 91,4 p. 100 au troisième trimestre 1980, et de 98,2 p. 100 en octobre 1980.

Ces chiffres n'expliquent pas toutes les différences importantes qui existent d'un secteur à l'autre et qu'il faut tenter d'atténuer. C'est, je crois, une action qui me paraît intéressante, qu'il faut poursuivre et approfondir.

Le plan textile qui a été décidé par le Gouvernement, le 5 novembre dernier, accélérera encore, je pense, ce processus de jugulation, si je puis me permettre ce terme, de la situation. Mais, bien entendu, ce n'est pas après trois semaines d'application de ce plan textile qu'il est possible d'en tirer une conclusion. Je puis vous assurer que le rôle du ministre du commerce extérieur est de défendre ce plan textile. Sa mission consiste, en effet, à œuvrer pour diminuer les importations et augmenter les exportations. C'est donc avec un soin particulier que je m'efforcerai de faire en sorte que les mesures qui ont été adoptées soient bien appliquées et d'attirer l'attention de mes collègues dans le cas où les décisions interviendraient avec retard.

Je ne parlerai pas des investissements ou des aides aux exportations, sujets que vous avez vous-même traités, monsieur Schumann.

Je voudrais, en revanche, appeler votre attention et celle du Sénat sur ce que j'appellerai la « vie quotidienne des importations », c'est-à-dire, en réalité, sur le contrôle douanier.

J'ai demandé à mon collègue M. le ministre du budget de veiller à ce que les douaniers contrôlent tout. Je crois, en effet, que c'est non seulement le meilleur moyen pour éviter les fraudes et les détournements de trafic, mais aussi pour renforcer notre désir de limiter certaines importations.

La situation n'est pas si simple. On a parlé de l'Italie, par exemple, et l'on s'est demandé s'il fallait prendre des mesures unilatérales vis-à-vis de ce pays. Je n'oublie pas que nous lui vendons deux fois plus que nous ne lui achetons. Par conséquent, toute mesure un peu trop brutale prise à l'encontre de ce pays aurait peut-être pour effet de se retourner contre nous.

Nous connaissons, d'ailleurs, le même problème avec les Etats-Unis. Il est vrai que, avec ce pays, notre déficit dans le secteur du textile est de 513 millions de francs pour les neuf premiers mois de l'année, mais notre excédent en matière d'habillement est supérieur à 244 millions de francs. Il faut donc être très prudent quant aux mesures que nous devons adopter. Elles doivent être efficaces, mais ne pas mettre en cause le volume et l'équilibre de nos échanges.

Cela ne nous empêchera pas — cela figure également dans le plan textile — de renforcer les mesures de surveillance par les visas techniques et de recourir à l'article 115 du traité de Rome ainsi qu'aux sorties de panier pour limiter les importations.

Je voudrais évoquer maintenant le problème de la libre pratique. Je me permets d'insister, même si c'est un peu technique.

Actuellement, la commission des communautés fait preuve d'un certain laxisme. Il s'ensuit qu'on admet parfois la libre pratique dans des proportions supérieures aux quotas nationaux.

C'est la raison pour laquelle je puis vous dire que nous présentons des recours en vertu de ce fameux article 115 du traité de Rome. Nous en avons environ 130 en instance.

J'ai rencontré dernièrement les commissaires responsables afin que soit mise au point une doctrine un peu plus précise de façon que cette libre pratique ne devienne pas un détournement des quotas nationaux en importation directe.

Telles sont, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, les précisions que je voulais apporter au sujet des secteurs hypersensibles. Ce faisant, j'ai répondu à M. Schumann.

Notre balance commerciale comporte tout de même quelques secteurs positifs.

Je ne parlerai pas du secteur de l'automobile qui intervient pour plus de 21 milliards de francs dans notre balance commerciale, mais qui donne des signes d'essoufflement en raison, notamment, de l'agressivité japonaise. Celle-ci n'atteint peut-être pas encore la France puisque nous avons décidé, en accord avec les Japonais, de limiter à 3 p. 100 les importations de voitures en provenance de leur pays et nous entendons bien que ce taux ne soit pas dépassé.

Ce qui est plus troublant, c'est de constater la pénétration japonaise dans des pays voisins : elle est de 13 p. 100 au Royaume-Uni, de 12 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et de quelque 27 p. 100 aux Pays-Bas. Ces chiffres sont inquiétants parce que ce sont autant de voitures françaises qui ne peuvent être vendues dans ces pays.

C'est la raison pour laquelle je me suis opposé avec beaucoup de vigueur, le 26 novembre dernier, à Bruxelles, à ce qu'un chèque en blanc, un blanc-seing soit accordé à la Commission pour qu'elle engage des négociations avec le Japon. En effet, nous souhaitons connaître exactement la stratégie industrielle qui sera la nôtre vis-à-vis de ce pays lointain de telle façon qu'on n'enregistre pas des importations anormales sur le marché français. Sur ce point, je partage l'avis de M. PrévotEAU.

J'ajouterais, s'agissant toujours du secteur automobile, que nous ne devons pas nous leurrer. Si, actuellement, les Américains sont dans la même position que nous vis-à-vis des Japonais, demain, quand ils auront terminé la reconversion de leur industrie automobile, ils seront aussi agressifs sur le marché international que ne le sont actuellement les Nippons.

Le secteur le plus positif — vous l'avez souligné, messieurs les rapporteurs — est celui de l'agro-alimentaire. Il était déficitaire il y a deux ans, légèrement bénéficiaire l'année dernière et, cette année, il va vraisemblablement enregistrer un excédent de quelque 16 milliards ou 17 milliards de francs.

Après dix mois, celui-ci s'élève à environ 14 milliards de francs et si nous enlevons le coton et le bois, produits destinés à l'industrie, qui ne sont pas alimentaires mais agricoles, il est de 12,7 milliards de francs.

Bien entendu, il faut ajouter les invisibles ; parmi eux, je parlerai des services.

Après les neuf premiers mois, ils laissent 26 milliards de francs d'excédent dont 12 milliards de francs au titre de l'ingénierie, des grands travaux et de la coopération technique. Cela n'est pas suffisant et nous avons encore des efforts à faire. Je pense qu'il est souhaitable de réfléchir, notamment en matière de transports routiers, car je crois qu'il existe, dans ce domaine, des potentialités importantes.

Pour conclure sur ce chapitre, je dirai que si le déficit prévisible de notre balance des paiements devrait être de 30 milliards de francs environ, la situation appelle certainement la vigilance, mais n'est pas à proprement parler originale. Il suffit de regarder ce qui se passe dans les autres pays industrialisés. On a déjà cité quelques chiffres, mais je veux les rappeler.

La balance des paiements de la R. F. A., après les neuf premiers mois, est déficitaire de 56 milliards de francs. Celle du Japon — dont, pourtant, l'agressivité est dénoncée — après dix mois, est déficitaire de 46 milliards de francs.

Même la balance des paiements des Pays-Bas accuse un déficit de 5 milliards de francs. Dieu sait pourtant si les Néerlandais sont des commerçants de très grande qualité !

Quant à la balance commerciale de l'Italie, elle est en déficit de 58 milliards de francs et celle des Etats-Unis, de 122 milliards de francs. Même la Suisse, dont la balance des paiements est positive, a, cette année — c'est un fait nouveau — une balance commerciale en déficit de 23 milliards de francs.

Seul un pays industrialisé est à la fois bénéficiaire au niveau de sa balance des paiements et de sa balance commerciale, c'est la Grande-Bretagne, en raison de son pétrole et de ses services.

Géographiquement — il convient de le remarquer — nous avons une préoccupation majeure qui concerne les pays industrialisés. En effet — certains intervenants l'ont souligné — ce sont ces pays qui connaissent les déficits les plus importants, ainsi que les pays producteurs de pétrole. Cela nous semble évident pour ces derniers, mais non pour les premiers.

Il est vrai que trois pays — la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon — représentent à eux seuls les deux tiers de notre déficit, c'est-à-dire quelque 34 milliards de francs. En revanche, avec la Suisse, le Royaume-Uni et l'Italie, nous sommes bénéficiaires de quelque 20 milliards de francs. Cela ne signifie pas qu'il faille se laisser aller.

C'est vers les pays industrialisés que nous devons concentrer notre effort afin de pouvoir régulariser la situation.

Je voudrais maintenant répondre brièvement aux différents intervenants et, d'abord, à M. Jouany.

Je lui indiquerai que notre effort doit, en effet, être concentré sur les petites et moyennes entreprises.

Mais, je vous en supplie — je le dis à tous — chaque fois qu'il y a une difficulté, que ce soit sur le plan financier ou sur le plan administratif, saisissez le ministre du commerce extérieur. Il est là pour régler les problèmes et non pas seulement pour faire des discours à la tribune du Sénat!

Que vous soyez confrontés à des problèmes d'avances ou d'acomptes au niveau de la Coface, ou que des problèmes juridiques s'opposent à ce qu'un règlement définitif intervienne, prévenez-nous. Nous ferons en sorte de répondre favorablement à vos demandes.

Monsieur Wirth, j'ai noté toutes les observations que vous avez présentées au sujet des Français de l'étranger et du rapport Vié. Je signale, d'ailleurs, que ce rapport a été fait en collaboration avec les propres services du ministère du commerce extérieur. Par conséquent, nous le connaissons bien.

Actuellement, les problèmes posés sont à l'étude. Cela dit, je crois que la plupart des questions soulevées par M. Wirth intéressent le ministère des affaires étrangères ou, encore, le ministère de l'éducation et celui du budget, qu'il s'agisse de la fiscalité, de l'enseignement ou des postes consulaires.

Je le répète, le ministère du commerce extérieur est un carrefour. Par conséquent, j'ai un rôle de missionnaire auprès de mes collègues du Gouvernement. C'est ainsi que j'ai déjà saisi le ministre du budget sur des questions fiscales de façon à éviter toute discrimination entre les Français de l'étranger et les Français qui résident en métropole.

De même, j'ai saisi à deux reprises déjà, pour des postes consulaires, mon collègue des affaires étrangères.

Je voudrais répondre également brièvement à M. Alfred Gérin, au sujet des sociétés de commerce internationales ou des sociétés de gestion à l'exportation. Il est exact que nous cherchons à les favoriser pour essayer d'améliorer encore nos échanges. Actuellement, on peut estimer à environ 15 p. 100 du total les exportations qui ont fait l'objet de l'intervention d'une telle société. Elles sont éligibles auprès du F.I.N.E.X. pour le financement de réseaux à l'étranger. L'assurance prospection leur est ouverte. Les sociétés de gestion à l'exportation constituent une catégorie d'entreprises particulières assurant, pour le compte de petites entreprises, la gestion de leurs efforts à l'exportation. Elles sont regroupées au sein d'un syndicat national dont l'une des fonctions est d'assurer une certaine sélection parmi les initiatives diverses.

Nous essayons d'aider l'intervention des sociétés les plus qualifiées. C'est ainsi que les frais d'une société à l'exportation peuvent, à partir de maintenant, être pris en compte pour une durée d'un an dans le cadre de l'extension de l'assurance-prospection destinée à couvrir les dépenses de création d'un service « exportation ».

Pour conclure, je voudrais dire comment j'envisage l'action que nous pouvons mener en 1981. Je la résumerai en quatre verbes que j'ai déjà cités : simplifier, faire connaître, former et stimuler davantage.

Il ne s'agit pas de modifier l'outil que nous possédons ; l'outil est bon. Il suffit simplement de le rendre encore un peu plus efficace ; son objectif est une évidence, presque une lapalissade : exporter plus et importer moins. Mais, en fait, c'est une évidence qui n'est qu'apparence, parce que c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire.

On peut se poser deux questions. La première est : peut-on exporter plus ? Je répondrai à M. Alfred Gérin : oui. Actuellement, sur 75 000 — et non 80 000, comme on a dit — petites et moyennes entreprises susceptibles d'exporter, 9 000 seulement ont souscrit à la Coface et 6 000 exportent plus ou moins régulièrement. Un industriel sur cinq exporte. Dès lors, pourquoi pas deux, pourquoi pas trois ? Si un industriel peut exporter, cela signifie que tout le monde peut exporter.

Depuis vingt ans, un effort considérable a été réalisé, car le taux d'exportation est passé de 11 p. 100 du produit national brut en 1959 à 22 p. 100 aujourd'hui. Or, j'ai dit qu'il suffisait de 1 p. 100 de plus du produit national brut pour équilibrer notre balance des paiements. Selon moi, c'est possible à réaliser, ce n'est pas invraisemblable. Nous avons réalisé 0,5 p. 100 de plus chaque année pendant vingt ans, nous pouvons bien atteindre 1 p. 100 si nous le voulons.

Je me tourne maintenant vers M. Tony Larue. Vous dites, monsieur le rapporteur, que les taux de pénétration des importations les plus élevés sont ceux qui concernent un certain nombre de secteurs comme le verre, la chimie, les textiles, les biens d'équipement, etc. Or, à lire la page 8 de votre rapport, on constate que lorsque les taux de pénétration sont les plus élevés, on connaît également les taux d'exportation les plus élevés.

Cela est assez curieux et devrait, je crois, nous inciter à une certaine prudence. Cela prouve, en tout cas, que nous avons une certaine compétitivité même dans ces secteurs sensibles et que si nous persévérons dans notre volonté, nous devons réaliser notre intention.

C'est pourquoi je dirai à M. Machefer que le fait d'exporter n'est pas seulement une nécessité. C'est devenu désormais un devoir national qui doit susciter une véritable mobilisation. Et cela, il faut le faire comprendre non seulement aux chefs d'entreprise, mais à tous les Français.

Pourquoi ? Parce que, pour les chefs d'entreprise comme pour ceux qui travaillent dans leurs établissements, c'est une assurance pour l'avenir. Pour le secteur secondaire en particulier, où l'on ne créera guère d'emplois jusqu'à l'an 2000 en raison de la productivité et de la technologie de plus en plus avancée, c'est la seule façon de poursuivre l'expansion économique et, par conséquent, de sauvegarder l'emploi.

D'un autre côté, le fait d'avoir une balance commerciale et une balance des paiements en équilibre, cela signifie aussi que l'on contribue à la stabilité monétaire et, par là même, au maintien ou à l'amélioration du revenu de chacun.

C'est pourquoi ce problème d'exportation n'intéresse pas seulement les chefs d'entreprise, mais également toutes les Françaises et tous les Français.

C'est encore plus vrai en matière d'importation. Nous devons nous poser la question : est-il possible d'importer moins ? Je vous répondrai également oui, à condition, toutefois, que tous les Français en aient la volonté, d'abord en économisant l'énergie qui est essentiellement importée — je n'y insisterai pas davantage, on en parle suffisamment à la radio et dans les journaux — ensuite en examinant avec soin l'origine des produits qu'ils achètent.

Si je n'ai pas le droit, officiellement, de dire « achetez français » puisque nous faisons partie d'une Communauté économique européenne, en revanche j'ai le devoir de rappeler que la préférence communautaire est l'un des trois piliers fondamentaux du Marché commun et, cela, on l'a trop souvent oublié dans la Communauté.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Michel Cointat, ministre du commerce extérieur. Il n'est pas question de revenir à un protectionnisme sclérosant, mais, à cet égard, il serait souhaitable de faire revivre quelques règles élémentaires de civisme.

Disons-le franchement : que vaut-il mieux, acheter moins cher un produit étranger et risquer de perdre son emploi, ou acheter peut-être un peu plus cher un produit local, souvent de meilleure qualité, et assurer son propre avenir ?

Si les Français voulaient un peu réfléchir à cette question, nous ne connaîtrions pas, je crois, les ennuis que nous connaissons actuellement dans certains secteurs, tels ceux du textile et de l'habillement dont parlait tout à l'heure M. le président Schumann et, ajouterai-je, celui de la chaussure.

Monsieur Machefer, vous m'avez fait citer Auguste Detœuf. Permettez-moi de le citer encore. Il disait : « Les Anglais répètent à longueur de journée que leurs produits sont *the best in the world*, alors que les Français critiquent toujours les leurs. » Eh bien ! que les Français critiquent un peu moins leurs produits, qu'ils les achètent, et vous verrez qu'à ce moment là je pourrai venir beaucoup plus confiant à cette tribune vous présenter une balance commerciale positive.

Pourquoi faut-il que la balance commerciale soit positive ? C'est un peu comme pour les contreforts d'une cathédrale. On peut avoir une balance des paiements en ordre, mais cela reste fragile ; ce sont souvent les transferts de capitaux qui sont responsables de cet aspect positif. Mais si l'on a une balance commerciale positive, c'est-à-dire si les échanges commerciaux sont également positifs, alors on a les contreforts de la cathédrale et celle-ci devient solide.

C'est pourquoi je dirai, en terminant, que nous devons effectivement partir à la reconquête du marché national. Nous avons à notre disposition toute une gamme d'actions que nous mettons en place et dont je ne citerai que les têtes de chapitre : contrôler la stabilité des importations, défendre et promouvoir les produits nationaux, favoriser l'adaptation des entreprises en difficulté, enfin développer les secteurs d'avenir, les secteurs de pointe, les secteurs à technologie avancée.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je voulais dire pour répondre aux questions qui m'ont été posées et pour vous présenter ce budget que, j'espère, vous voudrez bien approuver. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le commerce extérieur et figurant aux états B et C.

Ces crédits sont inclus dans ceux de l'économie et du budget (III - Economie).

Je rappelle que les votes sur l'ensemble des titres de la section III - Economie avaient été réservés jusqu'à l'examen des crédits du commerce extérieur. Ils pourront donc être maintenant mis aux voix.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 108 127 251 F. »
La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le ministre, je vous avoue que, lorsque je suis arrivé ici ce soir, j'étais hésitant; je me demandais si je voterais les crédits du ministère du commerce extérieur. Je vais émettre, dans un moment, un vote positif et, à ce vote positif, j'attache la signification de la confiance envers votre personne.

Je considère, en effet, que la réponse qui vient de nous être faite est une réponse encourageante. En premier lieu, vous avez eu le très grand mérite de décrire la situation telle qu'elle est, de ne pas la nier, de ne pas recourir à je ne sais quelle dissertation sur la correction des chiffres pour variations saisonnières, bref à toutes sortes d'artifices oratoires qui ne servent, comme je le disais tout à l'heure, qu'à justifier une tactique de la prétention ou une tactique dilatoire.

En second lieu, vous avez annoncé un certain nombre de mesures importantes pour ce qui concerne les sorties de panier. Voilà longtemps que nous les attendions. Je vous remercie d'avoir été, sur ce point, non seulement encourageant, mais précis.

Je ne vous chicanerai pas en vous rappelant, puisque vous avez souligné l'utilisation accélérée des quotas, qu'il y a eu un certain nombre de dépassements, notamment à la suite de voyages officiels en Chine. J'en avais dénoncé les inconvénients ici même. J'avais marqué qu'ils avaient une valeur de précédent, mais ne revenons pas sur ce passé auquel vous n'avez eu aucune part.

Vous avez parlé des visas techniques. Vous auriez même pu, à cet égard, parler des visas techniques sur les velours de coton qui concernent, en particulier, la concurrence américaine.

Laissez-moi vous rappeler la différence qui existe entre un pur et simple visa technique et un visa contraignant. Un visa technique pur et simple peut avoir une valeur d'avertissement. Vient un moment où, si l'on veut être efficace, il faut passer au visa contraignant. Je vous demanderai, puisque vous avez en termes excellents parlé de la nécessité de renforcer le contrôle douanier, de bien vouloir veiller au respect d'une mesure dont j'ai, ici même, félicité le Gouvernement, mesure sur laquelle le Président de la République a mis l'accent dans son discours à la chambre de commerce et d'industrie de Lille et qui semble avoir été ensuite appliquée avec circonspection, pour ne pas dire avec timidité : je me réfère au marquage d'origine.

Sur l'article 115 et la libre pratique, vous avez également posé le problème en termes très francs et assumé vos responsabilités.

En bref, j'ai eu le sentiment, en vous écoutant, que vous restiez, au ministère du commerce extérieur, ce que vous étiez quand nous étions collègues au ministère de l'agriculture, c'est-à-dire un responsable de département ministériel convaincu que si l'on veut vraiment servir la cause de l'Europe, et dans la mesure où l'on est authentiquement européen, on doit exiger le respect des règles communautaires dans leur intégralité.

Eh bien ! si vous engagez ce combat, vous pourriez, vous le savez, compter sur notre concours, ainsi que sur un concours au moins aussi efficace. Je me suis référé tout à l'heure à la lettre adressée à M. Roy Jenkins par le comité syndical européen du textile, de l'habillement et du cuir. Nous sommes aujourd'hui le 2 décembre. Or, dans cette lettre, figuraient les quelques lignes suivantes : « A l'échelle de la Communauté, les syndicats ont examiné la possibilité d'organiser un arrêt du travail dans nos industries, le 2 décembre, de onze heures à douze heures. »

Je ne sais si cette intention aura été suivie d'effet, mais j'y vois du moins la preuve d'une organisation européenne des travailleurs pour le sauvetage d'une industrie essentielle, vous avez bien voulu le reconnaître, non seulement à la lutte contre le sous-emploi et à la défense de régions menacées, mais aussi à l'indépendance de la Communauté européenne. Car il est bien évident que si, après avoir constaté combien il est dangereux d'être tributaires de l'étranger pour le ravitaillement en énergie, nous devenions demain tributaires de l'étranger pour la consommation d'articles de première nécessité comme ceux que produisent les industries du textile et du vêtement, nous nous serions éloignés encore un peu plus de cet idéal qu'est l'indépendance conquise par la transformation d'une communauté d'inquiétude en communauté d'espérance. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...
Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.
(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, plus 37 004 270 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 20 860 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 14 100 000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le commerce extérieur.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 2 décembre 1980, à onze heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 97 et 98 (1980-1981). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Budget annexe des postes et télécommunications :

M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport n^o 98, annexe n^o 39) ;

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n^o 100, tome XXI).

Défense :

1. Rapporteurs spéciaux :

Exposé d'ensemble, dépenses en capital : M. Jean Francou. (Rapport n^o 98, annexe n^o 41).

Dépenses ordinaires : M. Modeste Legouez. (Rapport n^o 98, annexe n^o 42.)

Budget annexe du service des essences : M. Michel Manet. (Rapport n^o 98, annexe n^o 43.)

2. Rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

Section commune : M. Jacques Genton. (Avis n^o 101, tome IV.)

Section gendarmerie : M. Lucien Gautier. (Avis n^o 101, tome V.)

Section forces terrestres : M. Jacques Chaumont. (Avis n^o 101, tome VI.)

Section air : M. Albert Voilquin. (Avis n^o 101, tome VII.)

Section marine : M. Max Lejeune. (Avis n^o 101, tome VIII.)

Articles 15 et 16.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1981.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le jeudi 13 novembre 1980, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1981, est fixé au samedi 6 décembre 1980, à seize heures.

Personne ne demande la parole? ...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 2 décembre 1980, à une heure cinquante minutes.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Mises au point relatives à un scrutin public.

A la suite du scrutin n° 55, de la séance du samedi 22 novembre 1980 :

MM. Auguste Chupin et Jean Sauvage, portés comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils entendaient voter « pour » ;

M. Pierre Lacour, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il entendait voter « pour ».

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 1^{er} DECEMBRE 1980
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Val-de-Marne : découpage électoral.

84. — 29 novembre 1980. — **Mme Hélène Luc** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur un document désormais connu, particulièrement accablant pour les instigateurs, qui révèle comment, en 1975, dans le département du Val-de-Marne et sous l'égide du préfet, de représentants du ministère de l'intérieur et des chefs de file du parti giscardien de ce département, fut mis au point un découpage électoral scandaleux dont l'objectif était de faire obstacle à l'élection de nouveaux conseillers généraux communistes et au changement de majorité au conseil général. Ces méthodes constituent une atteinte extrêmement grave et insupportable au suffrage universel, à la démocratie, aux libertés. Elles sont, ainsi que le remodelage auquel elles ont abouti au mépris le plus total des réalités géographiques, sociales, humaines et administratives, à l'origine des intrigues, irrégularités et illégalités flagrantes qui ont, notamment, marqué le dernier scrutin à l'occasion des élections cantonales dans le secteur Vincennes-Fontenay. Le suffrage universel et la démocratie étant bafoués, elle lui demande : ce qu'il pense de la méthode utilisée sans retenue par les partis de la majorité pour s'approprier des responsabilités que le respect des règles de la démocratie ne leur permettrait pas d'assumer ; ce qu'il compte faire pour empêcher le renouvellement de ces méthodes inacceptables et dangereuses pour la démocratie ; s'il envisage de procéder à un nouveau découpage des cantons plus conforme à l'intérêt des populations, au respect du suffrage universel et de la démocratie, aux critères de démographie.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 1^{er} DECEMBRE 1980

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Handicapés sensoriels : création d'un centre professionnel.

1047. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** que la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées ne prévoit pas la prise en charge par le ministère de l'éducation des établissements pour mal entendants et non voyants. Elle ne prévoit pas non plus la prise en charge de leur formation professionnelle, ni de celle des éducateurs techniques, des professeurs

scolaires, de dessin et de musique, ni de la première formation professionnelle, ni des enseignements ménagers. Il lui demande s'il entend y remédier. De toute façon, il lui demande quelle aide l'Etat peut apporter pour la création d'un centre professionnel destiné à l'intégration des jeunes handicapés sensoriels.

Loyers d'immeubles soumis à la T.V.A. : régime fiscal.

1048. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Marcel Lemaire** expose à **M. le ministre du budget** que la loi n° 77-574 du 7 juin 1977 a prévu, dans son article 1^{er}, que, pour la détermination du revenu foncier des personnes qui soumettent sur option les loyers de leurs immeubles à la T.V.A., les recettes brutes et les dépenses déductibles doivent être retenues pour leur montant hors taxe à compter du 1^{er} janvier 1977. Une application rétroactive de ces dispositions a été prévue par l'instruction du 4 août 1977 pour la période antérieure à 1977, sous réserve que les bailleurs intéressés présentent une demande avant le 1^{er} janvier 1978. La question ayant été posée de savoir si un bailleur qui avait, pour la période antérieure à 1977, déjà déclaré ses recettes et dépenses pour leur montant hors taxe pouvait faire l'objet d'un redressement sous prétexte qu'il n'avait pas cru devoir produire la demande visée dans l'instruction, l'administration a précisé que la circonstance qu'un contribuable ait omis de produire une telle demande n'est pas de nature à justifier la remise en cause des revenus déclarés si l'intéressé s'est conformé, spontanément et par avance, à la nouvelle législation, cette solution étant toutefois subordonnée à diverses conditions, notamment l'application du système de computation hors taxe à tous les immeubles et pour toute la période antérieure au 1^{er} janvier 1977. Cette décision crée une inégalité choquante. En effet, les bailleurs qui, antérieurement au 1^{er} janvier 1977, ont déclaré leurs recettes T.V.A. incluse et qui n'effectuaient aucun versement à la recette des impôts en raison du fait qu'ils disposaient d'un crédit dont ils n'avaient pu d'ailleurs obtenir le remboursement, se trouvent avoir été assujettis à l'impôt sur le revenu des années antérieures à 1977 sur une base supérieure à celle des bailleurs ayant déclaré leurs loyers hors T.V.A. Cette inégalité devient flagrante lorsque l'administration entend rétablir les déclarations des années 1976 et 1977 T.V.A. incluse faute de l'option prévue par l'instruction rappelée ci-dessus. Il lui demande s'il n'est pas possible d'étendre à ces bailleurs la solution faisant l'objet de la réponse à M. Foyer (*Journal officiel, Débats, A.N., 4 mai 1979, p. 3434*).

Bénéfice de la double nationalité française et américaine (cas particulier).

1049. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Franck Sérusclat** expose à **M. le ministre de l'intérieur** le cas d'une personne, française d'origine, ayant acquis avec son mari la nationalité américaine pour des raisons professionnelles, et souhaitant, après une vie de travail aux U.S.A., retrouver la nationalité française pour vivre sa retraite dans son village natal. Contrairement à son époux qui dispose de la double nationalité française et américaine, sa demande n'a pas été acceptée sous prétexte qu'elle a renié sa nationalité d'origine pour devenir américaine. Elle est actuellement tenue de faire renouveler chaque année un titre temporaire de séjour. Il lui demande les raisons qui empêchent d'accorder à cette personne la double nationalité.

Prix du blé.

1050. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Pierre Noé** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le problème du marché des céréales, et notamment celui du prix du blé. Les prix de marché sont actuellement de 4 à 5 p. 100 inférieurs au prix de référence qui devait être garanti pour l'écoulement de la production. Aussi, il lui demande les actions qu'il compte entreprendre, notamment auprès de la commission de Bruxelles, afin de garantir aux producteurs le prix de référence minimum fixé en début de campagne.

Écoulement de la production de blé.

1051. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Pierre Noé** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le problème du marché des céréales, et notamment celui de l'écoulement de la production de blé. En effet, la France connaît, cette année, une excellente récolte de blé (3,5 millions de tonnes) et les disponibilités à l'exportation sont élevées (12 millions de tonnes). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui exposer les mesures qu'il compte prendre pour développer nos échanges et relancer rapidement les exportations de blé, notamment à destination de la Chine et de l'U.R.S.S. où existe aujourd'hui un important marché potentiel, afin d'éviter un stock de report important dans les organismes stockeurs et afin d'améliorer ainsi notre balance commerciale.

Composition de la commission administrative des élections d'une commune (cas particulier).

1052. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Pierre Noé** expose à **M. le ministre de l'intérieur** le problème suivant relatif à la composition de la commission administrative des élections d'une commune de son département. En effet, un membre de cette commission, nommé comme représentant de l'administration par M. le sous-préfet, n'est plus habitant ni électeur de la commune concernée. Aussi, il lui demande s'il est normal que siège dans une commission administrative des élections d'une commune une personne qui n'est ni habitante ni électrice de cette même commune et si le président de la commission, à savoir le maire, est fondé à demander au sous-préfet de bien vouloir procéder à son remplacement.

Situation de l'institut du transport aérien.

1053. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Philippe Machefer** attire l'attention de **M. le ministre des transports** sur la situation de l'institut du transport aérien menacé de disparition à terme. Le licenciement envisagé du quart du personnel ne pourra qu'aggraver les conditions d'existence de cet organisme. Il lui demande si la direction générale de l'aviation civile, qui a une influence prépondérante au sein du conseil d'administration, maintiendra ses subventions et aides matérielles, si une partie des crédits affectés à la recherche sur le transport sera transférée à I. T. A. et, d'une manière générale, quelles mesures sont envisagées pour maintenir l'existence de cet institut.

Création d'un centre régional universitaire d'informatique.

1054. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Philippe Madrelle** appelle l'attention de **Mme le ministre des universités** sur le projet de création d'un centre régional universitaire d'informatique. Dans le cadre du grand Sud-Ouest, il lui rappelle que Toulouse et Bordeaux restent en lice, sinon en concurrence. Si le choix de Toulouse était retenu, on assisterait alors à un éclatement de l'Aquitaine dans le domaine du traitement par informatique, Bordeaux et Pau devenant des satellites de Toulouse. Sur le plan de l'informatique universitaire, Bordeaux apparaît comme sous-développé vis-à-vis de Toulouse; opter pour Bordeaux permettrait alors un rééquilibrage à l'intérieur du grand Sud-Ouest; les trois centres de Bordeaux, Montpellier et Toulouse se partageraient ainsi la répartition informatique. Ce choix régional serait très important pour Bordeaux qui présente un certain nombre d'atouts considérables. En effet, historiquement et géographiquement, Bordeaux est la capitale de l'Aquitaine et constitue un pôle d'attraction pour les régions limitrophes de Poitou-Charentes et du Limousin. Le centre de calcul de Bordeaux est le centre du Sud de la France qui possède déjà une structure et une expérience de centre véritablement régional; ce centre de calcul possède une expérience très importante en télétraitement, puisqu'il conçoit et réalise non seulement un système de consultation documentaire, mais également de nombreux logiciels. Cette représentation déjà existante permettrait donc au centre régional de Bordeaux de bénéficier de toutes les garanties quant au suivi de ce centre. Outre ces motifs d'ordre géographique et technique, l'installation de ce centre régional à Bordeaux présente des intérêts économiques non négligeables; en effet: d'une part, les services publics et les entreprises régionales pourront ainsi bénéficier d'outils de développement considérables; d'autre part, l'implantation de ce centre régional provoquera la création d'emplois de haut niveau. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser si, compte tenu de l'ensemble des circonstances positives, elle ne juge pas opportun de choisir Bordeaux pour implanter ce centre régional universitaire d'informatique.

Situation des retraités civils et militaires.

1055. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Philippe Madrelle** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur la situation qui est faite aux retraités civils et militaires. Il souligne les préoccupations légitimes de cette catégorie de retraités qui s'inquiète face à l'évolution de cette situation qui, de plus en plus, accorde une place privilégiée aux intérêts privés et, ce, au détriment des services publics. Il lui rappelle que les retraités civils et militaires sont victimes d'un certain nombre d'injustices et d'inégalités, dont la plus flagrante est la très nette insuffisance du taux du montant de leur retraite. Ces inégalités n'épargnent pas la catégorie des veufs retraités qui sont trop souvent privés du bénéfice de la pension de réversion. Il lui rappelle les termes de sa question écrite n° 61 du 8 octobre 1980 dans laquelle il insistait sur l'urgente nécessité d'une

généralisation de la mensualisation du paiement des pensions de retraite à l'ensemble des retraités. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre très rapidement pour corriger ces inégalités dont sont injustement victimes les retraités civils et militaires.

Situation du L. E. P. de Camblanes.

1056. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Philippe Madrelle** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les conditions de scolarité qui existent au lycée d'enseignement professionnel de Camblanes. L'augmentation croissante des effectifs ne s'est pas accompagnée d'un agrandissement des locaux; les bâtiments regroupant les salles de classes et l'internat demeurent insuffisants pour accueillir dans des conditions normales l'ensemble des élèves. La vétusté de certains ateliers ajoutée à l'absence de matériel, notamment audiovisuel, ne favorisent pas un enseignement de qualité. Le lycée d'enseignement professionnel de Camblanes n'échappe pas aux nombreuses carences qui caractérisent actuellement beaucoup trop d'établissements dans lesquels de trop nombreuses heures de cours ne sont pas assurées; la suppression d'un demi-poste (vie familiale et sociale), l'absence de poste de documentaliste, la faiblesse des effectifs du personnel technique et de surveillance constituent de graves préjudices dont les enfants sont les victimes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour donner au lycée d'enseignement professionnel de Camblanes les moyens d'assurer normalement ses fonctions.

Gironde: situation de l'emploi.

1057. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Philippe Madrelle** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur l'aggravation constante de la situation de l'emploi en Gironde et plus précisément sur les vingt-neuf licenciements qui viennent d'intervenir au sein de la Société Pechiney Ugine-Kuhlman, à Bordeaux. L'unité de fabrication de colles est donc appelée à cesser toute activité à partir du 1^{er} août prochain. Il lui rappelle que l'autorisation donnée en 1978 à Charbonnages de France-Chimie de mettre en service un atelier de colles à Toulouse est une des causes de la cessation d'activité de l'unité de Bordeaux. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin d'assurer impérativement le reclassement dans la région du personnel licencié et d'éviter ainsi toute mutation géographique qui poserait d'inévitables problèmes familiaux.

Transport de certaines grues mobiles.

1058. — 1^{er} décembre 1980. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre des transports** le cas des grues mobiles dépassant 26 tonnes sur quatre essieux, une longueur de 11 mètres et une largeur de 2,5 mètres, considérées comme convoi exceptionnel par le code de la route, ce qui limite considérablement leurs facultés de déplacement. Il lui demande quelles solutions il peut proposer pour y remédier.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES ETRANGERES

C. E. E. : augmentation des ressources propres.

33760. — 15 avril 1980. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le Premier ministre** s'il n'a pas maintenant conscience qu'une erreur a été commise lorsqu'il a refusé toute augmentation des ressources propres à la Communauté économique européenne. Sans même rappeler que l'élargissement à trois pays aux revenus inférieurs à celui des six l'incite à envisager cette augmentation, il est évident que son refus a notamment placé les parlementaires français, défenseurs de la politique agricole commune, devant un dilemme: ou réduire les dépenses agricoles, donc minorer les prix, ou refuser les financements des dépenses, notamment en matière régionale ou sociale. Dans ces conditions et afin de surmonter cette contradiction, il lui demande s'il n'envisage pas de réexaminer sa politique budgétaire et peut-être d'inviter nos partenaires à une majoration progressive et réaliste du budget de la Communauté. (Question transmise à **M. le ministre des affaires étrangères**.)

C. E. E. : augmentation des ressources propres.

214. — 22 octobre 1980. — Afin que ne soit pas, même de façon indirecte, compromis le contrôle parlementaire, M. Henri Caillavet rappelle à M. le ministre des affaires étrangères sa question n° 33760 du 15 avril 1980 concernant l'augmentation des ressources propres à la C. E. E. à laquelle il n'a pas encore reçu de réponse dans les délais réglementaires. Il lui demande s'il n'a pas maintenant conscience qu'une erreur a été commise lorsqu'il a refusé toute augmentation des ressources propres à la Communauté économique européenne. Sans même rappeler que l'élargissement à trois pays aux revenus inférieurs à celui des six l'incite à envisager cette augmentation, il est évident que son refus a notamment placé les parlementaires français, défenseurs de la politique agricole commune, devant un dilemme : ou réduire les dépenses agricoles, donc minorer les prix, ou refuser les financements des dépenses, notamment en matière régionale ou sociale. Dans ces conditions et afin de surmonter cette contradiction, il lui demande s'il n'envisage pas de réexaminer sa politique budgétaire et peut-être d'inviter nos partenaires à une majoration progressive et réaliste du budget de la Communauté.

Réponse. — Le Gouvernement, comme le sait l'honorable parlementaire, ne refuse pas l'augmentation des dépenses communautaires. Cela vaut particulièrement pour la politique agricole commune car, contrairement à la plupart des autres charges inscrites au budget des communautés européennes, ces dépenses découlent du Traité de Rome et présentent un caractère obligatoire au regard de la procédure budgétaire. Il ne saurait donc être question de les plafonner. En revanche, le Gouvernement français, comme d'ailleurs

ses partenaires, ne peut envisager que le rythme de croissance des dépenses communautaires s'écarte durablement de celui des finances publiques nationales. Le principe s'applique particulièrement dans la conjoncture présente où tous les budgets des Etats membres sont marqués par un effort exceptionnel de rigueur. Le cadre assigné au développement des ressources propres, par l'existence d'une limite fixée à 1 p. 100 de l'assiette commune de la T. V. A., représente ainsi une règle de bonne gestion et autorise une croissance des dépenses communautaires à un rythme voisin de celui de la production intérieure brute des Neuf. Ceci ne peut être considéré comme restrictif. L'avenir de la politique agricole commune ne saurait être assuré par l'abandon de ces règles et le recours au laxisme financier. C'est pourquoi il est indispensable de maîtriser le coût financier des excédents agricoles. Ces excédents n'existent que dans des secteurs déterminés dont le plus important est celui du lait, et résultent en fait d'une application insuffisante de ces principes de base de la politique agricole commune que sont l'unité des prix — qui suppose la poursuite du démantèlement des montants compensatoires monétaires (M. C. M.) — la préférence communautaire — qui comporte actuellement des lacunes, en particulier dans l'importation des matières grasses et protéiniques en provenance de pays tiers — et la solidarité financière — qui ne saurait justifier des déséquilibres excessifs à la charge ou aux dépens de chaque Etat membre. C'est pourquoi, à la demande du Gouvernement français et à la suite de l'accord conclu le 30 mai dernier, les Neuf vont entreprendre une réflexion approfondie sur le développement des politiques communautaires et les améliorations à apporter au fonctionnement de la politique agricole commune. La commission des communautés européennes a été chargée de remettre un rapport en ce sens pour le 30 juin prochain.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.		
Assemblée nationale :				Téléphone	Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
03	Débats	72	282		
07	Documents	260	558	TELEX	201176 F DIRJO - PARIS
Sénat :					
05	Débats	56	162		
09	Documents	260	540		
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Le Numéro : 1 F